WIDENER
HN XCLK /

Digitized by Google

Fr 1341.71

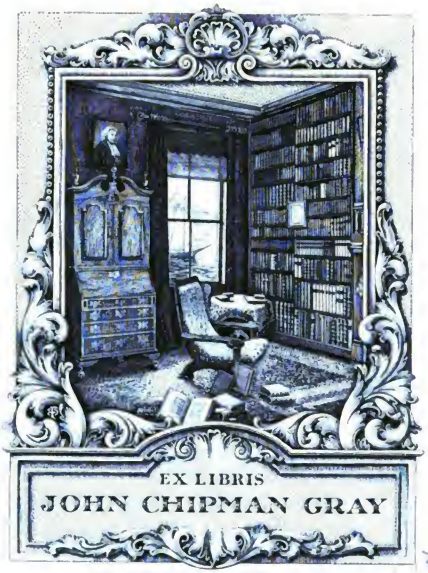

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
JOHN CHIPMAN GRAY
CLASS OF 1859
PROFESSOR OF LAW 1875-1913

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

GUERRES
DES VENDÉENS ET DES CHOUANS
CONTRE
LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Digitized by Google

CET OUVRAGE SE TROUVE

Leipsig	Bossange frères, Reichs-Strasse. Zirgès.
Manheim.	Artaria et Fontaine.
Francfort.	Jugel.
Berlin.	Schlesinger.
Bruxelles.	Tarlier.
Genève.	Paschoud.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

Digitized by Google

GUERRES

DES

VENDÉENS ET DES CHOUANS

CONTRE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

OU

ANNALES DES DÉPARTEMENS DE L'OUEST

PENDANT CES GUERRES,

D'après les Actes et la Correspondance du comité de Salut public, des Ministres, des Représentans du peuple en mission, des Agens du gouvernement, des Autorités constituées; des généraux BERRUYER, BIRON, CANCLAUX, ROSSIGNOL, SANTERRE, L'ÉCHELLE, KLEBER, MARCEAU, TURREAU, MOULIN, HOCHE, etc., et d'après les Règlemens, Proclamations et Bulletins du conseil supérieur et des chefs des Vendéens et des Chouans;

PAR UN OFFICIER SUPERIEUR
DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE
HABITANT DANS LA VENDÉE AVANT LES TROUBLES.

Domestica mala tristitiâ operienda.
TACITE.

TOME PREMIER.

PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DE VAUGIRARD, N°. 36.

1824.

Digitized by Google

Fr 1341.71

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
JOHN CHIPMAN GRAY
GIFT OF ROLAND GRAY
SEP 4 1934

39-238
14

Digitized by Google

PRÉFACE.

J'ai lu tous les écrits qui ont paru sur la Vendée et la chouannerie; je les ai analysés, comparés entre eux, dans l'espoir d'y trouver la vérité des faits. J'avais, pour en juger, le triste avantage d'avoir été moi-même témoin et victime des déplorables événemens qui ont si long-temps désolé les départemens de l'ouest. J'ai été trompé dans mon attente; le résultat de mes recherches m'a présenté, au lieu de la vérité, des faits altérés ou dénaturés, répétés par les écrivains qui se sont succédés, des jugemens dictés par une aveugle prévention; enfin, une foule d'erreurs qui n'échapperont pas à l'impartialité de l'histoire.

Je garderai le silence sur l'esprit d'imitation ou de parti qui règne dans la plupart de ces écrits, et qui a passé tout entier dans les histoires de la Vendée. Toute discussion à ce sujet entraînerait trop de détails et serait superflue. Je me bornerai, pour le moment, à dire un mot sur l'histoire de M. de Beau-

Digitized by Google

champ et sur celle de M. Berthre de Bourniseaux.

La première est parvenue rapidement à sa quatrième édition, après avoir subi une critique amère de la part de deux écrivains, MM. de Puisaye et Lebouvier Desmortiers.

La seconde attend une nouvelle édition qui, au jugement de l'auteur (1), aura le mérite d'être l'histoire la plus complète de toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour.

M. de Beauchamp, étranger au pays comme aux événemens qui s'y sont passés, a cherché les élémens de son histoire dans les mémoires publiés alors, ainsi que dans le Moniteur, et croyant sans doute tenir la vérité toute entière, *il s'est écrié, comme le Tasse, voilà mon poëme!...* (2)

L'historien, il est vrai, venait d'annoncer qu'il avait *fouillé dans tous les dépôts*, et qu'il était devenu *possesseur de matériaux immenses*. Cependant je ne retrouve dans son histoire d'autres matériaux, pour la Vendée, que ceux de madame de la Rochejaquelein, de

(1) Préface, page XIV.

(2) Préface, page XI, quatrième édition, la seule dont il sera fait mention.

Digitized by Google

MM. Benaben, Vial, Desmortiers, Westermann, Turreau; et pour la chouannerie, du comte de Puisaye et du général Hoche. Avec ces élémens, avec le Moniteur et l'esprit de l'auteur, on pourra toujours recomposer son histoire. Pour juger de son esprit, il suffit de lire la première page de sa préface.

L'autre historien, M. de Bourniseaux, également étranger aux opérations de la guerre de la Vendée, n'a voulu prendre pour guides que Madame de la Rochejaquelein, M. Lequinio, le Moniteur, des traditions du pays et les rêves de son imagination. Pour se faire une idée du système de l'auteur, on peut lire sa dissertation sur les *bigots* et les *gâtineaux* (1), ses réflexions sur les sciences exactes et la philosophie du dix-huitième siècle (2), etc., etc.

Quoi qu'il en soit, je n'aperçois dans ces histoires aucune trace de l'action directe du gouvernement, de la correspondance et des ordres particuliers du comité de salut public, des rapports des représentans en mission, de ceux des généraux, de leurs journaux et mémoires particuliers; enfin, de la correspon-

(1) Tome I, pages 167 et 168.
(2) *Id.*, pages 233 et 234.

Digitized by Google

dance des autorités constituées et des agens du gouvernement. Voilà les matériaux que j'emploie dans l'ouvrage que j'annonce ; je les considère comme les premiers élémens de l'histoire, surtout lorsqu'il s'agit d'une guerre civile où tous les liens de société, de famille, d'amitié, sont brisés. *Monstrueuse guerre*, dit Montaigne, *les autres agissent en dehors, cette-ci encore contre soi, se ronge et se défait par son propre venin. Elle est de nature si maligne et si ruineuse, qu'elle se ruine quant et quant le reste, et se déchire et se despeche de rage.*

On trouvera facilement dans cet ouvrage les règlemens, bulletins, proclamations, etc., du conseil supérieur et des chefs des Vendéens et des chouans.

Ce n'est pas toujours dans les rapports faits à la tribune de la Convention nationale et publiés dans les journaux du temps, qu'il faut chercher la vérité. M. de Beauchamp l'a senti lui-même, lorsqu'il a dit : (1) *Plus un rapport était officiel, moins il fallait y croire.*

Voici ce que le général Kléber dit à ce sujet, au commencement de ses mémoires inédits :

(1) Préface, page IX.

Digitized by Google

« Les motifs qui m'ont déterminé à tenir » un journal de mes campagnes, ce sont les » rapports boursouflés et dégoûtans de men- » songes que l'on faisait sans cesse des diffé- » rentes actions de guerre. »

Barrère en convient aussi dans son rapport du 26 novembre 1793. « Nous avions pu- » blié, dit-il, que nos forces étaient immenses. » Ce bruit était nécessaire à nos succès pour » encourager l'armée républicaine et effrayer » l'armée étrangère. »

On trouvera, dans les rapports des représentans en mission, des exemples multipliés de cette exagération qui a créé, aux yeux des historiens de la Vendée, jusqu'à huit armées formant une masse de quatre cent mille hommes autour de ce malheureux pays.

Ce n'est pas non plus dans les bulletins de la Vendée qu'il faut chercher l'exacte vérité des faits. On peut, sous ce rapport, les comparer aux bulletins de la Convention : c'est aussi l'opinion de M. de Beauchamp. « Le » conseil supérieur, dit-il (1), avait soin de » répandre dans toute la Vendée un bulletin

(1) Tome I, page 273.

Digitized by Google

» imprimé, dans lequel, exagérant les succès des armées combinées contre la France ou les avantages remportés par les royalistes, il dissimulait les victoires des républicains. »

Cependant je remarque que ces bulletins sont la principale source des mémoires de madame de la Rochejaquelein, et que M. de Beauchamp les a employés comme pièces justificatives de ses récits.

Je ne me présente point ici comme historien, MM. de Beauchamp et Bourniseaux ont rendu cette tâche difficile à remplir : chaque page de leurs histoires pourrait donner lieu à quelque commentaire. Je laisserai parler, agir, les acteurs de cet épouvantable drame, chacun selon ses formes et son langage. La vérité s'y fera mieux sentir à travers les différentes phases de la révolution : je me permettrai seulement quelques réflexions, quelques observations relatives aux événemens, et le lecteur jugera.

Je suivrai, autant qu'il sera possible, l'ordre et la marche des événemens dans les différentes parties de la Vendée et de la chouannerie : chaque mois formera un chapitre divisé en paragraphes.

Digitized by Google

Qu'il me soit permis, en finissant, de rappeler une lettre que le bon et respectable général Canclaux m'écrivait le 6 juillet 1802, en m'adressant un prospectus de M. de Beauchamp; la voici :

« L'auteur est venu me demander les ma-
» tériaux que je pouvais avoir. Je lui ai ré-
» pondu que je les destinais à l'un de mes
» amis qui voulait entreprendre ce même
» travail, et qui y avait tous les droits.

» Le citoyen Beauchamp m'a dit avoir de
» grandes données et documens, surtout pour
» la politique, ayant été employé dans les
» bureaux du comité de salut public et de la
» police générale. »

C'est sans doute ce motif qui faisait dire à l'auteur du prospectus que des circonstances heureuses l'avaient mis à portée de puiser dans des sources authentiques.

Le général m'a dit depuis qu'il avait consenti à ouvrir ses cartons à M. de Beauchamp; s'il ne me l'eût dit lui-même, j'aurais peine à le croire aujourd'hui, en comparant les récits de l'historien avec les pièces.

L'époque me semblait trop rapprochée des événemens; je pensais que l'on ne devait parler de la Vendée que dans le calme des pas-

Digitized by Google

sions. Je fis part de mes réflexions au général, et je finis par lui dire que j'étais décidé à garder le silence tout le temps que la prudence l'exigerait : les motifs qui m'arrêtaient n'existent plus, et le moment est venu de faire connaître la vérité.

Digitized by Google

GUERRES

DES

VENDÉENS ET DES CHOUANS.

INTRODUCTION.

§ Ier. De la Vendée sous le rapport militaire. — § II. Du Vendéen sous le rapport militaire. — § III. Mœurs religieuses du peuple vendéen. — § IV. De la noblesse vendéenne. — § V. Situation politique et religieuse de la Vendée en 1791 et 1792. — § VI. Insurrection dans les environs de Châtillon et Bressuire au mois d'août 1792.

§ Ier. *De la Vendée sous le rapport militaire.*

Tous les écrivains s'accordent entre eux sur la nature du pays, sur les avantages qu'il offre pour la défense et les difficultés qu'il présente pour l'attaque.

Je ne m'étendrai point ici sur la statistique générale de la Vendée; ceux qui seront curieux de prendre des notions sur cette partie, peuvent consulter la statistique de Dupin, celle de Huet, l'histoire de M. de Bourniseaux, et la description du département de la Vendée par M. Cavoleau.

Le théâtre de la guerre occupe un espace d'environ huit cents lieues carrées. Ses limites peuvent être tracées par une ligne tirée à l'est, dans

Digitized by Google

la direction des ponts de Cé à Brissac, Doué, Thouars, Parthenay et Niort; au sud, par la route de Niort à Fontenay, Luçon et les Sables d'Olonne; à l'ouest, par les côtes de la mer jusqu'à Paimbœuf; et au nord, en remontant la rive gauche de la Loire jusqu'aux ponts de Cé.

Cette enceinte, renfermant au moins huit cent mille âmes, comprend la majeure partie du département de la Vendée, une portion de celui des Deux-Sèvres, et tout ce qui appartient aux départemens de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, sur la rive gauche de ce fleuve.

On doit considérer la Loire comme une ligne de séparation constante entre la Vendée et la chouannerie. Ces deux guerres, jusqu'à la pacification, n'ont rien de commun entre elles que le fanatisme. Le nom de *chouan* eût été à cette époque, et serait peut-être encore aujourd'hui, une injure grave pour le Vendéen.

On ne rencontre dans la Vendée aucune cité considérable. La population ouvrière est répandue dans quelques petites villes et dans des bourgs; la population agricole est dispersée dans de petites fermes isolées et très-multipliées. Ainsi, le nombre des habitans des villes est bien peu de chose en comparaison de la masse des habitans des campagnes.

Les petites villes ou gros bourgs de l'intérieur, sont :

Dans le département de Maine-et-Loire, Bris-

Digitized by Google

sac, Doué, Vihiers, Chemillé, Chollet, Beaupreau, Jallais, Saint-Florent et Chalonne;

Dans le département des Deux-Sèvres, Thouars, Argenton, Châtillon et Bressuire;

Dans le département de la Vendée, Montaigu, Mortagne, les Herbiers et Challans;

Dans le département de la Loire-Inférieure, Machecoul, Clisson et Paimbœuf.

Aucune de ces villes n'a pris part à l'insurrection, et toutes en ont été victimes.

Deux chaînes de collines assez élevées, mais non continues dans leur longueur, venant aboutir dans les environs de Chantonay, Chambretaud et les Herbiers, se prolongent de ce point, l'une de l'ouest au sud-est, passant par Réaumur, Pouzauge, Saint-Pierre-du-Chemin, le Buignon, Allonne; l'autre, de l'ouest au nord-est, passant par Mont-Mercure, Saint-Mars-la-Réorthe, Mallièvre, Châtillon, Saint-Georges-du-Puits-de-la-Garde, la Salle-de-Vihiers, jusqu'au coteau du Layon, dont la direction passe par Martigné, Thouarcé et Beaulieu.

L'espace qui s'étend du Layon à la Loire, forme un plateau.

Une autre branche de coteaux, partant du côté de Mallièvre près Châtillon, borne le cours de la Sèvre nantaise, en passant par Mortagne, Tiffauge et Clisson.

Il est peu de sites en France qui présentent un tableau plus grand, plus varié, que ceux de Pou-

Digitized by Google

zauge, de la Montagne-des-Alouettes près les Herbiers, du Puits-de-la-Garde et de la Salle-de-Vihiers; il n'en est point de plus beau, de plus pittoresque que celui des environs de Clisson. On peut en croire le célèbre artiste Le Mot; voici ce qu'il dit dans sa notice historique sur la ville de Clisson :

« En arrivant à Clisson, je fus tellement surpris et frappé du grand caractère de ce paysage, que je me crus transporté en Italie, je ne pouvais assez contempler la richesse et la variété de ces tableaux admirables, où la nature semblait déployer toute sa magnificence pittoresque; le bois de la Garenne surtout me retenait sans cesse par la beauté de sa végétation, de ses rochers, de ses cascades, l'étendue de ses points de vue, et la nuit me surprenait toujours, le crayon à la main, dans ces promenades solitaires. La position de la ville et ses sites ressemblent beaucoup à ceux de Tivoli. »

La disposition des collines détermine le cours des rivières et d'une infinité de petits ruisseaux qui y prennent leur source. Il est même à remarquer qu'aucune rivière, étrangère au pays par sa source, n'y verse ses eaux, ce qui fait assez connaître que le sol de la partie qu'on appelle *Bocage*, est plus élevé que celui des départemens environnans.

Je me bornerai ici à désigner les principales rivières, sans les suivre dans leurs cours. Celles

Digitized by Google

qui prennent leur source dans le département de Maine-et-Loire, sont : *le Moine, le Layon* et *l'Èvre.*

Dans le département des Deux-Sèvres : *la Sèvre Niortaise, l'Aulise, la Vendée, le Thouet, l'Argenton*, et *la Sèvre nantaise.* Ces cinq rivières ont leurs sources dans l'espace occupé par les communes de l'Absie, du Buignon et de la forêt de Chantemerle.

Dans le département de la Vendée, *le grand et le petit Lay,* dont la jonction s'opère à Saint-Vincent du Lay ; *l'Yon, le Jaunai, la Vie, le Ligneron, l'Ognon, la Boulogne ;* enfin *le Tenu*, qui, près de Saint-Léger, débouche dans *l'Achenau,* par où les eaux du lac de *Grand-Lieu* s'écoulent dans la Loire.

Cette quantité de rivières, le grand nombre d'étangs qui y versent leurs eaux, les sources multipliées qui donnent naissance à une infinité de ruisseaux, contribuent à la fertilité du sol ; mais, en général, les rivières sont encaissées entre des coteaux qui laissent peu d'espace pour les prairies.

On trouve dans l'intérieur du pays beaucoup de sentiers étroits et peu de grandes routes.

En partant de la Loire, Saumur communique avec les Sables d'Olonne par une grande route qui passe à Doué, Vihiers, Coron, Nuaillé, Chollet, Mortagne, les Herbiers, les Essarts, la Roche-sur-Yon (Bourbon-Vendée), et la Mothe-Achard ; mais elle restait encore imparfaite sur plusieurs points.

De Chollet part un embranchement qui conduit

Digitized by Google

à Tiffauge et à Torfou, et qui devait se prolonger de Tiffauge à Montaigu et de Torfou à Clisson.

Deux routes partent des ponts de Cé et viennent aboutir à celle de Saumur aux Sables.

La première passe par Brissac, Ambillou, et conduit à Doué. La seconde passe par Saint-Lambert, Chemillé, Trementine, et Nuaillé près Chollet. Cette route était encore imparfaite de la forêt de Beaulieu à Saint-Lambert.

Plusieurs routes partent de Nantes, et ouvrent des communications plus ou moins étendues dans l'intérieur de la Vendée.

La plus ancienne et la plus praticable en tout temps est celle de Nantes à la Rochelle, passant par les Sorinières, Aigrefeuille, Montaigu, Saint-Fulgent; elle coupe ensuite la route de Saumur aux Sables, près Vendrenne, et passe à Sainte-Hermine, d'où part un embranchement qui conduit à Fontenay.

Une seconde route conduit aux landes de la Plée, où elle se divise en deux branches : l'une, passant par Vallet et Gesté, se termine à Beaupreau d'où elle devait se prolonger jusqu'à Chemillé; l'autre, passant par le Pallet, aboutit à Clisson d'où elle devait se prolonger jusqu'à Torfou.

Des Sorinières part une autre route qui conduit aux Sables d'Olonne, en passant par Saint-Jean de Corcoué, Légé, Palluau, Aizenay, Beaulieu et la Mothe-Achard, où elle se réunit à celle de Sau-

Digitized by Google

mur aux Sables. Cette route n'est pas toujours praticable dans toute son étendue.

Une autre route, se dirigeant de l'est à l'ouest, à peu de distance de la Loire, conduit de Nantes à Paimbœuf.

Enfin, un embranchement, partant des landes de Bouaye et tournant le lac de Grand-Lieu, conduit à Saint-Gilles-sur-Vie, en passant par Saint-Léger, Port-Saint-Père, Machecoul, Lagarnache et Challans.

Ces routes présentent beaucoup de difficultés suivant le temps et les saisons.

La portion du pays que l'on désigne sous le nom de Gastine ou de Bocage, et qui renferme de l'est à l'ouest plus des deux tiers du territoire dans la partie sud, compte beaucoup de bois et de forêts.

La partie nord, du côté de la Loire, se nomme la Plaine, à l'ouest de laquelle se trouve le pays des Mauges et du Loroux.

Le Marais occupe le voisinage de la mer, et notamment de Machecoul à Saint-Gilles.

L'agriculture n'est pas très-variée dans la Vendée : on y suit constamment, de père en fils, la marche tracée depuis des siècles. Cependant ce pays peut se suffire à lui-même par la fertilité de son sol et par l'absence de toute espèce de luxe. On y cultive des grains au delà des besoins de la population, des vignes qui produisent beaucoup de vin, à la vérité d'une qualité médiocre, une grande quantité de choux et de navets dans la par-

Digitized by Google

tie où l'on engraisse les bestiaux, beaucoup de chanvre, surtout dans les îles de la Loire.

On y élève beaucoup de bœufs et de moutons, qui font la principale branche du commerce de cette contrée. Un laboureur peut, avec le produit de ses élèves, payer une grande partie de sa ferme; aussi voit-on peu de pauvres dans les campagnes.

Le morcellement des propriétés, l'éducation des bestiaux, l'isolement des fermes ou métairies, obligent le cultivateur à enclore chaque pièce de terre de fossés et de haies vives. Sur les collines où le roc se trouve presque à nu, on se contente d'élever autour des champs un mur de pierre, sans aucun ciment, de la hauteur de quatre à cinq pieds.

Après la récolte, l'usage est de laisser reposer les terres pendant trois ou cinq ans, et quelquefois plus. Les genêts et les ajoncs ont bientôt couvert le terrain en jachère, et il n'est pas rare de voir les genêts s'élever à plus de six pieds de terre : c'est le refuge des bestiaux dans les grandes chaleurs.

Le cultivateur tire partie de ces forêts de genêts : lorsqu'il veut ensemencer la terre qui les produit, il les fait arracher, en forme des tas, laboure son champ, fait élaguer la brindille qu'il étend sur la terre, réserve la tige pour chauffer le four, et lorsque le temps des semailles approche, on met le feu à cette brindille sèche dont la cendre contribue à fertiliser la terre qui a reçu le dernier labour. On peut voir le soir, dans le temps des

Digitized by Google

semailles, l'horizon en feu, même dans le voisinage des forêts.

Pour éviter les accidens qui pourraient arriver si la flamme, poussée par le vent, gagnait les grandes bruyères qui avoisinent les bois, on a la précaution d'attendre que la direction du vent vienne de la forêt; et, pour empêcher ensuite que la flamme n'endommage les haies et les arbres qui se trouvent à l'extrémité opposée du champ, lorsque l'incendie, venant du côté de la forêt, est arrivé à une certaine distance de la lisière opposée, on met le feu dans cette partie, et les deux masses de flamme vont se réunir et s'éteindre sur une ligne assez éloignée pour n'avoir rien à craindre.

On ne connaît dans l'intérieur du pays aucun établissement considérable formé par l'industrie. Il se fait dans quelques villes de la Vendée et des Deux-Sèvres des étoffes grossières à l'usage des habitans des campagnes : la fabrique la plus importante est celle des mouchoirs de Chollet, qui s'étend dans les communes environnantes à cinq et six lieues. La plupart des femmes de la campagne filent au fuseau. Quelques maisons de commerce de Montpellier y tiennent des dépôts de coton : les mouchoirs de cette fabrique se vendent souvent dans les magasins de Paris pour des mouchoirs des Indes, et l'acheteur ne perd pas au change.

Si d'un point pris au centre du théâtre de la guerre on pouvait en découvrir toute l'étendue

Digitized by Google

jusqu'à la circonférence, on verrait le pays coupé par de hautes collines, par un grand nombre de rivières, de ruisseaux, d'étangs, par des masses de bois, de genêts, de haies, de moissons, de vignes ; en un mot, on n'apercevrait qu'une vaste forêt, percée de quelques routes souvent impraticables. « C'est, dit le général Kléber dans ses » mémoires, un labyrinthe obscur et profond » dans lequel on ne peut marcher qu'à tâtons : » c'est à travers ce système de redoutes et de re» tranchemens naturels qu'il faut chercher les che» mins tortueux, dès qu'en abandonnant les gran» des routes on veut pénétrer dans l'intérieur des » terres ; et ce sont presque autant de défilés impra» ticables, non-seulement pour l'artillerie, mais » pour tout ce qui n'a pas la voie étroite des char» rettes du pays. Encore les grandes routes n'of» frent-elles d'autres avantages qu'une plus grande » largeur ; car, flanquées par le même système » de clôture, les terrains où l'on pourrait ordon» ner quelques déploiemens sont extrêmement » rares. »

La portion du Marais offre des difficultés d'un autre genre par les canaux qui la coupent et qui présentent de tous les côtés des retranchemens pour la défense.

Le territoire de la Vendée militaire était divisé en deux parties par la Sèvre nantaise, à raison des chefs vendéens qui ont occupé le pays.

La grande armée d'Anjou et du Haut-Poitou, ou

Digitized by Google

l'armée de la Haute-Vendée, avait pour limite la rive droite de la Sèvre.

L'armée du centre et celle de la Basse-Vendée, long-temps soumise à des chefs indépendans les uns des autres, s'étendait depuis la rive gauche de la Sèvre jusqu'à la mer.

Cette malheureuse et intéressante contrée fut le théâtre des guerres du fanatisme et des intrigues des grands du royaume, sous les règnes de Henri II, Charles IX et Henri III. L'affreuse Saint-Barthélemi frappa quelques-unes de ses cités sur la Loire. Voici ce que M. Bodin rapporte à ce sujet dans ses recherches historiques sur la ville de Saumur (Tom. II, page 78 et suiv.) :

« Le duc de Guise fit connaître à un brave officier angevin, que ses blessures avaient obligé de quitter le service, les intentions du gouvernement sur la manière de célébrer la Saint-Barthélemi, et lui enjoignit de s'y conformer. Cet officier s'empressa de faire la réponse suivante :

« Monseigneur, je porte d'honorables marques de mon zèle et de ma fidélité pour le service de mon roi ; je chéris plus ces blessures que les marques d'honneur dont votre altesse me veut décorer, parce que je les ai acquises par des actions nobles. Vous me dénigreriez dans votre cœur, monseigneur, si je les acceptais en vous obéissant dans un office qui ne convient qu'aux ennemis de son roi et de son état. Il n'y a ici un seul homme dans les citoyens, ni dans la *raffetaille*, qui ne soit

Digitized by Google

prêt à sacrifier son bien et sa vie pour le service du roi ; mais il n'y en a pas un seul, dans ces différens états, qui voulût exercer un office aussi odieux et si contraire à l'humanité. Je suis, etc.,

Ce 13 août 1572. » *Signé* THOMASSEAU DE CURZAY. »

On trouva bientôt un serviteur plus zélé dans le comte de Montsoreau, auquel M. Puy-Gaillard adressa la lettre suivante, conservée dans les archives d'Angers :

« Monsieur mon compagnon, je n'ai voulu faillir vous faire entendre comme dimanche matin le roi a fait une bien grande exécution à l'encontre des huguenots. La volonté de sa majesté est que l'on fasse de même partout où l'on en trouvera ; et pour ce, si vous désirez jamais faire service qui soit agréable à sa majesté et à monsieur (Henri d'Anjou), il faut que vous alliez à Saumur (1) avec le plus de vos amis, et tout ce que vous trouverez desdits huguenots, des principaux, les *faire mourir*. J'ai écrit à M. Desmoulins pour vous aller trouver. Ayant fait cette exécution audit Saumur, je vous prie de vous en aller à Angers pour vous aider avec le capitaine du château (Delatouche) pour en faire de même, et ne faut pas avoir d'autre commandement du roi et de monseigneur, d'autant qu'ils se reposent sur ce que je vous en

(1) Le château de Montsoreau est sur la rive de la Loire au-dessus de Saumur.

Digitized by Google

écris : il faut user en cette affaire de diligence et perdre le moins de temps possible. Je suis bien marri que je ne puis pas être par delà pour vous aider à exécuter cela. Je vous envoie ma lettre de créance que vous verrez.

»De Paris, le 26 août 1572.

» Votre affectionné compagnon, *signé* PUY-GAILLARD. »

L'exécution suivit de près les ordres : on peut en voir les horribles détails dans l'estimable ouvrage de M. Bodin.

Il est curieux de lire dans les Annales d'Aquitaine les détails d'une insurrection ou guerre civile, qui éclata en 1548 dans le Poitou et la Saintonge, et qui a beaucoup de rapport avec l'insurrection vendéenne. Ce sont les mêmes hommes, *laboureurs et gens rustics, ayant leurs prêtres à leur tête* ; les mêmes moyens, *le tocsin ;* les mêmes armes, *bâtons ferrés, arbalestes, épées, haquebouses, pougnards et autres espèces d'engins ;* les mêmes chefs, *un gentilhomme choisi par les communes pour leur grand capitaine et couronnal.* Des rassemblemens portés jusqu'à cinquante mille pitaux (paysans), des châteaux brûlés, des maisons saccagées, des égorgemens, des pillages, etc., etc.

La seule différence que présentent ces deux guerres se trouve dans le motif et dans les suites. Dans la première, les paysans se soulevaient contre l'oppression de la gabelle ; c'était leur in-

Digitized by Google

térêt particulier, leur liberté qu'ils défendaient.

Dans la seconde, c'étaient les intérêts et les passions de leurs prêtres qu'ils servaient.

Quant aux suites de la première, l'histoire dit qu'il y eut beaucoup d'exécutions militaires : les chefs furent pendus. L'histoire dira aussi quelle fut l'issue de la dernière.

Dans ce temps-là, on jouait sur les places publiques de Poitiers et de Saumur, *avec d'excellentes feintes*, comme le dit l'auteur des Annales, les mystères de l'incarnation, nativité, passion, résurrection et ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On donnait à Paris un autre spectacle. Des juges délégués du pape faisaient brûler, devant l'Hôtel-de-Ville, un gentilhomme flamand, *nommé Berquin*, pour des propositions impies, scandaleuses, et, comme on dit, hérétiques.

§ II. *Du Vendéen sous le rapport militaire.*

Au milieu de ses solitudes, qui sont pour lui l'univers entier, le Vendéen, naturellement robuste, endurci à la fatigue, est courageux ou timide, selon l'impression qu'il reçoit. Séparez-le de son intérêt particulier, ce n'est plus qu'un grand enfant que le prêtre et le sorcier tiennent à la lisière.

Dès le commencement de l'insurrection, chaque commune, chaque canton eut son comité administratif et ses chefs militaires, choisis parmi les

Digitized by Google

habitans des villes et des bourgs. L'établissement d'un conseil supérieur rattacha tous les intérêts à un centre commun.

Le tocsin était le signal des rassemblemens. Le paysan abandonnait sa charrue, prenait du pain pour trois ou quatre jours, et se mettait en marche, décoré d'emblèmes religieux, tels que le chapelet, une croix, un *cœur de Jésus*, l'image de quelque saint, etc.

Ses premières armes furent le bâton, la faux, le broc, enfin tout ce qui s'offrait à sa main (1), et dans les premiers momens d'enthousiasme ou de fanatisme religieux, s'il songeait à la mort, il ne la regardait que comme un léger sacrifice qui le menait droit en paradis; aussi affrontait-il tous les dangers. Muni d'une absolution générale, on l'a vu plus d'une fois courir sur des batteries de canons et s'en emparer.

Tout ce que l'on a dit, écrit, du courage du Vendéen, de sa témérité, de ses opinions religieuses, est croyable pour l'observateur qui habitait la Vendée au temps des miracles qui ont précédé la guerre civile.

---

(1) Si l'on en croit M. de Beauchamp (tome Ier., page 89), *chaque chaumière devient un atelier, le fer retentit sous les coups redoublés du marteau, et les instrumens du labourage, grossièrement façonnés, se changent en piques et en épées...* Certes, le Vendéen ne pourrait jamais se reconnaître à ce petit tableau que M. de Puisaye appelle des phrases d'écolier.

Digitized by Google

La masse des combattans se divisait en trois classes.

La première se composait de garde-chasses, de braconniers, de contrebandiers, excellens tireurs, la plupart armés de fusils à deux coups et de pistolets : ils formaient le corps des éclaireurs ; ils n'avaient pas besoin d'officiers pour les commander ; ils se portaient rapidement le long des haies et des ravins, sur les ailes de l'ennemi, qu'ils cherchaient toujours à dépasser. Ils ne tiraient qu'à portée, et il était rare qu'ils manquassent leur coup.

La seconde classe était celle des paysans les plus déterminés et les plus exercés au maniement du fusil. C'était la troupe des braves : ils avaient appris à se connaître dans les combats. Il serait difficile de se faire une idée de leur intrépidité et de leur audace dans l'action. Les plus entreprenans soutenaient les tirailleurs que l'on regardait comme les premiers braves de l'armée ; les autres attaquaient sur la ligne de l'ennemi ; mais ils ne marchaient sur lui que lorsque les ailes commençaient à plier.

La troisième classe, composée du reste des paysans, la plupart mal armés, formait une masse confuse autour des canons et des caissons, que l'on tenait toujours à une grande distance.

L'artillerie était en général assez mal servie, et produisait peu d'effet.

La cavalerie vendéenne, dont quelques écri-

Digitized by Google

vains, dans leur éloignement du théâtre de la guerre, ont fait un si grand éloge, était misérable, et cela ne pouvait pas être autrement. La force de la cavalerie dépend de son organisation et de son ensemble, ce qui n'existait pas dans la Vendée. Elle était utile pour les patrouilles, les découvertes, et pour charger les soldats en fuite ; voilà où se bornaient ses exploits.

L'armée n'était point permanente, elle ne se formait que de rassemblemens convoqués par ordre des chefs. Ces ordres se transmettaient avec beaucoup de célérité par des courriers établis dans chaque commune, et toujours prêts à partir. Les paysans se réunissaient au son du tocsin, le commandant de la paroisse leur faisait connaître l'ordre, le nombre d'hommes requis, le jour et le lieu du rassemblement général, enfin le temps que devait durer l'expédition, ce qui ne s'étendait guère au delà de quatre à cinq jours. Le rassemblement se formait ; des prêtres officiaient, enflammaient les esprits par des prédications, répandaient des indulgences et des absolutions, et l'expédition avait lieu. Le terme du rassemblement arrivé, le paysan, quel que fût l'événement, se croyait libre de rentrer dans ses foyers, et bientôt il n'existait plus d'armée.

C'était alors, surtout, que la cavalerie attachée à l'état major des chefs devenait nécessaire à la sûreté de tous, par les patrouilles qu'elle faisait continuellement dans un rayon de cinq à six lieues ;

Digitized by Google

elle recevait d'ailleurs des renseignemens de tous les habitans du pays, et pouvait à chaque instant connaître les mouvemens et la force de l'ennemi sur chaque direction.

Lorsqu'il s'agissait d'attaquer, on s'assurait d'abord de la position de l'ennemi, ensuite les tirailleurs, se glissant derrière les haies et le long des ravins, allaient s'embusquer à peu de distance de l'extrémité des ailes. Les plus intrépides se portaient ordinairement en force sur la droite pour attaquer la gauche de l'ennemi; quelquefois de petits détachemens dépassaient les ailes et se portaient sur leurs derrières.

Les braves, en face de la ligne de bataille, mais à une distance assez considérable, prenaient sans beaucoup d'ordre la position que leur indiquait leur commandant.

Le bruit du canon donnait ordinairement le signal du combat; le feu de la mousqueterie suivait de près sur les ailes et s'étendait bientôt sur la ligne. Il s'élevait aussitôt de toutes parts des cris épouvantables bien propres à ébranler le moral du soldat attaqué. Les tirailleurs, se tenant à quelque distance les uns des autres, dans des fossés, dans des ravins, couraient de haies en haies, en continuant leur feu. Pendant ce temps-là, ceux qui étaient postés sur les derrières des ailes approchaient peu à peu, et tiraient quelques coups de fusil en faisant retentir les airs des mêmes cris que leurs camarades.

Digitized by Google

Ces cris vraiment effrayans, répétés de toutes parts, cette multitude d'hommes que l'on voyait s'agiter, courir derrière les haies, la fusillade qui se soutenait avec une activité incroyable, tout cela était bien propre à répandre la terreur et l'épouvante parmi des troupes qui, dans le principe, n'avaient aucune habitude des armes, et n'étaient point façonnées à la discipline militaire. Aussi les commencemens de la guerre ont-ils été marqués par une suite de succès des Vendéens sur les républicains : on n'en sera pas étonné en suivant les opérations militaires dans ces contrées.

Lorsqu'une colonne républicaine était en marche, et que les Vendéens se disposaient à soutenir une attaque, ils choisissaient une hauteur sur laquelle ils plaçaient leur troupe. Un grand nombre de braves allaient aussitôt s'embusquer dans des vallons écartés, à une distance assez considérable en avant ; ils laissaient filer la colonne de manière à l'attaquer en flanc ou en queue. Le succès de cette attaque décidait à marcher vers l'ennemi ou à donner le signal de la retraite.

Si l'une des ailes de l'armée républicaine venait à plier, et si l'on apercevait quelque mouvement rétrograde sur la ligne, alors tout s'ébranlait de la part des Vendéens, les cris redoublaient ; c'était à qui courrait le plus vite, et la déroute de l'ennemi suivait de près.

Mais s'il arrivait que les républicains soutinssent les premiers efforts, et que quelques prestiges

Digitized by Google

sinistres vinssent frapper les têtes vendéennes, alors tout le rassemblement disparaissait, chacun regagnait sa demeure par des sentiers peu fréquentés : un instant après on ne découvrait plus personne. C'est ce qui a fait répéter tant de fois que les armées vendéennes étaient détruites, qu'il n'existait plus de Vendée, et que la gloire en était due à tel ou tel général, qui bien souvent éprouvait des revers peu de temps après.

Que l'on juge maintenant ce que pouvaient contre la Vendée des rassemblemens informes d'hommes levés à la hâte, qui ne savaient ni commander ni obéir, et combien les chances des combats et de leurs suites étaient inégales entre les Vendéens et les républicains.

§ III. *Mœurs religieuses du peuple vendéen.*

Les mœurs des anciens Celtes, dont parle César dans ses Commentaires (*lib.* VI § XIII), se retrouvent dans la Vendée et la Bretagne, où le culte des druïdes est attesté par un grand nombre de monumens (1).

Les druïdes présidaient aux cérémonies religieuses : quiconque refusait de se soumettre à

(1) On peut consulter à ce sujet les recherches historiques de M. Bodin, et la notice des monumens celtiques de M. La Révellière Lépeaux, imprimée dans les mémoires de l'académie celtique, n°. 5; les nos. 8 et 9 renferment un essai de grammaire, des chansons vendéennes du même auteur, etc.

Digitized by Google

leurs décisions était excommunié, punition terrible qui plaçait le coupable au rang des impies et des scélérats : on ne lui devait plus ni secours, ni justice, ni pitié.

Le peuple était persuadé que le clergé, rempli de l'esprit de la Divinité, ne prononçait que des oracles, et que l'impiété de l'homme qui méprisait les avis de ses ministres ne pouvait que le précipiter dans un abîme de malheurs.

Le Vendéen, dit M. Bodin, ne croit et ne tient pour certain que ce que lui disent ses prêtres ; sa bonne foi, sa simplicité, ne lui ont jamais laissé apercevoir qu'il avait été souvent l'instrument et la victime de ceux qui le faisaient agir. Vers le milieu du seizième siècle, des ecclésiastiques qui avaient toute sa confiance ayant embrassé la secte de Calvin, il suivit leur exemple, et bientôt on le vit briser les statues des saints, renverser les autels et se porter à tous les excès, sous le spécieux prétexte de réprimer les vices du clergé et réformer les abus de la religion romaine.

A la fin du dernier siècle, continue le même auteur, on a vu ce même peuple, conduit par des prêtres et des chefs catholiques, prodiguer avec enthousiasme son sang pour le maintien de cette religion que deux siècles auparavant il avait voulu détruire. Toujours religieux et guerrier, il chantait des hymnes en brisant les statues de la Vierge en 1565, comme il chantait des litanies, en 1793, en relevant ces mêmes statues, et en combattant

Digitized by Google

les républicains dans cette lutte sanglante connue sous le nom de guerre de la Vendée.

La crédulité de ces hommes simples et bons, doux, hospitaliers, fidèles à leur parole, dit M. Cavoleau (1), égale leur ignorance, et ils sont le jouet de tous les charlatans qui, sous le nom de *sorciers* et de *devins*, exercent sur leur imagination un empire absolu. Leur religion est un tissu de superstitions grossières; et ils pardonneraient plutôt un blasphème contre la Divinité, qu'une plaisanterie contre l'image grossière attachée à l'arbre qu'ils révèrent, ou placée au-dessus de la fontaine à laquelle ils rendent un culte qui date peut-être du temps des druïdes.

On peut appliquer au peuple vendéen ce que Montaigne dit de ce bon peuple de l'île de Dioscoride, située à l'autre bout du monde : *Peuple chrétien, ayant des églises et des autels, au demeurant si simple, que de la religion qu'il observe si scrupuleusement il n'en entend un seul mot.*

L'image d'un saint, informe ou non, l'habit de prêtre, le pèlerinage, les revenans, les loups garous (2), le sabbat, le sorcier, le devin, le dia-

---

(1) Description du département de la Vendée. M. Bodin et M. Cavoleau appartiennent à la Vendée : ils sont instruits et bons juges.

(2) Ceux qui sont curieux de lire des historiettes de loups garous, peuvent parcourir l'histoire de M. Bourniseaux, notamment le chap. 20, tom. 1er., pag. 207 et suiv.

Digitized by Google

ble enfin, tel est le code religieux du Vendéen, toujours disposé à porter *une chandelle à saint Michel, et l'autre à son serpent.*

En général, dans son culte religieux, le Vendéen ne voit rien au delà de l'objet qui frappe ses regards; et, sous ce rapport, on pourrait dire que la Vendée s'étend fort loin. Otez l'image, vous n'avez plus de saint; changez-la, le nouveau saint n'a plus la même vertu.

Je pourrais citer ici une foule de traits de cette nature; je me bornerai à un seul exemple.

J'ai vu, dans la paroisse de Melay, un vieux saint Pierre de bois que le temps et les vers n'avaient pas respecté, remplacé par un saint Pierre de marbre, exciter les regrets et les murmures des paroissiens. L'ancien était en possession de faire des miracles, c'était le patron de la paroisse, il fallut déloger le nouveau-venu.

Ce qui distingue le caractère du Vendéen, c'est son intérêt particulier qu'il ne perd jamais de vue dans quelque position qu'il se trouve. Ce qui lui appartient surtout, c'est ce sentiment profond d'une sorte d'indépendance naturelle qui semble ne vouloir reconnaître ni souffrir d'autre domination que celle du prêtre.

Le peuple de la Vendée est peut-être celui de toute la France qui, à raison de son isolement prolongé, a le moins perdu de ses anciennes habitudes et de sa liberté primitive. On y retrouve encore des traces de ces mœurs dont parle Tacite.

Digitized by Google

« Le peuple, dit Tacite, choisit ses chefs qui com-
» mandent par l'exemple plus que par l'autorité.
» Personne n'a le droit ni de punir ni d'emprison-
» ner, pas même de frapper, à l'exception des prê-
» tres ; et ce traitement, on l'envisage de leur
» part non comme un châtiment ni comme l'ordre
» d'un supérieur, mais en quelque sorte comme
» le commandement du Dieu qu'ils croient prési-
» der aux batailles. »

La guerre de la Vendée en fournit des exemples multipliés.

§ IV. *De la noblesse vendéenne.*

Après avoir parlé des mœurs religieuses des Vendéens, il convient de dire un mot de l'influence des nobles du pays.

Les prêtres avaient à leur disposition les clefs du paradis et de l'enfer, les nobles n'avaient pour eux que les menaces et la crainte. Les premiers pouvaient tout sur l'esprit des campagnes, les seconds n'avaient aucun empire sur le caractère indépendant qui distingue ce peuple : ôtez le prêtre, le noble disparaît.

Les seigneurs ne communiquaient guère avec les paysans que par l'intermédiaire des *gens-d'affaires* dont on n'avait pas toujours à se louer beaucoup. Les vexations d'agens féodaux, envoyés de Paris à Maulevrier vers la fin de 1789, donnèrent lieu à un soulèvement de paysans qui menaçaient de mettre le feu au château, et qui ne furent

Digitized by Google

retenus que par la prudence de l'administration du district de Chollet. Les agens disparurent : quatre petites pièces (modèles) de canon furent enlevées et conduites au district, et le calme se rétablit : ce fut toute l'artillerie de Chollet jusqu'à l'invasion de cette ville par les Vendéens.

M. de Barante dit que de tout temps les gentilshommes poitevins ont été de célèbres chasseurs (1). Cela est vrai : chaque année on assignait plusieurs quartiers de chasse qui faisaient les délices et la réputation des chasseurs condamnés le reste du temps à vivre dans le cercle de leur voisinage. M. de Barante aurait pu citer comme l'équipage de chasse le plus nombreux, le plus brillant, le plus dispendieux, celui de la maison de Lescure ; il aurait pu même y trouver un motif moins immoral des dettes de cette maison, que celui de les faire attribuer par la veuve du jeune Lescure *au libertinage de son père* (2).

Les paysans étaient appelés aux chasses du loup et du sanglier ; ils s'y rendaient par un motif d'intérêt particulier ; mais on ne les rencontrait pas à la chasse du cerf : ils se disposaient dans le silence à réparer les dégâts que l'équipage laissait sur la trace du noble animal lorsqu'il débûchait de la forêt.

---

(1) Mémoires de madame la marquise de la Rochejaquelein, page 44.

(2) Page 12.

Digitized by Google

En général, l'homme des champs de la Vendée n'était communicatif qu'avec ses égaux; dans toute autre position on le trouvait assez froid et réservé, surtout avec l'entourage du seigneur. Tout individu attaché à sa personne s'appelait *nobliet*, expression qui signifiait *fainéant*. Elle s'étendait même au bœuf paresseux qui secondait mal à la charrue ses compagnons *Rougeau*, *Châtain*, *Moreau*.

Le laboureur a coutume de chanter en conduisant sa charrue, c'est ce qu'il appelle *noter*. Après avoir nommé *Rougeau*, *Châtain*, *Moreau*, il finit son air en fausset, en appuyant son aiguillon sur *Nobliet*.

Je sais qu'à l'époque où la coalition des évêques trouva des soutiens dans la Vendée, il s'opéra une révolution subite dans les mœurs d'une grande partie de la noblesse : on flatta, on plaignit les paysans; on leur donna l'exemple de la piété; on ne vit plus que des saints dans le pays; et, je l'avouerai, de tous les miracles que j'ai vus dans ces malheureuses contrées, la conversion subite de tant de gens, qui naguère me semblaient ou indifférens ou mécréans; qui prétendaient que la religion n'était faite que pour le peuple en faveur de la domination; cette conversion, dis-je, a été pour moi le phénomène le plus étonnant.

Les nobles, à l'aide des prêtres, auraient pu inspirer beaucoup de confiance aux habitans des campagnes qui, naturellement bons et simples,

Digitized by Google

lorsqu'il ne s'agissait pas de leur intérêt particulier, oubliaient facilement, au nom de Dieu, le mal qu'on leur avait fait. En voici un exemple frappant :

Le curé du May, l'abbé Coulonnier, ne manquait guère d'intenter chaque année un procès à ses paroissiens qu'il accusait de ne pas lui payer exactement la dîme *au vert et au sec* : il était détesté. Lorsque le moment des réconciliations fut arrivé pour l'intérêt de la coalition, il monta en chaire un beau dimanche, et de ce ton de componction propre à captiver son auditoire : *Mes chers paroissiens*, dit-il, *je suis un grand pécheur, l'esprit d'égarement s'était emparé de moi ; je vous ai persécutés par des procès ; aujourd'hui j'avoue, je sens, je reconnais mes fautes : j'en demande pardon à Dieu et à vous, mes chers paroissiens ; oublions le passé.*

Ces mots, accompagnés de quelques larmes feintes, firent sangloter tout l'auditoire : le passé fut oublié, et la commune du May ne tarda pas à se signaler dans la guerre de la Vendée.

Déjà il existait dans le Poitou une coalition dans laquelle presque tous les gentilshommes du pays étaient entrés. La fuite du roi et son arrestation déconcertèrent les projets qu'on avait formés (1).

Il s'établissait des intelligences entre le clergé et la noblesse, il se faisait des réunions secrètes,

(1) Mémoires de madame de la Rochejaquelein, page 12.

Digitized by Google

on agitait des questions d'état qui devaient se décider par une force que l'on a appelée depuis le *doigt de Dieu;* mais la manie de l'émigration, ou plutôt des ordres supérieurs, ainsi que nous l'apprend M. le marquis d'Ecquevilly (1), vinrent rompre les conférences.

Le comte d'Artois, dit cet historien, se rendit à Coblentz dans le mois de juin 1791 : l'émigration des officiers et des gentilshommes devint alors presque générale. Les princes, qui s'affermissaient dans le projet qu'ils avaient conçu de former des rassemblemens autour d'eux, continuaient à employer tous les moyens qui étaient en leur pouvoir pour stimuler et pour favoriser cette émigration. *Les dates de l'émigration étaient tellement calculées, qu'un grand nombre d'arrivans furent repoussés comme coupables d'avoir hésité trop long-temps à prendre une résolution, souvent hérissée d'obstacles, que l'honneur leur prescrivait.*

L'auteur cite pour exemple, à ce sujet, le prince de Saint-Maurise qui fut menacé d'être jeté dans le Rhin s'il osait coucher à Coblentz.

La noblesse vendéenne suivit le torrent de l'émigration. D'Elbée se retira à Worms, Charette se rendit à Coblentz où il ne fit pas un long séjour; car, dit son biographe (2), *peu content des*

---

(1) Histoire des campagnes de l'armée de Condé (tome I, pag. 21 et suiv.)

(2) M. de Barante, *Biographie universelle*, art. Charette.

Digitized by Google

manières de la cour qui s'y trouvait, et ayant essuyé quelque perte au jeu, il revint en France. Peut-être aussi y parut-il déplacé, car, ajoute, l'écrivain, *Charette n'avait aucun usage du monde.*

La proclamation du roi du 12 novembre 1791 facilita leur retour en France : ils rentrèrent dans la Vendée

La tempête du 10 août 1792, à Paris, jeta dans la Vendée MM. de Lescure et de la Rochejaquelein qui, par des considérations particulières, n'avaient pas émigré, et qui devinrent bientôt chefs dans l'armée catholique : jeunes encore, ils n'étaient guère connus dans le pays que par leurs noms de famille.

Ajoutons à ces noms ceux de Bonchamps, Cathelineau et Stofflet (1), voilà les principaux chefs de la haute Vendée.

Charette seul, dans la basse Vendée, parvint à se faire une réputation colossale. Il succomba sous le titre de *restaurateur de la monarchie.*

Après l'explosion du 10 août, on comptait encore très-peu de nobles dans la Vendée.

MM. de Lescure et de Larochejaquelein étaient retirés au château de Clisson, commune de Boëmé, à l'extrémité sud de la Vendée, commune tranquille alors, parce que le curé et le vicaire s'étaient soumis au serment, et qu'ils n'avaient

(1) On sait que les deux derniers n'appartenaient pas à l'ordre de la noblesse.

Digitized by Google

pas encore appelé autour d'eux le démon de la discorde et de la guerre civile.

M. de Bonchamps, franc, loyal, ennemi de l'intrigue, et sans contredit le plus habile des chefs militaires de la Vendée, habitait son château de la Baronnière, commune de la Chapelle-Saint-Laurent, district de Saint-Florent.

M. d'Elbée, simple, pieux, alors sans ambition, aimé des paysans qui l'environnaient, vivait paisiblement à sa modeste habitation de la Loge, commune de Saint-Martin-de-Beaupréau.

M. Sapinaud de la Verrie vivait en philosophe dans sa retraite.

M. de Royrand, ancien militaire, fort silencieux de son naturel, s'amusait pourtant quelquefois à raconter quelques vieilles histoires de guerre ou d'anciennes traditions du pays.

M. Charette tenait sa petite cour de galanterie dans son habitation de Fonte-Clause, au fond du bas Poitou. Jusque-là son nom n'avait peut-être jamais pénétré dans le haut Poitou où l'on n'entretenait guère que des relations de parenté, de voisinage et de chasse.

A cette époque, tout ce qui appartenait à la noblesse était surveillé de près par les administrations; il eût été difficile de se voir, de s'entendre, de concerter des plans et de les mettre à exécution. On ne pouvait songer qu'à sa sûreté personnelle, en vivant dans l'isolement; ainsi,

Digitized by Google

de l'aveu même de d'Elbée (1), la noblesse n'a point organisé la guerre civile, elle y a été entraînée par les circonstances et par la volonté des paysans.

Mais, qui a pu donner cette impulsion aux habitans des campagnes? Qui a pu leur inspirer ces fureurs, cette soif du sang? Qui?... Ceux qui, à toutes les époques de l'histoire, ont figuré sur la scène des guerres religieuses; ceux que d'Elbée lui-même regardait comme le plus grand obstacle au retour de la tranquillité dans le pays; ceux qui avaient enflammé les imaginations, qui les avaient inondées de fanatisme, qui se trouvaient à la tête des pèlerinages nocturnes pour se réunir de 8 à 10 lieues autour d'un chêne miraculeux ; ceux qui se sont trouvés, déguisés, à la tête des premiers rassemblemens, les ont suivis, excités, encouragés, au nom du ciel, jusqu'à ce qu'enfin, séduits par des promesses, des récompenses, des dignités, ils ont prêché la paix sur d'affreuses ruines teintes de sang humain : ils ont parlé, et le calme s'est rétabli dans les campagnes. Il est donc vrai que le fanatisme porte à la main une torche ardente qu'il peut éteindre et rallumer à son gré !... (2)

---

(1) Interrogatoire du 9 janvier 1794.

(2) Il suffit de lire sans prévention les histoires de la Vendée et de la chouannerie pour dissiper tous les doutes à ce sujet.

Digitized by Google

§ V. *Situation politique et religieuse de la Vendée en 1791 et 1792.*

Quelques troubles avaient éclaté aux mois d'avril, mai et juin 1791, dans les districts de la Roche-sur-Yon, des Sables et de Challans. L'assemblée nationale se détermina à envoyer sur les lieux deux commissaires pris dans son sein, Gallois et Gensonné.

L'administration des Sables, informée qu'il se faisait des rassemblemens de la noblesse au château de Lézardière, vers la fin de juin, requit des détachemens de garde nationale et de troupes de ligne de s'y transporter. On avait à craindre quelque projet de soulèvement concerté avec les prêtres. Le rassemblement disparut, et bientôt on aperçut le feu au château. La troupe s'empressa d'éteindre l'incendie, mais on ne manqua pas de publier (1) quelques jours après, que cette troupe avait *massacré trente citoyens qui imploraient en vain la pitié de leurs bourreaux*. Cette odieuse assertion fut démentie par l'administration du département de la Vendée (2).

Les progrès du fanatisme avaient été si rapides, si effrayans dans le département de Maine-et-Loire, que l'administration centrale de ce département avait cru devoir prendre, le 24 mai, un arrêté qui enjoignait à tous les prêtres *réfractai-*

(1) Journal des mécontens ou Annales monarchiques, 6 juillet.
(2) Moniteur, n°. 199.

Digitized by Google

res de se rendre à Angers; cette mesure produisit peu d'effet.

Cependant l'acceptation faite par le roi, le 14 septembre 1791, de la constitution présentée par l'assemblée nationale, semblait promettre à la France des jours plus calmes. Le monarque avait parlé, le Français devait obéir ou devenait *rebelle* (1).

Cette acceptation, effroi de l'aristocratie qui craignait surtout l'établissement d'un gouvernement qui ne pouvait convenir ni à ses mœurs ni à ses prétentions, fut notifiée aux différens cabinets; les émigrés furent sommés de rentrer, la voix du prince fut méconnue, et déjà les comités de Coblentz et de Londres avaient juré, par les armes de la Prusse et de l'Autriche, d'ensevelir la France sous des ruines; déjà la convention de Pilnitz avait été arrêtée dès le mois d'août.

Bientôt des troupes furent rassemblées autour de Coblentz, et l'on put voir des Français armés, marchant à la tête ou à la suite des étrangers, contre leur souverain et leur patrie.

Mais ce n'était pas assez de menacer la France des armes de l'étranger, il fallait encore allumer dans son intérieur le feu de la guerre civile; aussi envoya-t-on dans le midi et dans l'ouest,

---

(1) C'est ainsi, dit M. de Toulongeon dans son histoire de France, qu'il faut qualifier toute réunion partielle contre la majorité en possession du gouvernement (tome II, page 217.)

Digitized by Google

au mois de mars 1792, des chefs chargés d'instructions pour commander et diriger les soulèvemens qui devaient favoriser et seconder la guerre extérieure.

On fit plus, on inonda Paris et les principales villes d'émissaires soudoyés pour enflammer les têtes déjà trop ardentes, les pousser au désordre et à l'anarchie, et arriver enfin jusqu'à *ce règne de la terreur*, que les chefs du parti, d'après leur propre aveu, préféraient à la modération (1). De là sans doute les 2 et 3 septembre.

L'histoire dira peut-être quelque jour que l'égarement des Français fut le déplorable fruit de l'or et des combinaisons de ces factions. En attendant, voici un fait à l'appui de cette assertion :

Au mois de septembre 1792, on vint annoncer au maire d'Angers l'arrivée de quelques individus dont le chef se disait chargé d'une mission importante ; il devait faire la visite des prisons, et surtout de la maison qui renfermait des prêtres : le maire pénètre le motif de cette mission, va de suite trouver cet envoyé, apprend qu'il est Prussien, lui enjoint de sortir sur-le-champ de la ville avec sa suite, et, par sa fermeté, sauve des victimes qu'on devait immoler.... Les Angevins reconnaîtront à ce trait leur concitoyen Pilastre, et placeront son nom à côté de celui du brave Thomasseau de Curzay.

---

(1) Mémoires de M. de Puisaye (tome III, pag. 70, 103).

Digitized by Google

La France devait donc s'attendre à une guerre d'extermination ; aussi n'est-on pas étonné de lire dans l'ouvrage de M. le marquis d'Ecquevilly cet ordre de Wurmser à l'armée austro-française : *On ne fera de prisonniers que quand l'ennemi sera absolument en déroute...* Et ce traitement ignoble, plus insupportable peut-être que la mort, infligé à vingt-quatre citoyens de Weissembourg..... Wurmser, dit l'historien, les fit arrêter et condamner à balayer la ville, affublés d'un bonnet rouge, et stimulés au travail *par force coups de bâton que des caporaux étaient chargés de leur distribuer....*

L'histoire dira encore que la France a triomphé des efforts de l'Europe armée contre elle, et qu'elle a été vingt fois à la veille de succomber sous ceux de l'hypocrisie et du fanatisme.

Pendant que les préparatifs de guerre se faisaient sur les bords du Rhin, on recommandait aux chefs de l'intérieur d'arrêter l'émigration, d'agir avec la plus grande prudence, d'éviter toute explosion prématurée, et d'attendre avec confiance le moment où l'action prochaine des forces extérieures devait offrir aux *bons Français* la possibilité de manifester ouvertement leur loyauté et leur courage. On ajoutait qu'il paraîtrait incessamment un manifeste qui serait soutenu par les armées des puissances confédérées, et qui ferait trembler les plus audacieux des révoltés contre le gouvernement paternel du roi, en

Digitized by Google

leur faisant voir la vengeance, due à leurs forfaits, suspendue sur leur tête.

Ces instructions du mois de juin 1792 furent suivies du fameux manifeste du duc de Brunswick, du 25 juillet, connu à Paris dès le 3 août; production étrange que l'on a attribuée à M. de Calonne, et dont l'effet fut de révolter la nation française. Un ennemi déclaré du monarque eût-il pu lui porter un coup plus funeste?

Cette pièce, chef-d'œuvre de forfanterie germanique, fut envoyée en Bretagne par M. de Calonne, que l'on regardait comme l'âme de Coblentz, avec des commissions signées et de l'argent *dans un certain genre* (faux assignats). Il annonçait à M. de la Rouarie, chef dans cette partie, la marche de l'armée austro-française, en lui disant : *Euge, macte animo, vir generose!* c'était assez dire que le moment d'arborer l'étendard de la guerre civile approchait.

L'assemblée législative remplaça l'assemblée nationale le 1er. octobre 1791. Les commissaires Gallois et Gensonné, de retour de leur mission de la Vendée, présentèrent leur rapport dans la séance du 9. Cette pièce, remarquable par le ton de vérité qui y règne, est un tableau fidèle de la situation politique et religieuse de la Vendée à cette époque; elle mérite de tenir une place dans l'histoire. En voici un extrait :

« L'époque de la prestation du serment ecclésiastique a été, pour le département de la Vendée,

Digitized by Google

la première époque de ses troubles. Jusqu'alors, le peuple y avait joui de la plus grande tranquillité. Éloigné du centre commun de toutes les actions et de toutes les résistances ; disposé par son caractère naturel à l'amour de la paix, au sentiment de l'ordre, au respect de la loi, il recueillait les bienfaits de la révolution sans en éprouver les orages.

» Dans les campagnes, la difficulté des communications, la simplicité d'une vie purement agricole, les leçons de l'enfance et des emblèmes religieux, destinés à fixer sans cesse ses regards, ont ouvert son âme à une foule d'impressions superstitieuses que, dans l'état actuel des choses, nulle espèce de lumière ne peut ni détruire, ni modérer.

» Sa religion, c'est-à-dire, la religion telle qu'il la conçoit, est devenue pour lui la plus forte et pour ainsi dire l'unique habitude morale de sa vie. L'objet le plus essentiel qu'elle lui présente est le culte des images ; et le ministre de ce culte, celui que les habitans regardent comme le dispensateur des grâces célestes, qui peut, par la ferveur de ses prières, adoucir l'intempérie des saisons, et qui dispose du bonheur d'une vie future, a bientôt réuni en sa faveur les plus douces comme les plus vives affections de leur âme.

» La constance du peuple de ce département dans l'espèce de ses affections religieuses, et la confiance illimitée dont y jouissent les prêtres aux-

Digitized by Google

quels il est habitué, sont un des principaux élémens des troubles qui l'ont agité et *qui peuvent l'agiter encore.*

» Il est aisé de concevoir avec quelle activité des prêtres, ou égarés ou factieux, ont pu mettre à profit ces dispositions à leur égard. On n'a rien négligé pour échauffer le zèle, alarmer les consciences, fortifier les caractères faibles, soutenir les caractères décidés; on a donné aux uns des inquiétudes et des remords, on a donné aux autres des espérances de bonheur et de salut; on a essayé sur presque tous, avec succès, l'influence de la séduction et de la crainte.

» Plusieurs d'entre ces ecclésiastiques sont de bonne foi; ils paraissent fortement pénétrés et des idées qu'ils répandent et des sentimens qu'ils inspirent; d'autres sont accusés de couvrir du voile de la religion des intérêts plus chers à leur cœur; ceux-ci ont une activité politique qui s'accroît ou se modère suivant les circonstances.

» Une coalition puissante s'est formée entre l'évêque de Luçon et une partie de l'ancien clergé de son diocèse. On a arrêté un plan d'opposition à l'exécution des décrets, qui devait se réaliser dans toutes les paroisses. Des mandemens, des écrits incendiaires envoyés de Paris, ont été adressés à tous les curés, pour les fortifier dans leur résolution, ou les engager dans une confédération qu'on supposait générale. Une lettre circulaire de M. Beauregard, grand-vicaire de M. de Mercy,

Digitized by Google

déposée au greffe du tribunal de Fontenay, et que cet ecclésiastique a reconnue lors de son interrogatoire, fixera votre opinion d'une manière exacte, et sur le secret de cette coalition, et sur la marche très-habilement combinée de ceux qui l'ont formée. La voici :

Luçon, le 30 mai 1791.

Au curé de la Réorthe.

« Un décret de l'assemblée nationale, en date du 7 mai, accorde aux ecclésiastiques qu'elle a prétendu destituer pour refus de serment, l'usage des églises paroissiales pour y célébrer la messe seulement ; le même décret autorise les catholiques romains, ainsi que les non-conformistes, à s'assembler pour l'exercice de leur culte religieux dans le lieu qu'ils auront choisi à cet effet, à la charge que dans les instructions publiques, il ne sera rien dit contre la constitution civile du clergé.

» La liberté accordée aux pasteurs légitimes, par le 1er. article de ce décret, doit être regardée comme *un piége d'autant plus dangereux*, que les fidèles ne trouveraient dans les églises dont les intrus se sont emparés, d'autres instructions que celles de leurs faux pasteurs; qu'ils ne pourraient y recevoir les sacremens que de leurs mains, et qu'ainsi ils auraient avec ces pasteurs *schismatiques* une communication que les lois de l'église interdisent. Pour éviter un aussi grand mal, MM. les curés sentiront la nécessité de s'assurer au plus tôt d'un lieu où ils puissent, en vertu du 2e. arti-

Digitized by Google

cle de ce décret, exercer leurs fonctions, et réunir leurs fidèles paroissiens, dès que leur prétendu successeur se sera emparé de leur église : sans cette précaution, les catholiques, dans la crainte d'être privés de la messe et des offices divins, appelés par la voix des faux pasteurs, seraient bientôt engagés à communiquer avec eux, et exposés aux risques d'une séduction presque inévitable.

» Dans les paroisses où il y a peu de propriétaires aisés, il sera sans doute difficile de trouver un local convenable, de se procurer des vases sacrés et des ornemens; alors une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou de quelqu'autre étoffe commune, des vases d'étain, suffiront, dans ce cas de nécessité, pour célébrer les saints mystères et l'office divin.

» Cette simplicité, cette pauvreté, en nous rappelant les premiers siècles de l'église et le berceau de notre sainte religion, peut être un puissant moyen pour exciter le zèle des ministres et la ferveur des fidèles. Les premiers chrétiens n'avaient d'autres temples que leurs maisons. C'est là que se réunissaient les prêtres et le troupeau, pour y célèbrer les mystères, entendre la parole de Dieu, et chanter les louanges du Seigneur. Dans les persécutions dont l'église fut affligée, forcés d'abandonner leurs basiliques, on en vit se retirer dans les cavernes et jusque dans les tombeaux; et ces temps d'épreuves furent, pour les vrais fidèles, l'époque de la plus grande ferveur. Il est

Digitized by Google

bien peu de paroisses où MM. les curés ne puissent se procurer un local et des ornemens tels que je viens de les dépeindre; et, en attendant qu'ils se soient pourvus des choses nécessaires, ceux de leurs voisins qui ne seront pas déplacés, pourront les aider de ce qui sera dans leur église à leur disposition. Nous pourrons incessamment fournir des pierres sacrées à ceux qui en auront besoin; et, dès à présent, nous pouvons faire consacrer les calices ou les vases qui en tiendront lieu.

» M. l'évêque de Luçon, dans des avis particuliers qu'il nous a transmis, pour servir de supplément à l'instruction de M. l'évêque de Langres, et qui seront également communiqués dans les différens diocèses, propose à MM. les curés :

« 1°. De tenir un double registre où seront inscrits les actes de baptêmes, mariages et sépultures de leurs paroisses. Un de ces registres restera entre leurs mains, l'autre sera par eux déposé tous les ans entre les mains d'une personne de confiance;

» 2°. Indépendamment de ce registre, MM. les curés en tiendront un autre où seront inscrits les actes de dispenses de mariage, etc.;

» 3°. MM. les curés attendront, s'il est possible, pour se retirer de leur église et de leur presbytère, que leur prétendu successeur leur ait notifié l'acte de ses nomination et institution, et il faut qu'ils protestent contre tout ce qui serait fait en conséquence;

» 4°. Ils dresseront en secret un procès verbal de

Digitized by Google

l'intrusion du prétendu curé, et de l'invasion par lui faite de l'église paroissiale et du presbytère. Dans le procès verbal, dont je joins ici le modèle, ils protesteront formellement contre tous les actes de la juridiction qu'il voudrait exercer comme curé de la paroisse : et pour donner à cet acte toute l'authenticité possible, il sera signé par le curé, son vicaire, s'il en a un, et un prêtre voisin, et même par deux ou trois laïques pieux et discrets, en prenant néanmoins toutes les précautions pour ne pas compromettre le secret;

» 5°. Ceux de MM. les curés dont les paroisses seraient déclarées supprimées, sans l'intervention de l'évêque légitime, useront des mêmes moyens : ils se regarderont toujours comme seuls légitimes pasteurs de leurs paroisses ; et s'il leur était absolument impossible d'y demeurer, ils tâcheront de se procurer un logement dans le voisinage, et à portée de pourvoir aux besoins de leurs paroissiens ; et ils auront grand soin de les prévenir, et de les instruire de leurs devoirs à cet égard ;

» 6°. Si la puissance civile s'oppose à ce que les fidèles catholiques aient un cimetière commun, ou si les parens du défunt montrent une trop grande répugnance à ce qu'il soit enterré dans un lieu particulier, quoique béni spécialement, comme il est dit, article 19 de l'instruction, après que le pasteur légitime, ou l'un de ses représentans, aura fait à la maison les prières prescrites par le rituel, et aura dressé l'acte mortuaire qui sera

Digitized by Google

signé par des parens, on pourra porter le corps du défunt à la porte de l'église, et les parens pourront l'accompagner; mais ils sont avertis de se retirer, au moment où le curé et les vicaires intrus viendraient faire la levée du corps pour ne pas participer aux cérémonies et prières de ces prêtres schismatiques ;

» 7°. Dans les actes, lorsque l'on contestera aux curés remplacés leur titre de curé, ils signeront ces actes de leurs noms de baptême et de famille, sans prendre aucune qualité, etc. »

Ces manœuvres, poursuit le rapporteur, ont été suffisamment secondées par des *missionnaires* établis dans le bourg de Saint-Laurent, district de Montaigu. C'est même à l'activité de leur zèle, à leurs sourdes menées, à leurs infatigables et secrètes prédications que nous croyons devoir principalement attribuer la disposition d'une très-grande partie du peuple, dans la presque totalité du département de la Vendée et dans le district de Châtillon, département des Deux-Sèvres. Il importe essentiellement de fixer l'attention de l'assemblée sur la conduite de ces missionnaires et l'esprit de leur institution.

Cet établissement fut fondé, il y a environ soixante ans, par une société de prêtres séculiers, destinés, en qualités de missionnaires, à la prédication. Ces missionnaires ont acquis la confiance du peuple, en lui distribuant avec art des chapelets, des médailles et des indulgences, et en

Digitized by Google

plaçant, sur les chemins de toute cette partie de la France, des *calvaires* de toutes les formes; ces missionnaires sont devenus depuis assez nombreux pour former de nouveaux établissemens dans d'autres parties du royaume. Le bourg de Saint-Laurent est leur chef-lieu : ils y ont bâti récemment une vaste et belle maison conventuelle, et y ont acquis, dit-on, d'autres propriétés territoriales.

Cette congrégation est liée, par la nature et l'esprit de son institution, à un établissement de sœurs grises, fondé dans le même lieu, et connu sous le nom de *Filles de la sagesse*. Consacrées dans ce département, et dans plusieurs autres, au service des pauvres, et particulièrement des hôpitaux, elles sont, pour ces missionnaires, un moyen très-actif de correspondance générale dans le royaume.

Pour déterminer votre opinion sur la conduite de ces ardens missionnaires, et sur la morale religieuse qu'ils professent, il suffira de vous présenter un abrégé sommaire des maximes contenues dans différens manuscrits saisis chez eux par les gardes nationales d'Angers et de Chollet.

Ces manuscrits, rédigés en forme d'instruction pour le peuple des campagnes, établissent en thèse qu'on ne peut s'adresser aux prêtres constitutionnels, qualifiés d'intrus, pour l'administration des sacremens ; que tous ceux qui y participent, même par leur présence, sont coupables

Digitized by Google

de péché mortel, et qu'il n'y a que l'ignorance et le défaut d'esprit qui puisse les excuser;

Que ceux qui auront l'audace de se faire marier par les intrus ne seront pas mariés, et qu'ils attireront la malédiction divine sur eux et sur leurs enfans;

Que les choses s'arrangeront de manière que la validité des mariages faits par les anciens curés ne sera pas contestée; mais qu'en attendant il faut se résoudre à tout; que si les enfans ne passent point pour légitimes, ils le seront néanmoins; qu'au contraire les enfans de ceux qui auront été mariés devant les intrus seront vraiment *bâtards*, parce que Dieu n'aura point ratifié leur union, et qu'il vaut mieux qu'un mariage soit nul devant les hommes que s'il l'était devant Dieu;

Qu'il ne faut point s'adresser aux nouveaux curés pour les enterremens; et que si l'ancien curé ne peut pas les faire sans exposer sa vie et sa liberté, il faut que les parens et les amis du défunt les fassent eux-mêmes secrètement.

On y observe que l'ancien curé aura soin de tenir un registre exact pour y enregistrer ces différens actes; qu'à la vérité il est possible que les tribunaux civils n'y aient aucun égard, mais que c'est un malheur auquel il faut se résoudre; que l'enregistrement civil est un avantage précieux dont il faudra cependant se passer, parce qu'il vaut mieux en être privé que d'apostasier, en s'adressant à *un intrus*.

Digitized by Google

Enfin on y exhorte les fidèles à n'avoir aucune communication avec l'*intrus*, aucune part à son intrusion. On y déclare que les officiers municipaux qui l'installeront seront apostats comme lui, et qu'à l'instant même les sacristains, chantres et sonneurs de cloches doivent abdiquer leurs emplois.

La très-grande majorité des anciens fonctionnaires publics ecclésiastiques existe encore dans les paroisses, revêtue de ses anciennes fonctions.

Cette division des prêtres en assermentés et non assermentés a établi une véritale scission dans le peuple de leurs paroisses. Les familles y sont divisées : on a vu et l'on voit chaque jour des femmes se séparer de leurs maris, des enfans abandonner leur père. L'état des citoyens n'est le plus souvent constaté que sur des feuilles volantes, et le particulier qui les reçoit, n'étant revêtu d'aucun caractère public, ne peut donner à ce genre de preuve aucune authenticité légale.

Les municipalités se sont désorganisées, et un grand nombre d'entre elles, pour ne pas concourir au déplacement des curés non assermentés : une grande partie des citoyens a renoncé au service de la garde nationale.

Dans plusieurs parties du département, un juge, un membre du corps électoral, un administrateur, sont vus avec aversion par le peuple, parce qu'ils concourent à l'exécution de la loi relative aux fonctionnaires ecclésiastiques.

Digitized by Google

L'indigent n'obtient de secours, et l'artisan de travail, qu'autant qu'ils s'engagent à ne pas aller à la messe des prêtres assermentés.

Une des choses qui ont été le plus fortement recommandées aux prêtres non assermentés par les hommes habiles qui ont dirigé cette grande entreprise de religion, est de s'abstenir de toute communication avec les prêtres qu'ils appellent *intrus et usurpateurs*, de peur que le peuple, qui n'est frappé que par des signes sensibles, ne s'habituât enfin à ne voir aucune différence entre des prêtres qui feraient dans la même église l'exercice du culte.

Cette division religieuse a produit une séparation politique entre les citoyens. Pour ces pauvres habitans des campagnes, l'amour ou la haine de la patrie consiste aujourd'hui, non point à obéir aux lois, à respecter les autorités légitimes, mais à aller ou ne pas aller à la messe des prêtres assermentés.

J'ajouterai à ce tableau quelques détails qui serviront de développement au rapport des commissaires.

« Vers la fin de 1791, et dans les premiers jours de 1792, dit l'auteur de la vie de Cathelineau (page 2 et suiv.), un vieux chêne, près le bourg de Saint-Laurent de la Plaine, devint l'objet d'une sorte de vénération, parce que le bruit se répandit que la Sainte Vierge y apparaissait miraculeusement : les pèlerinages devinrent plus fréquens ; on y venait de six lieues à la ronde, et les

Digitized by Google

paroisses s'y rendaient, comme en procession, la croix en tête et les cierges allumés. Le zèle et la piété de Jacques Cathelineau y furent remarqués; et, par ses conseils, les paroisses qui avaient un curé *intrus* enveloppaient la croix d'un crêpe noir dont la vue frappait et saisissait tout le monde. Ce spectacle de deuil augmenta l'horreur que le schisme et l'hérésie inspiraient à ce peuple religieux. Les prêtres s'étant assurés que du côté du bon ordre, de la tempérance et de la piété, tout y rappelait le temps des premiers chrétiens, ne cherchèrent plus à arrêter l'élan de leurs paroisses. »

L'abbaye de Bellefontaine, près Bégrolle (1), devenue communauté de trapistes, avait aussi son chêne, plus fameux peut-être que celui de Saint-Laurent de la Plaine : on y voyait une Vierge de faïence qui attirait un concours immense de pèlerins. Les processions se faisaient surtout au clair de la lune. Dans un champ voisin, dont l'entrée n'était permise qu'à un enfant en état de grâce, des anges descendaient du ciel pour y célébrer la messe : l'enfant était le moniteur de l'assemblée. Il était surtout recommandé aux assistans de ne pas lever les yeux pendant la célébration des mystères, parce qu'ils ne pourraient supporter l'éclat éblouissant des rayons de lumière dont la Vierge s'environnait en voltigeant au-dessus de leurs têtes. Il était reconnu que la Vierge donnait un baiser aux

(1) Relation du président du tribunal de Chollet.

Digitized by Google

dévotes qui se trouvaient en état de grâce : j'en ai vu dans cet état de béatitude.

On ne trouva d'autre moyen de faire cesser ces attroupemens nocturnes, qu'en faisant apporter, avec tout le respect dû au culte, la Vierge dans l'église de Notre-Dame de Chollet, où il se fit de nouveaux miracles. Dès le soir même, voyant un groupe de femmes à la porte de l'église, je m'en approchai, et j'appris que la Vierge paraissait toute rayonnante de lumière : on pouvait l'apercevoir par le trou de la serrure. Je vis à mon tour que la lumière de la lampe était réfléchie par le clinquant des ornemens de la Vierge, et je m'éloignai en silence.

Bientôt le bruit se répandit que la Vierge retournait la nuit à son chêne : les processions recommencèrent, et l'on fut obligé d'abattre l'arbre.

Un vieux chêne, dans les environs de Légé, attirait aussi les processions (1). On voyait d'abord un objet blanchâtre descendre sur le tronc, puis on distinguait la figure de la Vierge qui paraissait regarder à droite et à gauche ceux qui étaient en prière; tantôt elle paraissait avec l'enfant Jésus, tantôt avec saint François-d'Assise et un autre religieux habillé en capucin. A mesure qu'il arrivait des processions, la Vierge se tournait vers les arrivans en baissant un peu la tête; le soir, au chapelet, lorsqu'on lisait la prière des *allégresses*

(1) Relation écrite et certifiée par des dévotes de l'endroit.

Digitized by Google

de la Vierge pour les mystères joyeux, elle prenait la figure de *Notre-Dame du Rosaire*. On aurait pu compter les grains du chapelet qui passait entre la tête de l'enfant Jésus et sa sainte mère.

On sera peut-être étonné que l'abbé Liger, après avoir dit (page 46) *qu'un bon chrétien qui ne sait pas lire est infiniment plus précieux à la société qu'un géomètre qui ne sert pas Dieu*, n'ait pas reconnu, comme les historiens, dans la guerre des chouans tous les caractères d'une guerre sainte. Voici comme il s'exprime (chap. 3) :

« Le fanatisme ne raisonne pas, ne réfléchit point, n'écoute rien. Il ne faut qu'un fou pour en égarer mille, un imposteur pour tromper un empire; c'est ainsi que des particuliers, se disant royalistes, ont persuadé à une troupe, qu'ils nommaient l'armée chrétienne, qu'ils étaient destinés à rétablir le trône et l'autel. Ils étaient encouragés par certains ministres qui les mettaient dans la classe des *Machabées*, et voulaient qu'après leur mort on les honorât comme martyrs. Un visionnaire, en désolant son pays, croira faire une action héroïque et gagner la couronne du martyre, tandis que celui qui s'opposera à ses fureurs sera traité d'impie. N'est-ce pas là l'espèce de fanatisme que nous offre la guerre des chouans? etc. »

Telle était la situation politique et religieuse de la Vendée. Tout était préparé pour la guerre civile : il ne fallait plus qu'une occasion, un prétexte, et peut-être une impulsion étrangère pour la

Digitized by Google

faire éclater. Le fanatisme sourit à la levée des trois cent mille hommes, et put bientôt s'asseoir sur des ruines et des tombeaux... (1)

§ VI. *Première insurrection dans les environs de Châtillon et Bressuire.* — Août 1792.

La Vendée paraissait moins agitée depuis l'émigration de la noblesse, et surtout depuis l'acceptation de la constitution; mais ce calme apparent était celui de la tempête. Le fanatisme était parvenu à s'emparer de l'esprit des campagnes. Persécution ouverte contre les prêtres qui s'étaient soumis aux lois, processions nocturnes, apparitions miraculeuses, prophéties, le ciel et l'enfer déchaînés : rien n'était négligé. Plus de relations commerciales avec les villes, plus de contributions. L'impulsion était donnée, tout était préparé pour la guerre civile; on n'attendait plus que le signal; il fut donné par Delouche, maire de Bressuire, et par Baudry d'Asson, gentilhomme poitevin.

Il est à présumer que M. de Calonne avait fait passer dans cette partie des instructions, comme

(1) M. de Beauchamp prétend (tom. I, pag. 19) que les prêtres n'ont point fomenté la guerre intestine, et cependant il ajoute (pag. 88) : « Chaque jour de nouveaux miracles, de » nouvelles apparitions, de nouveaux sujets de terreur, d'adora- » tion et de pèlerinage, tenaient en haleine les paysans de l'An- » jou et du Poitou. »

Digitized by Google

il en avait adressé en Bretagne; c'est du moins l'opinion de M. Forestier, l'un des chefs de la Vendée; mais on n'en a aucune certitude.

Quoi qu'il en soit, le 24 août, le tocsin rassembla plusieurs communes : l'attroupement se porta d'abord sur Châtillon où il ne trouva aucune résistance. Le feu fut mis à la maison du district, dont les administrateurs se réfugièrent à Bressuire. On se porta ensuite sur cette ville que l'on se proposait d'attaquer le lendemain. Les gardes nationales des environs accoururent au secours de la place menacée, et repoussèrent l'attaque. Il y eut du sang répandu : un grand nombre de prisonniers faits dans cette journée furent traduits au tribunal criminel de Niort où ils trouvèrent des juges que la politique rendit indulgens (1). Aucune condamnation ne fut prononcée; tout fut rejeté sur les morts et les absens.

Cette première tentative, que l'on peut considérer comme un essai à la guerre civile, n'ayant pas réussi, le calme se rétablit, et les administrations redoublèrent d'activité et de surveillance.

L'assemblée nationale connaissait les plans et les projets de la coalition armée contre la France, et les ressorts que faisait agir cette autre coalition,

(1) On pensa que la douceur ferait ouvrir les yeux à des hommes égarés;... mais rien ne peut déchirer le bandeau du fanatisme. Le maire Delouche périt à Nantes.

Digitized by Google

peut-être plus dangereuse encore, des évêques réunis à Londres.

Déjà Rome avait lancé des lettres monitoriales contre les évêques constitutionnels : Taleyrand, évêque d'Autun, avait été excommunié; Rome était en correspondance ouverte avec le cabinet de Saint-James, et remuait, par ses intrigues, toutes les cours de l'Europe; enfin le pontife s'était déclaré le chef de la coalition religieuse.

Le ministre romain Zelada, dans une proclamation ou allocution aux fidèles, semblait tracer aux Vendéens la marche à suivre pour allumer les feux d'une guerre sainte : c'était *le tocsin* qui devait donner le signal ; les ecclésiastiques séculiers et réguliers devaient *lever les mains sur la montagne, tandis que les fidèles se battraient dans la plaine.*

On recommandait spécialement à tous les évêques, curés, vicaires et autres ministres de l'église, d'exhorter sans cesse, en public comme en particulier, les peuples qui leur étaient *soumis*, à prendre confiance dans le Seigneur, et à les préparer avec courage à la défense ainsi qu'à la conservation de leur religion,... etc. Aussi ne tarda-t-on pas de voir paraître dans la Vendée et dans la Bretagne des vicaires apostoliques du saint siége, des apôtres dont le zèle consistait à faire verser le sang en exaltant les fureurs du fanatisme.

Dans cette position, l'assemblée nationale n'avait plus à délibérer, il fallait agir.

Digitized by Google

Le 11 juillet 1792 la patrie avait été déclarée en danger; la jeunesse des villes s'élança bientôt vers les frontières.

Le 26 août suivant parut un décret sur la déportation des prêtres insermentés. Cette mesure, déjà proposée au mois de novembre 1791, et suspendue par un *veto royal*, était désormais trop tardive pour la Vendée où le costume de prêtre avait été remplacé par celui de garçon meunier.

Les prêtres imitèrent dans cette circonstance la prudence de saint Similien, évêque de Nantes.

« *Ce saint évêque*, dit son légendaire, Ribadéneira, *encourageait les chrétiens au martyre, dans le temps de la persécution. Quand il eut à craindre pour lui-même, se rappelant le conseil que J.-C. avait donné à ses disciples, les avisant que lorsqu'on les persécuterait en une cité, ils s'enfuissent en une autre, il s'absenta de la ville en habit déguisé, et se retira aux champs, reçu et entretenu ès métairies et maisons champêtres des plus riches chrétiens, lesquels l'entretenaient avec ses prêtres et les autres ecclésiastiques qui, pour semblable cause, avaient quitté les villes.*

On cria plus fortement à la persécution; ce fut tout l'effet que produisit le décret de l'assemblée nationale.

Déjà Longwi était tombé au pouvoir de l'ennemi. Cette nouvelle, annoncée avec éclat à l'armée des princes, le 22 août, remplit de joie et d'espérance les émigrés.

Digitized by Google

« Nous étions, dit Olivier d'Argens, dans son journal, tous, ou presque tous, persuadés que nous allions marcher directement sur Paris; que tous les obstacles seraient facilement levés; que les troupes de ligne n'attendaient que notre entrée, ainsi que les braves royalistes *coalisés dans l'intérieur et surtout en Bretagne*, pour se joindre à nous. Le jour de notre entrée à Paris était même fixé. »

Thionville était menacé d'un siége, Verdun allait être envahi, Lille bombardé; il se préparait des défections : la France semblait arrivée sur le bord de sa ruine.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Mars 1793.

§ Ier. Invasion du pays par les insurgés. — Événemens particuliers aux villes de la haute Vendée. — Chollet, Saint-Florent, Jallais, Vihiers, Chemillé. — Sort des prisonniers. — Chalonnes. — Interrogatoire de Joseph Cathelineau. — Villes du centre et de la basse Vendée. — Les Herbiers, Mortagne, Clisson, Tiffauge, Montaigu, Machecoul, Challans, Saint-Gilles, la Roche-sur-Yon (Bourbon-Vendée), Noirmoutier, Pornic.

Invasion du pays par les insurgés (1).

La convention nationale avait remplacé l'assemblée législative le 21 septembre 1792. Le gouvernement de la France fut déclaré *république une et indivisible.*

La France eut bientôt neuf armées sur pied : il fallait opposer aux efforts de la coalition de grands moyens de résistance, ou subir le joug.

Le 25 février 1793, la convention déclara que la liberté était menacée, et rendit le décret suivant :

« Tous les citoyens français, depuis l'âge de dix-huit jusqu'à quarante ans accomplis, non mariés ou veufs sans enfans, sont en état de réquisition

(1) Les premiers événemens de la Vendée ont été peu connus des historiens.

Digitized by Google

permanente, jusqu'à l'époque du complément du recrutement effectif de trois cent mille hommes de nouvelle levée. »

La loi rendue à la suite de ce décret traça le mode à suivre pour opérer cette levée; elle fut envoyée dans tous les départemens par des courriers extraordinaires.

Il importait beaucoup aux intérêts de la coalition d'entraver cette mesure par tous les moyens possibles. Le moment était favorable à l'action du fanatisme ; c'était le temps du carême. Les apôtres de mission qui, dans leurs instructions *évangéliques* (1) saisies à Saint-Laurent, avaient dit au peuple des campagnes : *Ce que l'église a fait, elle peut le défaire; ce qu'elle a ordonné, elle peut le défendre* : ces apôtres défendirent de se soumettre à la loi du recrutement.

Le paysan de la Vendée et de la Bretagne, accoutumé à suivre, quoique avec répugnance, la marche du gouvernement dans les levées de la milice, trouvait, dans la défense de ses bons prêtres, son intérêt particulier réuni au salut de son âme; aussi se montra-t-il très-docile aux volontés célestes.

La loi sur la levée des trois cent mille hommes laissait aux municipalités une grande latitude pour son exécution. Les citoyens eux-mêmes assemblés avaient la faculté de choisir le mode de recrute-

(1) J'ai vu, j'ai lu ces instructions.

Digitized by Google

ment qu'ils jugeraient le plus convenable ; ceux qui étaient appelés à marcher pouvaient se faire remplacer ; enfin, l'inscription volontaire était admise en déduction des hommes de recrutement, et jusque-là les campagnes n'avaient pas fourni de contingent obligé.

Le recrutement devant avoir lieu dans tous les cantons à la fois, ou à des époques très-rapprochées, on sut tirer parti de cette circonstance pour faire éclater un soulèvement général.

Cette époque exige quelques détails, minutieux peut-être, mais nécessaires pour faire connaître la vérité. Je dirai ce que j'ai vu ; je n'écris pas sur des souvenirs quelquefois trompeurs, mais sur des notes et des journaux particuliers conservés avec soin. D'ailleurs, il existe encore tant de témoins de ces événemens déplorables.... C'est à eux que je m'adresse, et c'est en leur présence que j'écris.

Événemens particuliers aux villes de la haute Vendée.

Chollet.

Aussitôt que l'on eut connaissance du décret sur la levée des trois cent mille hommes, une foule d'habitans de Chollet et des communes voisines se présentèrent à la municipalité, et demandèrent qu'il leur fût permis de s'assembler le 4 mars pour aviser aux moyens d'effectuer le recrutement. Cette demande fut accueillie et le lieu de l'assemblée désigné. Quelques émissaires du parti de l'insur-

Digitized by Google

rection profitèrent de la nuit pour parcourir les communes du district, et engager tous les habitans sujets au recrutement à se rendre à l'assemblée.

Le 4, on vit arriver dès le matin une multitude d'hommes qui remplirent les cabarets. La municipalité, instruite de ces rassemblemens, s'occupa des mesures propres à maintenir le bon ordre; une partie de la garde nationale se tint sous les armes et fit des patrouilles.

Cependant l'assemblée ouvrit sa séance en présence de deux officiers municipaux : les esprits paraissaient calmes; bientôt quelques orateurs cherchèrent à répandre le trouble et la confusion.

Déjà il s'était formé des rassemblemens sur les places et dans les carrefours de la ville : tout semblait présager quelque événement sinistre.

Le commandant de la garde nationale, Poché-Durocher, ancien militaire, accompagné d'un officier, se porte avec une patrouille de cinq hommes au milieu de différens groupes rassemblés sur la place du Prieuré; il les invite à se retirer, en leur parlant de paix et d'union : on feint de l'écouter, on demande quelques explications, on l'enveloppe lui et sa troupe dont on saisit les armes. L'officier Combault, père de famille, reçoit un coup de lance dans les reins; le commandant est terrassé et désarmé; on lui scie le gras de jambe avec son propre sabre. Un détachement de la garde nationale accourt et disperse les assassins. Les auteurs

Digitized by Google

de ce premier délit sont recherchés, emprisonnés, et la tranquillité se rétablit.

Les autorités de Chollet, craignant les suites de la fermentation, s'adressèrent au département de Maine-et-Loire, qui leur envoya cent dix hommes du dix-neuvième de dragons, régiment de nouvelle levée qui s'organisait à Angers, en annonçant qu'il n'était pas possible, dans la circonstance, d'y joindre de l'infanterie.

La loi sur le recrutement parvint officiellement le 7 mars; elle fut publiée et affichée le lendemain, et l'assemblée fut fixée au 12.

Bientôt on apprend que l'on sonne le tocsin dans différentes communes; que celle du May est en insurrection; qu'il se forme des rassemblemens dans différentes parties du district et dans les districts environnans; que les patriotes isolés dans les bourgs et les campagnes sont désarmés, pillés, maltraités; enfin, que l'on touche à un soulèvement général.

Aussitôt des détachemens de garde nationale sont envoyés pour dissiper les rassemblemens; des courriers sont expédiés au département; on demande des secours sans pouvoir en obtenir.

Le 11, les nouvelles deviennent plus alarmantes. On apprend que le tocsin sonne dans toutes les communes du district, autres que celles du canton de Chollet. Les courriers expédiés sur tous les points sont arrêtés; enfin, Chollet ne peut plus compter que sur ses propres forces.

Digitized by Google

Au milieu de cet orage qui grondait de toutes parts, il importait à la tranquillité du canton de Chollet que l'assemblée pour le recrutement eût lieu le lendemain ; le moindre délai pouvait être dangereux et grossir le parti de l'insurrection. En effet, si le recrutement était l'unique cause du soulèvement, il ne devait se trouver de mécontens que ceux qui seraient désignés pour marcher, et déjà on était convenu que les fils de laboureurs en seraient exempts. On s'assembla donc le 12, et tout se passa avec calme : on se sépara en se promettant union et fraternité.

Cependant le bruit se répand que Tiffauge, Jallais, Saint-Florent, sont envahis par des rassemblemens nombreux, et que Mortagne, Clisson, Montaigu, Chemillé, sont menacés.

Saint-Florent.

En effet, déjà l'insurrection avait éclaté à Saint-Florent même le 10 mars. La tentative faite à Chollet le 4, réussit à Saint-Florent ; les archives du district furent brûlées et la caisse pillée. Ce succès facile encouragea les principaux moteurs de ces soulèvemens.

Jallais.

Le 13, un rassemblement d'environ cinq cents insurgés, parti du Pin-en-Mauges sous la conduite de Jacques Cathelineau, voiturier, Cady, chirurgien de Saint-Laurent de la Plaine, et Perdriau, voiturier de la Poitevinière, s'empara de Jallais et d'une pièce de canon appelée *le Missionnaire*.

Digitized by Google

Chemillé.

Ce rassemblement, grossi dans sa marche de tous les hommes qui s'y réunissaient de bonne volonté ou par la menace du fusil, devint bientôt très-nombreux : il comptait déjà des prêtres dans ses rangs. Il se porta le même jour sur Saint-Pierre de Chemillé, qui n'avait pour sa défense qu'une faible garde nationale, et s'en rendit maître après quelque résistance. Le combat coûta la vie à plusieurs patriotes des premières familles. Trois coulevrines et le pillage de quelques maisons furent le prix du vainqueur. Ce triomphe fut célébré le lendemain par une messe et des bénédictions.

Chollet.

Le 14, les insurgés se dirigèrent sur Chollet. Stofflet, à la tête d'un rassemblement des communes voisines de Maulevrier, se réunit à eux.

Cependant on s'occupait à Chollet des dispositions nécessaires pour repousser les attaques qui pourraient être tentées sur cette ville, dont la force armée ne consistait que dans quatre petites pièces de canon, venues du château de Maulevrier, environ trois cents fusils, quatre à cinq cents piques, et les cent dix hommes du dix-neuvième de dragons. On était menacé de se voir attaqué par quinze à vingt mille hommes, traînant avec eux trois pièces de canon, à la tête desquelles on conduisait, attachés deux à deux, trente jeunes gens de Chemillé faits prisonniers la veille.

Digitized by Google

Sur les onze heures du matin, quelques hommes de garde conduisent à la municipalité un précurseur de l'armée catholique. Il parcourait les rues, la tête et les pieds nus, tenant dans ses mains un crucifix surmonté d'une couronne d'épine; un long chapelet pendait au-dessous. Les yeux tournés vers le ciel, il s'en allait criant : *Rendez-vous, mes bons amis, rendez vos armes, sans quoi la ville va être mise à feu et à sang.*

On interroge le prophète; il répond qu'il vient de la part de Dieu pour épargner le sang, et que plus de vingt mille hommes s'avancent vers la ville: on le conduit en prison.

Peu de temps après, à l'instant où des courriers venaient annoncer l'approche de nombreux attroupemens sur différentes directions, deux prisonniers de Chemillé (1), dépêchés par les chefs de l'armée chrétienne, se présentent à la municipalité : ils étaient porteurs de la lettre suivante, signée *Stofflet, commandant,* et *Barbotin* (2), *aumônier.*

« Il est enjoint aux habitans de Chollet de livrer » leurs armes aux commandans de l'armée chré- » tienne, forte de trente mille hommes, promet- » tant, dans ce cas seulement, d'épargner les » personnes et les propriétés. »

---

(1) L'un d'eux, le jeune Briodeau, périt le même jour à Chollet.

(2) Ce Barbotin était vicaire de la paroisse de Saint-George du Puits-de-la-Garde.

Digitized by Google

Les fonctionnaires publics et les chefs de la force armée étaient réunis en permanence depuis huit à dix jours, et la garde nationale était toujours sur pied. On sentait l'inégalité du combat; les envoyés eux-mêmes assuraient que l'on succomberait infailliblement sous les efforts de ce torrent poussé par le fanatisme dont ils venaient d'être les victimes. Il fut un instant question de tenter une retraite sur Nantes; mais pouvait-on se déterminer à abandonner lâchement sa famille et ses propriétés à la discrétion d'attroupemens sans ordre et sans frein? On prit bientôt la résolution d'opposer la plus vigoureuse résistance.

La première réflexion fut d'épargner à la ville, ouverte de tous côtés et sans aucune défense, les fléaux dont elle était menacée; on décida sur-le-champ que l'on irait au-devant de l'ennemi. Quelques personnes demandaient encore à délibérer; le procureur-syndic, M. de Beauveau, prenant la parole, dit: « Citoyens, on ne délibère point quand » l'ennemi est à nos portes; des républicains mar- » chent où le danger les appelle, ils vont au-de- » vant des rebelles, suivez-moi... » Il part à la tête de deux pièces de canon : la troupe armée de fusils défile; on se porte sur la grande route de Chollet à Vezin, on découvre l'ennemi dans la petite lande de la Pagane; on se dispose au combat.

Un nouveau messager apporte une sommation de mettre bas les armes au nom de l'armée chré-

Digitized by Google

tienne. Le procureur-syndic, se tournant vers les grenadiers, leur dit : « Citoyens, voilà l'ennemi; » serions-nous assez lâches pour lui rendre les ar- » mes ?... » A ces mots les cris de *vive la république* se font entendre, et le combat commence.

Le désir d'épargner les prisonniers conduits à la chaîne et qui devaient être les premières victimes, une pluie assez forte qui survint au commencement de l'action, l'absence du commandant de la garde nationale retenu par la blessure qu'il avait reçue le 4, tout semblait se réunir pour rendre cette journée fatale aux défenseurs de Chollet.

Cependant l'armée chrétienne parut hésiter assez long-temps. On apercevait de la confusion dans cette masse, et l'on s'attendait à la voir se dissoudre, lorsque des tirailleurs embusqués firent un feu très-meurtrier. Le procureur-syndic tombe frappé de deux balles; un grand nombre de grenadiers éprouvent le même sort.

On donne l'ordre à la cavalerie de charger; elle s'ébranle, s'avance environ quarante pas vers l'ennemi, et revient au galop, renversant tout ce qui se trouve sur son passage : rien ne peut l'arrêter; la moitié va se faire prendre à Beaupreau où d'Elbée se trouvait à la tête d'un rassemblement; le reste va porter l'alarme à Clisson et à Nantes. Un seul dragon, Goureau, de Chollet, jeune homme de dix-huit ans, eut la témérité de courir sur l'ennemi jusqu'à portée de pistolet; il échappa au

Digitized by Google

danger et ne voulut pas abandonner ses concitoyens (1).

Bientôt la petite armée de deux à trois cents combattans est forcée à la retraite. On cherche encore à se rallier de distance en distance; mais il n'est plus possible de résister à une masse aussi considérable courant à la poursuite des vaincus.

Un calvaire situé sur la route, à peu de distance de Chollet, contribua à favoriser la retraite; car la troupe chrétienne ne passa pas outre sans se jeter à genoux, le chapeau sous le bras, les mains jointes, pour faire sa prière, ce qui donna aux patriotes le temps de gagner la ville, où déjà se trouvait une colonne ennemie, armée de bâtons et de fourches, au travers de laquelle il fallut se faire jour pour arriver au château désigné comme point de réunion. Les citoyens armés de piques qui faisaient la garde de la ville, effrayés de l'issue du combat, avaient pris la fuite et s'étaient dispersés.

Quelques braves de la garde nationale, postés dans un pavillon du château qui dominait la place, en défendirent long-temps l'approche. Là, on put voir à quel point le fanatisme aveugle les hommes. Pourra-t-on croire que de malheureux paysans, sans armes, le chapeau bas, les mains jointes, venaient se mettre à genoux à vingt-cinq pas du

(1) Les patriotes de Chollet s'étaient promis de ne point se séparer et de subir le même sort.

Digitized by Google

pavillon ? Ils semblaient désirer et chercher la mort : on en a vu découvrir leur poitrine et défier l'ennemi.

Le combat se continuait depuis près de cinq heures, l'armée chrétienne était maîtresse de la ville ; mais elle n'osait faire une attaque de vive force sur le château, quoiqu'il n'offrît aucune défense. On eut alors recours à un moyen puissant, ce fut de mettre le feu au pavillon pour en déloger le poste qui l'occupait : il fallut céder aux flammes et se replier au fond de la cour. Enfin, les munitions étant presque épuisées de part et d'autre, les chefs *chrétiens* firent entendre des paroles de paix. Un citoyen de Chollet fut le négociateur auprès de la municipalité réunie au château. On promettait toute sûreté, dans le cas où les patriotes se rendraient ; on menaçait en même temps de mettre le feu à la ville si cette proposition était rejetée. Une semblable menace devait produire son effet sur des administrateurs, des juges, des négocians, des pères de famille qui venaient de voir périr près de la moitié des combattans, leurs fils, leurs frères, leurs amis. La proposition fut donc acceptée : les officiers municipaux donnèrent l'ordre de suspendre le feu, et se remirent, avec ceux que leur exemple entraîna, à la discrétion du vainqueur. On commença par leur lier les mains derrière le dos, et on les conduisit sous les halles où ils furent gardés à vue pendant la nuit. Un nommé *Bruno* ou *Bruneau*, de la commune du

Digitized by Google

May, jadis canonnier, échappé, dit-on, des galères, connu sous le nom de *Six-Sous*, était alors maître-canonnier des Vendéens, et semblait occuper le premier rang dans l'armée chrétienne. Il eut soin de fouiller bien exactement les prisonniers, et de s'approprier tout ce qu'ils avaient.

Les patriotes qui refusèrent de se rendre, se dispersèrent et se cachèrent comme ils purent.

Un des premiers soins des chefs, en entrant dans la ville, fut de se porter à la prison où l'on trouva heureusement le prophète, précurseur de l'armée chrétienne, qui fut mis en liberté, avec quelques malfaiteurs qui y étaient détenus et qui furent bientôt remplacés par des citoyens de la ville. On s'occupa ensuite à arrêter l'incendie qui menaçait le corps du château.

Pendant ce temps-là, différens rassemblemens venant des bords de la Sèvre Nantaise, marchaient sur Chollet où ils se réunirent à l'armée de Stofflet.

On fit plusieurs jours de suite, dans les environs de Chollet, *la chasse aux bleus*, espèce de chasse qui coûta la vie à la plupart de ceux qui furent découverts dans leur retraite.

L'armée se logea à discrétion chez l'habitant. Plusieurs maisons furent mises à contribution par *Six-Sous* et ses semblables.

Quant aux paysans, ils priaient le bon Dieu, et se contentaient des vivres qu'on leur donnait. Tous étaient décorés d'images, *de cœurs de Jésus*, de

Digitized by Google

chapelets; tous parlaient avec vénération de leurs *bons prêtres* que l'on pouvait distinguer, sous leur déguisement, au respect que leur portaient ces bonnes gens.

Le lendemain on organisa un comité de cinq membres choisis parmi les citoyens dévoués à la cause des *bons prêtres*. Deux d'entre eux, MM Bourasseau de la Renollière et Bouthiller Deshomelles, ont ensuite fait partie du conseil supérieur. La liste des patriotes fut dressée avec des notes plus ou moins favorables; les archives du district et de la municipalité furent brûlées. On fit publier une amnistie avec injonction à tous les patriotes de se rendre au château et d'y porter leurs armes sous peine de mort. Des perquisitions rigoureuses furent faites dans toutes les maisons. Le comité, assisté d'un certain nombre de gens du parti qui formaient une espèce de jury, interrogea tous les suspects de patriotisme : quelques-uns, en petit nombre, furent renvoyés chez eux; d'autres eurent l'hôpital pour asile, d'autres furent renfermés dans la prison de la ville, le plus grand nombre fut détenu dans le château.

Tels furent les premiers pas de l'armée chrétienne dans le haut Anjou où les fers et la mort furent le partage des citoyens soumis aux lois.

Chollet avait à regretter la perte d'un grand nombre de citoyens des premières familles.

Le marquis de Beauveau avait péri un des premiers dans le combat. Il était instruit, et joignait à

Digitized by Google

beaucoup d'esprit un penchant naturel à l'ironie et à la satire : sa mort fut un triomphe pour ses ennemis (1).

L'intendant de la terre de Chollet, M. de Crolle, vieillard respectable et singulièrement estimé, venait de voir tomber un de ses fils, l'autre était conduit à la chaîne comme un forçat; l'incendie du pavillon qu'il habitait venait de dévorer tout ce qu'il possédait : il ne lui resta, pour lui, son épouse et sa fille, d'autre refuge que l'hôpital.

Le commandant de la garde nationale, blessé le 4 mars et ne pouvant encore marcher, apprend que ses frères d'armes sont repoussés : il se fait porter à la municipalité, ordonne des dispositions de défense, revient sur la place, décidé à mourir à son poste. Il allait périr, une femme parvient à le soustraire à la fureur des Vendéens qui avaient mis sa tête à prix.

Le commandant en second, Maugars, l'épée à la main, est enveloppé par une vingtaine d'hommes armés de piques et de fourches. *Rends les armes*, lui crie-t-on, *ou tu es mort*. J'ai juré, répond-il, de les conserver pour la défense de ma patrie.... Il tombe percé de coups.

Niveleau de Montfaucon, jeune homme de vingt-quatre ans, est atteint d'une balle à la poitrine; on le transporte à l'hôpital. L'aumônier de

(1) M. de Bourniseaux dit (tom. I, pag. 344) que ses longs malheurs avaient influé sur ses facultés morales.

Digitized by Google

l'armée chrétienne, le prêtre Barbotin, se présente; il exhorte le mourant au repentir et veut le forcer à rétracter son serment.... J'ai fait mon devoir, répond la victime; je n'ai rien à me reprocher.... Il expire.

M. Lespinasse, vieillard de soixante-dix ans au moins, nommé depuis peu directeur de la poste aux lettres, est rencontré près de sa porte, seul, tenant une pique à la main; il est massacré sans pitié, laissant une femme et quatre enfans dans la misère.

Un négociant de Chemillé, M. Briaudeau, qui rendait de grands services au pays, vit tomber presque en même temps ses deux fils, l'espoir de sa vieillesse.

J'ajouterai à cet affligeant tableau, qui me retrace de si pénibles souvenirs, l'extrait suivant d'un journal du président du tribunal de Chollet:

« J'étais, dit-il, sur la terrasse du château lorsque je vis, à la lueur des flammes du pavillon, les officiers municipaux se remettre à la discrétion du vainqueur. J'avais sous les yeux le spectacle de la mort; elle me semblait moins cruelle que les chaînes du fanatisme, je résolus de la braver en m'éloignant de ces lieux d'horreur: quelques-uns des citoyens qui étaient à mes côtés prirent le même parti. Une échelle, qui se trouvait sur la terrasse, nous servit à descendre dans une espèce de ravin qui conduisait à la rivière; chacun gagna la campagne comme il put.

Digitized by Google

» J'avais un ami, M. Mesnard de la Maronnière, qui, toujours souffrant et réduit pour ainsi dire à passer sa vie sur un lit, vivait retiré dans une petite habitation voisine de Chollet : c'était un de ces hommes que la force d'âme rend supérieurs aux événemens, et dont l'amitié ne connaît point de bornes. J'arrive chez lui, épuisé de fatigue et plus encore de désespoir ; ma présence lui donne des forces, sa résolution est bientôt prise, il veut me sauver ou périr avec moi.... » Partons, me dit-il, on ne tardera pas de venir visiter mon habitation ; je sais que je n'y cours aucun risque, mais vous, mon ami.... Non, je ne vous quitterai plus. » Tous mes efforts pour le détourner de ce projet sont inutiles; nous nous mettons en route pour Évrune, où la servante de mon ami avait une sœur. Il était dix heures du soir, nous avions près de trois lieues à faire ; la pluie continuait, la nuit était très-obscure, les chemins étaient affreux ; le tonnerre, les éclairs, les cris de triomphe du fanatisme, le bruit du tocsin nous accompagnaient. Toutes les campagnes étaient debout ; il fallait éviter la rencontre de ces forcénés répandus sur toutes les directions. Enfin, après six heures de marche, nous arrivons à notre destination. Heureusement tous les hommes d'Évrune étaient partis pour une expédition sur Montaigu.

» Nous trouvons un asile au sein d'une pauvre famille : un peu de paille dans un grenier nous offre un lit délicieux.

Digitized by Google

Une partie de la journée du 15 se passe sans inquiétude. Sur les quatre heures du soir, des coups de fusils, des cris prolongés, des chants d'allégresse, le son des cloches, annoncent l'approche des fanatiques et leurs barbares triomphes. Une multitude armée traverse le village pour se rendre à Mortagne, en répandant mille imprécations contre les patriotes.

Quelques heures après, on vient nous avertir que trois à quatre cents furieux de l'armée chrétienne ont été détachés pour aller à la chasse des patriotes; qu'ils en ont tué plusieurs dans la campagne; qu'ils ont ordre de n'épargner que ceux qui se présenteront sans défense pour être conduits devant les chefs, et qu'une patrouille parcourt déjà le village en fouillant les maisons. En effet, peu de temps après, nous entendons crier : *Si vous avez des patriotes cachés, déclarez-les, sans quoi je mettons le feu à vos maisons....*

Cependant le voisinage d'un cabaret arrête les recherches; la nuit survient, on remet au lendemain à continuer la fouille.

Mon ami, plus occupé de moi que de lui-même, avait envoyé prendre des renseignemens à Chollet et donner de nos nouvelles à nos familles; il me conseilla de fuir cette terre de désolation, et de tâcher de me rendre à Nantes. Peut-être aurais-je pu exécuter ce projet, malgré les difficultés qu'il présentait; mais j'avais promis à mes concitoyens de partager leur sort, et je tins parole.

Digitized by Google

Le lendemain, avant le jour, la domestique de mon ami nous apporta un billet ainsi conçu :

Le comité provisoire de la ville de Chollet invite M. le président à se rendre sur-le-champ au comité établi au château. Les trois signataires de ce billet m'étaient particulièrement connus.

Elle nous apprit en même temps que l'on avait publié une amnistie dans la ville et que les patriotes étaient renfermés au château.

Je n'hésitai plus ; je dis adieu à mon ami que je ne devais plus revoir, mais dont le souvenir sera toujours présent à ma pensée, et je partis pour Chollet où j'arrivai escorté par une patrouille que je rencontrai en route.

On me conduit au comité; je parais devant le jury, et bientôt on décide que je serai renfermé au château où déjà se trouvaient environ cent citoyens de Chollet.

Un corps-de-garde de quarante à cinquante hommes était établi dans une salle au bas de l'escalier. Deux corridors conduisaient aux chambres des prisonniers : on leur permettait de s'y promener, pendant le jour, sous la surveillance d'un factionnaire. Je fus logé dans la tour des archives à l'extrémité du corridor supérieur; nous étions seize dans cette chambre.

L'accueil que je reçus de mes compagnons d'infortune me fit tout oublier, tout, jusqu'à la privation de ma liberté, et je me livrai à l'espérance.

Digitized by Google

Cependant le sort des prisonniers était un sujet d'inquiétude continuelle pour leurs familles en deuil : ils pouvaient voir du château leurs femmes, leurs enfans, leurs parens, errer sur la place ; mais ils ne pouvaient avoir avec eux aucune communication. Tout ce qu'on leur apportait, soit linge, soit vivres, était visité avec un soin extrême ; et cependant, les paysans étaient persuadés qu'ils savaient tout ce qui se passait, même au loin, par quelque moyen de *sorcellerie*. C'est là surtout que l'on a pu juger du degré de simplicité et de crédulité de ces bonnes gens et de l'influence des prêtres.

On venait annoncer de temps en temps que l'on avait fusillé quelques patriotes qui, ne s'étant pas présentés d'eux-mêmes, avaient été découverts dans leur retraite ; mais on paraissait tranquille sur leur sort, parce qu'ils avaient reçu l'absolution d'un bon prêtre, de sorte qu'il n'y avait rien à craindre pour eux dans l'autre monde.

Les prisonniers recevaient aussi la visite de quelques bons prêtres qui venaient les exhorter à la pénitence, à l'approche du *saint temps de Pâques*. Ces hommes évangéliques étaient annoncés avant de se présenter, car on n'aurait pu les reconnaître sous leur déguisement.

Un jour, un bon paysan, armé d'une pique, vint me prévenir que M. l'abbé.... allait paraître. Il ajouta d'un air pénétré : *Monsieur, je vous aimons bien, vous nous avez fait tout le plus de bien*

Digitized by Google

que vous avez pu ; je sommes bien fâchés de vous voir ici ; je ne nous soucions point de nobles, je ne demandons point de roi ; mais je voulons nos bons prêtres, et vous ne les aimez point.... J'aime les prêtres qui prêchent l'union et la paix, répondis-je, et je déteste ceux qui prêchent la guerre et qui font verser le sang.... *Tout de même, Monsieur*, reprit-il, *confessez-vous, je vous en prions, confessez-vous ; car, tenez, j'avons pitié de votre âme, et il faudra pourtant bien que je vous tuïons.*

Cet entretien fut pour moi un avis salutaire. M. l'abbé, sous l'habit de meûnier, entra, parla de repentir, de réconciliation, enfin il arriva à l'article de la confession. Je le remerciai de son attention, ajoutant que je n'étais point préparé, qu'il fallait du temps pour cela, et que je le ferais prévenir lorsque je serais bien disposé. Il se retira fort heureusement sans donner d'absolution.

Le jeudi saint fut marqué par le sacrifice d'une victime qui méritait un autre sort.

Six ou sept jeunes gens de Montpellier tenaient des maisons de commerce à Chollet. L'un d'eux, *Reboul*, avait été blessé le 4 mars ; un autre, *Parlier*, arrêté sur la route de Vezin, allait être fusillé ; on n'attendait plus que l'absolution d'un bon prêtre ; il était protestant, il le déclara, l'absolution lui fut refusée, et il lui fut encore permis de vivre ; les autres étaient prisonniers.

Parmi ces derniers, *Ballard*, jeune homme d'un courage, d'une gaieté inaltérables, n'avait

Digitized by Google

pas voulu se présenter après l'affaire du 14 mars; il se tenait caché en attendant les événemens. Au bout de huit jours il est découvert, on le conduit au comité et de là dans un cachot. Un courrier est expédié sur-le-champ pour aller annoncer aux chefs cette importante nouvelle; il rapporte la sentence de mort. Le comité fait des représentations en sa faveur, le supplice est différé; on annonce même que l'on fait grâce au prisonnier.

On était rassuré sur son sort, lorsque le jeudi saint on voit arriver trente à quarante cavaliers précédés de l'aumônier Barbotin et du canonnier *Six-Sous*. Ils se portent droit à la prison. Le ministre du Dieu de paix ordonne de lier les mains au prisonnier et lui parle de salut. L'infortuné *Ballard* demande une plume, de l'encre et du papier; il trace quelques lignes, qui peut-être ne sont pas parvenues à ses commettans.

Cependant la nouvelle du supplice qui se prépare se répand dans la ville; des femmes éplorées accourent aux portes de la prison; elles demandent grâce; elles implorent la clémence du prêtre qui, d'un seul mot, peut épargner ou faire couler le sang; il demeure inflexible.

Ballard marche au supplice; on le conduit sur la place du château, au pied de l'arbre de la liberté encore debout; on lui couvre les yeux d'un mouchoir; il attend la mort.

Par un raffinement de barbarie, pour éprouver son courage, on tire un coup de pistolet chargé à

Digitized by Google

poudre ; Ballard reste immobile. Alors *Six-Sous*, la terreur du pays, lui porte le bout d'un pistolet à l'oreille et le renverse... scène effroyable qui se passait sous les yeux des prisonniers du château, menacés du même sort !... Quelques instans après on fit tomber l'arbre de la liberté à côté de la victime.

Ainsi périt, à la fleur de son âge, cet intéressant jeune homme, dont le crime était d'avoir contribué à dissiper des processions nocturnes à l'époque des pèlerinages miraculeux.

Pour récompenser l'action du canonnier *Six-Sous*, l'aumônier célébra son mariage le lendemain, ce qui fut le sujet d'un grand scandale dans le pays; et huit jours après *Six-Sous* fut fusillé à Chemillé par l'ordre des chefs qui le craignaient. Il avait été accusé de trahison ; et, si l'on peut ajouter foi au bruit qui se répandit alors, l'aumônier lui-même fut son dénonciateur.

Le jour de Pâques, on vint chercher les prisonniers pour les conduire à la grand'messe, à l'église de Saint-Pierre. Le curé de cette paroisse, l'abbé Boinaud, n'avait été, jusqu'au dernier moment du délai fixé pour la prestation du serment, ni fanatique, ni scrupuleux : il devait se soumettre à la loi, il l'avait annoncé en chaire ; il changea d'avis et disparut. Le jour de Pâques, il célébrait l'office. Les prisonniers espéraient qu'il ferait entendre des paroles de paix ;... mais quelle fut leur surprise ! lorsqu'en terminant son prône, il pro-

Digitized by Google

nonça ces terribles paroles : *Plus vous tuerez de bleus, plus vous serez élevés au ciel...* Il eût suffi de joindre à cette sentence de mort une absolution pour faire égorger tous les prisonniers à la porte de l'église.... Ils furent reconduits au château.

L'autorité des nouveaux chefs commença bientôt à se faire sentir. Cathelineau et Stofflet avaient remis le commandement à d'Elbée, *Six-Sous* n'existait plus, l'aumônier avait été écarté ; le sort des prisonniers devint moins alarmant : plusieurs d'entre eux eurent la permission de retourner chez eux. Quelques jours après, cette permission s'étendit à tous, à condition qu'ils se présenteraient chaque jour à l'appel devant le comité.

Pendant que ces événemens se passaient à Chollet, un ancien militaire, commandant de la garde nationale de Mortagne, M. Douet, s'était porté avec un détachement au secours de Tiffauge menacé. Voyant déboucher des bords de la Sèvre une foule de gens armés, et persuadé qu'il parviendra à dissoudre ce rassemblement par des réprésentations mieux que par les armes, il s'avance seul : on feint de l'écouter ; on l'environne sans le menacer, sans lui faire le moindre reproche. Trompés par ce calme apparent, vingt-huit jeunes gens de sa troupe se rendent près de lui ; ils sont enveloppés, on leur arrache les armes, ils sont prisonniers ; leurs camarades, trop faibles pour se défendre, prennent la fuite. Quelques jours après, il se fait un rassemblement pour se porter sur Clisson et

Digitized by Google

Montaigu; on conduit les prisonniers à la tête de la troupe chrétienne. Chemin faisant, un des prisonniers se dégage de ses liens et veut fuir; à peine a-t-il fait quelques pas qu'il tombe percé de coups. Dans leur barbare fureur, les fanatiques prennent la résolution de fusiller ses compagnons d'infortune; on leur ordonne de se mettre à genoux. Le commandant conjure de le choisir seul pour victime; il n'est pas écouté, et tous périssent au même moment.

Vihiers.

Le lendemain de la prise de Chollet, les chefs vendéens apprirent que quelques compagnies de la garde nationale de Saumur s'avançaient sur la route de Vihiers. Une partie de l'armée chrétienne, conduite par Cathelineau, se porta de suite sur cette direction, et s'empara de Vihiers le 16 sans éprouver beaucoup de résistance. La garde nationale se replia sur Doué, abandonnant la fameuse pièce de canon, connue depuis sous le nom de *Marie-Jeanne*.

Après cette expédition, l'armée catholique se mit en marche sur les routes ds Beaupreau et de Chemillé, conduisant à la tête de l'artillerie environ cent prisonniers attachés deux à deux, parmi lesquels on comptait plusieurs pères de famille, et surtout deux malheureux prêtres constitutionnels, naguère aimés, respectés, que l'on faisait marcher la pique aux reins, en les accablant d'invec-

Digitized by Google

tives. L'un d'eux, encore existant et chéri de ses nouveaux paroissiens, fut sauvé à Montjean par les soins d'une femme qui conservait encore un reste de pitié.

A cette époque, d'Elbée et Bonchamps, restés jusque-là dans l'inaction, se réunirent à l'armée catholique dont ils devinrent les chefs.

Chalonnes.

Chalonnes restait encore avec sa garde nationale, et quelques détachemens envoyés par le département de Maine-et-Loire. Les chefs résolurent de s'en emparer : le 21 mars, ils se portèrent sur cette place, qui fut sommée de se rendre. La sommation était ainsi conçue :

« MM. les généraux de l'armée catholique, au nombre de cinquante mille hommes, vous envoient MM. Bousseau et Lebrun pour vous engager de vous rendre, *au nom de Dieu, de la religion* (1) et des prisonniers Chalonnais. Si vous vous disposez à faire résistance, vous pouvez compter sur la dévastation de votre ville. Si au contraire vous vous rendez, vous aurez une grâce entière ; vous nous apporterez vos armes, et vous nous donnerez quatre notables pour otages. Nous allons chez vous, *au nom de l'humanité.* »

Signé BARBOTIN, aumônier; STOFFLET, D'ELBÉE, BONCHAMPS.

---

(1) *Au nom de Dieu, de la religion, de l'humanité*, on pille, on vole, on assassine... Quelle morale! quelle religion! quelle humanité! grand Dieu!

Digitized by Google

Chalonnes fut évacué, malgré l'avis et les efforts du maire, dont la maison fut livrée au pillage; mais le sang fut épargné: on prit le parti le plus prudent.

Gathelineau et Stofflet étaient les premiers conquérans de la haute Vendée; mais leurs rassemblemens, composés d'hommes attirés les uns par le désir du pillage, d'autres par les menaces et la force, le plus grand nombre par le fanatisme, ne pouvaient se maintenir long-temps. Des aventuriers tels que *Six-Sous*, à qui le crime ne coûtait rien, leur disputaient l'autorité qui semblait alors résider dans l'aumônier Barbotin.

Cependant il fallait songer au salut commun; il fallait présenter aux Vendéens des chefs avoués par le peuple et qui jouissaient de quelque crédit dans le pays. Bonchamps et d'Elbée, choisis par leurs arrondissemens, dans les premiers jours de l'insurrection, furent les nouveaux chefs de l'armée; Cathelineau et Stofflet en furent les conseils et les premiers lieutenans.

Bonchamps se chargea de la défense de la rive gauche de la Loire, et d'Elbée du reste du pays que l'on appela pays conquis.

L'armée catholique venait de se dissoudre après la prise de Chalonnes, lorsque Joseph Cathelineau fut envoyé dans cette ville par son frère. Il y fut arrêté; on s'empressa de le faire conduire à Angers où il fut traduit à la commission militaire. Son interrogatoire, subi le 27 mars, est propre à

Digitized by Google

éclairer sur les premiers rassemblemens de la Vendée : en voici la copie :

Interrogatoire fait par le président de la commission militaire au prévenu présent, nommé Cathelineau, dans la séance publique du 27 mars 1793, l'an premier de la république française.

A lui demandé :

1°. Son nom, son âge, sa profession et le lieu de sa résidence.

R. S'appelle Joseph Cathelineau, âgé de vingt-un ans, maçon, demeurant au Pin-en-Mauges, même paroisse, né au même lieu.

2°. S'il sait le sujet de son arrestation.

R. C'est qu'il était de l'armée chrétienne.

3°. En quel temps il y est entré.

R. Il y a environ quinze jours.

4°. Le motif qui l'a déterminé à entrer dans cette armée.

R. C'était par rapport au tirage, en ajoutant que ç'avait été par force, de crainte d'être maltraité, et parce que le recrutement a occasioné dans son pays une émeute indiquée par le tocsin.

5°. Comment cette armée s'est organisée.

R. Les plus hardis d'entre eux se sont mis à leur tête et ont été les commandans.

6°. Quel était le nombre d'hommes qui la composaient au moment où il y est entré.

R. D'environ cinq cents.

7°. Quel en était le nombre au moment où il l'a quittée.

Digitized by Google

R. Il était d'environ vingt mille à Montjean.

8°. Quels étaient les noms des commandans et leur profession.

R. C'étaient les nommés Stofflet, garde, ayant (à ce que l'on dit) servi; Jacques Cathelineau, son frère; Cady, chirurgien de Saint-Laurent de la Plaine; Perdriau, voiturier à la Poitevinière : il ne se souvient pas du nom des autres.

9°. Comment les soldats de cette armée se reconnaissent.

R. Ils portent la cocarde blanche qu'il avait également à son chapeau; au surplus, ils se tiennent ordinairement ensemble.

10°. Quel était leur cri de réunion.

R. C'étaient les mots : Vive le roi, vive la reine et la religion.

11°. Comment l'armée s'est grossie.

R. C'était en passant par chaque endroit où le premier noyau prenait ceux qu'il pouvait entraîner.

12°. Quel était le genre de peine qu'on faisait subir à ceux qui ne voulaient pas les suivre.

R. On les menaçait de coups de fusil.

13°. Quels sont les endroits que l'armée a parcourus pendant que l'accusé y était.

R. C'était Jallais, Chemillé, Chollet, Vihiers, Saint-Laurent, et autres endroits qui ne lui reviennent pas en ce moment à la mémoire.

14°. Ce que faisait l'armée dans chaque endroit

Digitized by Google

où elle passait, et comment elle se procurait des vivres.

R. Elle allait dans les différentes maisons, et lorsqu'on refusait de lui en donner, il y en avait parmi eux qui pillaient et faisaient fracture; d'un autre côté, des fermiers leur en amenaient avec des voitures.

15°. S'ils avaient une paie, et comment lui-même subsistait.

R. Ceux qui avaient de l'argent payaient leur nourriture; lui-même a dépensé quinze livres pour payer la sienne : les autres prenaient des vivres où ils en trouvaient.

16°. Si l'on a pillé la caisse du district de Chollet.

R. On avait mis le feu à la maison où ce district était établi. Il a ouï dire que quelques-uns d'entre eux avaient volé (ce dont il n'a pas été témoin); il n'a lui-même rien pris.

17°. Si les vingt mille hommes étaient toujours ensemble.

R. Ils partaient ordinairement ensemble, puis se divisaient pour se porter dans les divers endroits qu'ils ont parcourus; ils se ralliaient autant qu'ils le pouvaient, et ne se désunissaient plus.

18°. Pourquoi ils s'étaient réunis, et quel était le but de ce rassemblement.

R. C'était pour avoir un roi, pour la religion, et pour avoir les prêtres qui n'ont pas prêté le serment.

19°. S'il y avait des prêtres dans cette armée.

Digitized by Google

R. Oui.

20°. Si ces prêtres ont prêté le serment.

R. Non.

21°. En quel nombre étaient ces prêtres et s'il les connaissait.

R. Il en a vu deux dont il ignore les noms ; on lui a dit qu'il y en avait d'autres.

22°. Si ces prêtres avaient dit la messe, combien de fois et en quels endroits.

R. Ils ont dit la messe à Chemillé, Vihiers et Chalonnes.

23°. Si ces prêtres faisaient, au moment des batailles, quelques cérémonies.

R. On disait qu'il y en avait qui donnaient l'absolution avant la bataille.

24°. Ce qu'ils faisaient de leurs blessés.

R. On *médecinait* les uns, et on emmenait les autres dans des chariots.

25°. Dans quel endroit ils faisaient coucher ces blessés.

R. C'était dans les lits qu'on pouvait trouver ; on faisait suivre ceux qui n'étaient pas dangereusement blessés.

26°. Combien il y a de chevaux dans cette armée.

R. Deux cents.

27°. Combien l'armée où il était a fait de prisonniers dans la cavalerie et les hommes-d'armes patriotes.

R. En tout, il y en avait environ trois cents.

Digitized by Google

28°. Ce qu'ils ont fait de ces prisonniers; où ils les placent dans leur armée.

R. Ils les mettaient à leur tête pour *essuyer l'assaut*.

29°. A quel endroit il allait lorsqu'il a été pris, et combien ils étaient de l'armée qu'il venait de quitter.

R. Ils étaient trois, et allaient à Chalonnes chercher des habits : les deux autres s'étaient évadés, ajoutant qu'il était, lui, patriote, et que s'il eût su qu'on ne lui eût pas fait de mal, il ne se serait pas sauvé. C'étaient les commandans qui les avaient envoyés, et qui se nommaient Stofflet et Cathelineau, son frère.

30°. A quel endroit il a été pris, et s'il était armé alors.

R. C'était à Chalonnes ; il était armé d'un fusil, pistolet et sabre, qu'il a reconnus sur le bureau du secrétaire, où ces trois pièces ont été apportées comme preuve de conviction.

31°. Si c'étaient bien les fusil, sabre et pistolet dont on l'avait trouvé nanti lors de son arrestation.

R. Il reconnaît parfaitement le fusil et le sabre dont il était porteur au moment où on l'a arrêté, mais il n'est pas certain si c'était le même pistolet.

32°. Quels étaient les noms de ceux qui étaient avec lui un instant avant d'être pris par la garde nationale.

Digitized by Google

R. L'un, qui est son frère, s'appelle Pierre Cathelineau; et l'autre, Joseph Chollet, tous deux du même pays que lui. Ils étaient tous trois à cheval.

33°. A qui appartenaient ces chevaux.

R. Il croyait que c'était au maire de Vezin.

34°. Si c'était lui qui avait pris le cheval sur lequel il était monté.

R. Non, il lui avait été donné par l'ordre des commandans à Montjean.

35°. Si on ne l'a pas trouvé nanti d'une lettre au moment de son arrestation, et quelle était la personne qui la lui avait remise.

R. Il en avait effectivement une que lui avait donnée la fille Delaunay, de Chalonnes, pour la remettre au maître de son frère qui était à l'armée qu'il se proposait de rejoindre.

36°. S'il serait dans le cas de reconnaître cette lettre qui lui a été à l'instant représentée.

R. A répondu que c'était la même.

37°. S'il y avait beaucoup de canons dans cette armée.

R. Il y en avait vingt-cinq qu'elle menait avec elle, et deux qu'elle a laissés à Chemillé, gardés par environ trois cents de leurs hommes.

38°. S'il y a des boulets, de la mitraille et de la poudre dans cette armée.

R. Il y a deux charretées tant de boulets que de mitraille; mais il ignorait la quantité de poudre

Digitized by Google

qui s'y trouvait : on lui a dit qu'il y avait deux barriques de poudre.

39°. En quels endroits cette armée a pris lesdits canons, boulets, mitraille et poudre.

R. A Jallais, Chemillé, Vihiers, Chollet et Chalonnes.

40°. Si tous les individus qui composent cette armée ont des armes.

R. La moitié en avait, tant bonnes que mauvaises; le surplus n'avait que des bâtons, des fourches, des haches pour couper les haies pour le passage de l'armée, et divers outils.

41°. S'ils ont tiré avec ces canons, en quels endroits, et combien ils ont tué de patriotes.

R. Il en avait été tiré à Chemillé et à Chollet : dans le premier endroit, ils avaient tué environ dix personnes; et à Chollet, environ deux cents citoyens, tant de la garde nationale que sans uniforme.

42°. S'il y avait beaucoup de canonniers dans cette armée, et s'il les connaît.

R. Il y en a six ou sept, dont le commandant se nomme *Six-Sous*, du May.

43°. Si dans l'armée d'où il sort il y a des ci-devant nobles, en quel nombre, et s'il les connaît.

R. Il y en a deux : l'un desquels se nomme d'Elbée, de Saint-Martin de Beaupreau et de sa connaissance; il ignore le nom de l'autre.

Digitized by Google

44°. S'il y a des ci-devant nobles émigrés et roturiers aussi émigrés.

R. Il l'ignorait.

45°. S'il connaît d'autres personnes dans l'armée.

R. Il se rappelle y avoir vu les nommés Albert et Pischeri, de Beaupreau ; le premier, fils d'une marchande d'étoffes, et le second, *serger* : il connaît encore le nommé Amaury, de Jallais, marchand d'étoffes.

A ajouté à ses déclarations et aveux, que l'armée d'où il sort a pris, à Beaupreau, une cinquantaine de cavaliers avec leurs chevaux ; que ces cavaliers étaient gardés par deux cents hommes de ladite armée, et que leurs chevaux sont montés par des hommes de cette armée qui suivent.

Lecture faite du présent interrogatoire audit Cathelineau, a répondu qu'il contient vérité, et a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

Signé LÉGER, président; BEUGNET, secrétaire greffier.

Joseph Cathelineau fut condamné à mort et exécuté dans les vingt-quatre heures, conformément à la loi.

M. d'Elbée dit, dans son interrogatoire du 9 janvier 1794, qu'il se joignit à l'armée commandée par *Cathelineau* et *Stofflet ;* que cette armée portait le nom d'*armée catholique* ou *grande armée ;* que le but des rebelles, en entreprenant cette

Digitized by Google

guerre, ne fut, dans le principe, que de se soustraire à la levée des troupes républicaines destinées à défendre les frontières, mais que bientôt après il devint celui de défendre le trône et le clergé.

Villes du centre et de la basse Vendée.

L'insurrection avait éclaté en même temps depuis le Layon jusqu'à la mer, ce qui prouve suffisamment un plan concerté. De ce moment, la division du territoire se fit entre les chefs royalistes.

Le centre de la Vendée s'étendait de la Sèvre Nantaise à la route de Nantes à la Rochelle.

La basse Vendée comprenait tout l'espace entre cette route et la mer.

Les Herbiers, Mortagne.

MM. de Royrand et Sapinaud de la Verrie étaient les chefs de l'armée du centre. Les villes des Herbiers et de Mortagne, sans défense, ne purent opposer aucune résistance aux rassemblemens qui s'y portèrent; elles étaient au pouvoir du chevalier de la Verrie lorsque Chollet fut invahi.

Clisson.

Clisson, qui ne comptait que soixante à quatre-vingts gardes nationaux pour sa défense, mais qui pouvait espérer des secours de Nantes, eut à soutenir trois attaques, le 11 mars, contre trois à quatre mille insurgés. La première, dans la matinée, près du village de Gorge; la seconde, sur

Digitized by Google

la route de Valet, à un quart de lieue de la ville : à cette affaire se trouvait un détachement de la garde nationale Nantaise ; enfin, la troisième, sur le chemin de Gétigné, près la chapelle de Toute-Joie.

Depuis ce moment, toute la ville était dans des inquiétudes continuelles ; on s'attendait à voir reparaître à chaque instant cette horde fanatique, lorsque dans la nuit du 14 au 15, quelques cavaliers, échappés du désastre de Chollet, vinrent y répandre l'alarme et l'épouvante : on connaissait déjà le sort de Machecoul, et l'on se hâta d'évacuer la ville. Les fonctionnaires publics, la garde nationale et une grande partie des habitans abandonnèrent leurs foyers et se retirèrent à Nantes. Il était temps, car Clisson fut envahi presque aussitôt dans la matinée du 15 par une multitude d'insurgés qui s'y précipitèrent de tous les environs.

Tiffauge.

Tiffauge venait d'être occupé par les insurgés.

Montaigu.

Montaigu, sur la route de Nantes à la Rochelle, faisait partie de l'armée du centre.

« Le 11 mars (1), on apprit au district que vingt à trente paroisses s'étaient réunies à Saint-Philbert de Grand-Lieu pour se porter sur Machecoul, et

(1) Rapport de l'administration.

Digitized by Google

annonçaient le projet d'envahir les districts voisins.

» L'administration prit alors le parti de se retirer au château et d'y faire porter les archives. Tous les corps constitués furent en même temps requis de s'y rendre pour y rester en permanence. Le premier soin fut de prévenir le département de l'insurrection dont on était menacé, et de l'inviter à prendre les mesures nécessaires dans la circonstance.

» Le 12, on apprit que les rebelles, en très-grand nombre, se dirigeaient sur Montaigu; qu'ils avaient parcouru plusieurs communes où ils avaient immolé à leur fureur les patriotes qui s'y trouvaient. On s'occupa à la hâte des préparatifs de défense.

» Le 13, toutes les paroisses voisines de Montaigu étaient en insurrection. A onze heures du matin, on vit arriver, par le chemin de Tiffauge, un rassemblement nombreux, formé des habitans de la Guyonnière, la Boissière, Treize-Septiers et la Bruffière. On n'avait, pour résister à ce torrent, qu'environ deux cents hommes de la garde nationale qui se portèrent à l'entrée de la ville, au lieu appelé *le petit Sabot*. Là s'engagea une fusillade assez vive, sans être meurtrière; plusieurs patriotes y furent blessés. Les révoltés, qui devaient être secondés par ceux de la Bretagne (1),

(1) On appelait Bretons les habitans du département de la Loire-Inférieure sur la rive gauche de ce fleuve, ce qui formait le pays de Retz.

Digitized by Google

suspendirent l'attaque et parurent se retirer.

» A peine le combat était fini que l'on vit arriver, sur la grande route de Nantes, un rassemblement de plus de quatre à cinq mille hommes. La garde nationale se porta au-devant, mais bientôt elle fut obligée de se replier sur le château, laissant la ville exposée au pillage des révoltés qui se répandirent dans les maisons où ils commirent beaucoup de dégâts.

» Sur les trois heures, les chefs chargèrent une femme de la ville d'aller au château annoncer aux autorités qu'ils respecteraient les personnes, si l'on voulait leur envoyer une députation à laquelle ils feraient connaître leurs intentions. L'assemblée, réunie au château, désigna pour cette mission périlleuse un des administrateurs auquel se joignirent volontairement le président du tribunal et un autre citoyen.

» A peine les députés paraissent devant le rassemblement, qu'on se saisit de leurs personnes, on les maltraite, on les traîne près de la halle. Là, un homme furieux qui portait sur la poitrine l'image d'un crucifix et qui était armé d'une hache, s'adressant au chef de la députation: *A genoux*, lui crie-t-il, *regarde ce crucifix et demande pardon à Dieu*... La hache levée tombait déjà sur la tête du député, lorsque heureusement le coup fut écarté par un voisin moins féroce ou moins fanatique.

» Au milieu de ce tumulte, le chef de la dépu-

Digitized by Google

tation aperçoit un habitant de Vieille-Vigne qu'il reconnaît; il se met sous sa protection, lui fait des représentations sur la violence que l'on exerce envers des citoyens désarmés qui viennent apporter des paroles de paix; il lui propose de l'accompagner au château, où l'on pourra facilement régler les conditions que l'on veut présenter, et parvient enfin à l'y déterminer. Le président du tribunal avait la figure couverte de sang.

» Dans ce moment, le rassemblement se porte en foule au château, et l'on s'attendait à voir massacrer tout ce qui s'y trouvait. Cependant on fait entendre quelques paroles de paix qui sont répétées avec empressement; paroles trompeuses dont l'illusion s'évanouit bientôt.

» Pour célébrer cette espèce de réconciliation, on convient que de part et d'autre on fera une décharge générale des armes, ce qui s'exécute; mais aussitôt les révoltés s'emparent des armes et restent maîtres de la vie des citoyens désarmés.

» Une voix homicide se fait entendre : *Chargeons nos armes et tuons-les tous*.... Ce conseil est suivi et le massacre commence. Les blessés au combat du *petit Sabot* ne sont pas même épargnés.

» Ceux des citoyens qui parvinrent à se sauver, en escaladant les murs, allèrent chercher un asile dans les bois.

» Cependant, le 16 mars, on forma un comité composé de MM. de la Roche Saint-André, Chabot de Coulandre, Richard, fils aîné, auxquels on

Digitized by Google

adjoignit deux habitans de l'endroit. Ce comité était chargé de maintenir le bon ordre dans l'intérieur de la ville.

» Vers la fin du mois, on conduisit à Montaigu une centaine de prisonniers, pris dans les combats ou soupçonnés de patriotisme. Le bruit s'étant répandu dans les paroisses voisines que l'on favorisait les prisonniers et qu'on les mettrait même en liberté, on vit arriver, le 6 avril, environ deux cents hommes de différentes communes avec l'intention d'égorger tous les prisonniers et tous les habitans reconnus pour patriotes.

» Le comité, instruit de cet affreux projet, pria M. de la Roche Saint-André d'employer ses soins et son autorité pour en arrêter les suites funestes. M. de la Roche s'acquitta de cette mission avec succès; mais il fut obligé de conduire aux prisons une députation de ces révoltés, pour s'assurer que les prisonniers y étaient détenus. On exigea encore l'emprisonnement de quelques personnes, et l'attroupement se dissipa sur les six heures du soir.

Le territoire de la basse Vendée fut soumis dans l'origine à une foule de chefs particuliers et indépendans, chacun dans son arrondissement.

Le pays de Retz obéissait au chevalier de la Cathelinière et à Guérin l'aîné.

Le commandement de Charette se bornait à l'arrondissement de Machecoul et à une faible partie du district de Challans.

Digitized by Google

Les cantons de Saint-Jean-de-Mont, Beauvoir et Saint-Gilles, eurent pour chef de Guerres de la Fortinière.

Joly et Savin commandaient entre la route de Légé aux Sables et celle de la Roche-sur-Yon au même endroit.

Vieillevigne et les communes environnantes étaient sous les ordres de Vrignaud.

Bulkeley et Saint-Pal s'étaient créés chefs de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon et de tout le pays entre cette ville et le Lay.

Charette, par son ambition et ses intrigues, parvint à se rendre maître de tout le pays.

Machecoul.

Machecoul fut la première victime de l'insurrection de la basse Vendée. Comptant à peine une centaine de citoyens armés pour sa défense, cette ville fut enveloppée et envahie, le 10 mars, par de nombreux attroupemens de révoltés de différentes communes. Il y périt plusieurs patriotes, les autres furent jetés dans des cachots où ils furent moins heureux qu'à Montaigu. Le comité sanguinaire de Machecoul, loin de les protéger, les fit massacrer presque tous. Il n'en restait plus qu'une vingtaine, lorsque les républicains s'emparèrent de cette ville au mois d'avril suivant.

Je me bornerai à retracer le passage suivant du rapport fait par le commandant Wielland qui

Digitized by Google

le premier entra dans Machecoul, et qui fut ensuite sacrifié à Noirmoutier.

« On compte, dit Wielland, que l'on a égorgé à Machecoul près de quatre cents patriotes de la ville et des environs. On les garrottait ensemble et on les fusillait. Toute la ville était dans la désolation. Aux mouvemens de reconnaissance que ses habitans témoignaient à nos frères d'armes, se mêlaient les larmes les plus amères de regret de nous voir arriver si tard (1)... »

Challans.

Après la prise de Machecoul, Challans n'avait aucun moyen de résistance, les administrateurs prirent le sage parti de se retirer aux sables d'Olonne, suivis des patriotes des environs.

Saint-Gilles, la Roche-sur-Yon.

Il en fut ainsi des petites cités de Saint-Gilles et de la Roche-sur-Yon.

Noirmoutier.

L'île de Noirmoutier fut livrée le 18 mars aux insurgés. La patache armée de six canons resta en leur pouvoir.

Pornic.

Le 27 mars, la place de Pornic fut envahie par

---

(1) J'épargne au lecteur des détails qui font frémir d'horreur et d'indignation. Il suffit d'ajouter que ces massacres se sont prolongés pendant plus d'un mois.

Digitized by Google

les insurgés, malgré une forte résistance. Mourain, commandant la garde nationale de Paimbœuf en rendit compte le lendemain au ministre, qui lui répondit : *Cet événement, tout malheureux qu'il est, prouve la valeur des troupes qui défendaient ce poste.* Pornic fut bientôt repris par les patriotes.

§ II. Dispositions prises par les administrations pour arrêter les progrès de l'insurrection. — Affaire du général Marcé au pont Charon; sa colonne mise en déroute. — Il est remplacé par le colonel Boulard, nommé général de brigade provisoire. — La ville des Sables résiste à deux attaques.

Tout le territoire de la Vendée, à l'exception du district de Bressuire, était au pouvoir de l'armée catholique. Tous les fonctionnaires publics, tous les patriotes étaient recherchés, poursuivis, fusillés ou jetés dans les fers. Leurs familles, leurs habitations, leur fortune, étaient à la merci du vainqueur. Tel fut le triomphe, tant vanté par les historiens, de toute la population des bourgs et des villages lancée sur de petites cités sans défense.

L'insurrection avait éclaté en même temps sur les deux rives de la Loire, dans la Bretagne et dans le Poitou.

Nantes se trouvait menacé de tous les côtés, et n'avait, pour se défendre, qu'une partie de sa garde nationale. Il ne lui restait de communication que par mer. Le général Canclaux, employé

Digitized by Google

dans le Finistère sous les ordres du général Labourdonnaye, accourut à son secours avec quelques détachemens de troupes de ligne. Il parvint en peu de temps à dissiper les rassemblemens de la rive droite, secondé par l'adjudant-général Beysser, et Nantes put respirer un instant.

Angers n'était séparé des rebelles que par la Loire, sa garde nationale était sa seule ressource.

Saumur, réduit également à sa garde nationale peu nombreuse, avait cependant moins à craindre, parce que l'insurrection ne s'était pas étendue au delà du Layon. Un événement qui fut attribué à la malveillance, l'explosion du magasin à poudre, vint bientôt augmenter l'effroi répandu dans ces contrées. Cette nouvelle fut annoncée dans la séance de la Convention du 25 mars.

Niort et Fontenay, chefs-lieux des départemens des Deux-Sèvres et de la Vendée, étaient plus éloignés du danger.

Luçon et les Sables d'Olonne attendaient des secours du général Verteuil qui commandait à la Rochelle.

Haute Vendée.

Angers et Saumur n'avaient ni généraux, ni troupes. L'administration départementale forma de suite un conseil de défense, et créa une commission civile chargée d'organiser à Doué un corps d'armée pour couvrir Saumur. Cette commission, à laquelle se réunirent bientôt des commissaires

Digitized by Google

des départemens environnans, commença ses opérations le 17 mars. Le commandant de la garde nationale de Saumur (Cotel-Bazile), élu par ses frères d'armes, fut nommé général en chef; il eut pour lieutenans généraux, Villemet, ancien officier de carabiniers, et Baudin, ancien officier. On nomma également des adjudans généraux, un payeur, des médecins et chirurgiens; enfin, on donna à un rassemblement, formé à la hâte, le nom d'*armée de Saumur*.

Les administrations firent un appel aux départemens environnans, et l'on vit bientôt arriver une foule d'hommes, la plupart tirés des campagnes, sans armes ou mal armés, conduits par des officiers de leur choix, sans aucune connaissance militaire, sans expérience et surtout sans subordination. Tels furent à cette époque les bataillons destinés à combattre les Vendéens. On les réunit sur différens points, et l'on compta de cette manière un grand nombre d'armées : celle de Saint-Lambert sur le Layon, couvrant les ponts de Cé et Angers; celle de Doué, couvrant Saumur; celle de Thouars et Bressuire, dans le département des Deux-Sèvres; celles de Parthenay, Niort, Fontenay, Luçon, les Sables, etc., etc. On trouvait tout autour de la Vendée des armées et point de soldats.

Le vieux général Wittinghof, requis par le département de Maine-et-Loire de prendre des ren-

Digitized by Google

seignemens sur la force et la position des troupes, se présenta à Doué le 20 mars. L'état qui lui fut remis portait la division de Saumur et Doué à quatre mille hommes d'infanterie, quatre-vingt-neuf hommes de cavalerie et cinq pièces de canon.

La division d'Angers comptait quatre mille cinq cents hommes : elle avait à défendre la rive droite de la Loire et les positions en avant des ponts de Cé sur le Layon.

Quetineau, chef d'un bataillon du département des Deux-Sèvres, avait été nommé, par son administration, général en chef des troupes réunies dans ce département. Il en rendit compte au ministre de la guerre le 25 mars.

« C'est, disait-il, à l'armée de la Belgique que je combattais; j'en étais revenu pour rétablir ma santé. Je n'ai pu prendre de repos dans mon pays que les rebelles désolent. Mes concitoyens m'ont remis leur défense en main, c'est à leur tête qu'ils m'ont placé : je devrais cependant être de retour à mon poste près le bataillon des Deux-Sèvres; mais puis-je abandonner de braves républicains qui ont pris les armes sous mon commandement? C'est à vous, citoyen ministre, d'ordonner. »

Quetineau écrivait de Bressuire ; il avait trois à quatre mille hommes de garde nationale répartis à Thouars, Argenton et Bressuire, avec huit pièces de canon.

Le chef de brigade Chalbos, parti de Paris le

Digitized by Google

19 mars, était arrivé le 22 à Fontenay, où l'on s'occupait à organiser quelques bataillons.

C'était là toute l'armée.

Wittinghof fut bientôt remplacé par le général Leigonyer, qui écrivit au ministre le 26 mars :

« Arrivé à Angers, au lieu de pouvoir procéder à l'organisation du dix-neuvième de dragons employé contre les rebelles, j'ai été requis hier, par les députés Choudieu et Richard et le département de Maine-et-Loire, de prendre provisoirement le commandement de la force armée qui se rassemble ici. J'ai accepté, au défaut d'autre officier-général. Wittinghof est parti pour Rennes.

» Je vous prie d'envoyer ici promptement commandans, état-major et troupes; celles qui s'y réunissent sont composées de paysans mal armés pour la plus grande partie, et qu'on a de la peine à retenir; les officiers manquent, ainsi que tous les attirails de campagne. On assure que les rebelles sont au nombre de vingt mille hommes, qu'ils ont vingt-cinq canons et deux cents chevaux : cela ressemble assez à un mouvement combiné avec les ennemis extérieurs.

» Il me tardera, général ministre (Beurnonville), de pouvoir me rendre à mon poste aux Pyrénées, où mon service peut devenir très-utile. Je vous prie de me faire remplacer promptement ici. »

Le désordre qui régnait dans des rassemblemens

Digitized by Google

formés à la hâte, ne permettait pas d'espérer de grands succès.

Le commandant Villemet s'aperçut bientôt que la plupart des officiers n'étaient pas en état de commander ; il en fit son rapport à la commission qui, le 22 mars, fit une proclamation à l'armée, et chargea les généraux d'ordonner que chaque bataillon et chaque compagnie seraient commandés par les militaires les plus instruits. « Citoyens, » disait la commission, cet ordre ne tend pas à » vous faire perdre le rang que la confiance vous » a mérité. Vous conserverez votre grade, vous » conserverez vos appointemens, vous conserve- » rez vos frères que le défaut de connaissances » militaires vous eût peut-être fait conduire à leur » perte. »

Cette proclamation ne produisit pas l'effet qu'on en attendait. Les officiers témoignèrent leur mécontentement, les bataillons menacèrent de se retirer, il fallut céder aux circonstances.

Cependant on était dans l'impatience d'agir. Le conseil général arrêta un plan de marche. Trois colonnes, partant d'Angers, Doué et Thouars, devaient se porter sur les directions de Saint-Lambert, Vihiers et Bressuire : ce mouvement eut lieu le 25 mars. Le 26, la commission civile se transporta à Vihiers.

Le lendemain, un demi bataillon des fédérés du Finistère, fort d'environ trois cents hommes, le seul corps qui eût reçu une organisation régu-

Digitized by Google

lière, arriva à Vihiers; il reçut l'ordre d'aller occuper le château du Coudray-Montbault, sur la route de Coron. A l'approche de ce poste, il fut accueilli de quelques coups de fusil partis des champs qui bordaient la route, perdit deux hommes, en eut deux autres blessés, et se replia sur Vihiers. Cet événement, auquel on ne s'attendait pas, jeta l'alarme dans l'armée. On résolut de se tenir désormais sur la défensive, en attendant l'arrivée des officiers-généraux annoncés par le ministre.

La commission, craignant que le soldat ne se livrât à quelque désordre en entrant sur le territoire insurgé, fit la proclamation suivante :

« Citoyens, vous êtes commandés par la loi, vous marchez au nom de la loi, vous devez vous conduire d'après la loi.

» Vous allez combattre des hommes dont le plus grand crime est d'avoir écouté les conseils perfides de ceux qui les ont trompés; ils sont coupables, sans doute, ils vous ont forcés de prendre les armes contre eux. S'ils étaient vainqueurs, ils ne vous épargneraient peut-être pas; mais vous, que le bonheur de votre patrie anime; vous, dont la noble ambition doit être celle de vaincre et de savoir pardonner, voudriez-vous, en imitant votre ennemi, assassiner ceux que le sort des armes peut mettre en votre pouvoir? Songez que l'homme vaincu et désarmé est sous la sauvegarde de la loi. En abusant de la victoire, en désolant

Digitized by Google

les campagnes, en dévastant les propriétés, vous violeriez la loi que tout citoyen doit respecter, et vous vous rendriez coupable à ses yeux. Songez que la cause que vous défendez est celle de toutes les nations, et qu'elle doit élever l'homme à sa hauteur; songez enfin que la loi frappera quiconque tenterait de s'en écarter. »

Les commandans furent chargés, sous leur responsabilité, de faire respecter les personnes et les propriétés.

L'armée vendéenne s'était séparée après l'occupation de Chalonnes, les paysans étaient rentrés dans leurs foyers; mais les chefs conservaient des postes plus ou moins nombreux sur les directions des troupes républicaines. Le 30 mars, le poste républicain de Saint-Lambert fut attaqué par les Vendéens, qui furent repoussés avec quelque perte en hommes.

Telle était à cette époque la situation de la haute Vendée.

Basse Vendée.

Dans la basse Vendée, les insurgés s'avançaient du côté de Luçon et des Sables d'Olonne. Le 15 mars, ils attaquèrent Chantonnay, défendu par des détachemens de la garde nationale de Fontenay, et s'en emparèrent après un combat assez vif.

Aux premières nouvelles de l'insurrection, le général Marcé, qui comptait quarante-huit ans de service militaire, après avoir instruit le ministre de ses dispositions qui furent approuvées par le

Digitized by Google

conseil exécutif, partit de La Rochelle à la tête de cinq cents hommes et deux pièces de canon. Arrivé le 15 à Saint-Hermand, il réunit à sa troupe quelques bataillons de volontaires, et se porta de suite avec sept cents hommes et trois pièces de canon sur le pont Charon, dans la crainte qu'on entreprît de le couper. Le 18, il eut, entre Chantonnay et Saint-Vincent, un engagement avec les Vendéens qui furent repoussés. Le 19, ayant reçu un renfort de gardes nationales, il se porta au delà de Saint-Vincent, en avant du petit Lay, où il fut attaqué dans la soirée par les Vendéens, sous les ordres de Royrand et Sapinaud de la Verrie. Une partie de sa troupe ne tarda pas à prendre la fuite, et entraîna le reste de la colonne.

Marcé eut son cheval blessé, ses habits et ceux de ses deux fils, qui se tenaient à ses côtés, furent percés de balles, il perdit une pièce de canon ; et, pour couvrir la honte d'une déroute, on cria à la trahison.

Destitué le 20 par les commissaires de la Convention près l'armée, mis de suite en état d'arrestation, traduit au tribunal révolutionnaire, ce général, que ses longs services auraient dû faire respecter, fut condamné à mort au mois de janvier suivant pour crime de trahison.

On croit difficilement au crime de trahison, lorsqu'on voit la plupart des généraux, qui ont servi dans la Vendée, dénoncés comme des traîtres à chaque revers qu'ils ont éprouvés, sans exa-

Digitized by Google

miner la cause de ces revers. On doit regretter que les commissaires, au lieu d'accuser Marcé et de le faire arrêter, n'aient pas cherché à le justifier, eux qui, le 23, écrivaient au colonel Boulard : « Les Vendéens, bien loin de s'emparer de » Saint-Hermand, ne sont pas même venus à » Chantonnay ; ils se sont crus eux-mêmes battus, » ce qui prouve que cela devait être, sans *la ter-* » *reur panique* dont il faudra bien que les troupes » de la république se corrigent à la fin. »

Ainsi Marcé paya de sa tête, près d'un an après l'événement, la terreur panique de sa troupe (1).

Boulard, colonel du soixantième régiment de ligne, officier d'un grand mérite, fut nommé provisoirement, par les commissaires de la Convention, général des armées de la Vendée. Le compte qu'il rendit au ministre de la guerre, le 21 mars, est propre à fixer l'opinion sur cette affaire. Le voici :

« Marcé, ci-devant général de l'armée de la Vendée, ayant été mis en état d'arrestation la nuit du 19 au 20, j'ai été proclamé par toute l'armée pour le remplacer. A ce titre, je m'empresse de vous rendre compte de l'affaire qui a eu lieu, le 19 au soir, entre les troupes de la république et les rebelles qui font leur résidence habituelle en-

(1) *Prospera omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur.* (TAC.)

Digitized by Google

tre le village de Saint-Vincent et le bourg de Saint-Fulgent.

» L'armée partit de Chantonnay le 19 à dix heures du matin, conduite par Marcé, et rejoignit l'avant-garde au delà du village de Saint-Vincent. Le tout passa un pont qui avait été établi par mes soins (sur le petit Lay), et marcha à peu près une lieue sur la route de Nantes, à l'effet d'en rétablir un second (au moulin de la rivière). On y procéda ; il était presque achevé vers les trois heures, lorsqu'on aperçut les Vendéens sur une colline qui traverse le grand chemin, ayant à leur droite et à leur gauche des bois peu épais.

» Marcé se disposait à diviser son armée en trois colonnes, aussitôt après avoir passé ce second pont. Alors il survint une discussion entre les commissaires de la Convention et le général : les premiers prétendait que la troupe que l'on voyait n'était point celle des insurgés, mais la légion nantaise qui venait se réunir à ses frères d'armes, et que l'on avait entendu le cri chéri des républicains, lequel fut répété sur-le-champ par toute la colonne, et les drapeaux furent déployés. Il fut arrêté :

» 1°. Que l'on suspendrait les travaux du pont presque fini;

» 2°. Que l'on enverrait un aide-de-camp, accampagné d'un trompette, pour savoir l'exacte vérité ; ce qui fut exécuté. Quand cet officier fut à portée des Vendéens, il fit sonner la trompette,

Digitized by Google

et se voyant poursuivi, il fit quelques pas de retraite; s'étant arrêté de nouveau, il tenta de se faire entendre et de reconnaître la troupe ennemie. Alors il entendit très-distinctement *vive le roi, vive la religion.* Il vint rendre compte de sa mission. Comme cette découverte avait fait perdre environ deux heures, il ne parut pas prudent à Marcé d'exécuter le passage du pont, mais il ordonna de l'achever.

» Cependant l'ennemi avait profité de cette suspension d'armes pour faire filer furtivement de l'infanterie le long des haies, et au moment où Marcé faisait ses dispositions pour faire bivouaquer sa troupe, les Vendéens commencèrent à tirer sur le flanc gauche de la colonne vers la tête. Les tirailleurs leur ripostèrent très-vivement, et le feu s'engagea dans presque toute la longueur du flanc gauche entre les bataillons qui avaient été détachés. Une terreur panique se répandit alors dans tous les bataillons flanqueurs, et se communiqua bientôt à toute l'armée. On employa tous moyens pour les rallier, ce qui fut inutile, et l'armée revint à Saint-Hermand, sept lieues en arrière de l'endroit où s'était passée l'affaire. Il fut même impossible à ce point de penser à s'établir solidement, plusieurs bataillons des campagnes voulant absolument retourner dans leurs foyers, ce qui décida les commissaires de la Convention, réunis à Saint-Hermand, d'envoyer le reste de l'armée à La Rochelle, où je suis arrivé aujour-

Digitized by Google

d'hui avec six cents hommes, en ayant laissé pareil nombre à Marans, avec deux pièces de canon, sous les ordres du lieutenant-colonel du quatrième régiment d'infanterie de la marine (Esprit Baudry), commandant en second l'armée.

» Il doit arriver ici, sous deux jours, deux bataillons de troupes bordelaises avec deux cents hommes de la Gironde; il arrivera, à la même époque, un bataillon et trois cents chevaux à Niort. Il se fait aussi à Fontenay d'autres rassemblemens, et c'est avec cette armée que je compte rétablir l'ordre dans le département de la Vendée. »

Ce rapport fait assez connaître les causes du revers éprouvé par le général Marcé. Le général Verteuil se hâta de blâmer la conduite de Marcé, dans une lettre qui fut lue à la séance de la Contion du 24 mars.

Tout le territoire de la basse Vendée, depuis la Loire jusqu'à la rivière du Lay et la côte, était au pouvoir des rebelles.

Le 26, le drapeau blanc flottait à Chantonnay; Luçon était sans troupes; le colonel Chalbos occupait Saint-Cyr avec un bataillon, pour défendre le port de la Claie et couvrir Luçon. La troupe de Marcé, qui venait d'éprouver un échec, n'était pas en état de reprendre la campagne.

Les rebelles, maîtres de Saint-Gilles, Challans, la Roche-sur-Yon, menaçaient la ville des Sables d'Olonne; ils faisaient des rassemblemens pour

Digitized by Google

l'attaquer. Déjà Bulkeley, l'un des chefs, avait donné, le 21, l'ordre suivant, daté de la Roche :

« Le commandant de la Roche-sur-Yon invite les paroisses de *la Couture*, *le Tablier*, *Bellenoue*, *Château-Guibert*, *Saint-André* et autres, de se rassembler à la Roche et de faire battre le tocsin. »

Le 26, le même commandant demandait cinq cents hommes par commune.

La ville des Sables n'avait pour sa défense que cinq à six cents hommes venus de l'île de Rhé. Ses communications avec Nantes et Fontenay étaient interceptées ; mais sa position exigeant peu de troupes pour sa défense, sa garnison résista à une première attaque qui eut lieu le 24. La nouvelle de cette tentative parvint bientôt à La Rochelle, et le général Verteuil, sur la réquisition des représentans, envoya par mer, le 26, un secours de deux cents hommes, avec des munitions de guerre et le premier bataillon du cent dixième régiment. Ce secours sauva la ville des Sables d'une seconde attaque faite par les Vendéens le 29 mars; les assiégeans étaient en force, sous la conduite des chefs Joly et la Sécherie. Ils perdirent dans ces deux journées, et surtout dans la dernière, leur artillerie, leurs munitions et beaucoup de monde.

Digitized by Google

§ III. Mesures prises par le gouvernement. — Décret qui déclare hors la loi tous ceux qui avaient pris ou prendraient un signe de rébellion. — Le général Berruyer nommé commandant en chef sur la rive gauche de la Loire. — Départ du ministre de la guerre Beurnonville pour l'armée du Nord.

Un cri d'alarme et de détresse se fit entendre de toutes les villes voisines de l'insurrection. L'administration de la Loire-Inférieure écrivit le 11 à celle du Morbihan :

« Frères et amis, à notre secours ! Notre département est en feu. Une insurrection générale vient de se manifester ; partout on sonne le tocsin ; partout on pille, on assassine, on brûle ; partout les patriotes tombent victimes de la fureur et du fanatisme des révoltés. Les administrations de district, assiégées, menacées et peut-être incendiées ; notre ville centrale démunie de ses forces, etc.. »

L'administration de Maine-et-Loire annonça le 17, à la Convention nationale, l'invasion par les rebelles de toute la partie de son département sur la rive gauche de la Loire.

« Le district de Saint-Florent, disait-on, a été détruit en entier ; tous les papiers et la caisse ont été pillés, les patriotes chassés ou égorgés par une horde de révoltés. Chemillé a bientôt éprouvé le même sort. Chollet, chef-lieu de district, riche par ses manufactures et son commerce, présentait un appât capable de fixer les regards des

Digitized by Google

brigands; malgré sa vive résistance, Chollet a succombé. Hier, à midi, il y eut encore une attaque funeste aux patriotes. Le district de Vihiers heureusement avait eu la précaution de faire évacuer la caisse ; mais la ville a été pillée. »

L'administration des Sables, réunie à celle de Challans, adressait au ministre, le 23, la lettre suivante :

« Vous êtes sans doute prévenu de l'insurrection qui s'est manifestée, les premiers jours de ce mois, dans un coin de notre ressort, suite de celle de Machecoul. Le feu de cette insurrection, allumé dans le département de la Loire-Inférieure, a percé dans celui de la Vendée. Nous avons fait tous nos efforts pour l'éteindre, mais en vain; l'incendie a fait en fort peu de temps des progrès désastreux, il embrasse maintenant tout le département. Nos malheurs sont incalculables ; nous avons à regretter un grand nombre de nos concitoyens tombés sous les poignards du fanatisme religieux et nobilier. Citoyen ministre, depuis vingt-neuf jours nous sommes en guerre, abandonnés à nous-mêmes, sans armes, sans munitions et presque sans forces, à la réserve de cinq cents hommes de l'île de Rhé qui ont eu la générosité de venir à notre secours et qui font notre principale défense. Toutes communications avec Nantes, Challans, Machecoul et Fontenay, nous sont coupées, et sans espoir de pouvoir les ouvrir, si nous ne sommes promptement secourus. Nous vous épargnerons le récit des

Digitized by Google

atrocités et des brigandages exercés par ces monstres sur les patriotes des contrées conquises. La vie des femmes et des enfans n'a pas même été respectée. Venez promptement à notre secours, le péril est imminent. »

Les villes, ayant déjà envoyé aux frontières l'élite de leur jeunesse, n'avaient à leur disposition ni troupes, ni armes, ni munitions, et ne pouvaient opposer que de faibles barrières au torrent qui les menaçait.

On ne pouvait douter d'un vaste plan d'insurrection, mais on était encore loin d'en soupçonner toute l'étendue, et le gouvernement avait très-peu de moyens pour en arrêter les progrès. Déjà la conduite du général Dumouriez, commandant l'armée de la Belgique, donnait des inquiétudes au ministère et au comité de défense générale. Bientôt on apprit sa défection. Les armées des puissances coalisées s'avançaient sur le territoire français; la coalition du Midi appelait l'ennemi et tendait la main aux Anglais. La France comptait neuf armées aux frontières. Les troubles des départemens de l'Ouest mettaient le gouvernement dans la nécessité d'organiser deux nouvelles armées dans l'intérieur, celle des côtes de La Rochelle et celle des côtes de Brest. L'enthousiasme pour la liberté promettait des hommes, mais peu de soldats propres à la guerre de la Vendée. Le Français qui, dans les rangs de ses aînés, se serait sans doute distingué contre les ennemis extérieurs, n'était, dans des

Digitized by Google

rassemblemens formés à la hâte, sans chefs expérimentés, sans disicpline, sans connaissance des armes, qu'un être faible, effrayé à la vue du moindre danger, et toujours prêt à crier à la trahison.

Le péril était grand, il fallait des mesures promptes.

Le comité de sûreté générale fut chargé de se concerter avec le ministre de la guerre; et sur son rapport, la Convention déclara hors de la loi tous ceux qui avaient pris ou prendraient un signe de rébellion. On arrêta qu'il serait établi des commissions composées de cinq militaires qui, sur la déclaration de deux témoins, prononceraient dans les vingt-quatre heures. Les commandans de la force publique furent chargés de faire publier une proclamation à tous les rebelles de se séparer et mettre bas les armes, en annonçant que ceux qui obéiraient dans les vingt-quatre heures ne pourraient être inquiétés, non plus que ceux qui livreraient les chefs ou instigateurs des révoltés. On exceptait cependant de cette disposition de faveur, les prêtres, les ci-devant nobles, leurs agens et domestiques, les étrangers, les chefs, les instigateurs, meurtriers et incendiaires.

Le pouvoir exécutif fut chargé de prendre sur-le-champ les mesures les plus vigoureuses, et des commissaires de la Convention furent envoyés dans les départemens de l'Ouest.

Cet arrêt de proscription et de mort, du 19 mars, était plus propre à fortifier qu'à dissoudre la ré-

Digitized by Google

volte. Il faisait sentir aux chefs, aux prêtres, etc., auxquels il ne restait aucun espoir, quelle que fût leur position, la nécessité de s'unir plus fortement entre eux, et d'attacher à leur sort la masse de la population.

Pouvait-on d'ailleurs présumer que des cultivateurs eussent abandonné leurs foyers, leurs familles, leurs bœufs, leurs prêtres, toutes leurs habitudes enfin, pour profiter de l'amnistie incertaine qu'on leur offrait?

Ce décret ne fut point connu dans l'intérieur de la Vendée, dès ce moment impénétrable au reste de la France.

Le général Labourdonnaye, commandant l'armée des côtes de Brest, reçut l'ordre de faire marcher deux colonnes de trois mille hommes chacune, et de se concerter avec les généraux Verteuil et Canclaux. Le ministre de la guerre lui annonçait en même temps qu'il avait fixé le nombre des officiers généraux qui devaient être employés dans l'armée, et qu'il venait de donner des ordres pour faire mettre en mouvement vingt bataillons de l'armée du Rhin.

Le conseil exécutif sentit bientôt que ces mesures n'étaient pas suffisantes. Le général Verteuil, à La Rochelle, ne pouvait pas concerter des opérations militaires avec le général Labourdonnaye à Rennes. Toute communication à travers la Vendée était impossible. On ne pouvait correspondre que par mer ou par la route de Saumur. En consé-

Digitized by Google

quence, le conseil prit le parti de donner au général Berruyer le commandement de la rive gauche de la Loire. Ce général devait, conformément à une instruction du 24 mars, se rendre de Paris à Tours, y prendre les troupes qu'il y trouverait, les conduire à Saumur, laisser cette colonne au général Beaufranchet Dayat, chargé de poursuivre les révoltés dans le département de Maine-et-Loire; partir de Saumur avec son état-major, se porter sur Niort, prendre le commandement des troupes qui étaient aux ordres du général Marcé; se porter de Niort contre les rebelles, en bordant la mer, et se dirigeant sur Challans, Machecoul, de manière à gagner la rive gauche de la Loire; poursuivre partout les rebelles et les pousser du côté de la mer, pour leur couper toute retraite. Il devait en outre concerter ses mouvemens avec ceux de Labourdonnaye, et correspondre fréquemment avec le ministre.

On ajoutait que les ordres étaient donnés pour l'organisation de l'armée, en officiers-généraux, adjudans-généraux, commissaires des guerres, etc.

Ce plan de campagne aurait peut-être réussi, à cette époque où les insurgés avaient peu de ressources en armes et en munitions, en faisant agir deux colonnes de dix à douze mille hommes chacune de troupes aguerries et disciplinées, sous la conduite d'officiers-généraux actifs, fermes et prudens; mais il n'en était pas ainsi.

Le général Labourdonnaye n'ayant aucune

Digitized by Google

troupe disponible, et ne voyant arriver aucun secours, s'en plaignit à la Convention, ainsi qu'au ministre. Celui-ci lui répondit, le 28 mars, pour lui faire connaître sa position. Il finissait par lui dire : « Soyez de bonne foi, et jugez si je mérite » le reproche de négligence que vous me faites si » ouvertement, sans aucun avantage pour la chose » publique. »

Le ministre ajoutait qu'il ne pouvait pas faire mettre en marche les vingt bataillons de l'armée du Rhin, sans avoir concerté cette disposition avec le général Custine, et qu'il eût été coupable d'en retirer de l'armée de la Belgique, vu la position critique où les armées se trouvaient dans ce pays.

Le ministre écrivait pareillement, le 29, au commissaire de la Convention à Tours, qu'il faisait ce qu'il pouvait pour seconder les dispositions du général Berruyer; mais, ajoutait-il, « vous » connaissez la position de nos armées, leurs be» soins; vous sentez combien de reproches à se » faire de dégarnir des frontières menacées. » Il n'avait à sa disposition en cavalerie que le seizième de dragons; il annonçait au surplus le départ des vainqueurs de la Bastille (trente-cinquième division de gendarmerie, forte de cinq cents hommes) et d'un train d'artillerie.

De son côté, le général Canclaux informait le ministre que le onzième bataillon de Seine-et-Oise venait de partir de Nantes sans qu'on eût pu l'ar-

Digitized by Google

rêter, et que deux autres bataillons, dont le terme expirait le mois suivant, annonçaient les mêmes dispositions. Il demandait des troupes pour défendre les passages et protéger la navigation de la Loire dans un espace de vingt-cinq lieues. Il espérait parvenir à organiser un petit corps d'armée; mais il lui fallait des armes, des canons, des officiers-généraux, etc.

Enfin, le 30 mars, le ministre Beurnonville fit annoncer aux généraux son départ pour l'armée du Nord, avec des commissaires de la Convention. Peu de temps après, on apprit qu'ils étaient victimes de la trahison de Dumouriez.

Telle était la position du gouvernement à cette époque critique, où l'on allait entreprendre une guerre civile qui devait coûter à la France tant de sang et tant de désastres.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Avril 1793.

§ Ier. Plan d'opérations du général Berruyer. — Marche et succès du général Boulard dans la basse Vendée. — Mort de Gaston, l'un des chefs vendéens. — Retraite de Boulard sur la Mothe-Achard.

Plan de campagne du général Berruyer.

Arrivé à Angers vers la fin du mois de mars, avec les généraux Duhoux et Menou et des commissaires de la Convention, le général Berruyer concerta, avec le général Labourdonnaye, un plan d'attaque. Il fut convenu que Labourdonnaye resterait chargé du commandement de la rive droite de la Loire, depuis Ingrande exclusivement jusqu'à l'embouchure de ce fleuve : Nantes et Paimbœuf faisaient partie de ce commandement.

Berruyer était chargé de la défense de la rive droite de la Loire jusqu'à Ingrande inclusivement, et de toute la rive gauche de ce fleuve jusqu'à la mer.

Les mouvemens des généraux devaient se faire de concert. Une colonne de l'armée des côtes de Brest, partant de Nantes lorsque celles de l'armée de La Rochelle seraient en mesure, devait balayer la côte et s'emparer de Noirmoutier.

Le général Canclaux, alors à Nantes, avait sous

Digitized by Google

ses ordres environ trois mille hommes, dont une partie de troupes de ligne.

Le général Berruyer s'établit à Angers.

Le général Dayat fut envoyé à Niort pour prendre le commandement de la division qui s'y formait de bataillons de réquisition : il eut pour chef d'état-major le général Nouvion, officier instruit et plein d'activité. Il devait défendre une ligne qui s'étendait jusqu'aux Sables et Saint-Gilles. Cette division était forte d'environ six mille hommes, parmi lesquels on comptait à peine trois cents hommes de troupes de ligne.

Le général Boulard fut adjoint au général Dayat, comme commandant en second sur la ligne des Sables.

Le général Quetineau occupait Bressuire avec trois mille hommes de garde nationale. Il appuyait la droite de Dayat jusqu'à Parthenay.

Le général Leigonyer commandait la division de Doué, en attendant l'arrivée des généraux annoncés par le ministre. Cette division, forte de quatre à cinq mille hommes de réquisition, occupait Vihiers, à la droite de Quetineau.

Ladouce, ancien militaire, faisant provisoirement fonction de général de brigade, avait sous ses ordres deux mille cinq cents hommes de réquisition. Il occupait Saint-Lambert, à la droite de Leigonyer.

Deux cents hommes défendaient les ponts de Cé.

Gauvillier, commandant la garde nationale

Digitized by Google

d'Angers, avait quinze cents hommes répartis dans les postes d'Ancenis, Varades et Ingrande, sur la rive droite de la Loire.

Par un mouvement combiné de ces différentes colonnes, elles devaient se porter; savoir :

Celle de Dayat, sur Fontenay et Chantonnay, laissant des postes garnis jusqu'aux Sables.

Celle de Quetineau, sur Mortagne et Tiffauge.

Celle de Leigonyer, sur Chollet et Saint-Florent.

Celle de Ladouce, sur Chemillé et Saint-Florent.

Les postes d'Ancenis et Varades, nécessaires pour protéger la navigation de la Loire et en défendre les deux rives, ne devaient faire aucun mouvement jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés par les troupes de l'armée de Brest.

« Il résulte de ce système, disait le général Berruyer dans le compte qu'il rendait au ministre le 1er. avril, que tous les corps doivent, en marchant, se resserrer les uns sur les autres pour arriver à l'extrémité de la Vendée, à l'embouchure de la Loire, chasser devant eux les rebelles et les précipiter dans la mer ou dans la Loire. »

Il ajoutait : « Je dois dire la vérité toute entière : les quinze à seize mille hommes qui composent ces corps, sur une ligne de cinquante à soixante lieues, sont la plupart indisciplinés et peu aguerris; beaucoup sont composés de pères de famille qui demandent hautement à s'en re-

Digitized by Google

tourner. J'emploie, ainsi que les commissaires de la Convention, tous les moyens possibles pour les retenir; mais les malveillans soufflent le feu de la discorde, de sorte qu'il est difficile de compter sur le succès de ses opérations avec de semblables soldats. »

Le général demandait des troupes de ligne, des officiers de santé, des fusils, des boulets, deux généraux de brigade instruits. Il représentait que les gardes nationaux étaient mal armés, sans baïonnettes, etc.; il terminait par ces réflexions : « Il faut frapper des coups assurés, et ne combattre qu'avec la certitude du succès : un revers perdrait tout. Les rebelles ont de l'audace, mais leur artillerie est mal servie. Le foyer de rébellion de la Vendée est des plus dangereux; il est extrêmement important de l'éteindre. »

Le départ du ministre Beurnonville pour l'armée du Nord paralysa l'action du ministère. Lebrun, chargé du portefeuille pendant l'intérim, ne voulut proposer aucune mesure, et refusa de donner sa signature dans la crainte de se compromettre.

Cependant les délégués de la Convention, qui se trouvaient à Fontenay, effrayés des dangers qu'avait courus la ville des Sables et impatiens d'agir, avaient chargé Boulard de former une colonne, d'en prendre le commandement, de se rendre aux Sables d'Olonne, et de pénétrer dans la basse Vendée en suivant la côte. Cet ordre des repré-

Digitized by Google

sentans contrariait déjà le plan du général en chef.

Chalbos fut envoyé à la Chataigneraie où se trouvait un poste de huit cents hommes. Canier, chef du bataillon de l'égalité, occupait Saint-Hermand avec douze cents hommes.

Au moment de son départ de Luçon, le 2 avril, Boulard fit connaître ses intentions à sa troupe par un ordre du jour qui fait l'éloge de sa moralité et de ses connaissances militaires, et qui seul aurait pu servir à la justification du général Marcé.

« La confiance que vous avez bien voulu m'accorder, disait-il à ses frères d'armes, en me proclamant votre chef après l'affaire du 19 mars, m'engage à vous communiquer quelques réflexions que j'ai faites à cette même journée; vous n'y verrez que les fruits de l'expérience.

» La force armée, sans ordre, sans discipline, devient une masse d'hommes sans action, et ne peut produire que du désordre et des revers. »

Après avoir rappelé tous les devoirs de l'officier et du soldat, les précautions que l'on doit prendre pendant la marche, la surveillance des postes; après avoir fait remarquer que le vrai courage doit être accompagné du sang-froid, le général ajoute : « La force armée doit faire respecter les personnes et les propriétés, *même celles qui sont sous le glaive de la loi*. Jurons sur l'autel de la patrie de regarder comme des traîtres et des malveillans ceux qui seraient assez lâches pour com-

Digitized by Google

mettre des vexations ; livrons-les à la rigueur des lois, et qu'ils soient privés de l'honneur d'être compris dans le nombre des défenseurs de la patrie.

» Voilà, mes camarades, les réflexions de votre chef, de votre frère. Secondez-le de tous vos moyens ; comptez sur son zèle et sur l'exemple qu'il ne cessera de vous donner pour l'exécution de la loi. »

Ces principes d'ordre, de justice, de soumission à la loi, les mêmes que ceux développés dans la proclamation de la commission civile attachée à la division de Doué (27 mars), sont bien éloignés de ceux que nos historiens prêtent aux républicains de ce temps-là.

Marche de Boulard dans la basse Vendée (1).

Le 7 avril, Boulard partit des Sables où se trouvaient les délégués de la Convention, Niou et Gaudin, à la tête de trois mille cinq cents hommes d'infanterie et deux cents hommes de cavalerie. Cette division ne comptait en troupes de ligne que cinquante-deux hommes du soixantième régiment, trois cent cinquante du cent dixième, et cent deux du quatrième de la marine ; elle avait de plus deux bataillons de volontaires de Bordeaux qui se sont distingués dans cette guerre. Le général en forma deux colonnes à peu près de

(1) Extrait du journal de Boulard.

Digitized by Google

même force, laissant le commandement de celle de gauche au colonel Baudry, et marchant à la tête de celle de droite : celle-ci se dirigea sur la Mothe-Achard, et l'autre sur Vairé.

La marche de la colonne de droite fut retardée au pont de la Grassière, que les Vendéens avaient coupé. Un bataillon fut envoyé avec trente hommes à cheval, sur la colline en avant du pont, pour observer l'ennemi et couvrir les travailleurs. Vers les deux heures après midi, l'ennemi parut, marchant sur trois colonnes, sous le commandement de Joly, chef dans cette partie. Le bataillon d'avant-garde prit l'épouvante, et se reploya précipitamment sans défendre le terrain. L'ennemi, profitant de cette retraite subite, vint se jeter dans les retranchemens qu'il avait pratiqués à la tête du pont, détruisit les ouvrages commencés, et paraissait vouloir tourner la colonne républicaine.

Boulard fit marcher le premier bataillon de Bordeaux sur la droite, pour tourner la gauche de l'ennemi; en même temps, la compagnie de grenadiers du deuxième bataillon et quatre compagnies de fusiliers marchèrent droit aux retranchemens la baïonnette en avant, et en débusquèrent l'ennemi qui fut poursuivi jusque sur la hauteur occupée d'abord par le bataillon d'avant-garde. Joly père fut blessé à cette affaire.

L'ennemi étant en fuite, on reprit les travaux du pont sur lequel l'artillerie et les bagages purent

Digitized by Google

passer à sept heures du soir. La colonne prit position et bivouaqua près de la Mothe-Achard, où elle entra le lendemain sans résistance.

La seconde colonne avait trouvé l'ennemi retranché à la Grève, sur la rive droite de l'Ausance. Le colonel Baudry fit attaquer vers trois heures. La canonnade fut longue et la fusillade assez vive : la nuit fit cesser le feu. L'ennemi quitta ses retranchemens à la faveur des ténèbres et se retira. A la pointe du jour, un canonnier du quatrième régiment de la marine, nommé Butreau, traversa la rivière à la nage, et vint annoncer que le poste était évacué. La colonne se rendit le 8 à l'Aiguillon.

Baudry trouva à Vairé la correspondance des chefs vendéens de cette partie avec Joly, leur général.

Le commissaire Niou, informé de ces premiers succès, se hâta d'en féliciter le général Boulard. « Punissez, lui mandait-il, les fuyards; que ceux qui se sont fait remarquer par leur lâcheté soient déshabillés, désarmés et chassés avec ignominie. Le salut de la patrie dépend d'une mesure aussi rigoureuse. Assurez nos frères de Bordeaux, qui ont chargé les rebelles la baïonnette au bout du fusil, de la reconnaissance publique. On craint que les Sables ne soient attaqués de nouveau. »

Le 9, les deux colonnes se réunirent à Saint-Gilles-sur-Vie, poste que l'ennemi occupait et qu'il abandonna à l'approche de la colonne de

Digitized by Google

gauche qui y entra à dix heures du matin. Boulard, ayant été obligé de faire une longue marche par la traverse, n'y arriva qu'à neuf heures du soir.

Déjà le tocsin se faisait entendre à Beaulieu et dans les communes environnantes. Boulard avait trop peu de forces pour laisser des postes suffisans sur sa route; il n'en établit point à la Mothe-Achard, et l'inquiétude se répandit bientôt aux Sables d'Olonne.

Le général Dayat informa le ministre de la marche et des succès de Boulard; il annonça que les deux colonnes se porteraient sur Noirmoutier. Mais, mécontent lui-même de sa position à Fontenay, il ajoutait « qu'il était officier de cavalerie, et qu'il serait plus utile à l'armée du Nord que dans un pays de bois comme celui-là. »

Le 10, trois frégates et trois corvettes de la république mouillèrent dans la rade de Saint-Gilles, vers les dix heures du matin. On tira trois coups de canon de la ville pour annoncer que les républicains étaient maîtres de ce poste. Peut-être ce signal fit-il penser aux rebelles que c'étaient des secours qui leur arrivaient d'Angleterre : ils se rassemblèrent au nombre de trois à quatre mille hommes du côté de Saint-Hilaire, dirigeant leur marche sur trois colonnes vers la batterie à droite de l'embouchure de la rivière de Vie. On battit aussitôt la générale : il était environ deux heures. La deuxième colonne, qui occupait Croix-de-Vie, marcha à l'ennemi par la route de Saint-

Digitized by Google

Hilaire pour lui couper la retraite ; les rebelles, s'apercevant de ce mouvement, se retirèrent en désordre : on leur fit quarante prisonniers.

Le même jour, Boulard reçut du commissaire Niou, qui montait une des frégates, la lettre suivante :

« Trois frégates de la première force et trois corvettes sont dans cette rade ; deux autres sont dans les environs de Noirmoutier, et elles seront encore à votre disposition, si, comme je me le persuade, vous n'avez pas changé d'avis, et que vous veuillez aller prendre cette île. Je vous assure qu'avec la bonne volonté de nos hommes de mer, ce ne sera pas une affaire bien difficile. Cette conquête vous ferait beaucoup d'honneur, et vous rendriez un service signalé à la patrie. Nous en étions d'ailleurs formellement convenus, et c'est ce qui m'avait fait requérir des forces de mer aussi imposantes. Veuillez me faire part avec confiance de vos intentions.

» Avant de faire l'expédition de Noirmoutier, il faut que vous vous abouchiez avec le commandant de la croisière, alors je vous propose une entrevue à Saint-Gilles, demain matin à la pointe du jour, avec cet officier supérieur et moi. Toutes les ressources de notre armée navale sont à votre service ; mais prenons Noirmoutier, c'est là le repaire, le trésor et le chef-lieu de nos ennemis.»

L'entrevue eut lieu ; cependant on écrivait des Sables qu'Apremont était au pouvoir des rebelles

Digitized by Google

qui enlevaient les paysans de force, et qui menaçaient de fusiller tous ceux qui refuseraient de les suivre et de leur obéir.

Le 11, Boulard se remit en marche à midi pour se porter à Challans par le Pas-au-Peton, tandis que Baudry, avec la deuxième colonne, se dirigeait par Saint-Hilaire de Riez.

L'ennemi était retranché au Pas-au-Peton, et couvert par des maisons près du passage. Une pièce de dix-huit, placée sur des poutres, défendait la route. Boulard prend des dispositions et fait attaquer sur la gauche. La canonnade commence sans produire beaucoup d'effet : une décharge à mitraille tue cinq à six Vendéens; les autres prennent la fuite, abandonnant la pièce de dix-huit et deux pierriers.

La marche de la seconde colonne avait été retardée par la rencontre d'un poste de l'ennemi retranché dans le cimetière de Riez, d'où il fut délogé après quelques coups de canon, et par les mauvais chemins qu'elle eut à parcourir. Il était presque nuit lorsqu'elle arriva sur les hauteurs du Pas-au-Peton; mais sa cavalerie chargea la queue des rebelles, et leur fit éprouver quelque perte en hommes.

Le 12, les deux colonnes se portèrent sur Challans que l'ennemi avait évacué pendant la nuit, laissant dans cette ville cent douze prisonniers patriotes, une pièce de dix-huit et de la mitraille.

Boulard ne s'attendait pas à être attaqué de

Digitized by Google

sitôt, mais il ne négligeait aucune des précautions que le service exige pour la sûreté de sa troupe, surtout dans une guerre de cette nature, au milieu du pays ennemi.

Cependant le 13, à cinq heures du matin, trois à quatre mille Vendéens comptant surprendre Challans, se présentent à la vue des avant-postes. La troupe républicaine se forme aussitôt sur deux colonnes en avant du village ; l'artillerie arrête la marche des Vendéens qui ne tardent pas à prendre la fuite, abandonnant une pièce de canon et un pierrier. La deuxième colonne se met à leur poursuite, et la cavalerie les charge jusqu'à la Garnache. Le commandant Baudry ne rentra qu'à une heure après midi, sans avoir éprouvé aucune perte.

Le 14, les deux colonnes prirent la route de Beauvoir où la première division vint s'établir ; la seconde prit poste à Saint-Gervais.

Tandis que Boulard s'avançait ainsi vers Noirmoutier, l'inquiétude et les craintes redoublaient aux Sables. Les autorités constituées lui avaient annoncé, le 11, que les Vendéens se réunissaient à la Mothe-Achard, et qu'on ne pourrait plus lui faire passer de vivres.

D'une autre part, le député Carra, au nom de ses collègues, lui mandait le même jour « qu'il avoit eu tort d'abandonner entièrement la Mothe-Achard ; que son éloignement des Sables et du centre où devait agir Dayat pouvait avoir les plus

Digitized by Google

grands inconvéniens, jusqu'à ce qu'on fût en mesure avec Leigonyer. Par cet éloignement inconsidéré et non concerté avec Dayat, il se met dans le cas d'être coupé par l'ennemi, et devient responsable des événemens. Nous n'avons ici (Fontenay), ajoutait Carra, tant à Saint-Hermand, Fontenay et la Châtaigneraie, que quatre mille hommes, ce qui fait une étendue de plus de vingt lieues jusqu'à la Mothe-Achard très-mal gardée. Ainsi, de concert et de l'avis du général Dayat, nous vous requérons de venir reprendre le poste de la Mothe-Achard avec partie de votre division, et d'y attendre les ordres du général en chef, auquel vous ferez passer de suite le détail de vos opérations. »

Cette lettre rendait la position de Boulard extrêmement critique : au moindre revers, il pouvait être sacrifié comme Marcé. Il s'empressa d'en envoyer copie au commissaire Niou, rentré aux Sables; il en reçut une réponse qui le laissait à peu près dans la même perplexité.

« Une escadre anglaise de dix vaisseaux de ligne et de frégates, disait Niou, est peu éloignée de ces parages ; ce serait compromettre nos bâtimens que de les faire entrer dans la baie de Bourgneuf, où l'on peut aisément être renfermé. Tâchez de remplir les vues de mon collègue Carra, et faites en sorte d'envoyer du renfort à la ville des Sables qui va être attaquée, ou du moins qui en est menacée ; cela est très-pressant. Quoique le sys-

Digitized by Google

tème de mon collègue diffère du mien, je cède sans peine, parce que je sens que la division dans les commissions qui doivent tendre au même but, entraînerait les plus grands maux. Mon opinion sera toujours qu'on doit commencer par mettre les côtes en sûreté, parce que c'est le seul moyen d'empêcher les ennemis du dehors de porter des secours aux rebelles; si je me trompe, le temps et l'expérience me jugeront. J'en appelle à la postérité; c'est elle qui rendra justice à votre zèle, à votre courage et à mon dévouement. »

Le 15 avril, Boulard fit dans la matinée une reconnaissance pour s'assurer si le chemin de Beauvoir à Noirmoutier était praticable pour l'artillerie. A midi, les Vendéens, au nombre d'environ huit mille hommes se présentent sur trois colonnes devant Saint-Gervais qu'ils attaquent avec impétuosité. Le poste qui couvrait le village se replie précipitamment, et se porte sur la gauche. L'ennemi, ne trouvant aucune résistance, pénètre dans le village et se livre au pillage.

Cependant on avait eu la précaution de faire filer l'artillerie sur la route de Beauvoir, en arrière de Saint-Gervais, où la troupe s'était ralliée. Les chasseurs du Midi se portent sur le village et repoussent les Vendéens. Boulard arrive à la tête du premier bataillon de Bordeaux, et marche au pas de charge sur l'ennemi qui prend la fuite et passe à Challans sans s'y arrêter. Une petite coulevrine, montée sur une charrette, fut livrée par son con-

Digitized by Google

ducteur, patriote de Challans, prisonnier des Vendéens.

Gaston, l'un des premiers chefs des rassemblemens de la basse Vendée, et deux prêtres périrent dans cette affaire (1).

Boulard, ne jugeant pas l'expédition de Noirmoutier possible dans cette saison avec le peu de forces qu'il avait à sa disposition, retourna à Challans le 16, et y resta jusqu'au 20 sans être inquiété; mais il eut la douleur de voir déserter beaucoup de volontaires des bataillons de la Charente et de Barbezieux. Sa position l'affligeait; il s'était élevé quelque mésintelligence entre lui et le colonel Baudry; il voyait toute l'étendue des dangers qui l'environnaient; il demandait trente mille hommes pour soumettre cette partie de la Vendée; enfin, il ne savait plus quel parti prendre.

Le commissaire Niou lui écrivait, le 17, que la lettre de Carra avait été la suite des réclamations des autorités réunies aux Sables; qu'on ne pouvait pas plus guérir les administrateurs que les soldats du mal de la peur. « Mais, ajoutait-il, cette peur a cependant le cruel et désespérant inconvénient de déranger les mesures les mieux prises pour vaincre l'ennemi. Trois frégates et deux corvettes ont dû mouiller ce matin dans la rade de Beauvoir; elles

(1) M. Gibert, sécrétaire du conseil de guerre de Stofflet, prétend dans ses mémoires inédits que ce Gaston s'appelait Bourdic, et était venu de la Bretagne dans la Vendée avec une compagnie de cinquante hommes.

Digitized by Google

ont ordre de vous donner des vivres, des munitions, de l'argent; elles sont enfin à vos ordres. »

Niou lui annonçait, dans une seconde lettre, que les autorités réunies avaient en lui la plus grande confiance; qu'elles se reposaient entièrement sur lui, et qu'il était maître de faire tout ce qu'il jugerait convenable dans une circonstance aussi importante.

« Ce que vous me dites au sujet de Baudry, ajoutait Niou, m'afflige cruellement. Je connais la bonté de son cœur (1), sa valeur; je vous conjure, au nom de la patrie, de tâcher de raccommoder cette affaire. Le défaut d'union entre les chefs entraînerait les suites les plus funestes : il est bien important que l'armée ne s'en aperçoive pas. Baudry doit assez connaître le service pour savoir qu'il doit obéir; cependant vous ferez bien d'entendre les observations qu'il pourrait vous faire sur les opérations de la guerre. »

Boulard s'était plaint du découragement de la deuxième division, et de la demande du détachement de Barbezieux d'être remplacé. Il annonçait en même temps qu'il avait entamé *une sorte de pacification* avec les Vendéens.

Le commissaire Niou lui répondit le 18 : « Je pense qu'avec quelques encouragemens et un peu de popularité, on pourrait rendre la seconde di-

(1) C'est ce même Baudry qui, au dire de M. Beauchamp, mit à prix la tête de son propre frère.

Digitized by Google

vision ce qu'elle était il y a peu de jours. Avec des soldats qui ne sont pas façonnés à la discipline militaire, il faut savoir allier la fermeté à la douceur, la sévérité des principes avec la condescendance; il faut savoir même tirer parti de la faiblesse et des erreurs d'hommes de cette espèce. Marius et le grand Frédéric ont dit : *Qu'on nous donne des soldats, braves ou poltrons, pourvu que nous ayons le temps de leur parler, nous les ferons vaincre.* Prenez donc courage. A l'égard du commencement de pacification que vous paraissez avoir entamée avec les ennemis, je n'ai qu'un regret, c'est d'être trop gravement malade (il avait la fièvre) pour aller vous aider à cette œuvre de paix. »

Niou terminait sa lettre en disant que le remplacement du détachement de Barbezieux ne souffrirait pas de difficulté; qu'il n'était plus question que d'avoir un poste à la Mothe-Achard pour couvrir les Sables; enfin, que d'après la lettre qu'il avait écrite à Baudry, il était sûr que cet officier ne demanderait point à quitter l'armée.

Pendant que Boulard écoutait des propositions de paix, l'ennemi travaillait à lui couper la retraite. La municipalité de Saint-Gilles lui annonça, le 19, que le pont de la Chaise était coupé.

De son côté, Niou lui écrivait que la rupture du pont de la Chaise mettait l'administration dans l'impossibilité de lui faire passer des vivres, et que les vents étant contraires, on ne pouvait lui en envoyer par eau; qu'on lui avait fortement re-

Digitized by Google

commandé d'assurer sa communication avec les Sables, et que rien ne pouvait le dispenser de remplir cet objet. « Vous parlez, ajoutait Niou, de l'indiscipline de vos troupes; quel remède voulez-vous qu'on y apporte? Dans cette situation, il est important de revenir, sans perdre de temps, à la Mothe-Achard, à Vairé et à Saint-Gilles.

A la réception de cette lettre, où le reproche se faisait sentir, Boulard prit son parti. Le 20, il envoya cent vingt-cinq hommes du cent dixième avec des travailleurs pour réparer le pont de la Chaise. A midi, l'armée se mit en marche pour repasser le Pas-au-Peton; la première colonne se rendit à l'Aiguillon, et la seconde à Vairé, laissant un poste de trente hommes au Pas-au-Peton, et un détachement de cent cinquante hommes pour renforcer le poste de Saint-Gilles.

Le matin, avant le départ de Challans, on avait entendu une canonnade assez forte du côté de Machecoul; mais on ignorait ce qui pouvait y donner lieu, car on n'avait reçu aucun avis de Nantes : c'était l'attaque du port Saint-Père.

Le général Dayat, qui n'était pas bien instruit de la position de Boulard, lui adressa quelques reproches injustes. Boulard y fut très-sensible. Je connais, comme vous, ajoutait Dayat en terminant, les peines qu'on éprouve pour conduire avec ordre les volontaires, et je sens également que nos forces dans cette partie ne sont pas assez considérables; mais ce n'est ni la faute des com-

Digitized by Google

missaires, ni la mienne. Tous les jours nous en demandons, et jusqu'à présent *ç'a été sans succès.*

Boulard était d'un caractère franc, loyal, mais susceptible d'impressions vives et profondes. Trop sensible peut-être à la contrariété, l'injustice le révoltait. Il annonça au commissaire Niou qu'il allait se rendre aux Sables avec sa division. Son intention était de donner sa démission, mais il n'en parlait pas dans sa lettre. Niou s'empressa de lui répondre d'un ton peu propre à lui faire oublier les désagrémens de sa position.

« Vous parlez, lui disait-il, d'amener votre division aux Sables; mais avez-vous oublié les inquiétudes que vous m'avez manifestées dans une de vos lettres si vos troupes venaient dans cette ville? Vous pensiez alors que cela pourrait rappeler aux défenseurs de la patrie des souvenirs bien chers, leurs femmes, leurs enfans. Réfléchissez bien sur tout cela; car vous vous chargez d'une grande responsabilité en n'envoyant personne à la Mothe-Achard, comme le général en chef vous l'a, dit-on, prescrit, comme Carra vous en a requis, et comme les autorités réunies aux Sables avec moi vous l'avons marqué. Vous laissez, dit-on, trop peu de monde à Saint-Gilles; ce poste est important : sans doute vous réparerez cela demain, du moins je le pense ainsi. »

Boulard se décida alors à se rendre avec sa division à la Mothe-Achard où il arriva le 22, après avoir couché le 21 à Olonne. Cent vingt-cinq

Digitized by Google

hommes du cent dixième régiment, qui avaient précédé la colonne, eurent un engagement avec un poste vendéen établi à la Mothe-Achard et le mirent en fuite.

Le mécontentement de Boulard n'était plus un secret, aussi le commissaire Dumas lui écrivit-il des Sables le 23 :

« Je vais vous parler avec franchise : vous êtes infiniment nécessaire à l'armée que vous commandez ; l'indiscipline et la désorganisation exigent tout votre zèle. J'ai vu avec douleur s'établir entre les deux divisions des jalousies propres à détruire toutes vos forces, et j'aurais désespéré de tout si je n'avais pas compté sur votre sollicitude à prévenir les maux qui menaçaient l'armée. Tous vos soldats vous aiment ; tous voudraient vous voir sans cesse, et la seconde division se plaint d'une prédilection particulière ; elle voudrait aussi vous voir quelquefois auprès d'elle, et je crois que si vous y paraissiez de temps en temps, votre présence y ferait un bon effet : ce serait un moyen d'y ramener la discipline et l'ordre. Recevez ce conseil comme une marque d'amitié. »

Telle fut la première incursion de Boulard dans la basse Vendée. Il fut assez heureux pour n'éprouver aucun revers ; il n'en était pas ainsi dans la haute Vendée.

Digitized by Google

§ II. Marche de différentes colonnes dans la haute Vendée. — Succès du général Chalbos. — Marche du général Berruyer sur la Jumelière et Saint-Pierre de Chemillé; retraite sur Saint-Lambert. — Marche du général Leigonyer sur Vezin. — Passage de la Loire par Gauvillier.—Le général Quetineau occupe les Aubiers. — Retraite des chefs vendéens de Saint-Pierre de Chemillé sur Tiffauge. — Retour de Berruyer à Saint-Pierre de Chemillé. — Les prisonniers de Chollet recouvrent leur liberté. — Le général Quetineau, attaqué aux Aubiers, se retire à Bressuire et de là à Thouars. — Le commandant Villemet blessé dans une reconnaissance au château de la Crilloire. — Le poste du Bois-Groleau occupé par deux compagnies de grenadiers de Saumur et de Montreuil, attaqué et cerné par les Vendéens, se rend prisonnier. — Le général Leigonyer, attaqué à Vezin, fait sa retraite sur Vihiers et de là sur Doué. — Retraite de Berruyer sur Saint-Lambert et de là sur les ponts de Cé. — Gauvillier, attaqué à Beaupreau et Montrevault, repasse la Loire. Berruyer, dénoncé à la convention, est rappelé à Paris.

Marche de différentes colonnes dans la haute Vendée.

Pendant que ces événemens se passaient dans la basse Vendée, l'insurrection faisait des progrès et s'étendait du côté de la Chataigneraie et de Luçon. Ces postes faisaient partie du commandement du général Dayat qui ne cessait de demander au ministère de la guerre des troupes dont il avait le plus pressant besoin. On lui répondit, le 7 avril, qu'il était impossible de satisfaire à ses demandes d'envoi de forces. « L'odieuse trahison de Dumouriez, ajoutait l'adjoint du ministre, a déterminé des mesures extraordinaires. Il est question de couvrir Paris par un camp de quarante mille

Digitized by Google

hommes à Péronne, et de rétablir celui de Meaux. Vous demandez des officiers généraux; mais le ministre Lebrun qui, depuis le départ et la catastrophe de Beurnonville, a signé pour le département de la guerre, ne peut ni ne veut prendre sur lui d'en faire pour remplacer ceux qui manquent. »

Cependant le général Chalbos qui avait quinze cents hommes sous ses ordres à la Chataigneraie, attaqua, le 10 avril, un rassemblement de Vendéens aux moulins de Cheffois, et s'empara de leur position.

Le 12, il fut attaqué par trois à quatre mille Vendéens commandés par Verteuil; il parvint à les repousser et s'empara d'une pièce de canon.

On donna une grande importance à ces premiers succès, en les annonçant avec beaucoup d'éclat.

Le chef de l'état-major, en rendant compte au ministre des deux avantages remportés par Chalbos, ajoutait : « Les gazettes annoncent six mille hommes à Fontenay, et nous n'en avons que trois cent quarante-sept; il y a à Saint-Hermand douze cents hommes, et à la Chataigneraie quinze cents: voilà toutes nos forces dans cette partie. Nous n'avons presque point de troupe exercée, et il n'y a qu'elle (*je ne le dis qu'à vous*) qui se soit bien battue. Les volontaires, qui ne savent pas charger leurs armes, sont étonnés au premier coup de feu; et sans la sage précaution prise par Chalbos de placer de la gendarmerie derrière les bataillons de

Digitized by Google

volontaires, il y aurait eu beaucoup de fuyards, et le succès eût été plus qu'incertain ; je le répète, sans troupes de ligne cette guerre ne se terminera pas. »

De son côté, le général Dayat représentait au ministre que les sept huitièmes des troupes qu'il avait à sa disposition étaient des citoyens requis, qui voulaient s'en retourner dans leurs foyers, ne croyant s'absenter que huit ou quinze jours, et qu'il n'avait pas assez de forces à Saint-Hermand pour attaquer le pont Charon où les Vendéens avaient fait des retranchemens et coupé la chaussée.

« Boulard, ajoutait-il, dit avec raison qu'il faudrait *trente mille hommes de bonnes troupes* pour soumettre le pays. Les mesures partielles seront longues et n'aboutiront à rien. »

Toutes ces observations s'accumulaient dans les cartons du ministère ; le gouvernement n'avait aucune troupe disponible.

Chalbos obtint encore un avantage sur les Vendéens, le 25 avril, à Mouilleron ; mais les moyens étaient trop faibles pour entreprendre la moindre opération de quelque importance : ainsi, le général Berruyer ne pouvait pas compter sur l'exécution de son plan dans cette partie.

Bouchotte, en prenant le ministère de la guerre, sentit l'embarras de sa position. « Je pense, écrivit-il au comité de salut public, que vous me permettrez une réflexion qui ne peut déplaire à des

Digitized by Google

cœurs populaires, c'est que parmi les rassemblemens de rebelles il y a beaucoup d'hommes égarés; c'est qu'avec un décret d'amnistie d'une main, en montrant la force de l'autre, on peut détacher de cette cause tous les craintifs : c'est ordinairement le plus grand nombre. »

Cette réflexion était pleine de sens et de raison, mais la force manquait à l'amnistie.

Berruyer n'avait à Saint-Lambert que cinq cents hommes de la trente-cinquième division de gendarmerie, et quelques compagnies de gardes nationales du pays sur lesquels il pût compter.

Leîgonyer, à Vihiers, sans aucun officier d'état-major, n'avait que le demi-bataillon du Finistère et deux compagnies de grenadiers de Saumur et de Montreuil-Belai en état de résister à l'ennemi.

Quetineau, à Bressuire, n'avait point de troupes de ligne, et ne pouvait être soutenu par sa gauche, découverte jusqu'à la Chataigneraie où Chalbos avait beaucoup de peine à se maintenir.

Enfin, les commissaires de la Convention, à Angers, avaient déjà fait une proclamation aux habitans des campagnes de la Vendée pour les rappeler à la paix et à la tranquillité : ce vœu fut ignoré dans l'intérieur ou ne fut point écouté.

Cependant Berruyer donna l'ordre à Leîgonyer de s'emparer de Coron le 10 avril, et d'arriver à Vezin le 11, pendant que de son côté il marcherait sur Chemillé où il arriverait le même jour.

Quetineau, qui devait correspondre avec Leî-

Digitized by Google

gonyer, eut également l'ordre de se porter, le 11, aux Aubiers où il devait attendre de nouveaux ordres.

Enfin, Gauvillier devait passer la Loire et attaquer les rebelles sur la rive gauche de ce fleuve.

Ce mouvement fut suivi de quelques succès et de plus grands revers.

Le 11, la division de Saint-Lambert se mit en marche sur deux colonnes d'environ deux mille hommes chacune; celle de droite, commandée par le général Duhoux, se dirigea par la Jumelière, d'où elle débusqua un poste de six à sept cents Vendéens qui l'occupaient.

Berruyer, à la tête de l'autre colonne, avait suivi la route directe. L'ennemi l'attendait en force à Saint-Pierre de Chemillé.

Arrivé devant ce bourg à midi et demi, le général forme deux colonnes d'attaque, à la tête desquelles il place deux compagnies de la trente-cinquième division de gendarmerie. Il donne au général Menou le commandement de la droite, et marche à la tête de la colonne de gauche. Les gendarmes s'avancent sur les batteries et enlèvent plusieurs pièces de canon; mais, n'étant pas soutenus par les bataillons de réquisition, ils sont dans la nécessité de faire leur retraite, et se replient sur la première position, d'où l'on avait canonné avec avantage les retranchemens ennemis.

Dans ce moment arrive le général Duhoux. On

Digitized by Google

convient de faire une nouvelle tentative; le feu recommence. La colonne de droite, commandée par Duhoux et Menou, et celle de gauche sous les ordres de Berruyer, marchent de nouveau sur les retranchemens, qui sont forcés par les gendarmes réunis à quelques braves de la garde nationale d'Angers. Malgré le feu très-soutenu et très-vif qui partait des fenêtres et de l'église, les gendarmes pénètrent dans le village, et enlèvent cinq pièces de canon dont une de huit; une autre est enclouée et jetée dans la rivière, et cent trente-trois prisonniers sont délivrés.

Les Vendéens tenaient encore l'église et les maisons environnantes. Berruyer ignorait leur nombre et les moyens de défense qui leur restaient : la nuit était survenue. Il n'avait pas de confiance dans la plus grande partie de sa troupe; il ne recevait point de nouvelles de Leigonyer : alors il se détermina à faire sa retraite sur Saint-Lambert, où il arriva à minuit.

Dès le 9 avril, Leigonyer avait mis sa division en marche, sur trois colonnes, vers Coron.

La colonne de gauche, partie de Saint-Hilaire-du-Bois, fut accueillie de quelques coups de fusil près le château des Hommes; elle prit l'épouvante et la fuite.

La colonne de droite, partant du Voisde et se dirigeant sur la Salle-de-Vihiers, fut à la veille d'éprouver le même sort. Le commandant Villemet parvint à la retenir.

Digitized by Google

Le 10, cette division se remit en marche ; mais les canonniers, dont la solde avait été diminuée, refusèrent de marcher : il fallut rétablir cette solde sur l'ancien pied.

Enfin, Leigonyer entra le 11 dans Coron, et le 12 il arriva presque sans résistance à Vezin.

Gauvillier passa la Loire, et s'empara de Saint-Florent sans beaucoup de difficulté.

Quetineau ne rencontra aucun obstacle dans sa marche sur les Aubiers (1).

Ce jour-là, les prisonniers de Chollet eurent à subir la plus effrayante de toutes les épreuves (2).

On avait appris la veille que les Vendéens avaient été repoussés à Chemillé par le général Berruyer, et que Leigonyer était maître de Vezin. Les membres du comité s'étaient réfugiés chez les patriotes.

Vers une heure après midi, on annonce l'approche d'une colonne de quinze à dix-huit cents Bretons, arrivant par la route de Mortagne, pour se porter au secours de d'Elbée. Le comité est aussitôt convoqué par M. de la Renollière, son président. Bientôt on donne l'ordre aux prisonniers de se rendre au château. La plupart s'y présentent au milieu d'une troupe de furieux ; on les consigne dans leur prison : j'étais de ce nombre.

---

(1) L'historien Beauchamp (page 138) place Quetineau aux Herbiers ; c'est une erreur qu'il a puisée dans l'ouvrage de Vial.

(2) Suite du récit du président du tribunal de Chollet.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites, arrive un officier vendéen blessé à la tête et couvert de sang; il demande que l'appel soit fait en sa présence. On fait descendre les prisonniers l'un après l'autre, on les compte bien exactement, on les réunit dans la cour du château. Il en manquait quatre qui s'étaient cachés; on les fait chercher sans pouvoir les découvrir. Environ trois heures se passent dans cette horrible situation, au milieu des menaces et des imprécations de quinze cents forcenés qui semblaient se disputer à qui porterait les premiers coups. On n'attendait que l'arrivée des quatre prisonniers absens pour commencer le massacre.

On doit dire que le comité fit, dans cette circonstance, tout ce qui dépendait de lui pour empêcher cette boucherie; mais il n'était pas écouté de cette troupe étrangère au pays.

Pendant ce temps-là, un spectacle bien extraordinaire s'offrait aux regards. La cour était environnée de paysans de la contrée, à genoux, la tête nue, les mains jointes, priant le bon Dieu de ne pas permettre qu'on égorgeât les prisonniers... On retrouve ici l'homme de la Vendée abandonné à lui-même.

Enfin, l'heure du départ étant arrivée, on ordonna de faire rentrer les prisonniers dans leurs chambres et de continuer la recherche des absens, en annonçant qu'au retour ils seraient tous sacrifiés sans en excepter un seul.

Vers le milieu de la nuit, d'Elbée, accompagné

Digitized by Google

de plusieurs officiers vendéens, arrive à Chollet; on y tient conseil : il ne restait plus de munitions, l'armée était débandée, tout semblait désespéré. Chacun dépose ses décorations; on va jusqu'à faire courir dans la ville le bruit de la mort de d'Elbée. Cette nouvelle effraie tout le monde. D'Elbée part avec sa suite vers cinq heures du matin et s'enfuit à Tiffauge. Quelques bataillons aguerris auraient peut-être suffi dans ce moment pour arrêter l'insurrection, et des mesures de prudence auraient pu ramener le calme et la tranquillité dans ces malheureuses contrées.

Le lendemain, les prisonniers purent apercevoir l'inquiétude qui agitait leurs gardiens. On découvrait d'ailleurs des bandes de paysans qui se retiraient à travers la campagne. Le retour des Bretons était à craindre; il fallait profiter de la circonstance pour sortir de l'esclavage et abandonner cette terre ensanglantée par le fanatisme. Je me chargeai de cette entreprise, et j'invitai mes compagnons d'infortune à se renfermer dans leurs chambres en attendant le résultat.

Alors, me promenant seul, lentement, dans le corridor dont les fenêtres donnaient sur la campagne, j'affectai de considérer avec attention ce qui se passait au dehors. Le paysan, en faction à quelque distance de là, s'approche et demande d'un air inquiet ce qui se passe du côté de Vezin et de Chemillé. Comment pourrais-je le savoir? répondis-je. — Oh! vous le savez bien, mais vous

Digitized by Google

ne voulez pas le dire. Monsieur, dites-le-moi, je vous en prie... Après plusieurs questions de cette nature, je lui dis : Vous êtes un brave homme qui ne nous avez point fait de mal, nous tâcherons de vous sauver.... Le pauvre homme n'en paraissait pas plus rassuré ; il voulait absolument savoir ce qui se passait au dehors.... Eh bien, repris-je, vous allez le savoir ; mais je vous recommande surtout de n'en rien dire à personne.

Alors je lui racontai qu'il arrivait des armées de patriotes par quatre routes différentes ; que les Vendéens étaient en fuite sur tous les points ; qu'il serait protégé par les prisonniers, mais que s'il aimait mieux se retirer, il n'avait pas de temps à perdre, ajoutant que, dans ce cas, il fallait bien se donner de garde d'emporter son fusil, car s'il était rencontré avec une arme il n'y aurait pas de grâce pour lui... Il choisit ce dernier parti, se hâta de répéter au corps-de-garde ce qu'il venait d'entendre, et dans un instant toute la garde disparut abandonnant ses armes.

Je m'empressai d'en instruire mes camarades ; je leur proposai de sortir de la ville par différentes issues, d'en prévenir tous ceux qui voudraient les suivre, et de se trouver réunis, dans deux heures au plus tard, sur la hauteur du Bois-Groleau, route de Vezin. Il fut convenu que l'on ne prendrait point de fusils, de peur d'alarmer la ville et d'y occasioner quelque émeute. Deux des prisonniers furent chargés de monter à cheval et

Digitized by Google

de courir en avant réclamer quelque secours pour protéger la retraite au besoin.

Ces dispositions concertées, j'entrai au comité dont les membres étaient encore effrayés du spectacle de la veille et de l'inutilité de leurs efforts. Je leur déclarai, au nom de tous les prisonniers, que nous allions pourvoir à notre sûreté, en abandonnant nos foyers; ils firent des vœux pour nous.

La route de Vezin se trouva bientôt couverte d'hommes, de femmes et d'enfans, fuyant une terre de désolation. Quelque braves, armés de pistolets et de bâtons, formèrent l'arrière-garde. On aperçut au loin sur les derrières quelques cavaliers vendéens, et bientôt on vit paraître en avant une patrouille de cinq chasseurs à cheval, commandée par le brave Duchâtel. Dès lors tout le monde se crut en sûreté.

Tel fut le sort de ces premières victimes de l'insurrection vendéenne, qui, avant le combat du 14 mars, s'étaient promis de ne point se séparer, et qui, après avoir abandonné leurs foyers, ont été si long-temps repoussées et par les règlemens du conseil supérieur, et par les décrets de la Convention.

Les prisonniers, emmenés à la chaîne après l'affaire du 14 mars, eurent à souffrir beaucoup dans leurs marches : on les faisait avancer à coups de pique ou de bâton. Quelques-uns, en petit nombre, trouvèrent le moyen de s'évader; d'autres

Digitized by Google

ont péri de faim, de fatigue et de mauvais traitemens; la plupart furent délivrés à Chemillé, vers la fin de mars, par la garde nationale d'Angers.

Berruyer, en rendant compte, le 12, au ministre de la guerre de son attaque sur Saint-Pierre de Chemillé, ainsi que de la marche des colonnes, lui peignait avec amertume sa situation.

« Au premier moment de l'attaque, disait-il, j'ai eu la douleur de voir la plupart des volontaires s'enfuir lâchement. *Il est bien dur pour un vieux militaire de commander à des lâches.*

» Je m'occupe, ajoutait-il en terminant son rapport, à combiner de nouvelles attaques; mais je dois dire et répéter que je ne peux compter sur les volontaires qui sont ici. La plupart n'ont que de mauvais fusils de chasse, sans baïonnettes; il y en a même très-peu qui sachent ce que c'est qu'une arme. Si j'avais quatre bataillons comme la trente-cinquième division de gendarmerie, je répondrais du succès; cependant je ne cesserai de dire qu'il est de la plus haute importance de faire cesser les troubles de ce pays-ci. Les contre-révolutionnaires ont fondé de grandes espérances sur cette rebellion, il ne faut pas leur laisser le temps d'acquérir des forces imposantes. »

Le général Duhoux fut grièvement blessé à l'affaire de Saint-Pierre de Chemillé : l'adjudant général Mangin y fut tué, ainsi que Noël, lieutenant colonel de la trente-cinquième division de

Digitized by Google

gendarmerie, et Marchant, commandant de la gendarmerie à cheval.

Les pertes éprouvées par les Vendéens à Saint-Pierre de Chemillé, le manque absolu de munitions, la crainte d'être enveloppés par la colonne de Berruyer qui pouvait reparaître au premier instant et par celle de Leigonyer qui se trouvait à Vezin, tandis que Gauvillier était maître de Saint-Florent, déterminèrent les chefs à dissoudre leurs rassemblemens et à se retirer vers Tiffauge le 13 avril.

Berruyer, instruit de la position de Leigonyer, revint à Chemillé le 14.

Le 16, les avant-postes des deux généraux communiquaient ensemble près de Nuaillé. Les deux compagnies de grenadiers de Saumur et de Montreuil eurent l'ordre de Leigonyer, le 17, d'occuper le château du Bois-Groleau; elles firent une reconnaissance jusque dans la ville de Chollet où elles ne trouvèrent aucune résistance, et vinrent s'établir au poste qui leur était indiqué.

Cependant Quetineau avait été attaqué, le 13, aux Aubiers qu'il fut forcé d'évacuer pour se retirer à Bressuire (1).

Le 15, le général Berruyer rendit compte au ministre de sa nouvelle position. Il annonçait que les rebelles s'étaient retirés à Jallais et à Beau-

(1) L'avantage remporté aux Aubiers fut le coup d'essai de M. Henri de la Rochejaquelein.

Digitized by Google

preau où il se proposait de les attaquer ; mais il faisait observer que l'échec éprouvé par Quetineau aux Aubiers, le 13, ne lui permettait pas de faire cette attaque aussitôt qu'il le désirerait. « Quetineau, ajoutait-il, après trois attaques, a été obligé de se replier sur Bressuire, en abandonnant trois petites pièces de canon qu'il a eu le temps d'enclouer. Il faut qu'il puisse se remettre en ligne, et pour cela il faut des moyens, il faut des troupes, il faut des armes, des munitions, des boulets. Le canon est la seule arme dont je puisse me servir, car avec la troupe qui est sous mes ordres, il y aurait de l'imprudence à tenter des attaques de vive force. Les volontaires sont pour la plupart sans gibernes, sans baïonnettes : la trente-cinquième division de gendarmerie est la seule troupe sur laquelle je puisse compter. »

Le général finissait par demander avec instance deux obusiers pour déloger les rebelles de leurs retranchemens : il avait un besoin indispensable de deux généraux de brigade et de deux adjudans généraux. Le seul adjudant général qu'il eût avait été tué, et le général Duhoux était hors d'état de servir de long-temps.

Berruyer écrivait en même temps à la Convention nationale pour lui faire part de sa position et de ses besoins. Il ajoutait : Le fanatisme est à son comble dans ce pays-ci. Les prêtres ont renversé tous les esprits à tel point, que les rebelles se battent en désespérés ; plus la mort qu'ils reçoivent

Digitized by Google

est violente, plus ils se croient méritant : on ne peut se faire une idée de leur folie sans l'avoir vue. Cependant, si j'avais des troupes aguerries, je parviendrais à les soumettre ; mais je n'ai que la trente-cinquième division de gendarmerie, qui a attaqué Chemillé la baïonnette au bout du fusil, sur laquelle je puisse compter. »

Le 17, le commandant Villemet, à la tête de douze chasseurs à cheval et d'un détachement d'infanterie, fit une reconnaissance au château de la Crilloire près Maulevrier; il entra dans la cour, laissant au-dehors son infanterie. Le château fut bientôt cerné et attaqué par cent cinquante Vendéens. Le détachement en observation prit la fuite. Il ne restait au commandant d'autre parti à prendre que de se faire jour, en chargeant l'ennemi avec ses chasseurs : il reçut un coup de feu à la cuisse, deux chasseurs furent tués et neuf blessés. Villemet, malgré sa blessure, rallia à quelque distance de là les fuyards, revint sur l'ennemi et s'empara du château. Cet événement priva la division de Leigonyer de son meilleur officier.

Berruyer, informé que les Vendéens avaient fait de nouveaux rassemblemens et qu'ils se portaient sur Chollet, forma le projet de les attaquer dans ce poste où il pensait qu'il pourrait les envelopper. Il donna l'ordre à Gauvillier de s'avancer sur Montrevault et Beaupreau dont il s'empara les 20 et 21. L'attaque, concertée avec Leigonyer

Digitized by Google

devait se faire sur les directions de Vezin et du May.

Le 19, Berruyer partit de grand matin avec deux mille hommes pour se porter à Jallais : cinq cents hommes eurent l'ordre de se rendre au May; mais il fut prévenu par l'ennemi qui, le même jour, attaqua avec des forces supérieures les avant-postes de Leîgonyer. Les deux compagnies de grenadiers firent une vigoureuse résistance au Bois-Groleau; mais cette petite troupe, bientôt enveloppée de toutes parts, se renferma dans le château et s'y maintint tant qu'elle eut des vivres et des munitions.

Deux mille hommes, envoyés par Leîgonyer au secours des grenadiers, furent attaqués, firent peu de résistance et se replièrent en désordre sur Vezin. A leur approche, la frayeur s'empara du reste des troupes, et la déroute ne tarda pas à se déclarer. Le demi-bataillon du Finistère, réduit à deux cent cinquante hommes, soutint seul la retraite et sauva l'artillerie. Cependant l'ennemi s'empara, dans la cour du château de Vezin, d'un caisson renfermant quelques barils de poudre que l'on n'avait pas eu la précaution d'enlever au milieu du désordre.

L'ennemi, craignant sans doute que Berruyer ne vînt l'attaquer sur ses derrières, ne poursuivit pas fort loin la troupe de Leîgonyer, et se replia pour se porter sur le May et Beaupreau.

Arrivé à Vihiers, Leîgonyer rendit compte au général Berruyer de ce qui venait de se passer. Il se proposait d'y attendre les ordres du général en

Digitized by Google

chef; mais l'épouvante était telle dans les bataillons de réquisition, que, vers le milieu de la nuit, il ne restait à Vihiers que le demi-bataillon du Finistère et quelques dragons du dix-neuvième. On prit alors le parti d'évacuer sur Doué.

Berruyer, à peine arrivé à Jallais, apprit la défaite de Leîgonyer et se hâta de retourner à Chemillé où se trouvaient ses magasins et qu'il regardait comme un poste facile à défendre. Le 21, il rendit compte de cette journée au ministre : « Le général Leîgonyer, disait-il, a fait humainement tout ce qui dépendait de lui pour arrêter les fuyards, rien n'a pu les retenir; cependant grâce à l'excellent bataillon du Finistère, réduit à deux cent cinquante hommes, Leîgonyer a sauvé son artillerie et ses munitions. »

Ce général ajoutait : « Je ne puis vous dissimuler que la désertion est à son comble parmi nos troupes, et qu'il est impossible de détruire les rebelles si l'on ne me donne pas des bataillons sur lesquels on puisse compter. On s'est imaginé à Paris que les troubles de ce pays-ci n'étaient fomentés que par quelques misérables faciles à détruire; on s'est extrêmement trompé. Il faut établir pour base que la guerre se fait ici comme sur la frontière, et, d'après cela, on peut juger de nos besoins. Le député Carra, qui repart pour Paris, a tout vu et jugé par ses yeux; il confirmera à la Convention et au conseil exécutif la vérité de ce que je vous avance.

» Il est impossible de continuer cette guerre sans

Digitized by Google

troupes aguerries, et cependant je vous déclare formellement que le mal est très-grand, et que si l'on veut garantir la république d'un danger très-pressant, il faut promptement détruire ce foyer de contre-révolution d'autant plus dangereux qu'il est le résultat du fanatisme le plus outré. Quant à moi et à mon chef d'état-major (le général Menou) le seul officier que j'aie avec moi, nous ne pouvons vous offrir qu'un dévouement sans bornes. Nous passons les jours et les nuits au travail, parce qu'il faut que nous remplissions à la fois toutes les fonctions de l'état-major. »

Le général finissait son rapport, en demandant au ministre des officiers généraux, des adjudans généraux, des troupes aguerries, des munitions, des fusils, des canonniers, des commissaires de guerres, des officiers de santé, etc. Enfin, il ajoutait : « Ne croyez pas que le tableau que je viens de vous faire soit chargé; il est même, j'ose le dire, atténué. Je me réfère d'ailleurs au compte que rendra le député Carra. »

Le 24, Carra parla à la tribune de la Convention; il laissa entrevoir la mauvaise composition des troupes employées dans la Vendée, fit l'éloge des bataillons de la Gironde, et dit qu'il s'expliquerait le soir au comité de salut public, où le ministre serait appelé. Peut-être eût-il été imprudent, dans un moment où le gouvernement ne pouvait disposer d'aucune troupe, de dire publiquement tout ce qu'il avait vu.

Digitized by Google

Berruyer, croyant pouvoir se maintenir à Chemillé, donna l'ordre à Leigonyer de se reporter à Vihiers.

La défaite de Leigonyer et la retraite de Berruyer laissaient Gauvillier abandonné à ses propres forces à Beaupreau et à Montrevault. L'ennemi profita de cet isolement pour marcher sur lui et l'attaqua à Beaupreau, le 22, à deux heures après midi. Gauvillier ne put opposer qu'une très-faible résistance; il perdit dans cette affaire cinq pièces de canon. L'ennemi poursuivit ses succès jusque sur les bords de la Loire.

Aussitôt que Berruyer fut informé de ce nouveau revers, il donna l'ordre à Leigonyer, qui était en marche sur Vihiers, de retourner à Doué, et il se replia lui-même sur les hauteurs de Saint-Lambert et de Beaulieu.

Le 24, le demi-bataillon du Finistère et deux compagnies de la Loire-Inférieure, rappelés par leurs départemens, quittèrent à Doué la colonne de Leigonyer. Ce départ, joint à la perte des deux compagnies de grenadiers au Bois-Groleau, laissa le général sans ressources.

Dans le compte que Berruyer rendit au ministre, le 25, de la défaite de Gauvillier, il disait : « Les troupes de Gauvillier, celles de Montrevault et de Saint-Florent, ont entraîné dans leur fuite presque tous leurs commandans, de sorte que le peu qui reste de cette déroute n'occupe plus que le poste d'Ingrande. A cette nouvelle, j'ai pris le

Digitized by Google

parti de me retirer sur Saint-Lambert et Beaulieu, parce que, ma gauche étant découverte par la déroute de Leîgonyer, et ma droite par celle de Gauvillier, je courais le risque de voir ma communication coupée avec le pont de Cé, centre des approvisionnemens de mon armée. Le poste de Beaulieu est excellent par lui-même, mais je ne peux avoir aucune confiance dans les troupes que je commande; et si demain j'apprends quelque nouvelle fâcheuse, je me replierai jusqu'aux ponts de Cé. C'est le poste le plus important, c'est celui qui couvre Angers, où l'on se livre aux plus grandes craintes. J'ai en même temps donné ordre à Leîgonyer de se retirer sur Doué, pour couvrir Saumur plongé dans le deuil par la perte de ses deux compagnies de grenadiers.

» Excepté le corps d'armée que je commande, ce qui sans doute est dû au hasard, toutes les autres divisions ont éprouvé de violens échecs. Quetineau est abandonné par ses troupes, Leîgonyer et Gauvillier sont dans le même cas, cependant ces trois chefs ont de la capacité et de la valeur. Tous ces revers ne sont dus qu'à la pénurie de troupes de ligne; sans cela, il est impossible de terminer cette guerre. Une nombreuse cavalerie m'est absolument inutile; ce pays-ci ressemble à la Corse, et ce n'est qu'avec de bonne infanterie qu'on peut y combattre avec avantage. Les commissaires de la Convention vous confirmeront cette vérité. Les troupes que j'ai ne sont composées que de rassem-

Digitized by Google

blemens informes de pères de famille qui, à peine arrivés, demandent à s'en retourner chez eux. Il est indispensable de faire camper la troupe, c'est le seul moyen de maintenir la discipline et d'empêcher le pillage (1). Il n'est pas d'armée, ajoute le général en terminant, aussi mal organisée et aussi mal pourvue que la mienne : point d'officiers généraux et d'état-major, pas un seul fusil dans les arsenaux, et cependant j'ai à combattre l'ennemi le plus dangereux de la république. Le fanatisme est ici poussé à un point extrême. »

Enfin, Berruyer écrivait encore au ministre, le 28, des ponts de Cé : « J'ai pris le parti de me retirer ici avant-hier parce que l'ennemi a manifesté l'intention de me couper, et que, s'il y eût réussi, il m'enlevait mes moyens de subsistances et d'approvisionnemens, et pouvait se rendre maître de la ville d'Angers. Les ponts de Cé sont faciles à défendre, j'y ferai ajouter quelques retranchemens. J'occupe des postes en avant, à droite et à gauche, jusqu'à une lieue et demie de la ville, et c'est dans cette position que j'attendrai les renforts que je vous ai demandés et que je vous demande encore avec les plus vives instances. Je vous répète que ce ne sont pas des bataillons nouvellement formés qu'il me faut, *mais des troupes qui aient fait la guerre* ; sans cela, je ne réponds

(1) Il s'était élevé des plaintes contre la division de gendarmerie.

Digitized by Google

de rien, et c'est avec la franchise d'un zélé républicain que je vous dis *cette vérité.* »

Le général écrivait le même jour au ministre des affaires étrangères : « La guerre que nous faisons ici est extrêmement vive, et nos ennemis joignent à l'audace le sentiment le plus extraordinaire et le plus exalté. Mourir est pour eux, disent-ils, le commencement du bonheur. Vous savez, citoyen ministre, jusqu'à quel point de folie les têtes exaltées par l'esprit religieux peuvent se porter; ces misérables abandonnent femmes, enfans, propriétés, tout ce qu'ils ont de plus cher au monde, pour suivre quelques prêtres scélérats qui, le crucifix à la main, leur donnent la bénédiction et leur promettent le ciel. Je suis forcé de dire que mes volontaires sont bien éloignés d'avoir la même énergie : presque tous sont partis sans aucune organisation et pour quinze jours seulement, d'après les arrêtés de leurs départemens, de sorte qu'après cette époque révolue, tous exigent l'exécution de ces arrêtés, et partent sans congé quand on les refuse. Le jour où je crois avoir une quantité donnée de soldats, je n'en ai pas quelquefois la moitié. Vous avouerez que c'est une manière fâcheuse de faire la guerre, et je vous prédis que l'on ne parviendra pas à terminer celle qui s'est allumée dans ces contrées, si l'on ne m'envoie ou des troupes de ligne, ou des bataillons anciennement formés, qui aient vu le feu. Pour agir avec quelques succès, il me faudrait

Digitized by Google

quinze à vingt mille hommes de bonnes troupes. Il faut surtout qu'on ne croie pas à Paris que cette guerre est de peu d'importance : les rebelles ont plus de vingt-cinq mille hommes sous les armes, leurs chefs sont expérimentés et audacieux. Je vous prie, citoyen ministre, d'être bien persuadé de toutes ces vérités, et quiconque dira le contraire desservira la chose publique. »

Le 30, les Vendéens entrèrent à Vihiers, où il ne se trouvait aucune troupe. Leîgonyer, craignant leur approche, donna l'ordre d'évacuer les magasins de subsistances de Doué sur Saumur. Les habitans de Doué, et surtout les femmes, s'y opposèrent en s'emparant des portes. Le général, ne voulant pas employer la force contre des citoyens, suspendit l'exécution de son ordre.

Le plan du général Berruyer avait complètement échoué dans la haute Vendée. Ses colonnes avaient été forcées de reprendre leurs premières positions autour du pays insurgé, après avoir éprouvé des pertes considérables, en hommes, en armes et en munitions.

Le général avait indiqué aux ministres, avec beaucoup de franchise, de force et d'énergie, les causes des revers de son armée ; il sentait l'impossibilité de faire, avec quelque espoir de succès, aucune tentative sur la Vendée, sans avoir à sa disposition des troupes nombreuses et aguerries : toutes ses lettres restaient sans réponse. L'inquiétude et le soupçon augmentaient autour de lui ; il

Digitized by Google

devait s'attendre à être dénoncé ; il le fut en effet, et dans la séance de la Convention du 27 avril, il fut accusé de lenteur et de refus de communiquer avec les administrations. Il fut rappelé le 30 par le comité de salut public, mais plus heureux que Marcé, il fut défendu par les représentans Goupilleau et Choudieu.

Telle était la situation de la haute Vendée à cette époque.

§ III. Marche de l'adjudant général Beysser dans la basse Vendée. — Attaque et prise du Port-Saint-Père. — Occupation de Machecoul. — Reconnaissance sur Legé repoussée. — Soumission de Noirmoutier. — Marche de Boulard sur Palluau. — Succès sur la route de Beaulieu. — Évacuation de Beaulieu par les Vendéens.

Marche dans la basse Vendée.

On a vu qu'au moment où le général Boulard quittait Challans pour se rapprocher des Sables, une vive canonnade se faisait entendre au Port-Saint-Père : c'était une attaque de l'adjudant général Beysser sur ce point.

Arrivé à Nantes le 17 avril, Beysser en était parti le 20 à la tête de deux mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux et huit pièces de canon, se dirigeant sur le Port-Saint-Père occupé par les Vendéens. Labory, officier au quatrième régiment de ligne, commandait l'avant-garde, forte de cinq cents hommes. L'ennemi fut délogé de plusieurs tranchées pratiquées sur la route. A

Digitized by Google

onze heures, l'avant-garde arriva devant le Port-Saint-Père défendu par une pièce de vingt-quatre, une de huit et plusieurs pierriers. Après une vive canonnade, le poste fut évacué par les Vendéens; la troupe passa la rivière sur des bacs, et l'on fit venir de Nantes des bateaux pour établir un pont.

Le 22, l'avant-garde se mit en marche de très-grand matin pour se porter sur Machecoul où la prise du Port-Saint-Père avait répandu l'alarme. Le commandant avait ordre de faire tirer un coup de canon en arrivant dans la plaine, d'observer la contenance de l'ennemi et d'attendre le corps d'armée. L'ennemi le prévint, et tira le premier hors de portée : la canonnade s'engage sans produire aucun effet. Le corps d'armée arrive : deux pièces de douze sont mises en position; la cavalerie gagne la plaine et s'y met en bataille, l'infanterie marche sur quatre colonnes et se déploie. Tout à coup le feu de la place cesse; la troupe vendéenne, que l'on voyait sur une ligne assez étendue, se débande et prend la fuite. Un habitant de Machecoul sort de la ville, et vient annoncer la retraite de l'ennemi. La troupe y entre sans résistance : quelques patriotes prisonniers, restes infortunés de tant de victimes immolées aux furies des guerres civiles, embrassent leurs libérateurs.

Le lendemain, Beysser envoya des détachemens à Bourgneuf et à Sainte-Pazane, et le 24 il rendit

Digitized by Google

compte de son expédition au général Labourdonnaye.

Bientôt la marche et les succès de Beysser furent connus à Saint-Gilles et aux Sables. L'adjudant général Boisguyon transmit le 23, de Challans où il s'était porté, une lettre de Beysser aux administrateurs de ce district, par laquelle il était enjoint aux habitans de mettre bas les armes et de livrer leurs chefs. L'administration était en même temps invitée à revenir à son poste, tant il comptait sur la soumission du pays.

De son côté, Wielland, commandant un bataillon de grenadiers de la garde nationale nantaise, adressa à l'administration de Saint-Gilles tous les détails relatifs à la prise du Port-Saint-Père et de Machecoul : il regardait la paix comme très-prochaine. Il informa en même temps le général Boulard qu'il avait l'ordre de Beysser de se replier de Challans sur Machecoul, aussitôt qu'il se disposerait à faire filer des forces sur Challans. « Il est urgent, ajoutait-il, que vous fassiez occuper par vos troupes les postes de votre département; le nôtre sollicite vivement notre retour. » Le lendemain, il lui annonça que Beysser venait de lui donner l'ordre positif de rentrer à Machecoul avec les détachemens qu'il avait établis à Sallertaine et à la Garnache.

Le commissaire Niou informa Boulard que le général Dayat était en route pour les Sables avec le représentant Goupilleau, et qu'il pourrait se

Digitized by Google

concerter avec eux sur ses opérations ultérieures. Il arriva en effet le 25, et le 26 les représentans Niou, Goupilleau et le général Dayat, écrivirent à Boulard la lettre suivante :

« Il paraît que le dessein de Beysser est de s'emparer de Noirmoutier, ce qui l'oblige d'y porter toutes ses forces, et de dégarnir par conséquent les postes de Challans et de la Garnache qu'il occupait : voilà pourquoi vous ne pouvez plus compter dans ce moment sur les secours que vous attendiez de lui pour l'attaque de Palluau. Baudry, d'après votre ordre, se portera à Challans, garnira les postes évacués par Beysser, et gardera en même temps le poste de Vairé. Nous croyons qu'avec des troupes aussi bien tenues, et qui ont autant de valeur que celles que vous commandez, vous pouvez tenter seul une expédition sur Palluau. Goupilleau se rendra auprès de vous demain : tout nous fait présager un heureux succès. Au surplus, ce n'est point là un ordre que nous vous donnons, nous en sommes bien éloignés ; ce sont seulement nos idées que nous vous communiquons et que nous soumettons à votre sagesse, dans laquelle nous avons la plus grande confiance. »

Cette lettre laissait Boulard dans un singulier embarras. Ce n'était point un ordre, et cependant le général Dayat, son supérieur, qui se trouvait obligé de repartir sur-le-champ pour Fontenay, l'avait signée avec les représentans réunis aux Sa-

Digitized by Google

bles. Boulard ayant disposé de la troupe de Baudry pour seconder les opérations de Beysser sur la ligne de Challans, se trouvait réduit à sa faible division : le moindre revers pouvait lui être imputé. Il était loin de juger la situation du pays avec la même légèreté que Beysser et ses officiers, qui, n'ayant encore éprouvé aucune difficulté sérieuse dans leur marche, prétendaient qu'avec des postes de cent cinquante hommes on pouvait contenir les rebelles.

Le 26, Beysser lui faisait connaître sa position à Machecoul, et les différens postes qu'il avait établis. Cent hommes étaient au Port-Saint-Père, cent à Bourgneuf, et huit cents, avec cinquante hommes à cheval, occupaient Saint-Philbert : il l'invitait ensuite à se porter de la Mothe-Achard sur Beaulieu, Aizenay, la Chapelle, Palluau et Legé. « Votre colonne marchant ainsi, ajoutait-il, vous pourrez laisser un détachement dans chacun de ces postes, envoyer trois cents hommes à Saint-Étienne-de-Corcoué, et vous replier sur moi avec au moins douze cents hommes. Cette réunion faite, et nos postes garnis, nous pourrons entreprendre la grande expédition de Noirmoutier. »

Si Boulard, qui déjà avait jugé qu'il fallait trente mille hommes pour soumettre la basse Vendée, fut étonné à la lecture de cette lettre, il fut bien plus surpris encore en recevant le lendemain celle que lui écrivit, de Challans, l'adjudant général Boisguyon.

Digitized by Google

« Beysser, disait cet officier, apprendra avec douleur la lenteur qu'éprouve le départ des différens détachemens sur les points qu'il indiquait comme nécessaires à garnir. Il n'est point question d'attaque, de résistance, ni d'obstacle d'aucun genre; il ne s'agit que d'aller en avant, et d'*enfoncer des portes ouvertes*. Beysser n'a en tout que deux mille hommes, et depuis huit jours nous faisons la besogne de vingt-mille : tout est soumis autour de nous. Pour peu que nous soyons secondés, nous en ferons encore plus; et nous remplirons notre mission complètement quand même nous ne le serions pas. Mais avec des troupes comme les vôtres, avec des bataillons de Bordelais, on entreprendrait la conquête du monde, et nous comptons sur eux. Au nom de la république, plus de délai, plus de lenteur. Beysser m'a envoyé ici pour reconnaître Beauvoir, Bouin et la Barre-de-Mont. Je pars demain matin pour cette opération, avec quatre cavaliers qui m'ont amené ici. »

Tant de présomption présageait quelque revers.

Cependant Boulard faisait éclairer la route de Beaulieu. Le 26, une patrouille de dix cavaliers rencontra, près le village des Moulières, un poste de quatre-vingts Vendéens qui prirent la fuite à leur approche; mais, le lendemain, une patrouille de gendarmerie y fut surprise : un gendarme y périt, un autre fut fait prisonnier.

L'arrivée du représentant Goupilleau à la

Digitized by Google

Mothe-Achard détermina Boulard à se mettre en marche. Aussitôt qu'on en fut instruit aux Sables, l'inquiétude recommença. Le commissaire Gaudin, qui remplaçait Niou parti pour Rochefort, écrivit le 28 à Boulard : « Vous avez raison de croire que je vous ferai des observations sur la faiblesse de ma garnison. Il ne faut plus compter sur les volontaires du district de Challans, des cantons de Beaulieu, la Mothe-Achard, Palluau, etc., qui veulent à toute force partir pour défendre leurs foyers, ce qui est juste; mais il ne me restera pas cinq cents hommes de garnison. Vous me dites que je suis couvert par votre armée et celle de Luçon; cependant il existe des attroupemens nombreux aux Clouzeaux, la Roche-sur-Yon, Aubigny, etc., etc. : la ville des Sables peut être escaladée la nuit et emportée d'emblée. Songez que si la ville des Sables était prise, l'ennemi y trouverait des munitions immenses de toute espèce, et qu'enfin notre armée et le département seraient perdus. »

De son côté, Beysser mandait à Boulard qu'il lui était impossible de rien changer à sa marche. « La chose publique, ajoutait-il, exige que l'île de Noirmoutier rentre dans l'ordre; nous délogerons ensuite les rebelles des postes qu'ils occupent. Je dois vous prévenir qu'il y a un rassemblement à Legé. Hier au soir, quatre cents hommes du poste de Saint-Philbert ont été envoyés pour reconnaître le terrain; comme c'était de nuit, ils

Digitized by Google

ont reçu quelques coups de fusil. Le détachement s'est replié avec ordre, et est rentré ce matin ; ils ne tiendront pas, car ils n'ont pas de canon, et le rassemblement n'est pas fort. Mes troupes s'embarqueront dans la nuit et dans la journée du 30 pour Noirmoutier. »

Dès le 27 avril, deux cents hommes de l'escadre de Joyeuse, qui devait seconder l'attaque de Noirmoutier, avaient fait à minuit une descente dans l'île, et s'étaient rendus maîtres des forts. Beysser n'eut que la peine de se rendre, le 29, à Bourgneuf pour y recevoir la soumission des habitans. « Vous apprendrez avec plaisir, écrivait-il à Boulard, que j'ai reçu la soumission de toutes les parties de l'île de Noirmoutier : déjà deux cents hommes de l'escadre sont débarqués, et je m'y rends moi-même avec quatre cents hommes pour y faire respecter la république. Vous voyez, général, que, quoique vos opérations n'aient pas pu s'accorder à point nommé avec les miennes, la réduction de Noirmoutier s'est effectuée fort heureusement. Cet événement va nous donner de la marge pour nos opérations ultérieures.

» J'envoie, demain 30, attaquer Legé avec quatre cents hommes et deux pièces de canon. Cette expédition vous ouvrira la route au delà de Palluau, et, par la reddition de Noirmoutier, votre gauche est parfaitement assurée. Je vais balayer complétement tout ce qui se trouve encore de rebelles à la gauche de Machecoul à Nantes, et nous

Digitized by Google

pourrons ensuite nous concerter pour marcher vers la droite. »

Cependant les revers éprouvés dans la haute Vendée étaient connus. La nouvelle en parvint au général Canclaux, qui écrivit au ministre le 26 : « Arrivé hier à Rennes, j'y ai trouvé des nouvelles si désastreuses de ce qui se passe aux environs de la Loire et de Nantes, que je me suis décidé sur-le-champ à m'y transporter pour seconder Beysser dans ses succès ou appuyer Berruyer. Le général de brigade Lessert reste à Rennes, le chef d'état-major Vergnes m'accompagne; je désire pouvoir vous annoncer des succès aussi prompts que dans le Finistère. »

Boulard, après avoir réparti la seconde division dans les postes de la Mothe-Achard, Vairé, Saint-Gilles et Challans, se mit en marche avec le commissaire Goupilleau, le 29 avril à six heures du matin, pour attaquer le poste des Moulières et se porter à Palluau. A son approche, l'ennemi se replia sur le corps d'armée, en position avec deux drapeaux blancs sur la route de Beaulieu, et protégé par des retranchemens à l'entrée du village. On tira quelques coups de canon pendant que le détachement du cent dixième régiment se dirigeait sur la gauche, et la compagnie de grenadiers du deuxième bataillon de Bordeaux, avec un détachement de volontaires du pays, sur la droite.

Le détachement du cent dixième ayant commencé la fusillade, le premier bataillon de Bor-

Digitized by Google

deaux, avec trente hommes de la ligne, marcha sur les retranchemens au pas de charge. L'ennemi épouvanté prend la fuite, traverse le bourg de Beaulieu et se disperse dans les bois. Un corps de rebelles est également repoussé sur la droite : la cavalerie charge les fuyards sur la route d'Aizenay. Le représentant Goupilleau, qui se trouvait dans les rangs de la cavalerie, fut assez heureux pour échapper à une fusillade partie d'un bois voisin de la route. Le reste du jour fut très-pluvieux, et la colonne passa la nuit à Beaulieu.

Le lendemain 30, Boulard reçut, vers midi, la lettre de Beysser du 29. Il ne se trouvait pas en mesure pour seconder l'attaque sur Legé, mais il n'était plus temps de la faire différer; cependant il marcha de suite vers Palluau. La colonne se trouva arrêtée par la rivière de Vie dont l'ennemi achevait de couper le pont à son arrivée.

Un détachement de trente hommes du cent dixième, avec l'avant-garde de la cavalerie, passa la rivière, et poursuivit le poste vendéen jusqu'à Palluau qui fut évacué à la hâte.

La réparation du pont ne put être achevée qu'à dix heures du soir; la pluie continuait, et la colonne n'arriva à Palluau qu'à minuit. On y trouva du pain et trois prisonniers, au nombre desquels était Laroque, chirurgien-major des bataillons de Bordeaux.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Mai 1793.

§ 1er. Suite des opérations dans la basse Vendée. — L'adjudant général Boisguyon repoussé et mis en déroute à l'attaque de Legé. — Boulard, attaqué à Palluau, repousse l'ennemi. — Ordre du général Canclaux pour l'attaque de Legé, évacuation de ce poste par les Vendéens. — Le poste du Pont-James surpris et enlevé par Charette. — Ordre de Canclaux d'évacuer Legé. — Attaque du Port-Saint-Père par Charette; il est repoussé. — Position difficile de Boulard. — Il est attaqué et repousse l'ennemi. — Il se décide à faire sa retraite sur la Mothe-Achard. — Retraite du colonel Baudry sur Vairé et Olonne. — Boulard est chargé du commandement de toute la ligne, depuis Saint-Hermand jusqu'à Saint-Gilles. — Le général Nouvion chasse l'ennemi du poste des Moutiers et s'empare de Mareuil.

Suite des opérations dans la basse Vendée.

Boulard employa la matinée du 1er. mai à reconnaître le pays et à faire détruire des retranchemens sur la route de Legé. Ne voulant rien donner au hasard, il attendait des nouvelles de Beysser. Goupilleau lui-même partit pour aller conférer avec cet officier général.

Boulard était dans cette attente, lorsqu'il reçut de l'adjudant général Boisguyon une lettre datée de Machecoul le 1er. mai.

« Je crois utile à vos opérations, écrivait cet

Digitized by Google

officier, de vous informer de la déroute complète que j'ai éprouvée hier dans mon attaque sur Legé. Trompé par de faux renseignemens, je partis hier, par ordre du général Beysser, avec six cents hommes, dont quarante de cavalerie, et deux pièces de quatre pour attaquer Legé. Arrivé à deux heures après midi, malgré les mauvais chemins, je reconnais la position, mais non le nombre des rebelles. L'attaque commence, ils sont chassés en moins d'une demi-heure de leur position la plus avantageuse. Je veux entrer dans le village à l'arme blanche, mais on fait faire de faux mouvemens à mon artillerie, la confusion s'en mêle, on épuise les munitions sans utilité; bientôt l'artillerie se trouve aventurée au point de ne pouvoir plus se dégager. La cavalerie, dans une position détestable, ne peut être d'aucun secours. Enfin, me voyant près d'être enveloppé, j'ai ordonné la retraite, qui est devenue une déroute générale, sans pouvoir rallier la moindre partie de ma troupe. Mes deux pièces de canon, leurs caissons, ainsi qu'un charriot de vivres et un caisson d'ambulance sont restés au pouvoir de l'ennemi. Il me manque environ cent hommes, mais il en rentre encore. L'ennemi était, sans exagération, au nombre de quatre mille hommes, on le porte même à huit mille; et cependant, avec un peu d'ensemble dans l'exécution, on pouvait s'en rendre maître; il n'avait point d'artillerie. »

Le 2, Boulard fut prévenu, sur les deux heures,

Digitized by Google

qu'il paraissait un gros de rebelles du côté du Petit-Luc et Beaufou : qu'une autre colonne se portait sur le chemin du Ligneron, laissant un corps assez considérable sur celui de Legé. Le général fait aussitôt ses dispositions pour s'opposer à la marche de l'ennemi sur ces trois directions.

Une partie du premier bataillon de Bordeaux, en position sur la route de Saint-Christophe, engage une fusillade extrêmement vive. L'arrivée d'une pièce de canon ébranle les Vendéens qui prennent la fuite sur ce point.

Une partie du deuxième bataillon de Bordeaux était sur la route de Beaufou, avec le détachement du cent-dixième régiment et un piquet de cavalerie, la fusillade se prolongea long-temps sur cette direction. L'ennemi résistait à la faveur des haies qui le couvraient; il prit enfin la fuite.

Le centre de l'ennemi, placé sur la route de Legé, n'avait fait aucun mouvement, et s'était borné à envoyer du renfort à ses colonnes de droite et de gauche. Il fit sa retraite précipitamment, en voyant ses ailes en fuite. La troupe ne rentra dans ses logemens qu'à huit heures du soir.

Aussitôt que le général Canclaux eut connaissance de l'échec de Boisguyon, il accourut de Nantes à Machecoul d'où il écrivit à Boulard pour lui proposer un plan d'attaque sur Legé, le 4 mai. Il l'invitait à lui faire part de son adhésion et de ses observations. L'exécution de ce

Digitized by Google

projet ayant été différée d'un jour, à cause de l'éloignement de quelques colonnes et des mauvais chemins, le général Canclaux fit parvenir le 4 à Boulard l'ordre suivant:

« La colonne du général Boulard, forte de douze à treize cents hommes, partira de Palluau le 5, à sept heures du matin, avec un escadron de cavalerie et quatre pièces de canon, pour se porter sur Legé. En chemin, il fera fouiller la forêt de Grande-Lande sur la gauche, et n'avancera que quand il en sera sûr. L'attaque ne commencera que quand les différentes colonnes qui doivent se porter sur Legé, seront en mesure, savoir : celle venant de Challans et Saint-Christophe aux ordres du colonel Baudry; celle de Machecoul, venant par Touvois, aux ordres du général Beysser; celle de Saint-Colombin, venant par la route de Nantes, aux ordres du commandant Laborie. Elles doivent y être rendues les unes et les autres à onze heures. Le signal de l'attaque sera donné par quatre coups de canon tirés de la colonne de Machecoul, deux à deux, à une légère distance. A l'entrée de Legé, il sera observé le plus grand ordre. Le général Canclaux s'y rendra sur-le-champ pour concerter, avec le général Boulard, les dispositions ultérieures.

Ce plan était bien conçu; l'ordre de marche fut ponctuellement exécuté; mais Charette en eut connaissance le 4, et Legé fut évacué pendant la nuit. On y laissa trois cent vingt hommes de la

Digitized by Google

division nantaise, avec deux pièces de canon; ensuite chaque colonne retourna dans ses cantonnemens.

Le 6 mai, Canclaux, de retour à Nantes, rendit compte au ministre du revers éprouvé par Boisguyon devant Legé, et de la reprise de ce poste évacué par les Vendéens. Son objet était de rétablir la communication de Nantes avec les Sables. « Je compte, ajoutait-il, former sous peu de jours un camp qui menacera Montaigu et Clisson, dont l'attaque sera combinée avec le général Dayat. La prudence et la réflexion dirigeront mes opérations de manière à n'avoir plus de revers. »

Vergnes, chef de l'état-major du général Canclaux, prévoyait les suites de cette guerre, lorsqu'il écrivait au comité de salut public, le 3 mai : « Il ne faut pas se le dissimuler, ce n'est pas avec des gardes nationales formées à la hâte et sans usage du service, qu'on vaincra aisément les révoltés; ce n'est pas faute de courage; mais le pays où l'on fait la guerre est si couvert, si rempli de haies et de chemins creux, qu'il faut absolument, pour réussir, des troupes accoutumées au service des troupes légères, et qui ne soient pas étonnées quand elles sont surprises. » Si le mouvement des troupes eût été signé le 5 février, comme il pouvait l'être, les troubles n'auraient pas éclaté.

Le 7, Boulard fut informé par Beysser, qu'un poste de trois cents hommes, du quatrième de li-

Digitized by Google

gne, commandé par le chef de bataillon Laborie, avait été surpris à six heures du matin, au Pont-James, près Saint-Colombin, et qu'il avait pris la fuite, en abandonnant une pièce de quatre. « Il convient, ajoutait Beysser, que vous renforciez la garnison de Legé de deux à trois cents hommes au moins. Faites-les partir de suite, car il est à craindre que l'ennemi ne s'y porte demain, et nous y avons peu de monde. »

Boulard s'empressa d'y faire passer cent vingt hommes avec des vivres pour la garnison. Prat, chef de brigade du trente-neuvième de ligne, commandait à Legé.

Le général Canclaux rendit compte au ministre de l'événement du Pont-James. « Cent vingt à cent trente soldats, ajoutait-il, se sont réfugiés à Machecoul, la plupart sans armes. Laborie, qui les commandait, s'y est aussi rendu, mais il manque un grand nombre d'officiers, peut-être massacrés autour de leur drapeau, peut-être livrés par leur troupe, parmi laquelle il paraît que des traîtres, des émissaires des rebelles s'étaient glissés. Pour s'assurer de quelques succès, il faut plus d'ensemble dans nos mouvemens, plus de méthode. Il faut nous réunir en masse, et pour cela il faut camper ; c'est ce que je compte faire sous peu de jours. Alors nous ferons une guerre en règle, et nous ne craindrons plus ces petits échecs qui accroissent l'audace et les forces de l'ennemi.

Le même jour, Boulard reçut du général Can-

Digitized by Google

claux l'avis que le poste de Legé avait ordre de se replier sur Machecoul, en passant par Palluau, Saint-Christophe et Challans. « Je regrette, ajoutait Canclaux, que la route des Sables soit de nouveau interceptée ; je ne m'attendais pas à ce revers (du Pont-James). Il faut se roidir, et, ne comptant que sur notre courage, ne pas perdre l'espoir de sauver la république. »

Le poste de Legé, parti à cinq heures du soir, fut attaqué à une petite distance du village, par des Vendéens embusqués derrière les haies, ce qui jeta un peu de désordre dans la retraite ; mais un détachement, envoyé par Boulard sur la route de Legé, fit rétrograder l'ennemi.

Le 11, Canclaux écrivit à Boulard : « Il faut nous tenir tranquilles jusqu'à nouvel ordre. Nous *remarcherons* toujours bien sur les rebelles quand nous le voudrons, en réunissant nos forces, et cela ne doit pas être long. Je n'en dis pas davantage, de peur que cette lettre ne vous arrive pas avec sûreté. »

Cet avis annonçait assez que Canclaux se trouvait dans la nécessité de suspendre les hostilités dans cette partie.

Le 12, l'ennemi, fort de trois à quatre mille hommes, parut devant le Port-Saint-Père qu'il attaqua avec vigueur. Ce poste, défendu seulement par trois cents hommes de troupes de ligne et cent volontaires de la Manche et de la Loire-Inférieure,

Digitized by Google

résista avec la plus grande fermeté pendant cinq heures.

Canclaux, averti de cette attaque, accourut avec huit cents hommes et quatre pièces de canon; l'ennemi se retira à son approche.

Après avoir fait fouiller la forêt de Princé et le bourg de Rouans, sans y rencontrer l'ennemi, Canclaux écrivit au général Boulard qu'il n'était plus possible de rien entreprendre, jusqu'à ce que le général Dayat fût arrivé à leur hauteur sur la route de Saint-Fulgent et Montaigu, et il rentra à Nantes, d'où il rendit compte au ministre, le 13, de l'attaque et de la défense du Port-Saint-Père. Ces détails furent transmis à la Convention.

La position de Boulard devenait extrêmement difficile et inquiétante. Legé était de nouveau occupé par les Vendéens. Des rassemblemens nombreux existaient au Poiré, aux Clouzeaux, à la Roche-sur-Yon. Le commissaire Gaudin désirait qu'il se portât sur ces points pour les dissiper; Saint-Gilles, Apremont, Bouin et Beauvoir réclamaient des secours que Baudry ne pouvait leur fournir; les postes de la Mothe-Achard, d'Aizenay et de la Chapelle-Palluau, sur ses derrières, étaient menacés; il recevait l'avis que Charette se disposait à l'attaquer au premier moment, ainsi que ses postes sur la ligne des Sables. Le tocsin se faisait entendre au Poiré et dans toutes les communes environnantes; on menaçait de mettre le feu à celles qui refuseraient de marcher à l'ordre des

Digitized by Google

chefs. Boulard ne recevait aucun secours, le mécontentement gagnait sa troupe, il ne lui restait plus qu'à songer à la retraite.

Le 15, à onze heures du matin, il fut attaqué par trois colonnes de Vendéens, formant, au dire d'un prisonnier, une masse de dix à douze mille hommes avec quatre-vingts cavaliers, une pièce de quatre et un pierrier.

La colonne du centre s'avançait avec l'artillerie sur la route de Legé, celle de droite sur la route de Saint-Christophe, et celle de gauche sur la route du Poiré.

Boulard fit aussitôt prendre à sa troupe des positions sur ces trois directions. Malgré une canonnade très-vive, l'ennemi gagnait du terrain. Après une fusillade d'environ trois heures, la colonne ennemie fut repoussée sur la route du Poiré, et se porta vers le centre qui ne tarda pas de céder au feu de l'artillerie placée sur un retranchement près la route, d'où l'on pouvait atteindre l'une et l'autre colonne.

La colonne, sur la route de Saint-Christophe, fut également repoussée; alors la déroute des Vendéens devint générale. La cavalerie poursuivit les fuyards jusqu'au moulin de la Chambaudière. Il était sept heures du soir lorsque la troupe rentra à Palluau.

Cependant Boulard reçut l'avis que le pont de la Chapelle-Palluau venait d'être coupé, et que le poste d'Aizenay était menacé. Il fit partir aussitôt

Digitized by Google

un détachement de cavalerie pour aller au secours d'Aizenay et des travailleurs pour réparer le pont, qui fut rétabli en peu de temps; l'ennemi ne se présenta point devant Aizenay.

Le même jour, Gaudin annonçait des Sables à Boulard qu'une partie des chasseurs du Midi avait abandonné le poste de la Mothe-Achard; que le reste menaçait d'en faire autant, et que Joly devait attaquer incessamment ce poste. « Vous verrez, ajoutait-il, s'il ne serait point prudent de vous replier sur ce point. Vous avez raison d'être rebuté des faibles moyens qu'on vous donne pour entreprendre et pour suivre vos victoires. »

Le 16, l'administration des Sables lui écrivit pour le féliciter de sa nouvelle victoire du 15. Elle ajoutait : « Nous sentons, comme vous, que, sans de nouvelles forces, il vous est difficile, non-seulement de prendre de grandes mesures, mais même de pouvoir vous soutenir dans un poste aussi désavantageux que celui de Palluau. Nous pensons que celui de la Mothe-Achard est plus aisé à conserver. D'ailleurs, en cas d'attaque, votre retraite sur nous paraît plus assurée. Ce n'est qu'une observation que nous vous faisons, nous en rapportant entièrement à vos lumières et à vos talens militaires. »

Enfin, Boulard se décida à faire sa retraite le 17, sur la Mothe-Achard. Il ne fut pas inquiété dans sa marche; seulement il eut la précaution de faire couper le pont de la Chapelle-Palluau,

Digitized by Google

après le passage de sa colonne. Un gendarme, parti une heure avant la troupe, fut tué sur la route, entre Aizenay et Beaulieu ; les dépêches dont il était porteur furent enlevées.

Ainsi, Boulard, après avoir résisté pendant près de deux mois au centre de la basse Vendée, avec environ quinze cents hommes, fut obligé, faute de secours, de rentrer dans ses premières positions pour couvrir les Sables. S'il n'éprouva pas de revers, il dut cet avantage à quelques détachemens de troupes de ligne et aux deux bataillons de Bordeaux qu'il avait sous ses ordres. Il le dut surtout à sa prudence, à sa fermeté, à son activité, à ses talens militaires, au maintien de la discipline ; enfin, à la confiance qu'il avait su inspirer à ses soldats, sans autre ambition que celle de servir sa patrie ; il ne songeait pas à faire retentir, de son nom et de ses exploits, les voûtes de la Convention nationale; aussi est-il resté presque ignoré de nos historiens. Il fut confirmé le 15 mai dans son grade de général de brigade par le pouvoir exécutif.

Après cette retraite, les seuls postes de la basse Vendée, occupés par les troupes de la république, étaient :

Le Port-Saint-Père et Machecoul, dont les faibles garnisons appartenaient à l'armée des côtes de Brest, et recevaient les ordres du général Canclaux.

La Mothe-Achard, Challans, Saint-Gilles et la

Digitized by Google

ligne des Sables à Luçon, appartenaient à l'armée des côtes de La Rochelle, aux ordres du général Dayat.

Cette division du commandement ne permettait aucun ensemble dans les opérations.

Le colonel Baudry, resté à Challans avec douze à quinze cents hommes, dont la plupart n'avaient pas vu le feu, fut prévenu le 28 qu'il devait être attaqué par dix à douze mille Vendéens réunis à Legé et à la Garnache. On avait alors connaissance de la déroute de Fontenay, du 25 (1). Baudry ne crut pas devoir attendre l'attaque dont il était menacé ; en conséquence, il informa Boulard, le 29, qu'il se repliait sur Vairé et Olonne, laissant des postes à Saint-Gilles et à La Chaise.

Le général Canclaux requis, par suite d'un arrêté du conseil exécutif, de se transporter dans le département du Morbihan, en donna avis au ministre le 23, en lui annonçant qu'il allait faire passer à Machecoul une demi-brigade, la seule qui fût disponible à Nantes, et qu'il serait remplacé provisoirement par le général du Petit-Bois. Le commandement de Machecoul fut donné au chef de brigade Prat.

Ainsi, le poste de Machecoul resta bientôt isolé au milieu de la basse Vendée, sans pouvoir espérer aucun secours ni de Nantes, ni des Sables. Il devait succomber sous la masse des Vendéens.

---

(1) Haute Vendée.

Digitized by Google

Ces incursions dans la Vendée, avec d'aussi faibles moyens, produisirent l'effet que le général Canclaux avait craint et annoncé. Toutes les communes qui avaient refusé de se joindre aux rebelles, comptant sur la présence et la protection des troupes républicaines, furent forcées de se soumettre aux ordres des chefs vendéens.

Outre la division du général Boulard dans la basse Vendée, le général Dayat, commandant à Fontenay, avait établi de petits postes sur toute la ligne en avant de Luçon, depuis Saint-Hermand, jusqu'aux Sables. Ces postes étaient continuellement inquiétés par les Vendéens de l'armée du centre. Ils s'étaient emparés du pont des Moutiers et occupaient Mareuil. Luçon était menacé.

Le 5 mai, Nouvion chassa l'ennemi du pont des Moutiers, et dans la nuit suivante il s'empara de Mareuil.

En rendant compte au ministre de ces petits succès, le général Dayat lui annonçait que l'ennemi avait fortifié le Pont-Charon; qu'il l'occupait avec des forces considérables, et qu'il serait difficile de le reprendre. « On réclame, ajoutait-il, des troupes de tous côtés; La Rochelle n'en a pas. Chalbos a besoin de forces, surtout depuis l'évacuation de Bressuire. Le peu de troupes qui restent à Fontenay sont des citoyens peu faits aux armes. On demande des troupes pour la division des Sables et pour le département des Deux-Sèvres, et il n'y en a pas. Les volontaires veu-

Digitized by Google

lent retourner dans leurs foyers; jugez de l'embarras où je me trouve. »

Le chef de l'état-major, Nouvion, écrivait également au ministre le 9 mai : « La plupart des bataillons, organisés à la hâte, sont sans aucune connaissance militaire. Tel bataillon, organisé à sept cents hommes, se trouve, quelques jours après, réduit à quatre ou cinq cents. »

Boulard, après sa retraite, fut chargé du commandement de toute la ligne depuis Saint-Hermand jusqu'à Saint-Gilles.

Telle était, à la fin du mois de mai, la situation de cette partie de la Vendée, depuis la rive gauche de la Sèvre nantaise jusqu'à la mer.

§ II. Suite des événemens dans la haute Vendée. — Nomination du général Biron au commandement de l'armée des côtes de La Rochelle, du général Canclaux à l'armée des côtes de Brest, et du général Wimpffen à celle des côtes de Cherbourg. — Position des forces républicaines dans la haute Vendée. — Décret de la Convention portant qu'elle s'en remet au zèle des administrations, etc., pour prendre les mesures propres à la défense de la république. — Demande des grenadiers de la Convention de marcher contre les rebelles. — Mesures prises par le comité de salut public. — Bataillons levés par la commune de Paris. — Modification du décret du 19 mars. — Deux grenadiers de Saumur envoyés de Mortagne pour donner des nouvelles des prisonniers à leurs familles. — Leur départ pour rejoindre leurs camarades prisonniers. — Marche des Vendéens sur Argenton-le-Château, dont le poste se replie sur Bressuire. — Retraite de Quetineau sur Thouars. — Thouars attaqué et emporté le 5 par les Vendéens. — Quetineau, dénoncé comme un traître, périt sur l'échafaud. — Marche des Vendéens sur Parthenay. —

Digitized by Google

Évacuation de ce poste. — Proclamation des chefs vendéens. — Chalbos, attaqué à la Chataigneraie le 13, se replie sur Fontenay. — Attaque de Fontenay par les Vendéens le 16; ils sont repoussés et mis en déroute.—Proclamation de la Convention aux citoyens des départemens troublés. — Chalbos occupe de nouveau la Chataigneraie. — Il est menacé, et fait sa retraite sur Fontenay dans la nuit du 24 au 25. — Fontenay attaqué le 25. — Déroute de l'armée républicaine. — Retraite sur Niort. — Les chefs vendéens s'occupent d'un plan d'administration générale.—Création d'un conseil supérieur présidé par l'évêque d'Agra.—Adresse aux Français au nom de Louis XVII. — Rassemblement indiqué pour le 1er. juin. — Ronsin, adjoint du ministre de la guerre, envoyé près l'armée des côtes de La Rochelle. — Mission qu'il reçoit des représentans. — Trait de courage d'un jeune dragon du dix-neuvième régiment. — Arrivée à Doué de dix-sept grenadiers mis en liberté à Mortagne. — Expédition du colonel Béfroy à Nueil, près Passavant; il est blessé grièvement d'un coup de pique. — Le général Salomon envoyé par Leïgonyer à Thouars. — Arrivée du général Biron à Niort le 28 mai. — Tableau qu'il trace au ministre du rassemblement informe auquel on donnait le nom d'armée.

Suite des événemens dans la haute Vendée.

Après le départ du général Berruyer, le territoire des départemens de l'Ouest fut divisé en trois armées, savoir : l'armée des côtes de Brest, commandée par le général Canclaux; celle des côtes de La Rochelle, commandée par le général Biron; et celle des côtes de Cherbourg, commandée par le général Félix Wimpffen.

Le rappel de Berruyer laissait l'armée sans chef. Biron, qui devait le remplacer, commandait à l'ar-

Digitized by Google

mée d'Italie, et ne put arriver à sa nouvelle destination qu'à la fin de mai.

Le général Menou restait à l'état-major à Angers. Il informait le ministre, en l'absence du général en chef, qu'il espérait voir bientôt la navigation de la Loire libre; mais que, pour soumettre le pays, il fallait des troupes nombreuses et aguerries.

Il écrivait le 7, aux commissaires de la Convention près l'armée : « Le mal est grand et très-grand. Il est instant que vous le peigniez à la Convention sous ses véritables couleurs : il faut que les députés du peuple connaissent la vérité toute entière; il faut qu'ils se persuadent bien que, dans les circonstances où nous nous trouvons, on ne fait pas de grandes choses avec de petits moyens. Les événemens qui se passent ici forment la crise la plus violente que la république naissante puisse éprouver. Il faut des troupes de ligne et en nombre suffisant, si l'on veut réussir. Qu'on organise une grande armée, que ces mesures soient promptes, alors, et seulement alors, on pourra réduire les rebelles.

Le général Leigonyer, déjà accusé par Marat d'être Anglais ou un homme suspect, resté sans officiers d'état-major, occupait Doué. Le premier mai, il informait le ministre que sa division, toute désorganisée, n'était composée que de réquisitionnaires, manquant de tout, sans discipline, sans connaissance des armes. Il demandait l'auto-

Digitized by Google

risation de se rendre à l'armée des Pyrénées, à laquelle il était destiné, n'étant resté à celle de la Vendée que par la réquisition des commissaires de la Convention.

Le général Quetineau, abandonné à lui-même à Bressuire où il attendait des ordres, présentait une faible barrière aux entreprises des Vendéens. Le conseil général de défense établi à Tours, et présidé par le commissaire Tallien, lui donnait des ordres qui le contrariaient. Leigonyer l'avait engagé à faire sa retraite sur Thouars, s'il pensait ne pouvoir pas se maintenir à Bressuire.

Chalbos, avec peu de forces, avait jusque-là résisté à des attaques partielles dans le poste de la Chataigneraie.

Le général Dayat, à Fontenay, réclamait vainement des secours pour seconder les efforts de Boulard et de Chalbos.

La commission civile, à Doué, se trouvait dans la nécessité de faire tous les sacrifices pécuniaires que l'on exigeait d'elle pour conserver des hommes sous les drapeaux. Quelques canonniers, arrivés de Paris, demandaient une augmentation de solde, menaçant de se retirer en cas de refus. La commission fut obligée de souscrire à cette demande, « *attendu*, est-il dit dans son arrêté, *qu'il vaut mieux sauver la république, en payant cher ceux qui la servent, que de la perdre en voulant économiser.* »

Enfin, l'armée était dans une désorganisation

Digitized by Google

complète, ou plutôt il n'y avait point d'armée, et le gouvernement n'avait aucune ressource à sa disposition.

Le comité de salut public ne le dissimulait pas à la Convention, dans la séance du 3 mai.

« L'armée des côtes, disait Barrère dans un rapport sur l'état militaire et diplomatique de la république, l'armée des côtes a été long-temps une armée décrétée et non organisée. On dirait qu'il était réservé à la guerre civile de nous consoler de ses maux (1), et d'adoucir ses horreurs, en créant par ses propres efforts une armée des côtes à opposer aux Anglais. Un nouveau général va commander en chef les trois armées des côtes. Les maux sont grands dans les divers départemens de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée; mais ils ne sont pas désespérés, si les arrêtés pris par le comité de salut public sont exécutés avec la célérité qu'ils exigent. Des forces nouvelles s'organisent pour aller apaiser les troubles des départemens de la Loire; des forces depuis long-temps aguerries ont ordre de s'y porter en pressant leur marche; des armes vont y être apportées pour armer les bons citoyens. Paris va envoyer aussi des patriotes courageux. Un comité, composé de commissaires de la Convention, va diriger tous les mouvemens et contribuer à éteindre le feu dévorant des guerres

(1) Cruelle consolation, si c'en est une...

Digitized by Google

civiles, *mille fois plus à craindre que toutes les puissances européennes* (1). »

Après avoir présenté, dans la séance du 6, l'aperçu des forces destinées à comprimer et éteindre les dissensions civiles, Barrère fit adopter un décret portant « que chez un peuple libre, tout citoyen étant soldat et devant marcher à la voix de la patrie, la Convention s'en remettait au zèle des administrations des départemens, des districts, des conseils généraux des communes et des sections, ainsi qu'au patriotisme des citoyens, pour prendre toutes les mesures propres à la défense de la république, à comprimer sur-le-champ de toutes parts et arrêter les mouvemens de révolte propagés dans les départemens maritimes de l'Ouest. »

Ce décret était le signal de détresse : il annonçait assez et la grandeur du mal et l'embarras du gouvernement; mais l'enthousiasme pour la liberté n'était pas encore éteint dans les cœurs français, et les grenadiers de la Convention demandèrent sur-le-champ à marcher contre les rebelles de l'Ouest. Le ministre fut autorisé à disposer de cette troupe conformément à sa demande ; il fut en outre chargé par un arrêté du comité de salut public du 4 :

1°. De presser, par tous les moyens possibles, le départ des bataillons destinés par la commune de

(1) Barrère avait bien raison.

Digitized by Google

Paris à renforcer l'armée contre les rebelles de la Vendée;

2°. D'envoyer sur-le-champ des ordres aux généraux en chef des armées du Nord et des Ardennes pour faire passer de suite des forces contre les rebelles, savoir : six hommes par compagnie, deux de la tête, deux du centre et deux de la queue des bataillons de ligne, volontaires nationaux d'ancienne formation, et troupes de ligne à pied, ce qui donnait cinquante hommes par bataillon, y compris les officiers, qui devaient rester ensemble et former une compagnie. Neuf de ces compagnies devaient former un bataillon, et chaque compagnie, à son arrivée, devait être doublée au moyen des recrues de nouvelle levée.

Les hommes tirés des armées du Nord et des Ardennes devaient partir de suite armés et équipés.

Des ordres furent donnés pour le transport des troupes. Le général Charles Hesse fut envoyé à Orléans pour l'organisation des bataillons qui conservèrent ensuite la désignation de *formation d'Orléans*. Cette mesure devait fournir dix mille hommes de troupes de ligne.

De son côté la commune de Paris levait de nombreux bataillons pour la Vendée. Cet exemple fut suivi par plusieurs départemens, et la Vendée semblait à la veille d'être inondée de troupes; mais, si l'on en excepte les cadres des bataillons d'Orléans, qui même perdirent de leur force par les incorporations, on ne parvint qu'à former des

Digitized by Google

réunions d'hommes sans expérience des armes et surtout sans discipline.

Le général Santerre, qui, le 13 mai, avait annoncé à la barre de la Convention le départ de douze à quatorze mille hommes, fut envoyé à Orléans pour surveiller l'organisation des bataillons et pourvoir aux besoins de la troupe : il reçut ensuite des ordres pour l'armée.

Les passions, qui prenaient un caractère menaçant au sein de la Convention et de la commune de Paris, les intrigues et l'or de l'étranger, venaient encore augmenter les difficultés du moment et semblaient menacer la république d'une ruine prochaine.

En prenant des mesures que l'on jugeait suffisantes pour éteindre l'incendie de la guerre civile, la Convention modifia la loi du 19 mars, et déclara, le 10 mai, que les chefs et instigateurs des révoltés seraient seuls sujets à la peine portée par cette loi contre les rebelles.

Le ministre Bouchotte qui, le premier, avait manifesté le vœu de joindre la clémence à la force, adressa ce décret à l'armée avec cette courte instruction : « La peine portée par la loi du 19 mars était la peine de mort, conséquemment les rebelles qui poseront les armes et se soumettront aux lois, obtiendront grâce. Les bons citoyens les accueilleront avec transport et les serreront dans leurs bras comme des frères revenus d'un funeste égarement. »

Digitized by Google

Ce retour à des sentimens d'humanité fut peut-être la suite d'un rapport que le général Leîgonyer adressa le 1er. mai au ministre de la guerre et au président de la Convention. Le fait mérite d'être connu : il fait honneur aux chefs vendéens et aux prisonniers de Saumur.

Depuis l'affaire de Vezin, la commission civile et le général Leîgonyer avaient employé tous les moyens possibles pour s'assurer du sort des grenadiers de Saumur et de Montreuil, qui occupaient le poste du Bois-Groleau. Argent, promesses, tout avait été inutile, tant il était difficile de pénétrer dans le pays. La consternation était répandue dans leurs familles. Le 1er. mai calma ces inquiétudes et fit renaître l'espérance. Deux de ces grenadiers, *Huguet* et *Fremery*, se présentèrent à la commission de Doué. Ils venaient, avec l'autorisation des chefs vendéens, donner des nouvelles de leurs camarades à leurs familles. Ils remirent à la commission une lettre datée de Mortagne, le 29 avril; elle était ainsi conçue :

« Citoyens, nous vous prévenons que notre compagnie et celle de Montreuil ont reçu l'ordre du général Leîgonyer, le 17 de ce mois, de se rendre au château de Bois-Groleau près Chollet, d'occuper le poste et de le garder. Nous avons été faits prisonniers le 20, conduits au château de Chollet, et de là, le même jour, dans une communauté de bénédictins à Mortagne. C'est avec un vrai plaisir que nous publions les procédés hon-

Digitized by Google

nêtes et humains que nous avons reçus et que nous recevons chaque jour des généraux et commandans de l'armée des catholiques. Nos blessés et malades sont aussi bien traités qu'ils pourraient l'être dans un hôpital militaire; nous sommes persuadés que vous traitez de même les prisonniers que vous avez. Nous avons lieu de croire que vous pourriez nous tirer de notre prison, en proposant les arrangemens que vous croiriez convenables. Vous sentez combien nous sommes nécessaires à nos femmes et à nos enfans. Nous nous en rapportons à votre zèle et à votre prudence pour prendre une résolution définitive qui rappelle des pères au sein de leurs familles. Nous sommes soixante-cinq grenadiers de Saumur et quatre-vingt-deux de Montreuil. Nous chargeons nos camarades, nommés par les généraux, de vous remettre la présente missive; ils se chargeront de votre réponse. »

Les arrangemens dont on parlait dans cette lettre étaient relatifs à l'échange des prisonniers, proposition sur laquelle la commission ne pouvait rien statuer.

Les envoyés se bornèrent à donner les renseignemens suivans sur la force des Vendéens à l'affaire du Bois-Groleau et de Vezin : « Le jour de cette affaire, ils virent passer trente-six à quarante mille hommes. Partie de cette armée fut employée à cerner le Bois-Groleau, et le plus grand nombre à repousser la division de Vezin. Un tiers

Digitized by Google

était armé de fusils, dont beaucoup à deux coups, et le reste de bâtons, de crocs, fourches et autres ustensiles. On disait encore qu'il y avait une forte réserve à Chollet, et qu'au premier coup de tocsin, ils pourraient augmenter de beaucoup leur troupe. »

Le général Leigonyer, présent à ces explications, en rendit compte sur-le-champ au ministre de la guerre et au président de la Convention, en demandant instamment de lui faire connaître la conduite qu'il avait à tenir dans cette circonstance. Il donnait des renseignemens détaillés sur la force des Vendéens, qu'il portait à cent cinquante mille combattans dans toute l'étendue du pays. Il annonçait que les deux envoyés avaient donné leur parole d'honneur de rejoindre leurs camarades dans un délai fixé, s'ils n'obtenaient pas de réponse favorable.

Leigonyer attendit inutilement cette réponse, il n'en reçut aucune.

Le 12 mai, *Huguet et Fremery* se présentèrent à la commission pour annoncer leur départ. « Nous allons, dirent-ils, remplir la parole que nous avons donnée; nos camarades nous attendent, le temps nous presse. Nous vous prions de choisir un de nos concitoyens pour être notre interprète auprès des familles de nos amis de Montreuil, que nous n'avons pas eu le loisir de visiter, et en recevoir les secours que le sort des prisonniers ré-

Digitized by Google

clame.... (1) » Ils retournèrent partager le sort de leurs compagnons d'infortune, mais sans maudire leur patrie.

Cet exemple fut imité peu de jours après par Haudaudine, de Nantes, prisonnier des chefs de la basse Vendée.

Cependant les chefs de la haute Vendée, sans inquiétude du côté de la Loire, ainsi que de la part de Leigonyer, formèrent le projet de balayer la partie du territoire occupée par la division de Quetineau. M. de Lescure, surtout, dont l'habitation (le château de Clisson, commune de Boemé) se trouvait sur les derrières de Bressuire, du côté de Parthenay, y était particulièrement intéressé.

Le rassemblement qui s'était porté, le 30 avril, à Vihiers, marcha sur Argenton-le-Château, défendu par quatre à cinq cents hommes, et s'en empara le 2 mai. Le poste se replia en désordre sur Bressuire que le général Quetineau s'empressa d'évacuer le 3, en faisant sa retraite sur Thouars. Bressuire fut aussitôt occupé par les Vendéens.

Le 5, Leigonyer rendit compte de ces événemens au ministre de la guerre; il ajoutait : « Thouars et Parthenay réclament des secours à grands cris, et je me trouve dans l'impossibilité de leur en pro-

(1) Extrait du procès verbal des séances de la commission civile.

Digitized by Google

curer. La position que j'occupe à Doué est avantageuse, mais je n'ai pour la défendre que trois mille paysans mal armés. Les rapports annoncent que l'ennemi se porte sur la droite; il ne rencontrera partout que de faibles obstacles. Il n'est arrivé jusqu'ici de secours que cent soixante canonniers, et point d'artillerie. »

Les craintes du général étaient fondées. L'ennemi marcha sur Thouars le même jour; et, après un combat prolongé, il s'empara de cette place, la seule de la Vendée qui eût une enceinte de vieux murs et des portes en état de résister à l'attaque des Vendéens, si la garnison eût été composée de troupes aguerries et disciplinées.

Le général Quetineau semblait prévoir cet événement lorsque, quelques heures avant l'attaque, il écrivait au conseil général de défense à Tours, la lettre suivante qui fut lue à la Convention dans la séance du 7 mai :

« Faut-il donc attendre, disait-il, que le danger soit immédiatement près de soi pour le connaître et y prendre part? Je ne me tiens pas *entre les deux* pour vous le cacher; je dis plus : il menace la république entière par l'insouciance des départemens qui croient qu'il ne peut atteindre jusqu'à eux. Eh bien ! voilà la marche qu'il prend vers vous-mêmes, lorsque vous ne songez qu'à me rappeler et échanger mes soldats, à peine encore instruits *de leur poste*, contre de nouveaux qui seront peut-être défaits avant qu'ils l'aient jamais

Digitized by Google

su. Je veille nuit et jour pour faire face et ne pas me laisser surprendre par un ennemi qui ne se présente plus sur ma ligne qu'en trois colonnes, de chacune dix à douze mille hommes, aussi ardens et braves que les miens sont tièdes et indifférens. Ma ligne s'étend depuis Saumur jusqu'à la Chataigneraie, en passant par Thouars et Bressuire.

» Ma division est aujourd'hui réduite à trois mille hommes(1). La ligne à défendre, la clef de la Touraine, par Saumur et par Poitiers, porte quatorze à quinze lieues de pays.

» Je vous parle avec la franchise d'un soldat, car le poste de général ne m'a point changé. Je veux bien commander, je veux bien mourir pour ma patrie; mais à mesure que j'organise mes hommes, qu'on ne me les ôte pas pour m'en envoyer d'autres. Que personne ne reste dans ses foyers, s'il ne veut y être égorgé, et que notre défense commune ne soit indifférente à personne. Si trente mille hommes m'arrivaient tout-à-l'heure, nous ne languirions pas long-temps; et, après une victoire, il est permis de retourner chez soi. Quant à moi, je souhaite la victoire ou la mort. »

---

(1) Savoir :

	Hommes.
Cinq bataillons de la garde nationale.	2650
Huitième bataillon du Var, dit des Marseillais.	325
Cinq détachemens de cavalerie nationale.	113
Canonn. de la garde nat. de Poitiers et St.-Jean d'Angély	62
Total, officiers compris.	3150

Digitized by Google

Et, deux jours après, celui qui écrivait ainsi était accusé de lâcheté et de trahison.

Le commissaire de la Convention, Tallien, en transmettant de Tours, par un courrier extraordinaire, cette lettre à la Convention, écrivait de son côté, que la prise d'Argenton, l'évacuation de Bressuire, n'étaient que le prélude de plus grands malheurs, etc. « Je ne puis plus vous le dissimuler, ajoutait-il, les dangers sont plus pressans que jamais. Vous verrez, par la lettre de Quetineau, que l'ennemi est aux portes de Thouars, et que, si l'on ne porte pas des secours prompts, Loudun sera la proie des Vendéens. »

Quetineau avait succombé, on cria à la trahison. Tallien, qui venait de peindre lui-même la position alarmante de ce général, fut assez inconséquent ou assez lâche pour écrire deux jours après à la Convention, que Quetineau, *agent de Dumouriez*, avait livré la place de Thouars et les soldats qui la défendaient.

« Vous saurez, disait-il dans une autre lettre, que dans la malheureuse affaire de Thouars, tandis que Quetineau et les hommes qu'il commandait se sont lâchement rendus, les intrépides Marseillais ont seuls combattu jusqu'à la dernière extrémité. Dix fois de suite, ils ont enlevé le drapeau blanc sous lequel les rebelles étaient ralliés. Ils avaient formé sur la place un bataillon carré; pressés de toutes parts, après avoir épuisé leurs munitions, ils se sont précipités sur les ennemis,

Digitized by Google

la baïonnette au bout du fusil : il n'en est resté que six. »

Pour sentir tout le ridicule de cette accusation et de ces éloges outrés, il suffira de lire la déclaration faite à la municipalité de Saumur, le 8 mai, par le commandant Peu, chef du bataillon des Marseillais, qui s'était évadé de Thouars à la faveur d'un déguisement; la voici :

« A six heures du matin, le 5 mai, notre avant-garde fut attaquée par les Vendéens qui se présentèrent au pont de Vrines. Le général Quetineau me donna ordre de m'y porter avec mon bataillon et un bataillon de la Nièvre. On se fusilla jusqu'à cinq heures du soir. Je fis demander un renfort, on envoya des paysans qui prirent la fuite sans se battre. Nous fûmes bientôt obligés de rentrer dans la ville. En y arrivant, le général nous engagea à tenir ferme; il fit sortir le bataillon des Deux-Sèvres par la porte de Montreuil. Ce bataillon, avec quelques gendarmes, se battit avec beaucoup de courage, et fit reculer les rebelles jusqu'au moulin. Le pont, au bas du château, ayant été coupé, et une brèche ayant été faite près la porte de Paris, notre armée n'a pu faire retraite par ledit pont. Les rebelles sont entrés dans la ville. Le général ne voyant plus de moyen de s'opposer au vainqueur, et sans doute après en avoir conféré avec le district, ordonna d'arborer le drapeau blanc. Un citoyen en était chargé; je lui demandai où il allait; il répondit que la ville se

Digitized by Google

rendait. Plusieurs Marseillais, indignés de cette démarche, s'emparèrent de ce drapeau et le déchirèrent. Le général, instruit de cette action, prit du drap blanc, et le plaça lui-même pour empêcher un massacre général. »

Voici encore ce que disaient plus tard les habitans de Thouars dans une adresse aux représentans du peuple : « Quetineau et les commissaires du département, voyant Thouars découvert par la prise d'Argenton, quittèrent Bressuire, et se rendirent dans notre ville. Deux jours après, c'est-à-dire le 5 mai, elle fut attaquée. Notre force armée n'allait pas à trois mille cinq cents hommes ; les rebelles étaient au nombre de vingt mille au moins, et, malgré cette extrême disproportion, le combat, commencé à six heures du matin, ne finit qu'à sept heures du soir. Alors la garnison, voyant plusieurs brèches faites par lesquelles étaient déjà entrés plus de six à sept cents rebelles, se voyant enfin assaillie de toutes parts et ne pouvant plus tenir, rendit les armes. L'ennemi, entré, fit incarcérer au château un grand nombre de citoyens, ainsi qu'une partie des autorités constituées. »

Cependant le cri de trahison, poussé par Tallien, fut répété dans la séance de la Convention du 11 mai ; on demanda un décret d'accusation contre le général ; mais le comité de salut public, plus prudent alors que les dénonciateurs, se borna à proposer l'examen de la conduite de Quetineau

Digitized by Google

avant de prononcer, et l'érection d'un monument en l'honneur des Marseillais qui avaient péri en défendant la place de Thouars contre les rebelles.

Quetineau reçut des chefs de l'armée catholique un accueil distingué, et l'autorisation de se retirer où bon lui semblerait; ce fut là son crime. Il dédaigna de pourvoir à sa sûreté, fut mis en jugement et périt sur l'échafaud au mois de mars 1794.

Ce succès des Vendéens leur procura de nouvelles ressources en artillerie et en munitions. Environ trois mille fusils et huit à dix pièces de canon furent le fruit de cette journée. On renvoya la plupart des prisonniers, après leur avoir coupé les cheveux et en leur faisant prendre l'engagement de ne plus servir contre l'armée catholique et royale.

Si l'ennemi eût fait un mouvement sur Montreuil, il n'aurait rencontré aucune résistance à Doué, et très-peu à Saumur; mais il se dirigea sur Parthenay et la Chataigneraie.

Le 7 mai, le général Leigonyer rendit compte au ministre de cet événement. « L'ennemi, disait-il, a pris Thouars le 5, avec tout le corps d'armée commandé par Quetineau, après un combat de plusieurs heures. La faiblesse de ma division ne m'a pas permis de porter du secours sur ce point. La désertion augmente chaque jour, les paysans abandonnent leurs drapeaux par compagnies entières. Dans le moment actuel, je n'ai pas deux mille

Digitized by Google

hommes. Je ne puis abandonner Doué sans compromettre Saumur. Je n'ai reçu en secours que la légion de Rosenthal, formant en tout environ deux cents hommes, livrée à l'insubordination dès son arrivée. Elle réclame des armes, des décomptes et plusieurs parties d'équipement. L'ennemi renvoie la majeure partie des prisonniers, après avoir exigé d'eux le serment de ne plus porter les armes contre les Vendéens. »

Le général prévenait le ministre qu'il ne parlait de cet événement que sur le rapport de plusieurs personnes qui s'étaient sauvées; il finissait par demander de prompts secours.

La position de Leîgonyer devenait d'autant plus difficile, que quelques bataillons, arrivés des Ponts-de-Cé à Saumur sur la réquisition du député Carra, refusaient d'exécuter ses ordres, parce qu'on voulait diminuer la solde, d'après un arrêté des commissaires de la Convention, du 3 mai. On fut encore obligé de suspendre l'exécution de cette mesure. En voici les motifs détaillés dans le procès verbal des commissaires civils, séance du 7 mai :

« La commission civile, après avoir pris lecture de l'arrêté du 3 mai, arrête qu'un de ses membres se rendra sur-le-champ auprès du général Leîgonyer, pour lui demander s'il croit possible de diminuer la solde des troupes de ligne au milieu des maux qui nous accablent, à l'approche de l'ennemi, au moment du combat, et dans les in-

Digitized by Google

quiétudes que cause l'insubordination des troupes dont ce général se plaint si vivement.

» Le commissaire, de retour, expose que le général Leîgonyer estime qu'il serait très-fortement impolitique et dangereux pour la république de mettre à exécution l'arrêté du 3 mai des commissaires de la Convention; et que les circonstances commandent impérieusement de ne rien changer pendant quelque temps à la solde des troupes.

» La commission désirant seconder les efforts des représentans Choudieu et Richard pour rétablir l'ordre et l'économie dans les finances :

» Mais considérant que tout s'oppose, en ce moment de crise, à toute diminution sur la solde des troupes de ligne;

» Faisant réflexion sur les malheureux événemens qui affligent en ce moment tous les vrais républicains;

» Considérant que l'insubordination est à son comble, tant à Saumur qu'au quartier-général; qu'elle est trop évidemment constatée par les lettres de notre collègue qui nous annonce que la légion de Rosenthal et le douzième bataillon de la république refusent de marcher et sont en insurrection à Saumur, ainsi que par les faits qui viennent de se passer sous nos yeux et sous ceux du général Leîgonyer dont on méconnaît les ordres;

» Considérant que l'ennemi est à nos portes, et qu'on est depuis plusieurs jours à la veille

Digitized by Google

d'un combat sanglant, ou d'une retraite nécessaire;

» Considérant que l'armée, menacée d'être cernée de toutes parts, ne cherche qu'une occasion favorable pour abandonner le drapeau de la liberté ; que chaque jour voit une diminution sensible au point que des bataillons se trouvent réduits à cent hommes, et que la diminution de solde serait en apparence l'occasion de l'insurrection et de la désertion;

» Persuadée enfin qu'il vaut mieux sauver la république, en évitant la désorganisation entière des faibles restes de l'armée, que de s'exposer à la perdre en opérant les diminutions prescrites par l'arrêté du 3 de ce mois;

» A arrêté et arrête qu'il sera sursis provisoirement à l'exécution de l'arrêté des représentans du 3 mai, et qu'il en sera sur-le-champ référé au département de Maine-et-Loire, qui sera prié de faire connaître à ces députés les grands inconvéniens qui résulteraient de l'exécution de leur délibération. »

Que pouvait faire Leigonyer dans cette étrange position? Il écrivit au ministre, le 10 : « Depuis la prise de Thouars, je conserve, malgré la faiblesse de ma division, la position de Doué qui couvre Saumur. Les premières troupes que vous avez envoyées sont arrivées hier soir. Le détachement de Rosenthal, formant en cavalerie et infanterie deux cents et quelques hommes, a débuté

Digitized by Google

par une insurrection et par déserter le même jour en totalité le poste de Montreuil, se repliant à toute bride sur Saumur où il a jeté l'alarme, en annonçant l'arrivée de l'ennemi. Heureusement trente dragons ont gardé ce poste, et ont poussé des patrouilles en avant. Cette fuite a laissé toute ma gauche en péril pendant vingt-quatre heures; enfin, j'ai placé hier soir, à Montreuil, la trente-cinquième division de gendarmerie.

» La composition et l'esprit de la légion de Rosenthal ne me permettent pas d'en attendre un service utile, j'ai été sur le point de la faire désarmer; j'attendrai vos ordres.

» J'exerce, malgré moi, le commandement par intérim de l'armée; j'aime mieux obéir que commander : je suis ici sans coopérateurs instruits. Si Quetineau, d'ailleurs très-brave, eût été secondé, il n'aurait pas succombé à Thouars. Les rapports s'accordent sur la direction de l'ennemi, fort de vingt-cinq à trente mille hommes, vers Parthenay et Niort. »

L'éloignement de l'armée catholique rassura pour quelque temps les villes de Saumur et de Doué, tandis qu'il répandait l'alarme dans le midi de la Vendée.

Le général Dayat, instruit de la prise de Thouars et de la marche des Vendéens, s'empressa d'informer le ministre, le 11, qu'il ne pouvait porter aucun secours à Niort; que le poste de la Chataigneraie était continuellement menacé, et peut-

Digitized by Google

être à la veille d'être enveloppé ; enfin, que depuis l'évacuation de Bressuire, Thouars et Parthenay, sa position était devenue très-fâcheuse. « Depuis long-temps, ajoutait-il, on m'annonce des troupes, et rien n'arrive ; je ne cesserai point d'en demander. »

Les autorités constituées de Parthenay prirent le parti d'évacuer cette ville le 9, sur l'avis de l'approche des Vendéens qui y entrèrent dans la nuit.

Les chefs vendéens marquèrent leur passage à Parthenay par la proclamation suivante :

« Nous, commandant les armées catholiques et royalistes, n'ayant pris les armes que pour soutenir la religion de nos pères, et pour rendre à notre auguste et légitime souverain Louis XVII, l'éclat et la solidité de son trône et de sa couronne ; n'ayant d'autre but que d'opérer le bien général :

» Proclamons hautement que si, contre nos bonnes et loyales intentions, messieurs *les clubistes* et tous autres perturbateurs du repos public venaient à reprendre les armes contre la plus sainte et la plus juste des causes, nous reviendrions les punir avec la plus grande sévérité. La manière dont nous nous sommes comportés à l'égard de tous les habitans de cette ville, devant leur prouver que tous nos efforts et tous nos vœux sont pour la paix et la concorde, nous déclarons en conséquence prendre sous notre protection

Digitized by Google

spéciale tous les braves et honnêtes gens amis du bien public, promettant que, si nos intentions étaient trompées à cet égard, nous cesserions toute clémence pour les rebelles.

A Parthenay, le 11 mai 1793.

Signé De la Rochejaquelein, d'Elbée, Cathelineau, Laboüère, Désessarts, de Beauvollier, d'Aumaillé, Langlois, Cailleau.

Le comité de salut public avait fait rendre, le 30 avril, un décret qui fixait le nombre et les attributions des représentans auprès des onze armées de la république : le 8 mai, les instructions auxquelles ces représentans devaient se conformer furent arrêtées, et le 11, le comité fit adopter un décret portant la peine de dix années de fers contre les membres des corps administratifs et municipaux qui n'obéiraient pas aux ordres donnés par les commissaires de la Convention; mais en même temps, ces commissaires étaient déclarés responsables de tous leurs arrêtés pris contre les dispositions et les pouvoirs portés dans le décret du 30 avril, et dans les instructions du 8 mai.

Le 13, le général Dayat annonça que l'ennemi avait abandonné Parthenay, et qu'il se dirigeait sur la Chataigneraie.

L'adjudant général Sandos, nouvellement arrivé à l'armée, devait, d'après des ordres antérieurs, se porter sur Bressuire. Ce mouvement n'eut pas lieu. Cet officier, qui croyait que son nom et sa présence devaient faire trembler la Ven-

Digitized by Google

dée, écrivait le même jour, de Saint-Maixent, au ministre, qu'à son arrivée tout était dans la situation la plus critique; que la garnison de Parthenay se trouvait, après l'évacuation, réduite à douze ou quinze cents hommes; que par sa bonne contenance, il avait empêché l'ennemi de se porter sur Saint-Maixent. « Enfin, ajoutait-il, *ma fermeté et ma surveillance, qui sans doute sont parvenues aux oreilles de l'ennemi, ont arrêté ses progrès, et lui ont fait abandonner Parthenay.* »

Le général Dayat ne s'était pas trompé : Chalbos fut en effet attaqué le même jour, 13, à dix heures du matin, à la Chataigneraie, par douze à quinze mille Vendéens, s'avançant sur lui par trois directions, avec huit pièces de canon. Chalbos n'avait à leur opposer que trois mille hommes et trois pièces de canon.

Le combat s'engage sur la droite, du côté de Moncoutant, et se soutient pendant une heure. Deux autres colonnes arrivant du côté de Saint-Pierre-du-Chemin et de Mouilleron, Chalbos craignit d'être enveloppé; il ordonna la retraite qui se fit en bon ordre, emmenant avec lui son artillerie, ses munitions et ses équipages.

En rendant compte au ministre de sa retraite, Chalbos ajoutait : « Cette franchise antique qui fait mon caractère, me fait vous dire la vérité toute entière. Il est temps de prendre des mesures fortes, si l'on veut soumettre les hommes fanatisés que nous avons à combattre; il faut, dans

Digitized by Google

ces contrées désolées, des troupes nombreuses. »

Après cette retraite, on devait s'attendre que l'ennemi se présenterait devant Fontenay. L'adjudant général Sandoz, qui était à Niort, fut invité à se rendre de suite à Fontenay avec toutes les troupes dont il pouvait disposer.

Dans la nuit du 14, à une heure du matin, les généraux et les chefs de corps réunis tinrent conseil. Il fut décidé que l'on ferait tous ses efforts pour défendre Fontenay, si l'ennemi se présentait, et que, dans le cas où l'on serait forcé à la retraite, l'armée se replierait sur Niort. Des dispositions furent prises pour tous les postes sur la ligne de Fontenay aux Sables, ce qui répandit l'alarme dans cette partie.

En faisant part de ces dispositions au ministre, le général Dayat ajoutait : « J'ai demandé hier soir des secours à Niort, j'ignore s'il nous en arrivera. Je suis ici avec une pièce de quatre, et deux de deux. Vous voyez que ce n'est pas assez. J'ai écrit tous les courriers pour avoir des forces, mais *ça été en vain.* »

A la suite de cette décision du conseil de guerre, l'administration départementale arrêta que l'on ferait charger de suite les caisses publiques, les munitions de guerre, les subsistances et les papiers de l'administration ; que les administrateurs resteraient à leur poste, et ne le quitteraient qu'au moment où l'armée se replierait ; enfin, que la municipalité délivrerait des passe-ports aux

Digitized by Google

femmes et enfans qui voudraient se retirer de la ville, et qu'elle donnerait des ordres pour le libre passage des personnes et des effets.

Fontenay était dans cette cruelle attente, lorsque le 16, à midi, Chalbos fut averti de l'approche des Vendéens. Il fit aussitôt ses dispositions de défense. Sandoz, arrivé la veille, fut chargé de commander le centre; Dufour, capitaine au quatre-vingt-quatrième de ligne, eut le commandement de la droite; le général Dayat se tenait à la gauche.

Voici le compte que Chalbos rendit le même jour au ministre : « Je me suis porté à la tête de ma cavalerie. La horde vendéenne se répandait dans la plaine, protégée par sa nombreuse artillerie; j'ai voulu la charger en flanc, ce mouvement ne m'a pas réussi. J'ai laissé deux escadrons aux ordres du chef de l'état-major Nouvion pour le tenter de nouveau, et gagnant avec le reste de ma cavalerie les derrières de l'ennemi, nous l'avons attaqué et culbuté sur ces deux points. Nouvion a eu son cheval tué sous lui dans la plus grande chaleur de l'action que son courage ferme et éclairé n'a pas peu contribué à décider. Constantin Faucher, l'un de ses adjoints, qui chargeait avec lui, a reçu un coup de poignard à la cuisse. Le désordre que je venais de jeter parmi les Vendéens, m'a donné l'idée de me porter ventre à terre sur une partie de leur artillerie dont je me suis emparé. L'infanterie m'a bien secondé dans

Digitized by Google

tous ces mouvemens. J'ai poursuivi l'ennemi jusqu'à Baguenard, où il a laissé seize pièces de canon, ses caissons, et un très-grand nombre de charrettes chargées de munitions de guerre. »

Sandoz, qui prenait le titre de *commandant de l'armée de Saint-Maixent* (armée d'environ deux mille hommes, la plupart de réquisition), s'empressa de faire valoir ses services, en écrivant le même jour au ministre de la guerre et au président de la Convention :

« Je vous annonce, *en analyse*, que dans l'espace de dix-huit heures, j'ai volé au secours de Niort, et de là à l'ennemi que nous avons battu à plate couture, le général Chalbos commandant la cavalerie, et moi l'infanterie. Je n'ai que des éloges à donner aux soldats; tous, jusqu'à nos recrues, ont bravé la mort et vengé la liberté. La déroute a été telle que les Vendéens ont abandonné leurs vivres et leurs munitions. Enfin l'armée catholique est aux abois, et a plus de confiance dans ses jambes que dans *les foudres de ce Dieu qu'elle outrage*. Croyez que ce ne sera pas la dernière victoire que nous remporterons. Avant de me reposer, je veux *purifier la terre de la liberté de ses ennemis*. »

Cependant, deux jours auparavant, Sandoz avait écrit de Saint-Maixent au président de la Convention : « Vite, des forces; elles sont plus que jamais indispensables. Hâtez-vous de communiquer à l'assemblée nos besoins, et si notre situation ne

Digitized by Google

la touche pas, le département des Deux-Sèvres sera tout entier en proie à l'ennemi. J'ai juré de mourir à mon poste, et je saurai le faire; mais à quoi sert la mort des citoyens, quand elle est inutile au salut de la république? Je le réitère donc; hâtez-vous de nous envoyer des secours en tous genres, et, si nous avons le temps de les recevoir, la république sera sauvée. »

Un semblable délire suffit pour faire juger l'homme et les idées du moment.

Le général Nouvion était loin de se laisser éblouir par ce succès qu'il attribuait à la cavalerie, et en quelque sorte au hasard; il ne cessait de demander des troupes aguerries.

Cette victoire fut annoncée avec tant d'emphase et répétée par tant d'échos, que l'on crut la guerre presque terminée. Chalbos fut nommé général de division. Le représentant Goupilleau écrivait, quelques jours après, au général Boulard : « L'ennemi est abattu de sa dernière défaite; j'ai peine à croire qu'il ose jamais se représenter devant nous. » Le général Canclaux lui-même, trompé par ces récits, annonçait au ministre qu'il était plus tranquille sur le sort de la troupe qu'il laissait à Machecoul, et qu'il s'éloignait de Nantes avec moins d'inquiétude.

On s'endormit bientôt dans cette sécurité. On peut en juger par le rapport suivant que Brulé, l'un des commissaires du ministre, lui adressa le 23 mai :

Digitized by Google

« Trente-trois pièces de canon, sur lesquelles quinze au moins peuvent servir; douze cents livres de poudre, quantité de cartouches, balles, mitraille, boulets, voitures, tout cela est abandonné au hasard, au milieu de la ville et des champs, sans factionnaire pour le garder. Le commissaire ordonnateur n'a sous lui aucun agent, de sorte que tout est abandonné au pillage. L'armée est composée en grande partie de pères de famille qui n'ont quitté leurs foyers que pour quelques semaines, et qui demandent à retourner à leurs affaires. La position des généraux à cet égard est fort embarrassante : les troupes, quoique victorieuses, ne sont pas encore revenues de l'effroi qu'elles ont des rebelles, et souvent les postes avancés se replient sans avoir vu l'ennemi. Il serait à désirer, pour agir offensivement, que l'armée fût disciplinée, et que ses approvisionnemens fussent assurés. Les rebelles n'ont rien perdu de leur audace; cependant il n'est encore arrivé aucune des troupes attendues de Paris, et, depuis un mois que nous les annonçons, on commence à ne plus croire à leur existence. »

Sandoz, qui déjà se croyait général en chef d'une armée, avait fait occuper Parthenay par deux mille hommes de réquisition, sous les ordres de Bretonville. Cet officier, prenant le titre de *commandant en chef l'armée républicaine*, annonçait au ministre, le 19, qu'il était employé sous les ordres du général Sandoz; qu'il venait de

Digitized by Google

rétablir les autorités constituées à Parthenay, et qu'il espérait résister aux attaques des Vendéens.

La Convention, rassurée par la victoire de Fontenay, crut que le moment était favorable pour faire, le 26 mai, une proclamation *aux citoyens des départemens troublés*. En voici un extrait :

« Citoyens, vous jouissiez des bienfaits de la révolution ; la loi, faite en votre nom par vos représentans, appliquée, exécutée par vos propres agens, veillait efficacement à la sûreté de vos propriétés, et tout à coup vous prenez les armes pour piller, pour égorger vos frères !

» Quel autre crime ont-ils commis envers vous, sinon d'avoir conquis cette liberté que vous partagez ?

» Les ci-devant nobles, les chefs qui vous séduisent, ne demandent un roi que pour rétablir par sa main toutes les servitudes sous lesquelles vous gémissiez.

» L'humiliation et la misère, tel serait le prix de vos services : voilà ce que vous destinent ces prétendus nobles qui vous flattent aujourd'hui, mais qui se vengeront sur vous de l'effort que leur vanité a fait un instant sur eux-mêmes pour combattre avec vous.

» Vous désirez conserver votre religion : mais qui a tenté de vous l'enlever, de gêner vos consciences? vous a-t-on proposé de rien changer dans votre croyance, dans les cérémonies de votre culte? Non ; on vous a privés de ceux que

Digitized by Google

vous regardiez comme les seuls ministres légitimes; mais n'ont-ils pas justifié par leur conduite cette rigueur trop nécessaire? Ces hommes, qui vous prêchent aujourd'hui le meurtre et le pillage, sont-ils les véritables ministres d'un Dieu de paix, ou les vils satellites des despotes ligués contre votre patrie? Ce ne sont point vos prêtres qu'on a éloignés de vous, ce sont d'hypocrites et sanguinaires conspirateurs.

» Infortunés! comme on vous trompe! Les prêtres qui se disent les seuls catholiques sont payés par l'or de l'Angleterre protestante. Le prodigue-t-elle pour venger votre religion qu'elle persécute et qu'elle méprise? Non; c'est pour que la France se déchire de ses propres mains; que votre sang coule pour la cause de l'esclavage, et le nôtre pour celle de la liberté : *c'est toujours du sang français!*

» Montrez-vous dignes de reprendre le nom français; alors vous ne trouverez plus que des frères dans la république entière, qui s'arme à regret pour vous punir; qui, prête à vous écraser de toute sa puissance, pleurerait sur des succès achetés au prix de votre sang. »

Cette proclamation était désormais inutile; déjà Fontenay était au pouvoir des Vendéens (1).

---

(1) « Après la défaite de Fontenay, dit madame de la Rochejaquelein (page 131), on engagea les prêtres à relever le zèle du peuple par des prédications: ils répétèrent que Dieu avait

Digitized by Google

Le général Dayat, ayant reçu quelques bataillons de réquisition, chargea Chalbos d'une expédition sur la Chataigneraie, poste occupé par les Vendéens. Son intention était d'éclairer le pays et de se mettre à l'abri de toute surprise.

Le 20, Chalbos, à la tête de six à sept mille hommes d'infanterie, deux cent cinquante de cavalerie et neuf pièces de quatre, parut devant ce poste qui fut évacué par les rebelles, et où il entra sans résistance. Les habitations des patriotes avaient été livrées au pillage.

Le général Dayat, en rendant compte de cette expédition au ministre, le 23, disait : « *Le passage des Vendéens est comme celui de la lave ; il frappe de dévastation et de mort.* » Il annonçait qu'il retirait deux mille cinq cents hommes de la Chataigneraie pour les envoyer à la Mothe-Achard,

---

permis ce malheur en punition du dégât qu'on avait fait dans quelques maisons de la Chataigneraie. (Page 135). Ce fut surtout à cette époque qu'on recueillit un grand avantage de la présence du prétendu évêque d'Agra. Il arriva à Châtillon le jour même de la défaite : toutes les cloches furent sonnées, on se porta en foule sur ses pas ; il distribua des bénédictions, il officia pontificalement. Les paysans étaient ivres de joie : le bonheur d'avoir un évêque parmi eux leur rendit toute leur ardeur, et ils ne songèrent plus au revers qu'ils venaient d'éprouver. »

Nota. Tout ce qui se trouve dans les mémoires de madame de la Rochejaquelein étant répété, avec quelques variantes, par les historiens de la Vendée, on se dispensera de retracer leurs récits.

Digitized by Google

Luçon et Saint-Hermand, et qu'il se tiendrait sur la défensive, en attendant les secours annoncés par le comité de salut public.

« Chalbos, ajoutait-il, s'attend à être attaqué aujourd'hui ou demain par dix à douze mille Vendéens. Sa troupe, réduite à quatre mille hommes, témoigne dans ce moment des inquiétudes ; elle serait assez forte pour tenir et résister, si sa composition était telle qu'on pourrait la désirer. »

Le 24, à six heures du soir, Chalbos fut averti que des rassemblemens nombreux s'étaient formés à l'Absie, Moncoutant, Saint-Pierre-du-Chemin, Réaumur, Mouilleron, et qu'une colonne venait d'envahir un village voisin. En différant de prendre un parti, sa retraite pouvait être coupée dans la forêt de Vouvant ; et Fontenay, sans défense, tombait au pouvoir de l'ennemi ; il résolut en conséquence de faire sa retraite, qu'il effectua à dix heures du soir, emmenant son artillerie et ses bagages. Sa colonne arriva dans la plaine de Fontenay le 25, à cinq heures du matin, après une marche de nuit très-pénible.

Le souvenir de la journée du 16 mai rassurait les habitans : on s'attendait à de nouveaux succès, si l'ennemi se présentait ; on ne prit donc aucune mesure de précaution en cas de revers ; et la troupe se livra au repos. On ne présumait pas, d'ailleurs, que l'ennemi dût se présenter dans la journée même.

Cependant, vers une heure après midi, l'armée

Digitized by Google

catholique paraît et débouche dans la plaine; le combat s'engage, quelques bataillons résistent. Le général ordonne à la cavalerie de charger, vingt cavaliers seulement obéissent, et le reste prend la fuite. Bientôt le découragement et le désordre sont dans les rangs des soldats, et la déroute suit de près, sans qu'on puisse rallier aucune portion de la troupe dans Fontenay. Dayat et Nouvion, à la tête de quelques cavaliers, chargent la cavalerie ennemie sur la route de Niort, et parviennent, en la repoussant, à protéger la retraite et à sauver quelques pièces de canon.

Chalbos, qui rendait ce compte au ministre le 27, portait le nombre des Vendéens à trente mille; il n'avait à leur opposer que cinq mille cinq cents hommes. Il ajoutait : « Je le répéterai toujours, ce qui est la vérité, les hommes que nous avons à combattre sont aveuglés par le fanatisme, et en ont toute la rage. Il faut des troupes de ligne nombreuses pour éteindre ce foyer de guerre civile. »

Le chef de l'état major, Nouvion, se borna à écrire de Niort, dans la soirée du 25, au commandant de Luçon : « Vous avez su notre déroute, elle est complète; la cavalerie est cause de notre perte; nous sommes retirés ici, je ne sais ce que nous y ferons. Faites part de notre position au général Boulard, à la Mothe-Achard. Vous vous retirerez sur Marans, ou sur les Sables, si vous ne pouvez pas aller à Marans. »

Digitized by Google

Les représentans qui se trouvaient réunis à Niort rendirent compte de cet échec à la Convention nationale. Ils attribuaient la déroute à la cavalerie. Ce rapport fut lu à la séance du 29; mais, pour calmer les inquiétudes, Cambon annonça, au nom du comité de salut public, qu'une armée de soixante mille hommes (1), avec quatre-vingt-onze pièces de canon, allait entourer les révoltés. De son côté, Barrère fit adopter un décret pour la punition des gendarmes qui avaient fui devant les rebelles.

L'ordonnateur de l'armée adressa au ministre, le 26, les détails suivans :

« La canonnade a duré environ une heure. L'ennemi, sans canons, s'est avancé sur trois colonnes. Le feu de la mousqueterie se soutenait; mais, la cavalerie ne donnant point, le désordre s'est mis parmi la troupe, en sorte que la déroute est devenue générale. Une partie de l'armée s'est retirée sur Niort; et l'autre sur Marans. On ignore le nombre des prisonniers et des morts. Plusieurs canons ont été abandonnés, même celui que l'ennemi avait tant regretté (Marie-Jeanne). Les magasins considérables de grains sont au pouvoir de l'ennemi qui est occupé à les faire enlever. Nous avons affaire à un ennemi qui brave tous les dangers. La caisse du payeur-général du département de la Vendée a été en partie pillée par nos troupes, dans

(1) Armée imaginaire.

Digitized by Google

son transport de Fontenay à Niort, pendant la retraite de l'armée. Les représentans n'ont pas eu le temps de sauver leur correspondance. L'ennemi était dans la ville quand ils s'en sont éloignés. »

Le même ordonnateur écrivit, le 30, au ministre :

« Les Vendéens, d'après les rapports parvenus de Fontenay, ont évacué cette ville. Le pillage auquel ils se sont livrés est immense, et occasione la ruine entière de la plupart des habitans. Ils ont renvoyé un grand nombre de prisonniers, après leur avoir fait couper les cheveux ; cinq cents ont été gardés pour otages. Les papiers du département et de la municipalité ont été brûlés ; tout a été dévasté. On a respecté cent quinze blessés à l'hôpital ; mais on a enlevé toutes les provisions qui leur étaient destinées. »

La nouvelle de la prise de Fontenay se répandit bientôt sur la ligne des Sables, et la plupart des postes se replièrent sur Marans. Il ne restait plus de barrière pour arrêter l'ennemi, et s'il se fût porté le lendemain ou deux jours après sur Niort, il n'y a pas de doute qu'il ne s'en fût emparé sans beaucoup de difficulté, quoiqu'il eût été décidé, dans un conseil de guerre, que les restes de l'armée républicaine périraient dans la place plutôt que de la rendre.

Il ne se fit, pendant ce temps-là, aucun mouvement dans la basse Vendée ; ce qui porte à

Digitized by Google

croire qu'il n'existait pas encore de concert dans les opérations des chefs de cette partie avec ceux de la haute Vendée.

La prise de Fontenay procurait à l'armée catholique de grandes ressources en artillerie, munitions et approvisionnemens; elle assurait, en outre, à MM. de Lescure et de la Rochejaquelein un commandement fort étendu du côté de Thouars, Parthenay et la Chataigneraie, mais qui devint dans la suite une source de rivalités et de jalousies.

Maîtres d'une vaste étendue de pays que l'on appelait *pays conquis*, les chefs s'occupèrent d'un plan d'administration civile et judiciaire. Un conseil supérieur, présidé par l'évêque d'Agra, fut établi, d'abord à Saint-Laurent sur Sèvre, puis à Châtillon. Il était chargé de faire les règlemens relatifs à l'administration générale, lesquels devaient être exécutés par les soins de comités ou conseils de cantons et de paroisses.

Le pouvoir militaire n'entrait point dans les attributions du conseil supérieur. Il était alors partagé entre MM. d'Elbée, Bonchamps, Lescure et la Rochejaquelein. Chacun commandait dans sa partie et n'avait point d'ordre à recevoir; mais il était convenu qu'ils se prêteraient des secours pour la défense commune.

Le conseil supérieur ne publia ses règlemens qu'au mois de juillet suivant. Un des premiers actes de ce conseil fut de réduire à la condition d'ilotes les suspects de patriotisme restés dans le

Digitized by Google

pays, et de proscrire les réfugiés qui, sous le commandement du général Turreau et sur sa demande, furent bannis à vingt lieues du théâtre de la guerre et à vingt lieues de Paris, et que le gouvernement a ensuite considérés comme pouvant seuls contribuer efficacement à terminer la guerre. Cette classe infortunée, également opposée aux fureurs du fanatisme religieux et politique, a peut-être été la plus à plaindre de toute la Vendée.

Après la prise de Fontenay, l'armée vendéenne fut licenciée ou se sépara d'elle-même. Les chefs firent, au nom de Louis XVII, une adresse aux Français, le 27 mai.

« Le ciel, disaient-ils, se déclare pour la plus sainte et la plus juste des causes. Le signe sacré de la croix de Jésus-Christ et l'étendard royal l'emportent de toutes parts sur les drapeaux sanglans de l'anarchie. Maîtres des cœurs et des opinions, plus encore que des villes et des hameaux qui nous donnent les doux noms de pères et de libérateurs, c'est maintenant que nous pouvons proclamer hautement nos projets et le but de nos communs efforts,... *le rétablissement de l'autel et du trône*... C'est alors qu'oubliant nos pertes mutuelles, nous déposerons nos armes dans le temple de l'Éternel; c'est alors que, terminant une guerre dont les défaites et les triomphes ne sont que de vraies calamités pour notre mère patrie, nous proclamerons,

Digitized by Google

avec la paix de la France, le repos de l'univers, etc. (1) »

Bientôt les chefs se disposèrent à de nouveaux combats : un rassemblement général fut indiqué pour le premier juin. M. de Lescure, de retour à son château de Clisson, donna un ordre ainsi conçu :

« De par tous les commandans, il est enjoint aux chefs et à tous les soldats catholiques de la paroisse de...., de se trouver en armes, samedi au soir premier juin, sans faute, à Bressuire, lieu fixé pour le rassemblement général du Poitou.

» Ce jeudi 30 mai 1793. *Signé* LESCURE, DÉSESSARTS.

Cependant la Convention avait envoyé dans les départemens insurgés des commissaires pris dans son sein. Le ministre de la guerre y envoya de son côté Ronsin, l'un de ses adjoints, avec des pouvoirs fort étendus ; il avait en outre chargé deux commissaires particuliers de surveiller les opérations des généraux et de lui en rendre compte. Le ministre des affaires étrangères eut aussi ses commissaires : à leur exemple, le département, la commune, les sections de Paris, envoyèrent des commissaires. Ronsin se créa une foule d'adjoints. Chacun, apportant son esprit et ses opinions, on vit naître une guerre de rapports plus ou moins exagérés, de rivalités, de dénonciations, en un mot une anarchie complète.

(1) Cette proclamation fait partie des pièces justificatives de l'histoire de M. de Beauchamp.

Digitized by Google

Trois commissaires de la Convention, réunis à Saumur le 14 mai, prirent un arrêté qui chargeait Ronsin de parcourir, dans le plus court délai possible, les différentes divisions de l'armée des côtes de l'Ouest, en se portant aux Ponts-de-Cé, à Nantes, Machecoul, Saint-Gilles, Fontenay, Niort, et de là à Tours. Le but de cette mission était de prendre des renseignemens précis sur la position, l'espèce et le nombre des troupes, sur les officiers-généraux, les chefs des administrations, l'état de l'armement, équipement, subsistances, etc.

Ronsin était autorisé à se faire accompagner par les commissaires du gouvernement Parrain, Grammont et Berthier. On devait, d'après son rapport, dresser un plan de campagne.

Le 21, le général Leigonyer rendit compte au ministre du courage d'un jeune dragon du dix-neuvième régiment qui, dans une patrouille à Thouars, avait eu un combat corps à corps avec un chef vendéen qu'il avait tué, ainsi que trois hommes de sa troupe. Cette action avait été récompensée par le grade de maréchal des logis et par une paire de pistolets. Le général ajoutait : « La désertion des paysans armés continue; on donne leurs fusils aux volontaires du recrutement : il arrive un grand nombre de recrues sans armes. Les troupes de ligne sont attendues avec une grande impatience. »

Le 23 fut marqué par l'arrivée, à Doué, de

Digitized by Google

dix-sept des grenadiers de Saumur et de Montreuil, détenus à Mortagne depuis l'affaire du Bois-Groleau. Ils annoncèrent qu'ils avaient leur liberté, et qu'ils devaient ce bienfait aux sollicitations d'un de leurs concitoyens (Esnault) resté dans l'intérieur. Les commissaires de la Convention se réunirent à la commission civile pour célébrer leur retour. L'un de ces prisonniers, officier municipal de Montreuil, n'avait pas voulu abandonner ses compagnons d'infortune, quoiqu'on lui eût délivré son congé depuis dix jours. Sa jeune épouse, instruite de son arrivée, accourt à Doué : on était à table. Elle pénètre dans l'appartement, et se précipite dans les bras de celui dont l'absence lui avait coûté tant d'inquiétudes et de larmes... Il est donc encore quelques instans de bonheur au milieu des guerres civiles !...

Le reste des prisonniers ne tarda pas d'être rendu à la liberté, à l'exception des deux chefs qui ne devinrent libres qu'à Saint-Florent, au mois d'octobre. Le commandant Tribert, l'un d'eux, était d'une force de caractère et d'un courage rares.

Aussitôt que la nouvelle de la prise de Fontenay fut connue à Saumur, les représentans et les généraux tinrent un conseil de guerre dans lequel on arrêta différentes dispositions pour la défense de cette ville.

Le 27, le colonel Beffroy, commandant la légion de la fraternité, qui occupait le poste des

Digitized by Google

Verchés, près Doué, eut avis que mille à douze cents Vendéens s'avançaient vers lui; il partit sur-le-champ avec cinquante hussards du huitième régiment, et vingt-cinq cuirassiers, en ordonnant au reste de sa troupe de le suivre; il joignit l'ennemi à Nueil, près Passavant, le chargea avec vigueur et le mit en déroute. Au moment où il faisait rappeler pour la retraite, un Vendéen, caché derrière une haie, le blessa grièvement d'un coup de pique.

Le 28, le général Leigonyer informa le ministre qu'il avait envoyé la veille, à Thouars, le général Salomon avec quatre bataillons qui venaient d'être organisés à Chinon par l'adjudant-général Rey, la légion Rosenthal, la trente-cinquième division de gendarmerie, et quelques dragons de la légion germanique. Par cette disposition, Loudun et Chinon se trouvaient à couvert.

Le général annonçait en même temps l'arrivée de quatre bataillons, formation d'Orléans, chacun de quatre cents hommes, le trente-unième bataillon de la réserve de Soissons de deux cents hommes, la trente-sixième division de gendarmerie de trois cents hommes, la légion des Ardennes de deux cents hommes, et les chasseurs de la Nièvre de cent hommes. C'étaient les premières troupes régulièrement organisées qui eussent paru à l'armée. Il attendait avec impatience l'arrivée des officiers-généraux et d'état-major promis depuis long-temps. « Enfin, ajoutait-il, l'armée croissant

Digitized by Google

en nombre, je pourrai renvoyer les trois quarts des paysans, dont la solde est de *trente sous par jour*, ce qui est d'un mauvais effet pour la troupe.

Le général Biron, annoncé par le ministre pour remplacer le général Berruyer, était attendu depuis long-temps. Le 13 mai, le ministre lui avait mandé que son commandement s'étendrait de la Gironde à la Loire, et que son quartier-général serait à Niort. Il lui donnait connaissance des officiers-généraux et d'état-major destinés à son armée, et, le 15, il l'invitait à se rendre sans délai à son poste.

Le général témoignait de la répugnance à accepter ce commandement; il soumit au ministre plusieurs questions, en l'invitant à lui donner une prompte solution. Il s'agissait de savoir :

1°. Comment les déserteurs et les prisonniers de guerre seraient traités;

2°. S'il pourrait employer d'autres moyens que celui des armes pour soumettre le pays insurgé;

3°. Enfin, s'il pourrait entrer en négociation avec les chefs des insurgés.

Le ministre lui répondit que l'article relatif aux déserteurs n'avait pas été prévu par la loi, et que cet objet devait être décidé par la Convention;

Que les décrets des 19 mars et 10 mai réglaient ce qui était relatif aux rebelles pris les armes à la main;

Que la république ne pourrait qu'applaudir au

Digitized by Google

zèle qui suggérerait au général les meilleurs moyens de ramener les Vendéens égarés, en faisant circuler parmi eux les instructions les plus propres à opérer cet effet.

Enfin, que la dernière question n'était susceptible que d'une réponse négative.

« Je ne pense pas, ajoutait le ministre, que dans aucun cas il puisse nous convenir d'entrer en négociation avec les chefs des rebelles. »

Le général Biron arriva à Niort le 28 mai. Son premier soin fut de se faire rendre compte de l'organisation de l'armée et des différens services. Le 31, il en traça au ministre un tableau frappant.

« En arrivant à Niort, disait le général, j'y ai trouvé une confusion inimaginable, un ramas d'hommes qu'il est impossible d'appeler armée. Ce chaos ne peut se débrouiller que par une activité sans relâche et une patience sans bornes. Personne ne sait ce qu'il y avait avant l'incompréhensible déroute de Fontenay, ni ce que l'on y a perdu; on sait seulement que c'est très-considérable : on ne sait pas mieux ce qui reste. Il n'y a point de malheurs que l'on ne dût attendre d'un tel excès de désordre; et nous avons, je vous jure, des grâces à rendre au hasard d'en avoir été quittes à si bon marché. La cause de ces malheurs vient de la négligence et de l'abandon de toute organisation, de tous principes militaires. L'armée des côtes n'existait que sur le papier, lors de la déclaration de la guerre : l'officier qui s'est trouvé là a ras-

Digitized by Google

semblé autour de lui le plus d'hommes qu'il a pu; il est devenu général. Ne pouvant tout faire seul, il a été obligé de se choisir quelques adjudans, quelques coopérateurs. Si alors on eût organisé dans toutes ses parties ce corps, quelque peu considérable qu'il pût être ; si on eût assuré tous les genres de service, il eût été possible de tout étendre avec méthode, d'imprimer à toutes les branches de l'administration un mouvement uniforme, seul moyen d'établir et de maintenir l'ordre : on a fait le contraire. Chaque expédition de rebelles a fait éclore une petite armée de patriotes, avec un général de quelques centaines d'hommes. L'espoir d'acquérir de la gloire sans la partager, la crainte de cesser de commander et de rentrer sous les ordres d'un chef, le plaisir de dire : *Mon armée!* ont, pour ainsi dire, coupé toute espèce de communication entre cette nombreuse quantité de petites armées qui semblaient toutes appartenir à différentes puissances, dont les opérations étaient déterminées par des intérêts personnels, les succès partiels inutiles à la chose publique, et dont les revers n'ont pas moins entraîné de grandes déroutes et rendu redoutable un parti de rebelles qui eût dû être étouffé en un instant par une seule manœuvre bien dirigée. Les déroutes ont excité les alarmes et le zèle des citoyens ; ils ont tout abandonné, tout sacrifié pour se porter en masse sur les points menacés, et pourtant de ces efforts méritoires il résulte plus d'inconvé-

Digitized by Google

niens et d'encombrement que de secours ; car la presque totalité de ces hommes sans armes et hors d'état de servir, ont abandonné leurs champs et leurs familles, où ils sont si nécessaires au moment des récoltes, pour consommer sans utilité nos subsistances et s'entasser dans nos villes qu'ils ne pourraient défendre. Je n'ai rien vu de plus effrayant et de plus effrayé que la foule immense réfugiée dans Niort. Le matin de mon arrivée, on avait longtemps et vainement battu la générale sans pouvoir rassembler la dixième partie des troupes, retirées plutôt que logées chez les habitans, et établies pêle-mêle, toutes les différentes troupes confondues, ce qui rend tout rassemblement, je ne dis pas difficile, mais impossible. Déjà les représentans avaient formé le projet de renvoyer dans leurs foyers les pères de famille sans armes ; ils attendaient mon arrivée : on leur a laissé la liberté de s'en aller, tous n'ont pas voulu en profiter. D'après ce que j'apprends des rebelles, de leurs moyens et de leur manière de faire la guerre, ils ne doivent absolument leur force et leur existence qu'à l'épouvantable confusion qui n'a cessé d'accompagner les mesures incohérentes et insuffisantes que l'on a toujours prises partiellement contre eux ; il faut même qu'ils ne soient pas à beaucoup près aussi dangereux qu'on le dit, pour n'avoir pas profité d'aussi grands avantages et fait de plus grands progrès. Il n'existe à Niort aucun service monté ; point d'équipages de vivres,

Digitized by Google

point d'hôpital ambulant; en un mot, aucun moyen de faire deux marches sans la certitude de manquer de tout : j'ignore dans quel état sont les autres divisions. Chalbos et Dayat me paraissent pleins de zèle et d'activité; Nouvion fait avec activité et intelligence le service de l'état-major. Je me rendrai dans quelques jours à Saumur où je suis appelé par les représentans du peuple. »

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Juin 1793.

§ Ier. (Haute Vendée.) Arrêté de M. de Lescure. — Biron informe le ministre de l'évacuation de Fontenay; il part pour Saumur, et se rend à Tours auprès des représentans. — Poste de Leigonyer attaqué près de Tremont; perte de deux pièces de canon. — Refus des bataillons de Paris de marcher sans canons. — Biron annonce au ministre qu'il va se rendre à La Rochelle et de là aux Sables; embarras de sa position. — Marche de la grande armée vendéenne sur la direction de Doué. — Reconnaissance de Leigonyer sur Martigné et Aubigné. — Ses postes sur le Layon sont attaqués le 7. — Retraite qui bientôt se change en déroute jusqu'aux redoutes de Bournan. — Leigonyer demande son remplacement sans pouvoir l'obtenir. — Le 8, la commission des représentans lui accorde sa demande et requiert le général Menou de prendre le commandement de la division. — Ordre au général Salomon de se rendre sur-le-champ de Thouars à Saumur. — Salomon arrive aux portes de Montreuil. — Combat : il est forcé à la retraite. — Saumur attaqué le 9 par les Vendéens qui s'en rendent maîtres. — Le château se rend le lendemain. — Retraite de l'armée sur Tours.

Haute Vendée.

Il paraît que le zèle des paysans commençait à se refroidir ; on en jugera par l'arrêté suivant de M. de Lescure, du 1er. juin.

« Nous, commandans généraux des armées ca-

Digitized by Google

tholiques et royales, avons arrêté ce qui suit, dont nous ordonnons que la lecture soit faite dans toutes les paroisses.

» Ne pouvant pas douter que l'intention de Sa Majesté très-chrétienne Louis XVII, roi de France, ne soit de récompenser, conformément à leur mérite, les braves et fidèles sujets qui se dévouent pour sa cause et celle de la religion catholique, nous ordonnons aux conseils provisoires, établis dans les différentes paroisses, de pourvoir à la subsistance des femmes et enfans de ceux qui combattent pour la plus juste des causes et qui ont besoin de secours. Ils donneront un reçu des blés qu'ils emploîront à cet effet, et en enverront un double avec les pièces justificatives qui les auront décidés à accorder ces secours, au conseil supérieur provisoire établi dans ce moment à Saint-Laurent-sur-Sèvre, afin qu'il ordonne le paiement desdits blés. Les conseils des paroisses correspondront avec le conseil supérieur pour leurs opérations, et obéiront aux ordres qu'ils recevront.

» Comme l'intention (1) de Sa Majesté très-chrétienne n'est pas de faire participer aux récompenses destinées à ceux qui se sacrifient pour sa cause, les personnes lâches et indifférentes qui ne contribuent en rien aux efforts que font les autres pour rétablir la religion et la monarchie,

(1) Les chefs vendéens n'avaient encore eu aucune communication ni avec les princes, ni avec l'Angleterre.

Digitized by Google

il sera formé une liste des habitans de chaque paroisse qui marchent, non pour un jour ou pour deux, mais constamment. D'après cette liste et le nom de ceux qui la composent, les commandans généraux jugeront de la bonne volonté des habitans des différentes paroisses, et les familles qui seraient reconnues de mauvaise volonté et ne pas se donner avec le même zèle que les autres au soutien de la bonne cause, seront assujetties sur-le-champ au paiement des impositions de 1792, parce qu'il n'est pas juste que ceux qui ne partagent pas les dangers, partagent les récompenses. Dans le cas même où il y aurait des habitans d'une mauvaise volonté bien reconnue, et qui détourneraient les autres de servir le roi, leurs impositions seraient augmentées progressivement.

» Voulant aussi, autant qu'il dépendra de nous, rétablir la religion catholique et la rendre florissante, nous invitons MM. les curés et vicaires restés en place, qui n'ont pas les pouvoirs généraux de leurs évêques légitimes, de s'adresser, dans le courant de la semaine qui commence demain, 2 juin, à monseigneur l'archevêque d'Agra, vicaire apostolique, résidant à Saint-Laurent-sur-Sèvre, afin qu'il règle leur conduite; et nous ordonnons que tous ceux qui n'auront pas, dimanche prochain, 9 juin, une attestation de monseigneur, pour n'être pas inquiétés, soient arrêtés par les conseils des paroisses, et conduits en prison à Châtillon. Nous

Digitized by Google

ordonnons également que tous les biens ecclésiastiques, connus sous le nom de biens nationaux, et qui ont été achetés par des particuliers, soient administrés par les conseils des paroisses, qui recevront les prix de ferme et en rendront compte au conseil supérieur dont monseigneur l'évêque d'Agra est membre.

» Fait à Clisson, ce 1er. juin 1793.

» *Signé* LESCURE, le comte DE MARSANGE, DE LA VILLE DE BEAUGÉ.»

Biron n'avait trouvé à Niort aucun renseignement sur la composition et la force des autres divisions de l'armée qui, depuis le départ de Berruyer, n'avaient aucune communication entre elles. Il résolut de s'en assurer par lui-même, avant de rien entreprendre, et en informa le ministre par une lettre du 1er. juin, en lui demandant des officiers d'état-major en qui il pût avoir confiance; il l'invitait à lui envoyer promptement le général de brigade Mieszkowsky qu'il destinait à la surveillance de la côte. « Le plus grand danger, ajoutait-il, serait une descente sur les côtes, pour se réunir aux insurgés que l'on parviendra à réduire un peu plus tôt, un peu plus tard, tant qu'ils ne recevront pas de secours étrangers. Dans le cas contraire, on pourrait regarder la guerre civile comme allumée et bien difficile à éteindre. Des troupes à cheval, solides et aguerries, sont indispensables pour la défense des côtes : c'est par

Digitized by Google

là que sont les plus grands, les plus imminens dangers. »

Les craintes de Biron pouvaient être fondées, car déjà le ministre des affaires étrangères avait adressé, le 27 mai, au général Thévenard une note ainsi conçue :

« Il est parti de Bruxelles pour Londres un courrier, afin de demander à cette cour, au nom des puissances coalisées, de faire passer promptement des secours aux rebelles de la Vendée. Il est question de favoriser la descente, sur les côtes de la Bretagne, des émigrés réunis aux îles de Jerzey et Guernezey. Le prince de Condé a donné ordre aux Bretons qui sont dans son armée d'aller joindre ceux qui sont à Jerzey. »

Bientôt, en effet, on vit paraître sur la côte du Finistère une escadre anglaise de dix voiles. L'administration, qui donna cet avis au ministre, le 7 juin, annonçait que ce département était dénué de tout moyen de défense.

Biron informa encore le ministre de l'évacuation de Fontenay, mais il n'avait aucun rapport exact à cet égard. Il lui arrivait de tous côtés des pelotons de volontaires sans armes ou mal armés. « Il y a, ajoutait-il, à Niort seize ou dix-sept mille hommes dont près de six mille hors d'état de rendre aucun service. Je me propose, à mesure que ce chaos se débrouillera, de les rendre à l'agriculture. J'ai environ mille hommes de cavalerie; et je ne puis compter que sur environ trois

Digitized by Google

cents hussards de la légion des Alpes, et quelques cavaliers de Niort et de Bordeaux. On annonce dix à douze mille volontaires de la Charente; s'ils ne sont pas armés, j'arrêterai leur marche, car l'article des subsistances commence à m'inquiéter. »

Le 3 juin, Biron partit de Niort pour se rendre à Saumur où il devait concerter un plan de campagne avec la commission centrale des représentans. Cette commission étant alors réunie à Tours, le général s'y rendit de suite.

Cependant le général Leîgonyer avait reçu l'avis qu'il devait être attaqué à Doué par la grande armée vendéenne que l'on portait à soixante mille hommes. A cette époque, les Vendéens, fiers de leurs succès et comptant sur de nouveaux triomphes, ne cachaient plus leurs projets.

Dans une reconnaissance faite le 31 mai, à neuf heures du soir, les chasseurs des Ardennes avaient repoussé de Montillé un poste de l'ennemi.

Le 4, à sept heures du matin, un poste de Leîgonyer, établi à Tremont, en avant du bois de Vaillé, fut attaqué par un détachement vendéen qui ne tarda pas à se replier. Une partie du poste s'abandonna imprudemment à la poursuite de l'ennemi, et fut cernée par les Vendéens embusqués. Une action s'engagea; Leîgonyer envoya du renfort; la fusillade se soutint à différentes reprises jusqu'au soir. L'ennemi s'empara de deux pièces de canon et fit environ quatre-vingts prisonniers.

Digitized by Google

Beaucoup de soldats crièrent à la trahison. On disait qu'il avait été distribué des cartouches sans balles; on en montrait même, on accusait le général. La commission promit d'éclaircir ce fait que les événemens ne permirent pas d'approfondir. On savait que Leigonyer avait fait fabriquer un certain nombre de cartouches à poudre pour exercer les recrues; mais elles n'étaient pas dans les caissons de distribution. Il était plus naturel de soupçonner le garde d'artillerie (François), que l'opinion désignait comme l'auteur de l'explosion du magasin à poudre de Saumur, au mois de mars.

Le 7, Biron annonça de Tours au ministre que plusieurs bataillons de Paris, partis sans canons, ne voulaient pas joindre l'armée avant d'avoir reçu ceux que la loi leur accordait. « Il est très-vraisemblable, ajoutait-il, que des agitateurs profitent de ces petits mouvemens de mécontentement pour tâcher d'exciter des désordres et des insurrections. » Il ajoutait encore que Ronsin lui ferait part du plan de campagne concerté avec les représentans; qu'il allait retourner à Niort d'où il se transporterait à La Rochelle, aux Sables, à la Mothe-Achard, et reviendrait ensuite à Saumur où il établirait son quartier-général, pour être plus à portée de la commission centrale.

Ce plan de campagne dont parlait le général, consistait à faire agir quatre colonnes de dix mille hommes chacune, partant le même jour et à la même heure des Pont-de-Cé, Saumur, Chinon

Digitized by Google

et Niort ; mais il fallait avant tout organiser l'armée, attendre des troupes ; et les succès rapides des Vendéens ne permirent pas de tenter l'exécution de ce plan.

Le ministre répondit en peu de mots à la dépêche du général Biron. « Le public, disait-il, désire de voir finir les troubles de la Vendée, il les supporte impatiemment et les attribue aux émigrés. Le général qui veut conserver la réputation de patriote, ne peut mettre trop d'activité dans ses mouvemens. »

De retour à Niort, le général informa le ministre, le 9, qu'il partait pour La Rochelle, et qu'il visiterait les postes de la côte. Il répétait que les bataillons de Paris refusaient de marcher, si on ne leur fournissait pas les canons qu'on avait solennellement promis de leur donner à Tours où il n'y en avait pas. « Nous manquons, ajoutait-il, de fusils, d'officiers-généraux, et ce qui est plus fâcheux encore, d'officiers supérieurs ; ceux des bataillons de volontaires sont, pour la plupart, sans aucune expérience militaire. Je ne sais en vérité à qui donner les détachemens de quelque importance ; et il n'en est pas un qui ne me mette dans des transes mortelles. Sur les quinze mille fusils envoyés de Maubeuge à cette armée, deux mille seulement sont en état de servir : voilà ce qui retarde l'instant où j'attaquerai les rebelles. Je sens combien il est capital de le hâter ; j'espère même que la confiance générale que

Digitized by Google

l'armée paraît me marquer, pourra me faire gagner quelques jours. »

De leur côté, les représentans qui se trouvaient à Niort, écrivaient au comité de salut public : « Pour vous donner une juste idée de la confusion qui règne dans notre armée, il faudrait vous peindre les mouvemens sans ordre de dix à douze mille habitans des campagnes, levés en masse à la voix de leurs administrateurs, voulant bien la révolution, mais regrettant de passer dans l'oisiveté des jours qu'ils emploîraient si utilement dans leurs foyers; occasionant des frais immenses à la république, et manquant de tout, parce qu'ils ne savent à qui s'adresser pour réclamer la solde et les subsistances. Nous prenons le parti de renvoyer ceux qui ne nous échappent pas par la désertion. »

Cependant la grande armée vendéenne marchait sur la direction de Doué.

Le 6, Leigonyer avait fait faire une reconnaissance sur Martigné et Aubigné, où il se trouvait cinq à six cents Vendéens qui prirent la fuite.

Le troisième bataillon de Paris, le quatorzième de la Charente, le quatrième de la formation d'Orléans, et le douzième de la République, occupaient sur la rive droite du Layon les positions de Saint-Georges, Concourson, les Verchés; et sur la rive gauche, le poste des Rochettes. Ces positions étaient avantageuses.

Le 7 juin, vers dix heures du matin, cette ligne

Digitized by Google

fut attaquée. Le combat se soutint pendant quelque temps avec avantage du côté des républicains; mais le poste des Rochettes, se voyant tourné par sa droite, se replia sur les hauteurs de Concourson. Le poste des Verchés était également menacé par sa gauche.

Le général Leîgonyer qui, au premier avis, s'était porté aux Verchés, voyant l'ennemi en très-grand nombre, donna aussitôt l'ordre au reste de sa troupe de se former en bataille derrière Doué, dans une position favorable où il comptait réunir ses bataillons en retraite; mais cette retraite dégénéra bientôt en déroute, et entraîna la fuite de sa réserve jusqu'à Bournan où le général Menou, accouru de Saumur, rallia la troupe.

En rendant ce compte au ministre, le 8, Leîgonyer ajoutait : « Dans cette journée, j'étais seul, sans officiers d'état-major. J'avais heureusement fait filer l'artillerie, précédée des magasins et équipages. Quelques chariots ont été perdus par la lâcheté des conducteurs qui ont coupé les traits de leurs chevaux pour mieux fuir. Notre perte en hommes a été peu considérable. La plupart des bataillons sont dépourvus d'armes, les uns aux trois quarts, les autres à moitié. Il est à remarquer que, depuis plusieurs jours, nombre d'émigrés, que je soupçonne servir dans les troupes de nouvelle levée, déguisés sous le costume de soldat, y sèment la discorde, le découragement et la dé-

Digitized by Google

fiance, et passent ensuite chez les rebelles. Ce soupçon est surtout confirmé par la désertion de plusieurs hussards du huitième régiment, ainsi que de plusieurs cuirassiers et dragons de la légion de la fraternité, d'une tournure distinguée. Les forces de l'ennemi sont évaluées de vingt-cinq à trente mille hommes, et je n'avais que trois mille cinq cents hommes. »

Leîgonyer n'avait cessé de solliciter son remplacement; il en avait encore renouvelé la demande le 5, auprès de la commission centrale des représentans, composée alors de Richard, président; Goupilleau de Fontenay, Lecointe Puyraveau, Delaunay jeune, Daudenac jeune, Ruelle, Choudieu et Bourbotte. Cette nouvelle tentative ne fut pas accueillie. Il fut de nouveau requis par un arrêté du 6 de rester à son poste. La commission en informa le comité de salut public, le 7, par la lettre suivante :

« Le besoin de généraux divisionnaires, qui ne sont dans l'armée qu'au nombre de trois, nous a déterminés à continuer la réquisition précédemment faite à Leîgonyer par nos collègues Richard et Choudieu. Nous savons qu'on a élevé de grands soupçons sur la conduite de ce général; mais nous, qui sommes à portée de le juger, puisque tous les détails de ses opérations nous sont connus, nous ne pensons pas que ces soupçons soient fondés. Il a constamment déployé, dans l'exercice de ses fonctions, le plus grand zèle et la plus grande activité.

Digitized by Google

S'il n'a pas toujours été heureux dans cette guerre, nous avons vu par nous-mêmes qu'il ne fallait l'attribuer qu'aux mauvaises dispositions, et plus encore au dénûment d'armes des troupes de réquisition qu'il commandait. Il ne nous est pas permis également de douter que la défiance qui s'est élevée contre lui ne soit l'ouvrage de ces mêmes hommes qui se sont si mal présentés devant l'ennemi de la liberté. »

Après l'échec de Doué, Leigonyer représenta de nouveau à la commission qu'il ne pouvait plus conserver le commandement de l'armée; l'arrêté suivant fut pris en conséquence le 8 :

« La commission centrale, instruite par le général Leigonyer que la malveillance qui s'acharne à le poursuivre depuis long-temps est parvenue à son comble, et qu'elle multiplie de tous côtés les défiances et les soupçons contre lui; que, jaloux de servir la république de toutes ses forces et de tous ses moyens, il croit devoir prévenir les représentans de cet état de choses, afin qu'ils prennent dans de pareilles circonstances les mesures qu'exige le salut public;

» Considérant qu'on est parvenu à faire perdre au général Leigonyer la confiance d'une grande partie de l'armée, et qu'il est à craindre qu'il ne puisse rendre à la république, dans cette armée, les services qu'elle attend de lui;

» La commission arrête, en rendant justice au zèle et à l'activité que le général Leigonyer a

Digitized by Google

constamment déployés dans cette malheureuse guerre, que l'effet des réquisitions qui lui ont été faites de prendre le commandement de l'armée des côtes de La Rochelle cessera; et qu'il retournera au poste où il est appelé par ses lettres de service;

» Requiert le général divisionnaire Menou de prendre le commandement de la division actuellement aux ordres du général Leigonyer. »

Leigonyer s'empressa de faire l'envoi de ces pièces au ministre, pour servir, au besoin, à sa justification : il ajoutait que, dans la déroute de Doué, il n'avait pas trois mille cinq cents hommes. Il partit de Saumur dans la matinée du 9. Il fut dénoncé, dans la séance de la Convention du 18 juin, par Marat qui demanda contre lui un décret d'accusation; mais, heureusement pour lui, cette proposition fut renvoyée, ainsi que la demande de la destitution du général Menou, à un comité d'examen.

Les Vendéens étant maîtres de Doué, Saumur pouvait être attaqué d'un moment à l'autre. Les généraux et les représentans se réunirent en conseil. Le général Duhoux, qui n'était pas encore guéri de la blessure qu'il avait reçue au combat de Saint-Pierre-de-Chemillé, y assista; il fut décidé que l'on expédierait une ordonnance au général Salomon, à Thouars, avec l'ordre de se mettre de suite en marche à la tête de sa troupe, et de se rendre le plus promptement possible à

Digitized by Google

Saumur. On comptait beaucoup sur ce renfort dont la trente-cinquième division de gendarmerie faisait partie.

Saumur avait pour sa défense deux redoutes établies sur les hauteurs de Bournan ; elles dominaient les routes de Doué et de Montreuil.

Une troisième redoute, placée à la jonction des chemins de Chaintre et de Varrains, en avant du faubourg de Fenet, en défendait l'approche sur ces directions. Des coteaux escarpés, sur lesquels sont des moulins à vent et des murs de clôture, à la gauche de cette redoute, offraient encore quelques avantages pour la défense.

Le Thouet servait de barrière dans cette partie.

L'ordonnance, envoyée à Thouars par Loudun, n'arriva à sa destination que vers trois heures après midi, le 8; on ignorait la position de l'ennemi.

Il paraît que l'ordre transmis à Salomon n'était pas ignoré des chefs vendéens, car il est reconnu que M. de la Rochejaquelein, déguisé en paysan, était à Saumur le 8, et qu'il avait dîné ce jour-là chez M. de Nesde, dont le fils, grenadier de la garde nationale, fut tué le lendemain d'un coup de feu, devant l'hôtel-de-ville.

Quoi qu'il en soit, Salomon se mit en marche par la route de Montreuil où il se présenta vers le coucher du soleil. Il y trouva l'ennemi en force. Trois colonnes, dont deux embusquées sur les flancs, l'attendaient à peu de distance de la ville.

Digitized by Google

Il avait trois mille six cents hommes et quatre pièces de canon; il essaya de forcer le passage, et après un combat opiniâtre qui ne finit qu'à onze heures, la confusion, presque inévitable dans une affaire de nuit, lui fit prendre le parti de la retraite. Deux pièces de canon, un caisson et les voitures dont les conducteurs avaient pris la fuite avec leurs bœufs, restèrent au pouvoir de l'ennemi. La perte en hommes ne fut pas considérable. Salomon retourna à Thouars d'où il se dirigea sur Parthenay et Niort.

Ces détails furent adressés, le 10, au comité de salut public.

On eut connaissance à Saumur, dans la matinée du 9, de la tentative infructueuse de Salomon et de sa retraite, ce qui donna de vives inquiétudes. On ne pouvait guère espérer que des troupes, encore frappées d'épouvante de la déroute du 7, et des bataillons nouvellement arrivés, la plupart mal armés, formant en tout sept à huit mille hommes pour défendre une ligne fort étendue, pussent résister à cette masse de Vendéens accoutumés à braver tous les dangers. Cependant on était résolu à faire une vigoureuse résistance; et, faute de temps et de moyens, on ne fit évacuer ni l'artillerie ni les magasins. Des courriers furent expédiés pour accélérer l'arrivée des bataillons de Paris, qui attendaient à Tours les canons qu'on leur avait promis : il était trop tard.

Le général Duhoux, retenu par sa blessure, ne

Digitized by Google

pouvait agir par lui-même ; le général Menou venait de prendre le commandement ; les généraux Coustard et Berthier, qui devaient le seconder, étaient arrivés la veille ; le général Santerre n'arriva qu'au moment de l'attaque. Aucun d'eux ne connaissait ni le terrain qu'il avait à défendre, ni la troupe qu'il avait à commander.

Le pont de Saint-Just sur la Dive, passage ouvert pour arriver de Montreuil sur les hauteurs de la place, ne fut ni coupé ni gardé, malgré les représentations de l'administration de Saumur qui, dans cette circonstance, donna des preuves de zèle, d'activité et de courage.

Le désordre était déjà dans la ville ; une partie de la troupe se répandait dans les cabarets et criait à la trahison. On pouvait dès-lors présager le résultat de cette journée.

Vers les trois heures de l'après-midi, le général Menou, averti de la marche de l'ennemi, fit battre la générale. Les deuxième et quatrième bataillons de la formation d'Orléans (1), avec un bataillon de volontaires et quatre-vingts cavaliers, sous les ordres du général Berthier, eurent ordre de se porter en avant du château sur le chemin de Fontevrault.

Deux cent cinquante volontaires du district de

(1) Ces deux bataillons étaient, avec quatre cents hommes de la trente-sixième légion de gendarmerie, les seules troupes de ligne, et ces trois corps ne s'élevaient qu'à douze cents hommes.

Saumur occupaient la maison de Notre-Dame-des-Ardilliers, mais ils étaient mal armés, sans officiers instruits, et par conséquent peu en état de se maintenir dans ce poste.

Le général Santerre fut chargé, à son arrivée, de défendre les retranchemens de Nantilly, depuis le Marais-le-Roi jusqu'aux Moulins, avec quatre cents gendarmes à pied, deux bataillons de garde nationale et deux cent cinquante cavaliers.

Le général Coustard eut le commandement des troupes qui occupaient les hauteurs de Bournan.

Pendant que ces préparatifs se faisaient, le garde d'artillerie (François) fut surpris enclouant trois pièces de canon placées en réserve sous les halles. Le fait fut vérifié et constaté par trois commissaires. François fut conduit à la municipalité où l'on commença une instruction; mais l'événement de la prise de Saumur fit abandonner et l'information et l'accusé.

Il était quatre heures; les tirailleurs étaient engagés sur toute la ligne à l'est et au sud de la ville.

Les Vendéens s'avancèrent sur trois colonnes; celle de la droite, par la pente du coteau vers la Loire, au-dessus du village de Beaulieu; celle du centre, sur le haut du coteau à l'est du château; et celle de gauche, sur les retranchemens de Nantilly.

La colonne du centre, avec une partie de

Digitized by Google

celle de la gauche, formant ensemble cinq à six mille hommes, avec plusieurs pièces d'artillerie, avança sur le poste occupé par le général Berthier qui la laissa approcher à portée de mitraille d'une batterie qu'il avait fait établir dans une position avantageuse. Le feu de cette batterie arrêta la colonne ennemie sur laquelle Berthier marcha au pas de charge, à la tête des deux bataillons d'Orléans, et qui bientôt se retira en désordre. Berthier eut un cheval tué sous lui dans cette charge. Sa cavalerie qui avait ordre de suivre ses mouvemens, l'ayant abandonné, il fut obligé d'arrêter les deux bataillons d'Orléans et de faire avancer le bataillon de volontaires pour les soutenir.

Cependant la colonne vendéenne, renforcée de nouvelles troupes, attaqua de nouveau la petite troupe de Berthier, la fit plier à son tour, et se répandit, comme un torrent, par le coteau de Notre-Dame, le faubourg de Fenet, la montagne de Tarare et la Gueule-de-Loup.

Dommaigné, qui commandait la cavalerie de l'armée vendéenne, débouche par le chemin de Varrains et charge les cuirassiers de la légion germanique. Chaillou, colonel de cette légion, atteint Dommaigné d'un coup de sabre, et le renverse sur la croupe de son cheval. Le chef vendéen se relève, blesse grièvement son adversaire d'un coup d'espingole, et tombe mort. Les cuirassiers, pris en flanc par un gros de tirailleurs, se retirèrent à Saumur, emportant leur commandant.

Digitized by Google

Le général Menou venait d'avoir un second cheval tué sous lui. Cambon, l'un de ses aides-de-camp, arrivait à la tête du douzième bataillon de la république pour renforcer le centre; mais à peine ce bataillon aperçoit-il l'ennemi, qu'une terreur panique se saisit de lui et qu'il se débande.

Les deux bataillons d'Orléans et les quatre compagnies de gendarmerie à pied continuaient un feu soutenu. Les batteries du centre étaient bien servies; mais les munitions se trouvant épuisées, il ne restait plus de ressource que dans la cavalerie. Les généraux Menou et Berthier en rallient une partie et se mettent à la tête; mais, au moment de charger, elle fait volte-face en criant à la trahison.

Les bataillons d'Orléans et la gendarmerie à pied, se voyant abandonnés, se replient en bon ordre et rentrent dans la ville.

Les Vendéens avancent alors sans obstacle, pénètrent dans les retranchemens, s'emparent des canons, et poursuivent les vaincus jusqu'aux portes de Saumur.

Il était huit heures du soir; le général Coustard, qui commandait les troupes de Bournan, s'apercevant que le feu des batteries de la gauche avait cessé, et que les Vendéens se portaient sur celles de la droite, pour s'emparer de la chaussée du pont Fouchard, forma le projet de charger l'ennemi dans la ville et de s'en rendre maître. Il donna, en conséquence, ordre à deux bataillons

Digitized by Google

de se porter sur le pont avec quatre pièces de canon, et de le défendre; il ne fut pas obéi; on cria à la trahison, et il fut menacé de perdre la vie.

Cependant l'ennemi venait de s'emparer du pont, et y avait établi une batterie. Il ne restait plus au général qu'un moyen pour rentrer dans la ville, c'était de forcer le pont. L'infanterie promet de le suivre. Un détachement de cuirassiers, commandé par Weissen, reçoit l'ordre de charger et de s'emparer de la batterie. — Où nous envoyez-vous, général, dit le commandant? — A la mort, répond Constard, *le salut de la république l'exige*..... Weissen exécute cet ordre avec une rare intrépidité; mais, dans ce moment, l'infanterie, effrayée de quelques coups de fusil partis d'une colonne vendéenne qui débouchait par la vieille route de Doué, abandonne le général et se débande, en criant : *sauve qui peut*. Le brave Weissen revient, couvert de blessures, avec la douleur d'avoir vu périr inutilement ceux qui l'avaient suivi. Les canonniers de l'Université, restés à leurs pièces jusqu'à la défection de l'infanterie, parvinrent à les sauver.

Les redoutes de Bournan n'avaient point été attaquées; les troupes qui les occupaient les évacuèrent pendant la nuit, et se rendirent à Angers par Brissac.

L'armée républicaine fut bientôt dans une déroute complète, telle que Larochejaquelein eut l'imprudence ou la témérité de se présenter avec

Digitized by Google

quatre officiers seulement à la porte du bourg, d'entrer dans la grande rue et de pénétrer jusqu'au bas de la montée du château où se trouvait un bataillon qui faisait sa retraite et qui laissa le passage libre à ces cinq cavaliers. Le chef vendéen, avec son escorte, parcourut au galop la place de Saint-Pierre, la rue de la Tonnelle, et alla se réunir à l'avant-garde de son armée, qui arrivait en même temps que lui sur la place des Bilanges.

L'armée victorieuse, forte de vingt-cinq à trente mille hommes, entra dans la ville aux cris de *Vive le roi! vive la religion catholique!* Au lieu de poursuivre les fuyards, la troupe chrétienne court en foule aux églises où déjà *les bons prêtres* s'étaient rendus. Là, des Français, levant vers le ciel des mains teintes de sang, rendent grâces au Dieu de paix, de la victoire qu'ils viennent de remporter sur des Français !....

Le général Menou fut grièvement blessé dans cette affaire, et eut deux chevaux tués sous lui; le général Berthier y perdit également deux chevaux et reçut deux blessures. Il protégea autant qu'il était en lui la retraite avec le général Santerre, et il parvint à sauver plusieurs pièces de canon engagées dans le faubourg de la Croix-Verte, en faisant une charge sur le pont.

Marceau, jeune officier de la légion germanique, se distingua dans cette journée, et mérita

Digitized by Google

d'être nommé adjudant-général chef de bataillon le 15 juin.

La troupe se retira en désordre sur les routes d'Angers, La Flèche et Tours; elle ne fut point inquiétée ni poursuivie dans sa marche.

Beaucoup de Suisses et d'Allemands, admis indistinctement dans la légion germanique, désertèrent à l'ennemi pendant et après le combat, et formèrent le noyau des compagnies attachées au service de l'état-major vendéen. Ils avaient tenté d'enlever la caisse du payeur sur la route de La Flèche.

Le château de Saumur n'avait ni approvisionnemens ni garnison. On se hâta d'y faire porter, pendant le combat, quelques sacs de farine, du pain et du vinaigre; mais on n'eut pas le temps d'y faire entrer de la paille, du bois, des médicamens, du linge, etc. Une heure avant l'entrée des Vendéens, cent cinquante hommes de la garde nationale de Saumur, quelques volontaires de Loches, et deux cent cinquante hommes de différens corps de troupes, commandés par le lieutenant-colonel Joly, se jetèrent dans le château pour en former la garnison, avec quarante canonniers qui devaient servir l'artillerie composée de cinq pièces de quatre, deux de dix-huit et deux de trente-six.

On ne tarda pas d'entendre, au pied du rempart, une vingtaine de femmes qui, par leurs cris et leurs larmes, sollicitaient les grenadiers de la

Digitized by Google

garde nationale de se rendre, annonçant que les Vendéens allaient mettre le feu à la ville, si on ne leur remettait sur-le-champ la forteresse. Le commandant Joly ordonna à ces femmes de s'éloigner, en les menaçant de faire tirer sur elles, si elles s'obstinaient à rester. Pareille menace venait d'être faite à un groupe de Vendéens sans chef, qui s'était aussi approché des murs pour sommer la garnison de se rendre.

Peu de temps après, M. de Beauvollier l'aîné, accompagné de plusieurs femmes, se présenta pour parlementer; on convint qu'il entrerait dans le château, avec M. Bernard de Marigny, pour traiter d'une capitulation.

Pendant qu'on en réglait les articles, entre onze heures et minuit, des Vendéens, montés sur le clocher de Saint-Pierre, tirèrent quelques coups de fusil sur l'ingénieur Labadie qui faisait sa ronde avec un officier. On riposta du rempart, ce qui engagea une fusillade qui dura environ une demi-heure. Voilà sans doute ce qui a fait dire et répéter que la garnison avait fait feu sur M. Beauvollier et les femmes qui l'accompagnaient, lorsqu'il se présenta comme parlementaire.

Deux motifs puissans déterminèrent la garnison à se rendre : le dénûment où elle se trouvait des objets les plus indispensables, et la crainte de voir la ville livrée aux flammes. Elle sortit du château le lendemain, 10 juin, dans la matinée.

Digitized by Google

Les officiers conservèrent leurs épées; et les soldats, après avoir déposé leurs armes sur la place des Bilanges, furent renvoyés dans leurs foyers.

§ II. Situation des troupes républicaines à cette époque. — Réorganisation de l'armée par les soins du général Berthier, nommé chef de l'état-major. — Différens élevés entre la commission centrale de Tours et le général en chef. — Compte rendu par Biron au ministre et au comité de salut public. — Avantage remporté au Busseau par Chalbos et Salomon. — Plaintes de Biron adressées au ministre; il demande son remplacement. — Plaintes des représentans adressées de Niort au comité de salut public contre les agens désorganisateurs. — Le représentant Goupilleau de Fontenay envoyé à Paris. — Le général Westermann s'empare de Parthenay. — Menace de faire brûler et mettre au pillage les communes qui favoriseraient les rebelles.

Situation des troupes républicaines à cette époque.

La prise de Saumur procura aux Vendéens de grandes ressources en artillerie et munitions de guerre. Les magasins furent transportés par la Loire à Chalonnes, et de là à Beaupreau, Chollet et Mortagne.

Si les chefs de la Vendée avaient eu sur leur armée la même autorité qu'un général sur des troupes réglées et disciplinées, ils auraient pu, à cette époque, se diriger sur Paris sans craindre de rencontrer de grands obstacles. Un cri d'alarme et de détresse se faisait entendre de toutes les villes qui se croyaient menacées de l'approche des insurgés.

Digitized by Google

La Flèche, le Mans, Alençon, réclamaient des forces pour leur défense. Tours, qui avait recueilli les débris de la division de Saumur, devait être évacué au premier ordre.

Le général Berthier, nommé par les commissaires de la Convention chef de l'état-major pour la réorganisation de l'armée à Tours, écrivait au ministre le 14 :

« Les revers que viennent d'éprouver les armes de la république sont dus à la désorganisation dans laquelle était l'armée, au manque d'officiers-généraux, d'adjudans-généraux, de commissaires des guerres, et non à une supériorité de la part des rebelles. C'est ce mal qu'il est important de réparer, non par des représentations qui entraînent des longueurs, mais par des dispositions d'organisation au moment même. Jamais la patrie n'a été en plus grand danger. »

Les soldats venus de l'armée du Nord se formaient en bataillons à Orléans ; mais on manquait d'artillerie, de fusils, de munitions, et il n'y avait encore aucune organisation d'armée.

Niort ne possédait qu'un rassemblement d'hommes mal armés et sans organisation. Les commissaires de la Convention écrivaient, le 16, au comité de salut public, que jusqu'ici il n'avait existé d'armées que sur le papier ; que les hommes venus de l'armée du Nord étaient arrivés presque nus, sans chemises, sans habits et sans souliers ; qu'il n'existait à Niort ni administrations, ni magasins

Digitized by Google

militaires ; que les hommes provenant du recrutement étaient mal armés et sans aucune connaissance des armes ; enfin, que les hommes de réquisition demandaient à rentrer dans leurs foyers, et qu'ils désertaient lorsqu'on différait à leur accorder leur demande. Les commissaires ajoutaient : « La cause des revers a été jusqu'ici dans l'insubordination des troupes, mal que l'on ne peut réparer que par une organisation régulière dans les états-majors, dans les cadres et dans les services de l'armée. Si ce désordre est dû à la négligence du ministre ou de ses agens, ce ministre est bien coupable ; c'est au comité à lui faire rendre compte. »

Fontenay, abandonné depuis l'affaire du 25 mai, ne pouvait compter que sur les secours de Niort, et déjà, même avant sa catastrophe, cette malheureuse cité avait été présentée au ministre, par un de ses agens, sous des couleurs bien fâcheuses à cette époque.

« A Fontenay, disait cet agent, l'esprit public est nul ; les hommes sont plongés dans une apathie dont les plus grands événemens ne peuvent les faire sortir. La majorité de la population est secrètement d'accord avec les rebelles, et l'on assure qu'avant l'affaire du 16 mai les billets de logement étaient préparés pour eux. »

La Rochelle réclamait des secours en hommes et en artillerie.

Dans la basse Vendée, le général Boulard n'avait pas de forces suffisantes pour reprendre l'of-

Digitized by Google

fensive, et ses postes nombreux et disséminés pour couvrir la ligne de Luçon, des Sables et de Saint-Gilles, étaient continuellement inquiétés; il avait d'ailleurs à se plaindre des agens de Ronsin.

Machecoul, isolé au centre de la basse Vendée, ne pouvant attendre aucun secours, était à la veille d'éprouver le même sort que Saumur.

Nantes avait peu de forces à opposer à la masse des Vendéens. Le général du Petit-Bois inspirait peu de confiance aux habitans, et l'on demandait à grands cris le retour du général Canclaux.

Angers n'avait pour se défendre que ses murs, sa garde nationale et quelques portions de bataillons de réquisition : l'ennemi pouvait s'y présenter d'un moment à l'autre. Les représentans et les généraux, réunis à Tours, décidèrent qu'Angers serait évacué sur Tours. L'ordre en fut donné, et fut exécuté le 13. Les administrations et la troupe abandonnèrent la ville.

La fermentation produite par les déchiremens de la Convention, dans les journées du 31 mai et premiers jours de juin, venait encore ajouter de nouvelles difficultés à la marche du gouvernement. Le fédéralisme se prononçait hautement, sans cependant embrasser la cause des Vendéens; mais il tendait à neutraliser les ressources de la cause républicaine.

Le 11 juin, un décret de la Convention autorisa les généraux à effectuer l'amalgame des troupes de ligne et des volontaires nationaux; et le 14, on

Digitized by Google

arrêta que dans vingt-quatre heures il partirait de Paris, contre les rebelles de la Vendée, un corps de mille hommes armés, composé principalement de canonniers, avec quarante-huit pièces de canon, et que tous les ateliers de Paris seraient convertis en manufactures d'armes, canons, fusils et piques.

Telle était, après la prise de Saumur, la position des républicains autour de la Vendée.

Biron, parti de Niort le 9 pour se rendre à La Rochelle, ainsi qu'il l'avait annoncé au ministre, ignorait le sort de Saumur. Aussitôt qu'il en fut informé, il se hâta de revenir à Niort, où il arriva le 13. Il lui restait encore à visiter les postes de la basse Vendée qu'il considérait comme les plus importans à défendre, pour empêcher les communications et les débarquemens de l'étranger sur les côtes de la Vendée. Il annonça au général Boulard que son intention était de l'aller voir; en attendant, il lui témoignait le désir de conserver à l'armée les bataillons de Bordeaux, qui demandaient à se retirer. « Leur départ, disait-il, serait bien fâcheux; il faut faire tout au monde pour le prévenir et l'empêcher. Ne ménagez point l'argent pour vous procurer des renseignemens sur les projets des rebelles. Je vous invite aussi à donner des gratifications extraordinaires, de la main à la main, pour retenir près de vous les corps qui parlent de se retirer. »

La demande des bataillons de Bordeaux avait

Digitized by Google

donné à Biron quelques inquiétudes ; il craignait qu'elle ne fût la suite des manœuvres du fédéralisme : il en fit part au ministre qui le rassura en lui répondant qu'il connaissait *l'esprit du département de la Gironde.*

Cependant on réorganisait à Tours une nouvelle armée des débris de la division de Saumur et des bataillons de volontaires qui arrivaient de différens départemens. Jusque-là, les officiers généraux et d'état-major, annoncés depuis plusieurs mois par le ministre, n'avaient pas paru à l'armée. Le général Berthier, chef de l'état-major, représenta que la surveillance et le maintien de la discipline nécessitaient la prompte formation d'un état-major ; en conséquence, il soumit à la commission centrale, le 14, le tableau du personnel qui fut approuvé par le général Duhoux, nommé commandant en second de l'armée de La Rochelle, et par le général Menou, ainsi que par les représentans et par Ronsin, adjoint du ministre.

Les chefs de bataillon Joly, commandant le quatrième de la formation d'Orléans, Chabot, commandant le deuxième même formation, et Descloseaux, commandant le cadre du soixante-dix-huitième régiment, furent nommés généraux de brigade provisoires.

Les chefs de brigade Burac et Beffroy furent également nommés généraux de brigade.

Le chef de bataillon d'artillerie Dugérier eut le commandement en chef dans son arme.

Digitized by Google

Le chef de bataillon Hanique en eut le commandement en second.

On nomma ensuite six adjudans-généraux, savoir :

Charlery, commandant la légion du district de Ségré ; Maillefer, capitaine à la trente-cinquième division de gendarmerie à pied ; Felstamer, aide-de-camp du général Labarolière ; Grammont, ci-devant commandant du bataillon des Cordeliers à Paris ; Jomart, adjoint à l'état-major ; enfin, Turreau, chef du troisième bataillon de l'Eure.

Canuel, officier au soixante-dixième de ligne, fut employé comme adjoint aux adjudans-généraux, sur la recommandation du général Menou, et ne tarda pas de parvenir au grade de général.

En adressant au chef de l'état-major la liste des adjudans-généraux, Ronsin lui mandait : « Je vous préviens que je les ai requis de se rendre sans délai au quartier-général, et vous requiers de leur donner des ordres de service. »

Berthier s'occupa avec la plus grande activité de l'organisation des bataillons que l'on faisait camper dans les environs de Tours, à mesure qu'ils étaient formés.

La déroute de Saumur avait favorisé la désertion d'un grand nombre de soldats. Le général Santerre s'empressa d'en donner avis au comité de salut public, au ministère et aux administrations de Paris, en demandant qu'il fût pris des mesures à cet égard.

Digitized by Google

La Convention rendit un décret à ce sujet dans la séance du 22. Le même jour, le nombre des représentans en mission près l'armée des côtes fut réduit à dix.

Cependant la commission centrale de Tours, craignant l'approche de l'armée vendéenne, dépêcha un de ses membres auprès du général Biron, pour lui demander des secours et l'inviter à marcher sur Saumur; le général s'y refusa. Il écrivit le 16 au ministre, en lui transmettant copie de la délibération de la commission et de sa réponse au général Duhoux.

« Sans doute, disait-il, on m'accusera de lenteur et d'inaction pour n'avoir point accueilli les mesures qui m'ont été proposées après la déroute inconcevable de Saumur. Ce n'est pas de continuer la guerre qu'il nous importe, mais de la terminer positivement à une époque prochaine. Quelque fâcheux qu'il fût de laisser les Vendéens s'approcher de Tours, rien ne doit m'empêcher de porter une puissante surveillance sur les côtes et sur les villes de Nantes, La Rochelle et Rochefort. Une autre raison sans réplique, c'est que l'administration des vivres n'a pas pu encore parvenir à se procurer un jour de pain en avance. Deux grandes et inconcevables déroutes ont épuisé le peu de ressources que l'on avait pu rassembler. »

Le général ajoutait à ces motifs les détails suivans :

Digitized by Google

« Le défaut d'effets de campement et de transports; le danger de faire marcher par cantonnemens des troupes peu expérimentées, ne connaissant pas encore assez la discipline et le respect des propriétés, et étant peu propres au bivouac; le défaut d'armes; les difficultés pour l'encadrement, venant des chefs de bataillons organisés provisoirement, fâchés de perdre leur grade; une multitude de compagnies de toute espèce réduites à la moitié, au tiers, au quart; quelques excellens bataillons de Bordeaux et de la Gironde décidés à se retirer; des voitures à bœufs, insuffisantes à l'activité nécessaire dans le service des subsistances; une multitude de désorganisateurs qui prêchent aux soldats l'indiscipline, le pillage, la défiance des généraux, le mépris et la haine de la Convention et des représentans délégués à cette armée.

» Un abus qu'il est de mon devoir de vous dénoncer, est la quantité innombrable d'agens et de sous-agens des agens du pouvoir exécutif. Il est très-connu qu'ils vont partout enlevant chevaux et voitures, et insultant les propriétaires sans que cela tourne au profit de l'armée. Je fais prendre des informations exactes qui me mettront, je crois, en état de vous prouver combien ce scandaleux et révoltant pillage produit peu de ressources. Je vais partir pour Olonne. »

Biron se rendit en effet aux Sables pour se concerter avec Boulard, et en repartit le 18 pour

Digitized by Google

Niort. Deux jours après, il rendit compte de sa tournée au ministre et au comité de salut public. Il avait visité tous les postes, depuis Marans jusqu'à ceux commandés par Baudry en avant d'Olonne, et les avait trouvés en beaucoup meilleur état qu'il ne l'espérait.

« Le général Boulard, disait-il, jouit de la confiance des troupes sous ses ordres, et paraît la mériter par son activité, sa fermeté et ses connaissances militaires. Les deux bataillons de Bordeaux servent, sous tous les rapports, de la manière la plus distinguée, et donnent l'exemple de la discipline comme celui du courage; mais ils sont malheureusement composés de pères de famille, la plupart négocians, qui ne peuvent abandonner long-temps leurs affaires, sans compromettre leur fortune entière et risquer leur ruine totale. Ils ont cru ne s'absenter de leurs maisons que pour un mois; trois se sont déjà écoulés, et ils ont annoncé depuis long-temps qu'il leur serait impossible de rester au-delà du 25 juin : c'est pour la quatrième ou cinquième fois qu'ils réitèrent leur demande. Leurs raisons sont bonnes, je ne puis m'empêcher d'en convenir; mais je crains fortement que leur exemple ne soit suivi. »

» La désertion de toutes les gardes nationales en réquisition a été si considérable et si nombreuse, qu'il est impossible d'employer la force armée pour l'arrêter; des bataillons entiers sont partis de nuit sans laisser un seul homme : les efforts des repré-

Digitized by Google

sentans ont été inutiles. Le besoin de bras pour la moisson se fait sentir. Mon opinion n'a jamais été que l'on pût tirer militairement aucun parti de ces cultivateurs, pères de famille, que leur désespoir rendrait plus dangereux qu'utiles. Nous en avons fait, sur plusieurs points, la désastreuse expérience, car ils ont commencé toutes les déroutes long-temps avant le danger. Je crois donc fermement qu'on n'a pu les retenir à l'armée sans nuire à la chose publique sous plus d'un rapport important. Je n'ignore pas quelle énorme responsabilité j'attire sur ma tête en parlant ainsi; je sais bien que si nous éprouvions encore quelque revers, ce qui, j'espère, n'arrivera pas, on ne manquerait pas de l'attribuer au renvoi de ces timides habitans des campagnes, la plupart point ou mal armés, et fuyant avant de pouvoir tirer un coup de fusil. On les transformerait bien vite en *robustes et énergiques agriculteurs, armés d'excellens fusils de chasse, mettant une balle dans un écu à trois cents pas, et déterminés à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang;* mais je suis pénétré de ce principe qu'un républicain doit, quand il est convaincu qu'il fait une chose utile, risquer de porter sa tête sur l'échafaud, comme de l'exposer aux combats. »

Le général conseillait de négocier avec Bordeaux pour le remplacement de ses deux bataillons. Il demandait un général de division qui, par son ancienneté, pût à son défaut commander cette

Digitized by Google

armée bien difficile à mener. Il rendait justice au général Chalbos, le seul général de division qui fût près de lui; mais il ne croyait pas qu'il eût encore assez d'habitude de commander pour le remplacer au besoin. Il demandait le grade de général de brigade pour Nouvion, plein de zèle, d'intelligence et de patriotisme.

Le même jour, Biron annonça au ministre qu'il se proposait de rétablir la communication entre La Rochelle et Nantes, et de couper toute retraite aux rebelles, surtout du côté du Marais. Cette expédition devait être concertée avec le général Canclaux.

Pendant que Biron exposait au ministre les embarras de sa position, le représentant Choudieu écrivait de Tours, le 18, au comité de salut public, que Biron avait vingt-cinq mille hommes dont seize mille de bonnes troupes; Boulard, douze mille hommes bien disciplinés; enfin, que l'on avait organisé à Tours au moins vingt-cinq mille hommes.

Le 22, le général informa le ministre de l'avantage remporté la veille par les généraux Chalbos et Salomon, qu'il avait envoyés à la tête d'un fort détachement pour s'emparer du poste du Busseau occupé par les rebelles. « On a fait, ajoutait-il, vingt prisonniers; nous n'avons perdu personne : le plus grand désordre a régné dans la retraite. Une colonne de six bataillons tenait plus de quatre

Digitized by Google

lieues de pays. Une telle manière de marcher est le plus grand danger que l'on puisse courir. »

Tout ce qui se passait autour de Biron l'affligeait et lui donnait du dégoût. Le 23, il écrivit au ministre :

« Le défaut d'organisation a été l'intarissable source du désordre de cette armée, où il ne se trouve point d'officiers supérieurs capables de conduire les troupes. Voici dans quel état j'ai trouvé la division de Niort : entassée dans la ville, sans aucun poste extérieur; la générale se battant pendant huit heures de suite, sans que l'on parvînt à rassembler quinze cents hommes. Les commandans d'une foule de petits corps les appelaient leur armée, étaient indépendans les uns des autres, et ne rendaient aucun compte à personne. Ajoutez à cela que les *agens de vos agens* prêchent partout l'insubordination, l'insurrection et le partage des propriétés. Deux cependant doivent être exceptés; ce sont les citoyens Baudry, commissaire du ministre des affaires étrangères, et Besson, commissaire du conseil exécutif, dont la conduite est excellente : ils font du bien, les autres sont tous dénoncés ou successivement mis en arrestation par les corps administratifs, comme désorganisateurs. Il paraît en effet qu'ils veulent se mêler de tout; ils ne font qu'embrouiller les services. Je leur dois la justice de dire que ceux que j'ai vus m'ont paru trop incapables et trop ineptes pour être dangereux, car à peine savent-ils lire. On les ac-

Digitized by Google

cuse d'avoir voulu occasioner de la fermentation dans les troupes contre moi ; mais je ne m'en suis pas du tout aperçu, quelque sévérité que j'aie montrée. On les accuse d'avoir les mêmes torts envers les représentans du peuple, je ne sais si c'est avec fondement ; mais ce que je vois avec douleur, c'est que l'armée n'a pour eux ni la reconnaissance, ni la considération que devraient leur mériter et leur conduite et leur application à faire le bien. Permettez-moi de vous représenter qu'en me refusant tous les moyens particuliers que je vous ai demandés et qu'il vous était si facile de me donner, et si indispensable pour moi d'avoir, vous m'avez rendu cette armée, si scandaleusement désorganisée, à peu près impossible à commander : on m'a refusé les généraux et les commissaires des guerres en qui j'aurais pu avoir confiance. Si tous les désagrémens et tous les dégoûts que j'éprouve n'étaient que personnels, je les supporterais sans me plaindre, avec une patience vraiment républicaine ; mais ils nuisent trop au service de la république pour ne pas regarder comme un devoir de m'en plaindre avec une énergie tout aussi républicaine. Je vous demande donc instamment, ou de me donner un chef, ou de m'employer dans une autre armée, ou de me décharger d'une responsabilité qu'il n'est ni juste ni possible de me laisser supporter plus long-temps. Je vous prie instamment de me répondre promptement sur cet objet. »

Digitized by Google

Cette lettre fut renvoyée à l'adjoint Ronsin revêtu des pouvoirs du ministre auprès de la commission centrale de Tours, et bientôt la perte de Biron fut résolue.

Déjà les représentans, délégués près la division de Niort, avaient donné au comité de salut public les mêmes détails que le général transmettait au ministre. Ils disaient, dans une dépêche du 20, en parlant des désorganisateurs :

« Un homme, se disant commissaire du conseil exécutif, a tenu en public les propos les plus incendiaires à Niort, à La Rochelle et sur la route; il se nomme Musquinet Saint-Félix. Il excitait les citoyens indigens à réparer les torts de la fortune en se portant sur les riches ; il s'étonnait de leur apathie. La société de Rochefort l'a dénoncé, les officiers municipaux de La Rochelle en ont dressé procès verbal ; à Niort, on a fait une information ; enfin, nous le fîmes venir devant nous. Il n'avait point de commission, mais seulement un passe-port qui le désignait comme adjoint de l'adjoint du ministre de la guerre Ronsin. Nous l'interrogeâmes sur les inculpations qui lui étaient faites ; il nia tout, protesta de la pureté de ses sentimens, et termina en disant qu'il n'avait point de mission particulière ; mais qu'il était chargé de surveiller et d'organiser l'administration des subsistances, celle des charrois, celle des effets de campement, etc. De telle manière, que cet homme, qui se dit chargé de tout faire, n'a aucune pièce authentique qui

Digitized by Google

l'autorise seulement à peser un pain de munition. Cependant, après l'avoir entendu, nous pensâmes que nous pouvions le laisser en liberté, surtout nous ayant dit qu'il allait partir sur-le-champ. En conséquence, nous mîmes notre vu sur son passeport. C'était le matin ; nous avions lieu de penser que le soir il ne serait plus dans la ville ; nous étions dans l'erreur. Le soir, il s'éleva contre lui une véritable insurrection de la part de la société populaire. On dénonça de nouveaux faits, et la masse des inculpations précisées fut telle, qu'il ne resta plus qu'un seul parti à prendre, celui de le mettre en état d'arrestation : l'ordre en fut donné et exécuté. Les pièces ont été envoyées au juge de paix pour interroger le prévenu dans les vingt-quatre heures, conformément à la loi. Nous avons fait ce que la raison et le bien public exigeaient de nous ; mais que nous reste-t-il à faire ? Voilà la question que nous vous proposons. Voici nos réflexions : l'homme qui, non content de la guerre cruelle qui nous dévore, cherche encore à diviser entre eux les patriotes, est un homme infiniment coupable. Cet homme se dit adjoint de l'adjoint du ministre. Nous pensons qu'il faut d'abord que l'adjoint du ministre s'explique sur la nature de la commission qu'il lui a donnée, ensuite nous vous enverrons l'homme et les pièces, et vous en ferez justice. Vous voudrez bien nous faire part de vos idées ; nous nous y conformerons. Nous finirons par vous faire connaître toute la peine que nous fait éprou-

Digitized by Google

ver la désertion des gardes nationales en réquisition. Cette désertion est telle, que nous craignons qu'il ne reste plus personne. Rappelez-vous, nous vous en conjurons, que l'armée des côtes de La Rochelle est paralysée par le défaut de transport des subsistances. Ce ne sont pas les rebelles qui nous ont porté les coups les plus cruels, ce sont les agens ineptes du conseil exécutif qui, par leur négligence, nous ont mis hors d'état de nous défendre et d'attaquer; nous n'avons que deux généraux divisionnaires, depuis qu'une blessure a mis Duhoux hors de combat, et cependant nous devrions en avoir six. Où sont ceux qui ont été nommés ou qui devraient l'être? Les plaintes que nous avons à porter sont sans nombre. Faites cesser les abus; vous le pouvez, vous le devez. »

De son côté, la société des amis de la liberté des Sables d'Olonne avait adressé au ministre de la guerre des réclamations contre les agens désorganisateurs. « Nous avons, disait cette société, de grandes plaintes à vous faire, de grands délits à vous dénoncer, et de grandes vérités à vous dire. Vous nous devez, vous devez à la république entière, vous devez à vous-même, de nous rendre la justice la plus éclatante : c'est d'elle que dépend le salut de ce département et votre propre justification. »

La société, après avoir dévoilé la conduite des agens Saint-Félix et Grasset, ajoutait : « Les commissaires Grammont et Parrain en ont pris la dé-

Digitized by Google

fense, et ont écrit au général Boulard une lettre aussi dure qu'insultante; elle a révolté ce général dont l'âme pure et sans tache n'a point dû supporter un affront d'autant plus sanglant que ses auteurs en sont plus méprisables : il a donné sa démission. Cette démission, citoyen ministre, est à nos yeux une calamité publique. Boulard, qui a sauvé ce département, est l'effroi des rebelles comme l'ami des patriotes. Nous attendons tout de ses talens militaires et de son républicanisme, et nous espérons que vous prouverez le vôtre en faisant vos efforts pour conserver dans les armées de la république ce général expérimenté, en faisant punir ces êtres sans mérite et sans pudeur qui, pour le perdre, ont osé méchamment le calomnier, mentir à la France entière, et abuser indignement des fonctions de commissaires du pouvoir exécutif qui leur avaient été imprudemment confiées. Que la sagesse préside donc dans la suite à ces nominations, car nous sommes las de nous laisser avilir par tout ce que le crime a de plus vil; nous sommes indignés de la dégradation dans laquelle on paraît vouloir nous ensevelir. Nous voulons bien que vous nous envoyiez des patriotes ardens, nous vous le demandons même, mais nous exigeons qu'ils possèdent des vertus morales et civiques; nous voulons qu'ils fassent le bien et qu'ils surveillent les traîtres; mais nous ne voulons pas qu'ils abreuvent d'amertume les meilleurs patriotes, et mettent dans nos

Digitized by Google

armées l'affreux désordre qui produit toujours les défaites. La probité doit être le principal caractère de leur mission ; et sans ce caractère auguste, nous ne reconnaîtrons jamais en eux que des agens criminels de scélératesse et de dissension, que nous confondrons avec les brigands. »

Les délégués de la Convention à Niort, témoins des efforts et du mécontentement du général Biron, sans pouvoir remédier au mal, avaient eux-mêmes à se plaindre du silence du comité de salut public à leur égard. Ils arrêtèrent, le 21, qu'un d'entre eux (Goupilleau de Fontenay) partirait dans le jour pour Paris, « afin de faire connaître à la Convention nationale la véritable position des choses, en présentant le tableau de ce qui se passait dans les premières semaines du mois de mai, de ce qui a eu lieu depuis et de ce qui existe maintenant ; en un mot, pour faire connaître dans tout son jour la vérité sur les personnes et les choses. »

Biron conservait toujours le projet de rétablir la communication interceptée entre Nantes et La Rochelle. Il avait fait établir à Niort un atelier pour la réparation des armes ; mais un grand nombre de celles qu'on lui avait envoyées étaient hors d'état d'être réparées.

Il annonça, le 25, au ministre l'avantage que le général Westermann, arrivé depuis peu à Saint-Maixent avec sa légion, venait de remporter à Parthenay. Le rapport fait par Westermann

Digitized by Google

était joint à sa dépêche. « J'avais, disait Biron, donné à Westermann la liberté d'attaquer les rebelles à Parthenay s'ils y venaient. Cette expédition a répandu une grande terreur dans le pays; on m'assure cependant qu'ils font sonner le tocsin dans tous les villages. J'ai pris des précautions pour être informé des points de rassemblemens, et, dès que je les connaîtrai, je marcherai dessus sans compromettre la sûreté de Niort. Telle sera ma conduite jusqu'à mon remplacement que je vous demande instamment de ne pas différer; car mes forces épuisées m'obligeraient très-incessamment à le remettre au général Chalbos, ma santé ne me permettant bientôt plus aucune activité. »

Westermann, parti de Saint-Maixent dans la soirée du 24 avec une partie de sa légion et cinquante chasseurs de la légion des Ardennes, était arrivé vers deux heures du matin près Parthenay, occupé par cinq à six mille Vendéens : trois pièces de canon étaient braquées à l'entrée de la porte. Les avant-postes sont culbutés, la porte enfoncée à coups de canon, et l'ennemi poursuivi par la cavalerie.

« Dans ce moment, ajoute Westermann, j'entends sonner de toutes parts le tocsin; mais mes soldats sont tout disposés à un combat. Je puis vous assurer que la légion du Nord ne sera pas accusée dans Parthenay d'avoir enlevé, comme prise de guerre, une obole à aucun des habitans. »

Cette surprise de nuit, qui procura à Wester-

Digitized by Google

mann un succès facile, lui fit mal juger la Vendée; il pensa qu'il pourrait la soumettre avec sa légion, et bientôt il éprouva des revers.

Le 26, il écrivit aux représentans que les rebelles, retirés à Amaillou, étaient consternés. Il ajoutait : « J'ai fait annoncer à tous les villages que je brûlerais et mettrais au pillage toutes les communes qui fourniraient aux rebelles des contingens ou autres secours : cela fait trembler le paysan. Cet exemple terrible est nécessaire pour arrêter ce torrent qui perdrait la république. »

Cette imprudente menace, réalisée quelque temps après par Westermann, fut peut-être la cause de cet horrible décret qui ordonna la destruction de la Vendée par le fer et le feu.

La proclamation des chefs vendéens, du 11 mai, dans laquelle on menaçait d'exécution militaire la ville de Parthenay si elle soutenait le parti des républicains, et l'intention que venait de manifester Westermann, annonçaient assez que la guerre allait dégénérer en atrocités.

Biron n'approuvait pas de semblables mesures, et Westermann, en adressant ses rapports aux représentans pour les communiquer au général, semblait ignorer qu'il eût un chef immédiat. D'un autre côté, les généraux qui se trouvaient à Tours près la commission centrale, ayant avec eux l'adjoint du ministre et le chef de l'état-major, ne lui rendaient aucun compte. Le général Boulard était le seul qui correspondît directement avec lui.

Digitized by Google

Cette manière d'agir ne faisait qu'augmenter le mécontentement de Biron ; aussi persistait-il à demander son remplacement.

Telle était à cette époque la position du général Biron dans la haute Vendée. Reprenons maintenant la suite des opérations dans la basse Vendée.

§ III. (Basse Vendée.) La ville des Sables menacée. — Boulard quitte la Mothe-Achard pour couvrir les Sables. — Attaque de Machecoul par Charette, qui s'en rend maître le 11. — Retraite du poste du port Saint-Père. — Évacuation de Pornic. — Attaque de différens postes dans l'arrondissement de Luçon, où commandait l'adjudant-général Sandoz. — Arrêté des représentans portant défense d'enlever les bestiaux, ordre de rendre ceux enlevés. — Luçon attaqué le 28 par l'armée vendéenne du centre, sans succès. — Plaintes contre Sandoz. — Il est acquitté au tribunal révolutionnaire. — Le poste du pont de la Chaise enlevé par les Vendéens. — Boulard demande sa retraite. — Compte rendu par le général Canclaux au ministre, le 19. — Revers éprouvé par Beysser à Laloué le 20. — Arrêté des représentans pour mettre en état de siége la ville de Nantes.

Basse Vendée.

Depuis la retraite du général Boulard à la Mothe-Achard, le 17 mai, jusqu'à la prise de Machecoul par les Vendéens, le 11 juin, il n'y eut dans la basse Vendée que quelques affaires de poste et quelques excursions dans le Marais.

Boulard n'avait pas assez de forces à sa disposition pour garder la ligne de Fontenay aux Sables, et prendre l'offensive. Le 3 juin, il eut avis que

Digitized by Google

l'ennemi se portait en force sur la ville des Sables, par les chemins des Clouzeaux, Girouard et Sainte-Flaive, et que le pont de la Grassière, sur ses derrières, devait être coupé. Il donna aussitôt au commandant Baudry, qui avait repris la position de Challans, l'ordre de se replier sur l'Aiguillon et Vairé, en renforçant la garnison de Saint-Gilles et le poste du pont de la Chaise.

Le 4, il se mit en marche pour se rapprocher des Sables, et vint occuper le château d'Olonne, Pierre-Levée et Olonne où fut établi le quartier-général. A peine avait-il quitté la Mothe-Achard que deux cents cavaliers ennemis s'y présentèrent. Il fut suivi dans sa retraite par leurs védettes.

Ces dispositions mettaient la ville des Sables à couvert de l'attaque des Vendéens qui renoncèrent à leur projet; mais la garnison de Machecoul, abandonnée à elle-même par l'évacuation de Challans, n'avait plus de secours à attendre. L'ennemi sut profiter de cette circonstance; il se porta sur Machecoul, défendu par mille à douze cents hommes de l'armée des côtes de Brest, attaqua cette place le 11, et s'en empara après une résistance longue et opiniâtre.

Le général du Petit-Bois, qui commandait à Nantes, transmit cette nouvelle au ministre, le 12. « La rive gauche de la Loire; disait-il, va être entièrement au pouvoir des rebelles qui sont en très-grand nombre; ils ont pris Saumur, Angers est menacé, Machecoul est repris par eux d'hier.

Digitized by Google

La garnison, d'après les rapports qui nous sont parvenus, s'y est parfaitement bien défendue; mais elle a été attaquée par dix-huit à vingt mille hommes. Elle s'est repliée sur Nantes, après avoir perdu beaucoup de monde. Il n'y a pas un instant à perdre pour nous envoyer des secours de toute espèce. »

Cette dépêche fut transmise, le 17, au comité de salut public auquel le ministre annonça que les derniers bataillons du contingent de Paris se mettraient en marche le lendemain et les jours suivans. « Les rebelles, ajoutait-il, ont divisé leurs forces, puisque d'un côté Machecoul est pris, et que de l'autre ils sont à Saumur. Une force considérable est à Niort; sans doute elle aura fait un mouvement en ce moment pour se rapprocher des rebelles. *Je n'ai point de nouvelles de Biron.* »

Ces observations du ministre prouvent qu'il ne connaissait pas encore la Vendée, ou qu'il était trompé par ses adjoints qui partageaient avec lui les détails de l'administration. Le doute cesse lorsqu'on réfléchit que le ministre avait soin de lire la correspondance qui arrivait à son ministère, et d'indiquer en marge, de sa propre main, ce qu'il y avait à faire. Il ne lui manqua peut-être, au milieu de ces immenses détails, que de pouvoir s'assurer de l'exécution de ses ordres. On peut dire qu'il avait près de lui un pouvoir secret qui le dominait.

Digitized by Google

Les lettres de Biron paraissaient ensevelies ou perdues dans les bureaux; cependant on lui répondit, le 14, que le ministre avait déjà fait passer plus de cent vingt pièces de canon dans la Vendée, *théâtre d'une guerre aussi coûteuse qu'inquiétante*, et ce fut toute la réponse que l'on fit à ses différentes demandes.

La prise de Machecoul répandit de nouveau l'épouvante dans la ville de Nantes. Le comité central des corps administratifs s'empressa d'écrire, le 14, à l'administration du district des Sables, pour l'inviter à établir une correspondance par mer.

« Machecoul, ajoutait-on, a été repris par les rebelles au nombre de vingt mille hommes : la garnison s'est vue forcée d'abandonner la place, après avoir fait une belle défense et tué beaucoup de monde à l'ennemi. Le poste du port-Saint-Père a fait sa retraite, Pornic est évacué, en sorte que les Vendéens peuvent venir, sans aucun obstacle, aux portes de Nantes. Saumur est au pouvoir des rebelles; Angers, frappé de terreur, a été évacué par ses défenseurs et par les corps administratifs. Comment se défendre dans Nantes qui peut être attaqué de tous les côtés à la fois? Il doit y avoir dans votre département une armée considérable; que fait cette armée? de quel côté agit-elle? ne peut-elle pas faire diversion aux ennemis qui nous menacent? »

Le même jour, l'administration donnait les

Digitized by Google

mêmes détails aux représentans à Lorient. Elle ajoutait : « La côte, depuis Minden jusqu'aux Sables, reste sans défense; Nantes est menacé; il existe dans la troupe des désorganisateurs qui soufflent la division entre la troupe soldée et la garde nationale; le mécontentement est général. On demande à grands cris le retour de Beysser avec sa légion : lui seul peut rétablir le calme, la confiance et l'espoir; s'il n'arrive pas, tout est perdu. »

A cette époque, l'adjudant-général Sandoz commandait à Luçon, sous les ordres de Boulard. Le 12, il informa ce général, avec son emphase ordinaire, qu'avec sept cents hommes d'infanterie et quarante de cavalerie, il venait d'attaquer le château de l'Hermenault défendu par quatre mille rebelles qui avaient pris la fuite, et que, dans cette affaire, il avait délivré trente prisonniers.

« Que tardons-nous, écrivait-il le 15, que tardons-nous à attaquer cette horde de Vendéens? Non, la postérité ne croira jamais que la France libre ait été obligée de se lever toute entière pour exterminer une poignée de scélérats! »

Le poste du Pas-au-Peton, composé de trente hommes, en avant de Saint-Gilles, fut surpris le 13, à l'entrée de la nuit, par Joly, à la tête de trois cents hommes d'infanterie et cent cavaliers ; sept hommes seulement se sauvèrent à Saint-Gilles.

Digitized by Google

Le 18, un détachement du port de la Claye enleva le poste vendéen de l'Épinette.

Le commandant Villeneuve occupait, avec une partie du bataillon *le Vengeur*, le poste de la Claye. Le 21, il rendit compte au général Boulard que Saint-Pal, à la tête de quatre à cinq cents hommes, avait attaqué le poste de Moutiers-les-Maufaits; qu'une partie de la troupe avait fait bonne contenance, que l'autre avait pris la fuite, et que cependant les Vendéens avaient été repoussés; qu'il s'était mis de suite, avec sa cavalerie, à la poursuite de Saint-Pal, sans pouvoir le joindre; qu'il s'était avancé une lieue au delà du château de la Boissière, jusqu'à une demi-lieue d'Aubigny où l'ennemi était retranché au nombre de douze cents hommes; qu'alors il avait cru prudent de faire sa retraite.

Sandoz s'empressa d'annoncer, le 23, au comité de salut public ces deux affaires de poste, comme des victoires importantes. « On a été obligé, disait-il, de tempérer l'ardeur des troupes, qui les emportait trop loin. »

Il se faisait, dans ces excursions, des enlèvemens de bestiaux. Les représentans qui se trouvaient à Niort en eurent connaissance, et, le 26, ils prirent un arrêté portant *défense d'enlever les bestiaux, à moins qu'ils ne fussent pris dans le combat, et l'ordre de rendre ceux enlevés et réclamés.*

Sandoz, dans son délire, écrivit à Boulard, le 25, que, d'après les renseignemens qu'il avait

Digitized by Google

pris, le désordre et la consternation étaient dans l'armée des Vendéens. « Ils vont, disait-il, tenter un coup de main sur Nantes. La prise de Saumur a été pour eux un échec plutôt qu'une victoire. »

Boulard gémissait de ces extravagances, et ne cessait de lui recommander la plus exacte surveillance. Il prévoyait que Sandoz serait attaqué; il l'en avait prévenu : aussi ne fut-il point surpris en recevant un rapport, du 29, qui lui rendait compte de l'attaque faite sur Luçon, le 28, par l'armée vendéenne du centre.

« Vos conjectures, disait Sandoz, se sont réalisées. L'ennemi était rassemblé à Chantonnay. Averti hier soir à quatre heures qu'il se portait en force sur Luçon, j'ai de suite fait mes dispositions. Ma troupe s'est mise en bataille en présence de l'ennemi. Les Vendéens ont étendu leur ligne pour me cerner : voyant que la droite ainsi que la gauche étaient menacées d'être battues en flanc, je n'ai pas cru devoir exposer un corps de mille hommes contre dix mille; j'ai pris le parti de la retraite, et j'ai envoyé des ordres aux chefs de corps. Le cinquième bataillon de la Charente-Inférieure, opposé à une colonne ennemie, reçoit seul ces ordres et les exécute; je me mets à sa tête, persuadé que le reste de la troupe va me suivre. La droite et le centre continuent de combattre et obtiennent des succès incroyables. L'ennemi est enfoncé de toutes parts, et poursuivi jusqu'à la nuit. Une pièce de canon, son caisson, un nom-

Digitized by Google

bre considérable de piques, sont le fruit de cette journée. Que ne dois-je pas au bataillon *le Vengeur* commandé par le brave Lecomte!... Les bataillons de Parthenay et de l'Union, ainsi que ma cavalerie, méritent beaucoup d'éloges. *Cette journée fera époque dans les annales de la république. Une poignée d'hommes libres a terrassé des milliers d'esclaves.* »

L'administration de Luçon, en transmettant le même jour à celle des Sables les détails de cette affaire, ajoutait : « L'ennemi a été poursuivi jusqu'au delà de Bessay; seize soldats prisonniers ont été délivrés; on a fait environ cent prisonniers. Nous ne saurions faire l'éloge de Sandoz; et, quoi qu'il puisse dire, il ne sera jamais excusable d'avoir effectué une retraite avec une colonne et laissé l'autre dans l'action.

Le général Biron informa de suite le ministre de l'attaque de Luçon et de la défaite des rebelles. Cette nouvelle, ajoutait-il, n'est pas officielle, mais on peut la regarder comme certaine. Lorsqu'il connut la conduite de Sandoz, il lui ôta le commandement. Cet officier fut ensuite traduit au tribunal révolutionnaire où il fut acquitté.

Le 30, le poste du pont de la Chaise, gardé par trois compagnies de l'Indre et un détachement de la Charente, fut surpris vers quatre heures du matin. Soixante hommes furent faits prisonniers, le reste prit la fuite; le général Boulard envoya

Digitized by Google

deux bataillons à la poursuite de l'ennemi qu'ils ne purent joindre.

La résolution qu'avaient prise les bataillons de Bordeaux de rentrer dans leurs foyers inquiétait le général Biron. Le 26, il écrivait à Boulard qu'il attendait la décision du ministre à cet égard. « Dans aucun cas, ajoutait-il, mon cher général, il ne faut faire couler le sang de braves gens à qui la patrie doit reconnaissance. Servez-vous plutôt de la juste confiance que vous leur avez inspirée en les menant à la victoire. Employez les raisons d'honneur et de patriotisme qui vous ont si souvent réussi avec eux. »

Le même jour, le conseil exécutif provisoire, sur le rapport fait par le ministre de la demande des bataillons de Bordeaux, arrêta que le ministre répondrait : « que le conseil, comptant toujours sur le zèle que les bataillons ont si bien manifesté pour la cause de la liberté et la défense de la patrie, les invite à continuer leur service. »

Cet arrêté fut envoyé de suite au général Biron qui le transmit le 29 à Boulard, en lui disant que si les bataillons du midi persistaient dans leur résolution, il lui ferait passer des troupes pour les remplacer.

Cependant Boulard, affligé de sa position, avait écrit aux représentans à Niort, que ses forces physiques ne répondaient plus à sa bonne volonté et qu'il désirait sa retraite. Les représentans lui

Digitized by Google

répondirent le 27 : « Nous craignons, brave général, que le projet manifesté par les bataillons de Bordeaux de se retirer, ne vous ait donné quelques instans de dégoût; nous vous invitons instamment de rester à votre poste. Employez tous les moyens que la prudence et le patriotisme pourront vous suggérer pour retarder le départ de ces bataillons. Encore quelques jours et les rebelles seront détruits. »

Aussitôt que le général Canclaux fut informé de la prise des places de Saumur et de Machecoul, il accourut à Nantes d'où il écrivit au ministre le 19:

« A peine arrivé à Nantes le 13, j'ai été appelé à Ancenis par le représentant Coustard qui y avait couru lui-même pour empêcher les troupes de suivre l'exemple de celles d'Angers et de l'abandonner. La position, la terreur des corps administratifs, qui aurait pu gagner la troupe, m'ont déterminé à donner le lendemain l'ordre de retraite sur Nantes. Elle s'est effectuée sans autre perte que celle de quelques fourrages, de quelques effets d'ambulance, de trois pièces de quatre en fer sur une chaloupe canonnière, à qui le défaut d'eau n'a pu permettre de descendre, et qui a été brûlée : tout le reste a suivi. Du moment que le passage de la Loire avait été forcé, tous ces petits postes si éloignés, si étendus, ne pouvaient plus être gardés. J'ai réuni dans un camp (Saint-Georges), à trois quarts de lieue

Digitized by Google

d'ici, environ quatre mille hommes, tant infanterie que cavalerie.

» Beysser est en ce moment au secours d'un poste qui doit être attaqué par les rebelles devant la fonderie d'Indret. Je n'ai point de nouvelles de l'armée des rebelles ni des nôtres. »

L'ennemi ne se présenta pas devant Indret; mais, le lendemain 20, Beysser fit à Laloué une attaque dont le résultat ne lui fut pas avantageux. Canclaux en rendit compte au ministre le 22. « Beysser, disait-il, après avoir enlevé, presque sans perte, plusieurs postes retranchés, s'est trouvé cerné par un très-grand nombre de rebelles. Il s'est fait jour avec sa cavalerie et a opéré sa retraite avec quelque perte d'hommes, particulièrement de trois chefs de la légion nantaise, ce qui a beaucoup affecté cette ville, et la perte d'une pièce de campagne dont l'avant-train s'est rompu; mais elle a été enclouée par Beysser lui-même. J'ai protégé la retraite et contenu, à une lieue de la ville, les rebelles qui y sont restés toute la journée en présence de mes postes avancés. C'est de là qu'ils menacent journellement la ville que son étendue rend difficile à défendre. »

Le 26, le général demanda des secours au général Duhoux, à Tours. « Toutes les nouvelles, disait-il, annoncent qu'il se rassemble à Tours une armée considérable. Je n'ai pas quatre mille hommes pour défendre Nantes presque entouré par

Digitized by Google

les rebelles. Je suis réduit à couvrir cette ville et garder les postes les plus essentiels. Pour me tirer de cette presse, il faudrait que l'armée de Tours pût faire un mouvement en avant, en même temps que celle de Biron se porterait sur ma droite. Par ce mouvement l'ennemi, forcé de se retirer, perdrait bientôt sa supériorité. Je demande qu'il soit établi entre nous une correspondance suivie. »

Dès le 19, les représentans près l'armée des côtes de Brest avaient pris l'arrêté suivant, pour déclarer la ville de Nantes en état de siége :

« Sur la proposition des corps administratifs, réunis en comité central le 18 de ce mois, et l'avis du général Canclaux, commandant en chef l'armée des côtes de Brest, de déclarer la ville en état de siége, afin de donner à l'autorité militaire tous les moyens de police et de surveillance qu'exige la défense de cette ville importante ;

» Considérant que, d'après la prise de Saumur, l'évacuation d'Angers, et de tous les postes situés sur la rive droite de la Loire, la ville de Nantes se trouve en première ligne du côté du pays qui est au pouvoir des rebelles, et que déjà elle a été attaquée le 15 dans un de ses faubourgs;

» Déclarons la ville de Nantes en état de siége, et qu'en conséquence l'autorité, dont les officiers civils sont revêtus pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure, est dévolue au commandant militaire qui l'exercera exclusivement

Digitized by Google

sous sa responsabilité personnelle, conformément à la loi du 10 juillet 1791. »

Cet arrêté fut proclamé et mis à exécution le 26.

§ IV (Haute Vendée.) Le général Labarolière chargé à Tours de commander les troupes destinées à tenir la campagne. — Le commandant Chambon chargé d'observer les mouvemens de l'ennemi à Saumur. — Comptes qu'il rend. — Saumur évacué dans la soirée du 25. — Chambon y entre le 26. — Arrestation du garde d'artillerie *François*. — Cathelineau élu à Saumur, le 12, généralissime de l'armée vendéenne. — Marche de cette armée sur Angers et Nantes. — Proclamation des chefs à Angers. — Mesures prises par la commission centrale de Tours et les généraux, communiquées au général Biron. — Sa réponse; compte qu'il rend au ministre et au comité de salut public; il demande d'être déchargé du commandement. — Rapport de la commission centrale au comité de salut public. — Arrêté du comité de salut public. — Biron invité à rester à son poste. — Sommation des chefs vendéens aux autorités de rendre la place de Nantes. — Refus unanime. — Nantes attaqué le 29, les Vendéens repoussés. — Arrestation de Rossignol à Saint-Maixent. — Conduit à Niort par ordre de Westermann. — Marche de Westermann sur Parthenay le 30. — La place évacuée à son approche. — Marche de la colonne de Tours sur Saumur.

Haute Vendée.

Tandis que le général Berthier organisait à Tours la division de Saumur, le capitaine Chambon, commandant le huitième de hussards, fut chargé d'observer les mouvemens de l'ennemi et d'en rendre compte.

Digitized by Google

Le général Labarolière, ancien général divisionnaire arrivé depuis peu, eut le commandement des troupes destinées à tenir la campagne.

Chambon se porta, le 21, à Azai d'où il informa le général Berthier que deux hussards avaient eu l'imprudence d'entrer à Chinon et d'enlever le drapeau blanc. « Lorsqu'on va prendre des drapeaux, ajoutait-il, il faut être en force pour garder la ville. »

Le 22, il entra à Chinon avec quatre-vingts hussards. On ignorait le nombre des Vendéens restés à Saumur ; les uns disaient quatre à cinq mille, les autres quinze cents. « L'ennemi, ajoutait-il, ne s'est point présenté à Chinon depuis le 16 ; ils étaient environ quarante, venus par la route de Tours. D'après le rapport des officiers municipaux, ils ont enlevé cent barils de farine. »

Le même jour, la commission centrale arrêta une nouvelle organisation de la légion germanique en deux corps, l'un à cheval et l'autre à pied (onzième et vingt-deuxième de chasseurs). L'adjoint Ronsin fut autorisé à ne point comprendre dans cette organisation les officiers et soldats qui avaient donné des preuves d'incivisme et d'insubordination.

Du 25 Chambon disait dans son rapport : « Hier 24, à deux heures et demie, la Rochejaquelein, accompagné des autres chefs, est parti pour faire une reconnaissance. Ils sont rentrés à Saumur, à six heures du soir, au grand galop, ont fait jeter

Digitized by Google

sur-le-champ trois mauvaises pièces de canon dans la rivière; la générale a été battue, et tout le monde est parti à neuf heures du soir, au nombre de deux cent cinquante hommes. »

Chambon entra dans Saumur, le 26 à midi, à la tête de soixante-dix hussards; il y fut accueilli aux cris de *vive la liberté!* Le garde d'artillerie (François), qui avait encloué les canons dans la journée du 9, venait de prendre la fuite; il fut poursuivi et arrêté. « On voulait, dit Chambon, le sacrifier; j'ai armé mon fusil à deux coups et me suis opposé à ce qu'on lui portât atteinte. Je l'ai placé sous la responsabilité de mes hussards, et donné ordre de le conduire à Chinon. Mes hussards se conduisent bien, obéissent de même. Tout n'a pas encore été enlevé à Saumur; on a laissé six pièces de canon et des grains. Deux bateaux chargés étaient prêts à partir, j'ai donné ordre de les faire remonter. »

Le 27, Chambon annonça que l'armée des rebelles avait quitté Angers pour se porter sur Nantes.

Une patrouille de hussards envoyée à Doué en rapporta trois drapeaux blancs.

Saumur, qui, depuis le commencement de la révolution, avait fait tant de sacrifices; Saumur dont l'administration et les habitans avaient toujours donné des preuves de prudence, d'énergie et d'amour de la patrie; cette ville enfin où, depuis le 9 juin, « l'ennemi imprimait la plus

Digitized by Google

grande terreur, toujours sous les armes jusque dans les maisons des citoyens, enlevant les magasins, les effets, le vin des particuliers, n'avait pu échapper à la calomnie. »

Le cinquième bataillon de Paris, dénoncé par le général Coustard à la commission militaire de Tours, chercha à se justifier en accusant les citoyens de Saumur d'avoir vendu leur ville. On disait qu'instruite du jour et de l'heure où les rebelles devaient y entrer, on leur préparait des festins, tandis qu'on refusait aux patriotes, même à grand prix, les choses de première nécessité. On allait même jusqu'à dire que, lors de la déroute des patriotes et au moment de leur passage dans la ville, on avait jeté de l'eau bouillante sur la troupe.

Le conseil général des administrations du district et de la municipalité s'empressa de faire paraître un mémoire justificatif, pour prévenir les effets de la calomnie; il n'eut pas de peine à se justifier.

Déjà Favelat, commissaire du ministre des affaires étrangères, avait adressé de Tours un rapport bien propre à faire connaître la conduite du bataillon dénoncé.

« La perte de Saumur, écrivait-il le 19, a tenu à la lâcheté du cinquième bataillon de Paris qui, au moment où la troupe de Bournan pouvait tailler en pièces l'ennemi, en le prenant en flanc et par derrière, a tout désorganisé en refusant d'obéir au

Digitized by Google

général Coustard, et en voulant l'assassiner. Ces indignes soldats l'ont mis à l'embouchure du canon, avec ordre aux canonniers de faire feu; mais ceux-ci ont pris le général sous leur sauvegarde, et l'ont ainsi sauvé. Un capitaine de ce bataillon lui a mis plusieurs fois la pointe de son épée sur la poitrine. »

De son côté, le général Coustard, indigné des outrages qu'il avait éprouvés devant Saumur, s'en plaignit, le 22, au général Biron. « Sans la lâcheté des troupes, ajoutait-il, j'aurais facilement repris Saumur. Après un pareil événement, je ne puis plus rester à cette armée où je ne suis employé que provisoirement, et je demande à rejoindre l'armée des Alpes ou ma retraite. »

Cette lettre fut transmise au ministre de la guerre.

Pendant leur séjour à Saumur, les chefs vendéens étaient convenus d'élire un généralissime des armées catholiques. Le 12 juin, leur choix se porta sur Cathelineau, comme un hommage rendu au premier chef de l'insurrection dans la haute Vendée, et sans doute comme un moyen politique d'inspirer de la confiance aux soldats Vendéens. Il fut en outre arrêté que l'armée marcherait sur Nantes, en passant par Angers, où l'on savait que l'on ne rencontrerait aucun obstacle, et que M. de la Rochejaquelein tiendrait garnison à Saumur pendant cette expédition, en même temps que M. de Lescure, blessé devant Saumur, for-

Digitized by Google

merait des rassemblemens du côté de Parthenay pour inquiéter et tenir en échec les troupes de Niort.

Charette, que l'on regardait comme le principal chef de la basse Vendée et qui, jusqu'à cette époque, n'avait entretenu aucune intelligence avec les chefs de la haute Vendée, fut invité à seconder, sur la rive gauche de la Loire, l'attaque que l'on se proposait de faire sur Nantes par la rive droite.

On peut présumer que l'attaque de Luçon, le 28, par l'armée du centre, avait été concertée avec Charette pour masquer sa marche sur Nantes et couvrir ses derrières.

Tout étant ainsi convenu, la grande armée catholique quitta Saumur le 17, et se mit en marche sur Angers où elle entra sans difficulté. La proclamation suivante y fut imprimée et affichée le 21 (1) :

« De par le roi, Monsieur, régent du royaume,

---

(1) « Comme Angers, dit madame de la Rochejaquelein (pag. 165), est le siége d'un évêché, l'évêque d'Agra s'y rendit pour officier solennellement. Il célébra une grand'messe, et pour gagner l'esprit de la ville et prouver que les prêtres ne prêchaient pas le meurtre comme le disaient les républicains, on arrangea que l'évêque demanderait et obtiendrait la grâce de deux canonniers *bleus*, que l'on avait condamnés à mort pour quelques crimes. »

Montaigne pense qu'il vaudrait mieux entretenir le peuple des vrais fondemens de la vérité, que de faire servir la religion à l'égarer, et, comme on dit, *à souffler le chaud et le froid.*

Digitized by Google

et MM. les généraux des armées catholiques et royales,

» Il est expressément enjoint et ordonné à tout particulier, de quelque état et condition qu'il soit, de ne reconnaître d'autre autorité que celle de sa majesté très-chrétienne Louis XVII, roi de France et de Navarre, et de n'obéir qu'aux seules réquisitions émanées de ses officiers, sous peine d'être considéré et traité comme criminel de lèse-majesté.

» Fait au quartier-général à Angers, le 21 juin 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

» *Signé* D'ELBÉE, chevalier D'AUTICHAMP, chevalier DE FLEURIOT, DE BOISY, STOFFLET, DÉHARGUES, DEFESQUE, chevalier DEFESQUE.

» *Par MM. du conseil de guerre*,

» *Signé* BIRET, secrétaire. »

On n'ignorait pas à Tours les dangers que courait la ville de Nantes et le besoin qu'elle avait de secours; Biron était peut-être le seul qui n'en eût pas connaissance; il n'avait aucun moyen de correspondance avec Nantes.

Le général Santerre, dans une lettre confidentielle du 23, proposait au ministre de faire embarquer à Dunkerque six mille hommes armés pour les jeter dans Nantes et envoyer à Tours quatre mille hommes de la ligne, avec des obusiers, des mortiers et des bombes. « Si ce plan peut convenir, ajoutait-il, il n'y a pas un moment à perdre. Nous avons actuellement à Tours

Digitized by Google

dix-sept à dix-huit mille hommes, mais ils ne sont pas aguerris.

Il se félicitait, dans une lettre du 25, d'avoir provoqué un décret contre les déserteurs de l'armée. « Vous ne sauriez vous peindre, disait-il au ministre, les maux que cette lâche désertion nous a attirés, tant à cause du grand nombre d'hommes qu'elle nous a enlevés, que pour la quantité immense d'armes, de bagages abandonnés. La plupart de ces fuyards se coupent les cheveux, arrachent leurs boutons, leurs revers, en disant partout qu'ils sont trahis. Ces propos mensongers, trop avidement recueillis par les aristocrates et trop légèrement crus par les gens faibles ou confians, se propagent au grand détriment de la chose publique.

Au milieu de ces dangers et de ces incertitudes, la commission centrale se détermina à écrire, le 25, au général Biron pour l'inviter à se rendre immédiatement à Tours; il s'y refusa, et rendit de suite compte de son refus au ministre.

« Un assez grand nombre d'habitans et d'espions, disait-il, s'accordent à nous annoncer des rassemblemens très-considérables de rebelles, avec l'intention d'attaquer Niort cette nuit. Je ne puis m'en éloigner tant que ces projets auront quelque vraisemblance.

Cependant, le même jour 25, on arrêta à Tours un plan d'opérations, ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

Arrêté des généraux.

« Sur la réquisition des représentans du peuple, réunis en commission centrale à Tours, les généraux de division Duhoux, Labarolière, Menou et Coustard, et les généraux de brigade Berthier, Santerre, Fabrefonds, Dutruy, Barbazan et Beffroy, réunis en présence des représentans du peuple, de l'adjoint du ministre de la guerre, et des commissaires du conseil exécutif, ont unanimement arrêté ce qui suit, après une mûre discussion.

» 1°. Sur la question de savoir si l'on pouvait marcher avec l'armée de Tours? Vu la nécessité de voler sans délai au secours de la ville de Nantes menacée par les rebelles, tous les généraux ont pensé que l'on pouvait marcher avec la partie de l'armée qui se trouvait suffisamment armée, équipée et organisée.

» 2°. Sur la deuxième question ainsi posée : Comment doit-on marcher? Tous les généraux ont été d'avis que l'on marcherait à Nantes sur le côté droit de la Loire seulement ; savoir, une colonne, composée de la presque totalité des forces, par les chemins dans les terres, et un petit corps de flanqueurs, composé de troupes légères à cheval, par la levée et sur les hauteurs de la rive droite de la Loire.

» Il a été en outre arrêté que le présent plan serait adressé à l'instant au général Biron, et que

Digitized by Google

l'armée ne se mettrait en marche qu'après sa réponse. Il a été également arrêté que le général Biron serait invité, au nom du salut public, à faire tous les mouvemens qu'il jugera nécessaires pour assurer l'exécution du plan ci-dessus, protéger et couvrir la ville de Tours où se trouvent des magasins, et où il ne restera qu'une force d'environ quatre mille hommes non armés, et même entreprendre sur Saumur, s'il est possible, pour faire une diversion favorable à l'exécution des mesures ci-dessus arrêtées.

» Nous, adjoint au ministre de la guerre, et commissaires nationaux, délégués par le conseil exécutif provisoire, déclarons que ces mesures sont les seules efficaces dans les circonstances actuelles pour le salut de la chose publique. »

Arrêté de la commission.

« Les représentans du peuple formant la commission centrale à Tours, après avoir pris connaissance du plan de campagne et des dispositions militaires arrêtées aujoud'hui par les généraux ici présens, et réunis en conseil général.

» Considérant que ces dispositions ne peuvent avoir d'exécution qu'autant que le concert et l'ensemble le plus parfait seront établis entre les mouvemens des deux armées de Tours et de Niort; que le succès même des opérations dont il s'agit dépend entièrement de la direction des forces existantes à Niort;

Digitized by Google

» Arrêtent qu'il sera envoyé un courrier extraordinaire au général en chef Biron pour lui communiquer les mesures que la situation actuelle de la ville de Nantes a forcé les généraux d'adopter, et sur lesquelles il est requis, au nom du salut public et sur sa responsabilité personnelle, de faire connaître sans délai sa résolution et ses projets. »

Les généraux écrivirent en même temps une lettre au général Biron pour lui exposer les motifs de leur plan de marche et la nécessité pour eux d'accéder, en son absence, à la réquisition des représentans, vu le pressant danger de la ville de Nantes, surtout d'après le décret qui venait d'être rendu, portant que douze mille hommes partiraient en poste de la ville de Metz pour voler au secours de Nantes. Ils demandaient ses ordres.

A la réception du courrier, Biron répondit, le 26, aux généraux réunis à Tours :

« Convaincu de l'importante nécessité de marcher au secours de Nantes, j'approuve les dispositions que vos lumières et votre patriotisme pourront vous faire prendre. Vous connaissez vos ressources, relativement à tous les genres de service, mieux que moi, puisque je n'ai connaissance de votre position que par le seul état de situation que je viens de recevoir. Je joins ici celui de la division de Niort. Vous jugerez de combien de

Digitized by Google

forces je peux contribuer à la défense de Tours, et jusqu'à quel point est praticable le plan arrêté par la commission centrale. En destinant trois mille hommes à la garde de Tours, il me restera douze mille hommes.

» Je n'ai pas changé d'opinion, et je croirais trahir les intérêts de la république, si je négligeais la défense des côtes et des villes de La Rochelle et de Rochefort. Il est nécessaire aussi de laisser une garnison considérable à Niort, d'où l'armée tire ses subsistances; et à Saint-Maixent, où se manipulent les farines. Je dois songer à remplacer, dans la division Boulard, les bataillons de Bordeaux et les troupes du midi qui veulent se retirer à la fin du mois, ce qui fera un déficit de trois mille hommes au moins. Ainsi je me trouverais dans la dangereuse alternative d'abandonner Niort, Saint-Maixent, La Rochelle, Rochefort et les côtes, ou de marcher sur Saumur avec un corps très-faible, sans moyens de subsistances, me trouvant entre deux corps de rebelles, l'un à Saumur, et l'autre, en nombre considérable, à la Chataigneraie.

» Je déclare donc que je consens à ce que le général qui commande la division de Tours fasse marcher telle quantité de troupes qu'il jugera convenable au secours de la ville de Nantes; je déclare que je consens en outre à envoyer de la division de Niort trois mille hommes pour être ajoutés aux troupes destinées à garder la ville de Tours;

Digitized by Google

je déclare aussi que je ne puis consentir à faire marcher aucun corps sur la ville de Saumur, parce que je crois diamétralement opposé aux intérêts de la république de compromettre la sûreté des côtes, les villes de Rochefort, La Rochelle, Niort, Saint-Maixent, ou d'exposer à une perte presque certaine un corps qui aurait des moyens insuffisans de communication et de défense. Lorsque je croyais pouvoir conserver les bataillons de Bordeaux et les corps du midi, j'avais formé le projet de rétablir la communication entre les villes de La Rochelle et de Nantes; je suis obligé de renoncer à ce projet.

» Je marcherai sur Saumur si le ministre à qui j'écris me l'ordonne. Les trois mille hommes sous les ordres de Westermann partiront après demain pour Tours. Je vous invite à communiquer ma lettre aux représentans. »

Le même jour, Biron fit l'envoi de toutes ces pièces au ministre et au comité de salut public.

Il disait au ministre : « Si vous jugez que je doive marcher sur Saumur, je vous prie de m'en adresser l'ordre positif, et de me prescrire avec quelle force je dois marcher. Ma responsabilité devant cesser du moment où la commission centrale veut influencer les opérations militaires, les discuter et les arrêter avec une publicité qui doit en arrêter l'effet, je ne puis plus commander utilement l'armée des côtes de La Rochelle. Je vous prie donc instamment de me désigner à qui je

Digitized by Google

dois en remettre le commandement, et de recevoir ma déclaration que, dans tous les pays et dans tous les grades, je me trouverai toujours heureux de consacrer ma vie au service de la république française. »

Il disait au comité de salut public : « En examinant ces pièces, le comité se convaincra facilement que ma responsabilité ne pouvant plus exister, d'après la manière directe et impérieuse dont la commission centrale, réunie à Tours, prétend influencer les opérations militaires, je ne puis commander plus long-temps l'armée des côtes de La Rochelle. Je dois d'ailleurs observer que nul général ne peut plus espérer ni répondre du secret de ses plans, puisqu'ils sont discutés et arrêtés, même en son absence, par plus de vingt personnes qui ne méritent certainement pas toutes ma confiance. Je n'ai pas cru devoir me permettre de remettre en d'autres mains le commandement de l'armée, avant d'avoir reçu les ordres du comité; je le supplie, au nom du salut public, de me décharger immédiatement d'un poids que je ne puis plus supporter. »

De son côté, la commission centrale écrivit, le 27, au comité de salut public : « Nous avons travaillé sans relâche à organiser les débris de la division de Saumur; nos soins ont été secondés par les généraux. Nous pouvons maintenant vous assurer que notre situation est imposante. Plus de vingt mille hommes sont sous les murs de Tours:

Digitized by Google

quinze à seize mille, parfaitement organisés et embrigadés, couchent sous la toile et sont prêts à marcher. Nous avons autorisé l'adjoint du ministre de la guerre et les généraux à employer provisoirement, en qualité de généraux de brigade et d'adjudans-généraux, des citoyens connus par leurs talens et leur civisme. Il faut sauver la patrie, et les moyens les plus prompts sont les meilleurs. Une armée nouvelle ne peut en rien être comparée à celle des frontières, et, pour la diriger, il faut un grand nombre de chefs intelligens. Si nous avons excédé le nombre des officiers fixé par la loi, nous avons consulté notre position, et nous tâcherons toujours d'être au niveau des circonstances.

» Nous sommes en état de marcher demain. Déjà nous avons requis le général Biron de se rendre auprès de nous pour diriger les premiers mouvemens de notre armée; il nous a répondu que sa position ne lui permettait pas de s'absenter, parce qu'il avait avis de mouvemens de l'ennemi. Nous avons expédié un nouveau courrier pour faire connaître au général combien il était instant de marcher, et nous lui avons transmis l'opinion des généraux que nous avons requis de délibérer sur cet objet. Nous attendons aujourd'hui sa réponse; mais si elle ne nous parvient pas, nous prendrons sur nous de requérir les généraux de faire un mouvement qui nous paraît d'autant plus nécessaire, que nous sommes instruits que les rebelles

Digitized by Google

ont évacué Saumur, et qu'ils se disposent à marcher sur Nantes. Nous sentons combien il est important de porter des secours à cette ville. Nous ne dirigerons aucun mouvement, nous savons que les généraux seuls ont ce droit; mais nous exciterons leur zèle, et, quoique le général en chef n'ait pas ordonné, nous inviterons les généraux à marcher en avant. S'il faut une responsabilité, nous sommes prêts à la supporter. Nous voulons sauver la république, et elle ne peut l'être que par notre courage et notre activité. »

L'évacuation de Saumur étant connue, il ne restait plus de difficulté pour la marche de la division, aussi les généraux prirent, le 27, l'arrêté suivant :

« Les généraux réunis chez le général Duhoux, sur la réquisition des représentans en commission centrale, arrêtent :

« Une partie de l'avant-garde partira cette nuit pour se rendre à Saumur, en passant par Azai et Chinon ; l'autre partie partira le 29, passant par la rive droite et la rive gauche de la Loire. Le 30 juin et le 1er. juillet, le corps d'armée se mettra en marche pour suivre l'avant-garde, et se rendre à Saumur où les circonstances décideront les nouvelles mesures qu'il sera nécessaire de prendre. »

Sur ces entrefaites, le général Berthier reçut un ordre ministériel de se rendre sur-le-champ auprès du comité de salut public, pour lui donner les renseignemens dont il avait besoin.

Digitized by Google

Berthier venait d'organiser la division; sa présence fut jugée indispensable. Les généraux firent la déclaration suivante :

« Nous soussignés, réunis sur la réquisition des représentans, déclarons qu'il est indispensable que le général Berthier reste auprès de l'armée de Tours, et que toute absence de sa part serait funeste, dans un moment surtout où l'armée est en marche. »

Signé DUHOUX, LABAROLIÈRE, FABREFONDS, DUTRUY, MENOU, JOLY, GAUVILLIER, CHABOT, SANTERRE, BARBAZAN, RONSIN, GRAMMONT, PARRAIN, commissaires.

Cette déclaration fut suivie d'un arrêté de la commission centrale en ces termes :

« Après avoir pris communication d'une lettre du ministre de la guerre, annonçant à Alexandre Berthier qu'il ait à se rendre à Paris, pour donner au comité de salut public tous éclaircissemens sur l'armée de la république stationnée à Tours et les revers qu'elle a éprouvés; d'après l'avis des généraux, déclarant que la présence de Berthier est indispensable à l'armée dont la réorganisation due à ses soins n'est pas encore complète ;

» La commission arrête que Berthier restera à l'armée et y continuera ses fonctions, et que Choudieu se rendra, avec un officier de l'état-major et un commissaire du conseil exécutif, auprès du comité de salut public.

Enfin Ronsin écrivit au comité de salut public :

Digitized by Google

« J'ai partagé les craintes des représentans du peuple sur l'ordre envoyé au citoyen Berthier de se rendre sans délai auprès de vous. Je ne doute pas qu'il ne vous donne les renseignemens les plus utiles sur l'armée des côtes de La Rochelle. Personne n'est plus capable que lui de vous mettre au fait de toutes les dispositions prises pour le succès de nos armes, et j'ai pour garant de ce que j'avance son activité infatigable à réorganiser une armée qui était encore en déroute il y a huit jours, qui est maintenant campée, et dont l'avant-garde est déjà en marche. Les mouvemens qui se préparent ont besoin, pour être bien dirigés, d'un homme aussi actif qu'intelligent, et cet homme c'est Berthier. Je le dis parce que j'en suis intimement convaincu; et je suis d'autant plus digne de confiance dans cette assertion, qu'à mon arrivée à cette armée j'étais moi-même fortement prévenu contre lui. J'avouerai cependant qu'il eût été plus sage de ne le point nommer chef de l'état-major; sa signature a inquiété beaucoup de patriotes, et s'il eût été chargé seulement de diriger toutes les opérations auprès d'un autre chef, cette mesure l'aurait moins exposé aux dénonciations que peut attirer sur lui le souvenir des opinions qu'il a manifestées avant la journée du 10 août. Quoi qu'il en soit, l'absence du général Berthier peut nous être très-funeste. L'accord s'établit dans tous les services; les mouvemens se préparent avec autant d'ordre que de célérité, et le moindre

Digitized by Google

retard dans l'exécution des mesures suffirait pour tout désorganiser. »

L'adjoint au ministre de la guerre, *signé* RONSIN.

Le courrier du général Biron ne tarda pas d'arriver au comité de salut public qui s'empressa de lui répondre le 28 :

« Nous avons lu avec une extrême surprise les dépêches et les arrêtés dont vous nous avez envoyé copie. La commission centrale s'est écartée de l'instruction décrétée par la Convention nationale. Les officiers-généraux ont été égarés par les dangers de la ville de Nantes et par le concours des circonstances. L'adjoint du ministre de la guerre, les commissaires nationaux, ont manqué essentiellement à leurs devoirs. C'est à vous, général, à réparer tant d'erreurs et de fautes; vous êtes investi de la confiance de la nation, prenez une détermination et faites-la exécuter.

» La situation de la ville de Nantes a d'autant plus lieu de nous étonner, que des députés extraordinaires se sont présentés ces jours derniers, ont annoncé que nous pouvions compter, sans ses nombreux habitans, sur une force de douze mille hommes, et ils ont demandé et obtenu une somme de six cent mille francs. On nous rapporte que dans ce moment cette ville n'a aucune force à opposer aux rebelles et qu'elle peut tomber en leur pouvoir. Cette nouvelle nous est apportée par un de nos collègues qui arrive de Nantes. Notre con-

Digitized by Google

fiance repose sur vos talens et votre civisme; c'est à vous, général, de faire toutes les dispositions que les circonstances exigent. Nous vous adressons une expédition de l'arrêté que nous venons de prendre. Ne consultez que l'intérêt de la république, souvenez-vous que vous commandez l'armée, oubliez ce qui s'est passé. Votre autorité sera respectée, l'armée reconnaîtra son chef et exécutera ses plans. Le danger de Nantes nous paraît extrême : vous savez de quelle importance est cette ville. »

A cette dépêche était joint l'arrêté suivant :

« Considérant que le conseil de guerre tenu à Tours l'a été d'une manière irrégulière et avec une sorte de publicité qui ne peut que contrarier l'exécution des meilleurs plans; que l'on a voulu influencer le général et ne lui laisser aucune liberté de délibérer sur les mesures prises, en l'obligeant d'adopter le projet proposé; que les réclamations du général sont fondées sur ce qu'exigent le bien du service et les intérêts de la république; que le général Biron étant investi de la confiance de la nation, il doit diriger, avec liberté et sans influence secrète ou publique, toutes les opérations militaires; qu'il importe de prendre des mesures sagement concertées pour conserver la ville de Nantes, la défendre de l'attaque des rebelles, ne pas exposer la ville de Tours et les magasins de la république, défendre et conserver Niort, La Rochelle et Saint-Maixent;

Digitized by Google

» Le comité arrête :

» Que le général Biron est invité de continuer à commander l'armée; que l'intérêt de la république ne permettant pas d'accepter sa démission, son patriotisme ne lui permettra pas de persister à l'offrir; que sans s'arrêter au plan des généraux de division et de brigade, approuvé par l'adjoint du ministre de la guerre et les commissaires nationaux autorisés par les représentans du peuple, le général Biron tracera le plan qu'il jugera le plus avantageux et le plus utile à la république pour assurer la défense de Nantes dans l'extrême danger dont elle est menacée; qu'il dirigera les opérations militaires, dans lesquelles il ne pourra être influencé ni contrarié par les représentans du peuple ni par le conseil exécutif; que les représentans du peuple sont invités de se conformer sans délai au décret de la Convention qui les rappelle à leur poste, pour donner au comité les instructions et renseignemens attendus sur l'armée des côtes de La Rochelle; que le ministre de la guerre rappellera le citoyen Ronsin, son adjoint; qu'il rappellera pareillement les deux commissaires nationaux qui ont assisté au conseil de guerre du 25, et ceux qui, dans les départemens, sont une occasion de trouble et d'inquiétude, relativement à la sûreté des propriétés; que le ministre de la guerre répondra sans délai aux demandes du général Biron, concernant les officiers-généraux, adjudans-généraux et autres officiers

Digitized by Google

et agens nécessaires au service de l'armée ; qu'il sera adressé une expédition du présent arrêté au général Biron, aux représentans du peuple réunis à Tours, et au ministre de la guerre.

» *Signé* CAMBON, GUYTON, LINDET, SAINT-JUST, JEANBON-SAINT-ANDRÉ, HÉRAULT, BERLIER, DELACROIX.

Dans une autre dépêche du même jour, le comité mandait au général Biron :

« Les événemens et la correspondance nous ont convaincus, général, que la multiplicité des commissions était une source continuelle de difficultés et d'inconvéniens. La Convention nationale avait été déterminée par la force des circonstances à autoriser un assez grand nombre de ses membres de se rendre à l'armée ; on manquait de généraux, d'officiers : on n'avait point d'armée. Les rebelles devenaient redoutables, les événemens se succédaient avec une rapidité alarmante. On ne put se refuser au vœu manifesté de voir plusieurs de nos collègues se rendre dans leurs départemens, où l'on croyait que leur influence, leurs liaisons, leurs alliances, contribueraient autant que la force des armes à faire rentrer les rebelles dans le devoir.

» Il s'est formé un grand nombre de commissions qui se sont isolées, qui n'ont entretenu aucune correspondance entre elles, et qui ont adopté des plans et des projets qui n'avaient aucun ensemble et qui ne pouvaient nous promettre aucun succès.

Digitized by Google

» La Convention a rappelé tous ses membres à leur poste; elle a fixé le nombre de ceux qui doivent se rendre à l'armée. Ces nouveaux choix inspireront la confiance et rempliront l'attente publique.

» Vous connaissez, général, l'instruction décrétée par la Convention nationale; vous savez de quelle considération et de quelle confiance elle a voulu investir les généraux.

» Depuis que vous êtes arrivé dans les départemens de l'ouest, vous vous êtes constamment occupé à former et organiser l'armée, vous avez arrêté un plan de campagne, vous avez justifié nos espérances.

» La représentation nationale sera à l'armée ce qu'elle doit être; elle maintiendra l'ordre et la subordination; elle appellera la confiance et la fixera sur le général.

» Les grandes difficultés qui auraient pu s'opposer à vos succès sont écartées; tout concourra à vos plans militaires. Vous avez servi la patrie, parce que vous l'aimiez; vous continuerez de servir la république, et c'est à la tête de l'armée que vous commandez que vous devez la servir dans les circonstances où vos succès doivent avoir la plus haute influence sur la liberté.

» Nous attendons, général, de votre civisme, de votre dévouement à la république, que vous

Digitized by Google

conserverez le commandement de l'armée, sur laquelle la république fonde ses espérances.

» *Signé* CAMBON, BERLIER, RAMEL, chargés de la correspondance.»

Le comité de salut public avait parlé, il fallait obéir. L'éloignement de Ronsin et de ses agens rendit à Biron l'espoir de servir utilement sa patrie; mais les événemens se succédaient avec une telle rapidité au milieu des désordres de son armée, que ce général ne put en arrêter le cours, et l'arrêté du comité ne servit qu'à accélérer sa perte. Ronsin ne perdit son titre d'adjoint du ministre, que pour prendre celui de général d'armée, et se placer à la tête des opérations sous Rossignol.

Cependant les Vendéens, maîtres des deux rives de la Loire, s'avançaient vers Nantes qui n'avait pu recevoir de secours. Ils s'étaient fait précéder par la sommation suivante :

« Messieurs, aussi disposés à la paix que préparés à la guerre, nous tenons d'une main le fer vengeur, et de l'autre le rameau d'olivier. Toujours animés du désir de ne point verser le sang de nos concitoyens, et jaloux d'épargner à cette ville le malheur incalculable d'être prise de vive force; après en avoir délibéré en notre conseil, réuni au quartier-général à Angers, nous avons arrêté à l'unanimité de vous présenter un projet de capitulation dont le refus peut creuser le tombeau de vos fortunes, et dont l'acceptation, qui

Digitized by Google

vous sauve, va sans doute assurer à la ville de Nantes un immense avantage et un honneur immortel.

» En conséquence, nous vous invitons à délibérer et statuer que le drapeau blanc sera de suite, et six heures après la réception de notre lettre, arboré sur les murs de la ville;

» Que la garnison mettra bas les armes et nous apportera ses drapeaux;

» Que toutes les caisses publiques, tant du département, du district, de la municipalité, que des trésoriers et quartier-maîtres, nous seront pareillement apportées; que toutes les armes nous seront remises; que toutes les munitions de guerre et de bouche nous seront fidèlement déclarées; et que tous les autres effets, de quelque genre que ce soit, appartenant à la république, nous seront indiqués et livrés, pour que par nous il en soit pris possession au nom de sa majesté Louis XVII, roi de France et de Navarre, et au nom de monseigneur le régent du royaume;

» Qu'il nous sera remis pour otages les députés de la Convention nationale, de présent en mission dans la ville de Nantes, et autres dont nous conviendrons.

» A ces conditions, la garnison sortira de la ville sans tambours ni drapeaux; les officiers seulement avec leurs épées et les soldats avec leurs sacs, après avoir fait serment de fidélité à la religion et au roi, et la ville sera préservée de toute

Digitized by Google

invasion, de tout dommage, et mise sous la sauvegarde et protection de l'armée catholique et royale. En cas de refus, au contraire, la ville de Nantes, lorsqu'elle tombera en notre pouvoir, sera livrée à une exécution militaire, et la garnison passée au fil de l'épée. »

Ces propositions furent unanimement rejetées, et l'on se prépara au combat.

Le général Canclaux n'avait, pour défendre une place d'une si vaste étendue, que la garde nationale de la ville, et environ cinq mille trois cents hommes composés de détachemens des trente-quatrième, trente-neuvième et cent-neuvième de ligne; de la garde nationale de la Guerche; les troisième et quatrième bataillons de l'Orne; le huitième de la Seine inférieure; ceux de Seine-et-Oise et des Côtes-du-Nord; les chasseurs de la Charente, les grenadiers de Seine-et-Marne, et les compagnies de canonniers de Paris. La force totale pouvait s'élever à neuf ou dix mille hommes.

Nantes fut attaqué le 29, et défendu avec tant d'habileté et de courage, qu'après dix-huit heures de combat les assiégeans furent forcés à la retraite.

Le 30, le général Canclaux écrivit au général Boulard : « Je n'ai le temps de vous dire qu'un mot, et ce mot est pour vous demander le plus prompt secours, non que nous n'ayons pas repoussé bien vigoureusement l'ennemi qui nous

Digitized by Google

a attaqué sur quatre points, et tout autour de la ville, ouverte de toutes parts. Son attaque a duré depuis deux heures et demie du matin jusqu'à neuf heures du soir, et encore, dans ce moment, on tire, de loin en loin et de part et d'autre, des coups de canon sur la rive gauche qui est la plus obsédée. Les autres routes paraissent s'évacuer, et je puis peut-être espérer qu'ils ne reviendront pas; cependant, comme le parti d'avoir Nantes paraît décidé, et que ce serait pour eux le plus grand et le plus important triomphe, je vous demande d'accourir à notre secours le plus promptement possible, vous et le général Biron auquel je vous prie de faire passer cette lettre ; il y va du salut de la patrie et de votre gloire. »

Cette lettre pressante, apportée par mer, ne parvint que le 3 juillet au général Biron qui la transmit le même jour au ministre.

Canclaux rendit également compte au ministre de l'attaque du 29.

Il avait, disait-il, avis de toutes parts que les rebelles marchaient sur lui avec des forces considérables, et il n'avait reçu aucun secours. Son avant-garde d'élite, son camp bien placé, ses troupes dans la meilleure disposition, lui donnaient l'espoir de repousser les rebelles, et il avait derrière lui Nantes en cas de retraite.

Il fut informé, dans la nuit du mardi 27, que les rebelles, craignant d'attaquer de front les troupes campées entre la Loire et l'Erdre, s'avan-

Digitized by Google

çaient sur Nort, pour tomber de là sur Nantes. Ce poste, défendu par six cents hommes du troisième bataillon de la Loire-Inférieure, secondés par une partie de la garde nationale de l'endroit, s'est battu depuis huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin contre quatre mille hommes. Forcée par le nombre, la troupe s'est repliée avec le drapeau, mais non avec les canons. Un détachement parti du camp a arrêté la poursuite des rebelles.

« Inquiet sur ma position qui ne couvrait plus les routes de Rennes et de Vannes, ajoute le général, je me suis déterminé à lever le camp (de Saint-Georges) pendant la nuit, et à me replier sur Nantes. L'avant-garde avait ordre de tenir pendant l'attaque qui a eu lieu en effet à cinq heures du soir, mais mollement. A dix heures, elle est venue me rejoindre. Les représentans du peuple étaient seuls dans ma confidence : tout était disposé pour la retraite, que personne ne s'en doutait. A onze heures et demie, elle s'exécute dans le plus grand ordre. A peine rentrés dans la ville, l'attaque a commencé à deux heures et demie du matin, du côté des ponts. Bientôt après, la canonnade s'est fait entendre tout autour de la ville. A dix heures, elle était extrêmement vive aux portes d'Ancenis et de Rennes, principalement à cette dernière qui était le point principal de l'attaque, où je me suis toujours tenu. Les Vendéens se sont répandus en même temps dans les vergers

Digitized by Google

et les jardins environnans : partout les troupes leur ont opposé une résistance inébranlable. Le cent neuvième régiment, au nombre de quatre cents hommes, a soutenu, à l'attaque de la porte de Vannes, pendant douze heures sans discontinuer, le feu le plus vif. La légion nantaise, la garde nationale, à la tête de laquelle le maire Baco a reçu un coup de feu à la cuisse, ont bien secondé les efforts de la troupe de ligne. Les canonniers, particulièrement ceux de Paris, commandés par l'adjudant-général Billy, méritent les plus grands éloges.

» Un feu de mousqueterie et de canon, presque à découvert, qui a duré quinze heures, n'a pu que nous causer beaucoup de perte ; celle de l'ennemi doit être très-considérable. Plusieurs pièces des rebelles, démontées, ont été enlevées par eux ; plusieurs de leurs chefs ont été tués ou blessés (1).

» L'attaque des ponts a été presque recommencée ce matin par une canonnade moins soutenue toutefois que celle d'hier ; le succès y a été aussi complet. La garde nationale de la ville y était seule employée : Deurbrouc, son commandant, s'y est très-bien montré. Beysser, commandant de la place, s'est parfaitement conduit. »

Les représentans Merlin de Douai et Gillet firent part du succès de cette journée à la Convention

(1) Le généralissime Cathelineau fut blessé, et mourut des suites de sa blessure le 14 juillet suivant.

Digitized by Google

nationale, et le comité des corps administratifs en informa le général Boulard.

On ne considéra, dans cette affaire, l'attaque faite par Charette sur la rive gauche de la Loire, que comme une fausse attaque, par la facilité de la défense des ponts.

Pendant ce temps-là, il se passait à Saint-Maixent un événement qui eut des suites funestes pour Biron; l'arrestation de Rossignol, commandant la trente-cinquième division de gendarmerie, servit de prétexte aux dénonciations contre ce général.

Le 29 juin, le lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de la légion du Nord reçut, en l'absence de Westermann, un rapport signé de plusieurs officiers, sous-officiers et soldats de cette légion, portant que Rossignol, en arrivant à Saint-Maixent avec sa troupe, avait cherché, par les propos les plus incendiaires, à mettre la légion du Nord en insurrection contre son chef; qu'il avait dit, en buvant avec ses gendarmes, qu'il savait bien que Westermann tenait ses soldats sous le joug; que si ces soldats étaient de vrais républicains, ils secoueraient bientôt ce joug, et n'obéiraient point aveuglément aux ordres de leur chef; que cela prouvait que la légion du Nord n'était point dans les vrais principes.

A ce rapport se joignit la déclaration d'un officier municipal, portant qu'au premier passage de Rossignol à Saint-Maixent, sur la plainte qui lui

Digitized by Google

avait été faite que ses gendarmes voulaient se faire donner du vin par force dans différentes maisons, il en avait obtenu pour toute réponse : *qu'il ne connaissait pas les petits moyens, qu'il n'en connaissait que de grands, qui étaient de chasser les citoyens de leurs maisons pour y loger les soldats.*

L'officier supérieur de la légion du Nord dressa procès-verbal de ces déclarations, et fit conduire devant lui Rossignol qui, ajoute le procès-verbal, bien loin de disconvenir des plaintes portées contre lui, a été obligé de les avouer; « et, comme il est urgent d'arrêter tout désordre dans un moment où l'armée est en face de l'ennemi, et qu'elle est venue, non pour vexer, mais pour défendre les bons citoyens et leurs propriétés; que cet ordre de choses ne peut être maintenu que par une bonne discipline dans les corps, nous avons cru de notre devoir de mettre en arrestation ledit citoyen Rossignol, jusqu'à l'arrivé du général Westermann qui dans ce moment est à Niort. »

A son retour, Westermann écrivit à la suite du procès-verbal : « Après avoir pris connaissance du procès-verbal ci contre, considérant que le citoyen Rossignol a déjà prêché la même insubordination contre le général Biron, à Niort; qu'il a suscité les soldats contre ce général, en disant qu'il ne fallait pas lui obéir, puisqu'il était un ci-devant; qu'il est urgent d'arrêter les projets d'une personne aussi dangereuse à la tête d'un corps, qui partout ne prêche que l'insubordination; c'est

Digitized by Google

pourquoi le citoyen Rossignol sera traduit dans les prisons de la ville de Saint-Maixent, pour être conduit demain au quartier-général à Niort, et être jugé selon la rigueur des lois. »

L'arrestation de Rossignol donna lieu à d'autres dénonciations, et toutes les pièces furent remises à l'accusateur militaire.

Le 30, Westermann marcha de nouveau sur Parthenay occupé par Lescure. Cette ville fut évacuée à son approche.

Le même jour, la commission centrale de Tours ayant communiqué aux généraux l'arrêté du comité de salut public du 28, on tint un conseil de guerre dans lequel on arrêta à l'unanimité que les troupes qui restaient à Tours, ou dans les environs, se mettraient en marche pour se rendre à Saumur où les derniers bataillons devaient arriver le 3 juillet, et où les généraux devaient attendre les ordres du général Biron.

Le conseil de guerre rendit compte de cet arrêté au général en chef. « Nous attendons vos ordres, ajoutait-on, avant d'entamer aucune opération, à moins d'y être forcés par les circonstances. Vous voudrez bien nous indiquer ce que nous aurons à faire dans les différentes hypothèses :

» 1°. Si les rebelles continuent d'assiéger ou d'inquiéter Nantes;

» 2°. Si Nantes était pris, et que les rebelles se répandissent dans le pays à droite de la Loire;

» 3°. Enfin, si au contraire ils abandonnent

Digitized by Google

le siége de Nantes et qu'ils retournent dans leur pays, rassemblés de manière qu'il faudrait commencer par les battre, avant de pouvoir faire une jonction avec vous.

» Notre marche sur Saumur pourra seconder le mouvement que vous projetez sur Parthenay et sur Fontenay.

» Nous pensons unanimement que si les rebelles ont négligé de garder le pont de Cé, nous devons le plus tôt possible nous en emparer, ou en rompre partie, pour rendre leur retraite plus difficile; au reste nous attendrons vos ordres. »

§ V. Influence du fédéralisme en Bretagne et en Normandie. — Décret du 26 prononçant la destitution du général Wimpffen.

Influence du fédéralisme (1).

Les séances de la Convention de 31 mai, 1er. et 2 juin, avaient jeté les plus vives inquiétudes dans la Bretagne et la Normandie. Les représentans Merlin et Gillet en informèrent le comité de salut public, le 3 juin.

« On croit, disaient-ils, que la Convention est dominée par un parti tout-puissant qui ne lui laisse plus la liberté de délibérer; que la sûreté des députés est compromise, et qu'elle est menacée d'une dissolution prochaine. A Vannes, nous avons

(1) On est convenu de donner ce nom à un vaste plan dont les chefs avaient peut-être seuls le secret.

Digitized by Google

vu les patriotes consternés et presque découragés à la lecture des journaux et de plusieurs lettres de députés. Les esprits inquiets et abattus semblaient attendre de nous des éclaircissemens et des consolations; nous avons fait nos efforts pour les rassurer et leur inspirer de la confiance; mais n'ayant reçu nous-mêmes aucune lettre ni aucun renseignement sur les derniers événemens, nous n'avons pu répondre aux faits alarmans consignés dans les journaux, qu'en attestant ce que nous savons par expérience, qui est que les faits sont presque toujours exagérés ou travestis par des journalistes perfides et contre-révolutionnaires.

» Arrivés à Lorient où l'esprit public est excellent, où le patriotisme règne dans toute sa pureté, on nous a témoigné les mêmes inquiétudes. Comment se peut-il, dit-on, qu'au lieu de s'occuper de la constitution, qu'au lieu d'éteindre le feu de la guerre civile et de prendre des moyens de repousser l'ennemi extérieur qui envahit nos frontières, la Convention nationale, foulant aux pieds tous ses devoirs, consume le temps qu'elle doit à la patrie en de vaines querelles qui font perpétuellement de ses séances une arène de gladiateurs? Et si les représentans du peuple ne sont pas respectés, s'ils sont au contraire insultés jusque dans le temple des lois, comment les magistrats parviendront-ils à se faire respecter eux-mêmes, lorsqu'ils parlent au nom de la loi?

» Telles sont, citoyens nos collègues, les plain-

Digitized by Google

tes et les alarmes qui chaque jour frappent nos oreilles. Nous sommes persuadés que les faits qui y donnent lieu sont exagérés ; mais il importe de nous mettre à même de les contredire. Nous avons été jusqu'ici dans un dénûment absolu de nouvelles.

» Dans le département du Finistère, les alarmes paraissent encore plus vives. Nous avons appris que ce département a nommé des commissaires pour engager les autres départemens à en nommer de leur part. Ces commissaires devaient s'assembler dans un lieu central pour aviser aux moyens de sauver la patrie. Il est question de lever des troupes et de marcher avec une armée sur Paris. Vous sentez quelles peuvent être les conséquences d'une semblable mesure. Veuillez nous instruire promptement sur les derniers événemens. »

Cependant l'administration du Morbihan avait pris, les 2 et 3 juin, des arrêtés conformes à la demande de l'administration du Finistère; elle les adressa aux représentans Merlin et Gillet qui lui en accusèrent réception le 8, en déclarant qu'ils déploraient, comme les administrateurs, les désordres des derniers jours de mai; mais, ajoutaient-ils, tout semble calmé, et Vergniaud lui-même a demandé que les sections de Paris fussent déclarées avoir bien mérité de la patrie dans cette circonstance. « Nous pensons qu'il est prudent d'attendre les renseignemens demandés au

Digitized by Google

comité de salut public, avant de songer à prendre des mesures extraordinaires. »

Le 12, les mêmes députés écrivirent au comité de salut public : « Nous vous avons déjà donné connaissance de la sensation qu'ont produite dans ce pays les derniers événemens qui se sont passés à Paris. L'arrestation de trente-deux députés, parmi lesquels il s'en trouve quatre de la ci-devant Bretagne, a mis le comble au mécontentement qui aujourd'hui est général. On regarde ce décret comme l'effet de la violence, et nous sommes instruits qu'on ne le reconnaît pas comme un acte législatif ; qu'on discute même la question de savoir si on reconnaîtra aucun décret, jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux députés. Une assemblée est en ce moment formée à Rennes pour délibérer sur ces événemens et pour aviser aux moyens de sauver la patrie. Une force s'organise dans chaque département pour se rendre à Paris, à l'effet de protéger la liberté des suffrages dans le sein de la Convention nationale, et veiller à la sûreté des représentans. Nous ignorons quel sera le résultat de cette assemblée; cependant les esprits paraissent fortement prononcés en faveur de la liberté et de l'égalité; mais on abhorre Marat, et, par une méprise bien funeste, on confond avec lui tous les membres qui siégent à la Montagne, sous prétexte qu'ils sont ses partisans. Il nous semblerait donc facile de prévenir les suites que peut avoir cette mesure extraordinaire, si la

Digitized by Google

Convention s'occupait sans retard de la constitution (1). Il importe infiniment qu'elle tienne l'engagement qu'elle a pris de la terminer dans un délai très-court. Mais ce qui paraît plus certain encore, c'est que les départemens vont déclarer qu'ils ne reconnaissent plus l'autorité des représentans envoyés près des armées, voulant qu'ils retournent à leurs postes. Plusieurs départemens ont déjà émis leur opinion à cet égard. Cela ne nous a pas empêchés de recevoir beaucoup de témoignages de confiance de la part des corps administratifs et des citoyens, notamment dans le département du Morbihan; mais si l'assemblée séante à Rennes exprime cette opinion, notre mission devient impossible à remplir, puisque le succès dépend de la confiance. Nous vous le répétons, il nous paraît instant que la Convention nationale fixe son attention sur les mouvemens qui se préparent dans les départemens. »

Ne recevant aucune réponse du comité de salut public, ils se déterminèrent à prendre l'arrêté suivant, le 14 juin :

« Considérant que nous serions les mandataires les plus infidèles et les plus criminels, si nous laissions ignorer à la Convention nationale les maux dont la France est menacée par l'effet désastreux qu'ont produits, dans les départemens de la

(1) La constitution fut décrétée le 24 juin, le ministre en annonça l'envoi aux armées le 7 juillet suivant.

Digitized by Google

Bretagne, les journées des 1er. et 2 juin; qu'il faut enfin qu'elle sache toute la vérité, et qu'elle l'apprenne de la bouche de ceux-là même qui, associés à ses travaux, doivent aussi partager sa gloire ou sa honte;

» Arrêtons que Sevestre, l'un de nous, se rendra de suite auprès de la Convention nationale; qu'il lui dira, en notre nom et pour le salut de la république, que le mécontentement est général dans les départemens de l'ouest; que ce mécontentement a été provoqué par les excès auxquels on s'est porté contre la Convention nationale, dans les journées des 31 mai, 1er. et 2 juin; par la faiblesse qu'elle a montrée en accédant aux vœux d'hommes armés qui, entourant le lieu de ses séances, lui ont dicté des lois; que l'indignation publique s'est accrue, lors surtout qu'on a vu Marat désignant parmi ses victimes celles qu'il croyait dignes de sa clémence, et la Convention nationale déférant à ses propositions; lorsqu'on a vu ce même député, accusé d'avoir demandé un chef, ne se justifier de cette inculpation qu'en alléguant que le chef dont il avait parlé ne devait être qu'un guide pour diriger le peuple dans son insurrection; que la confiance du peuple dans la Convention est étrangement affaiblie; qu'on révoque en doute si les décrets qu'elle rend depuis le 1er. juin sont obligatoires; qu'on refuse dans quelques départemens de les publier; que les représentans qu'elle a envoyés éprouvent en plusieurs endroits

Digitized by Google

le dégoût d'une injuste méfiance ; que dans le département du Finistère leur liberté a été hautement menacée, et leur autorité presque méconnue ; que la commune de Paris excite aussi de vives alarmes ; qu'on croit voir dans ses arrêtés, dans sa marche, le projet insensé de s'élever en commune dominatrice ; que pour lui en ravir l'espoir, si elle l'a conçu, on s'arme de toutes parts ; que la rénovation de la Convention est résolue si elle ne décrète bientôt une constitution républicaine, et si elle demeure plus long-temps dans l'état d'oppression où l'on croit qu'elle est encore.

» Chargeons Sevestre de déclarer à la Convention nationale que nous sommes déterminés à rester inébranlables au poste où elle nous a envoyés ; mais que si elle ne prend pas incessamment des mesures pour rétablir la confiance qui lui est nécessaire pour sauver la république, notre présence dans ces lieux ne pourrait que compromettre le caractère dont nous sommes revêtus et la souveraineté du peuple. »

Sevestre partit le 15, mais il ne tarda pas à craindre pour sa liberté ; ce qui engagea ses collègues à faire imprimer leur arrêté du 14, afin de faire connaître l'objet de sa mission.

Les nouvelles de la prise de Saumur et de Machecoul vinrent augmenter leurs inquiétudes pour les départemens de la Bretagne. Ils écrivirent au comité de salut public le 15 :

« Les circonstances nous ont paru assez graves

Digitized by Google

pour recourir à une grande mesure ; elle consiste à rassembler dans un point central de chaque département tous les citoyens depuis seize ans jusqu'à trente-cinq, afin d'en composer une force capable d'anéantir toute la horde contre-révolutionnaire qui nous tourmente depuis si long-temps. Nous avons en conséquence arrêté une proclamation dans une assemblée nombreuse de corps administratifs, et nous en espérons un plein succès. Déjà on s'occupe de l'exécution à Lorient. »

Cette réunion des corps administratifs aux représentans, pour prendre des mesures contre les rebelles de la Vendée, est une preuve que l'esprit du fédéralisme n'avait rien de commun avec celui du royalisme. On le voit plus clairement encore par l'adresse suivante de la société des amis de la liberté et de l'égalité de Bordeaux, en date du 30 juin, au général Boulard.

« Toutes les factions du dehors, liguées avec les factions liberticides du dedans, viennent de commettre un dernier attentat dont les annales du monde ne présentent point d'exemple. Le 31 mai, les 1er et 2 de ce mois, ces mêmes factions ayant investi la Convention nationale d'une force armée menaçante, l'ont contrainte, par la puissance du canon, des baïonnettes et des poignards, à lâcher un décret d'arrestation contre ceux de ses membres qui, placés au-dessus de toute faiblesse, de toute corruption, ont, par leurs talens, leur énergie et leur courage, combattu, déjoué tous les pro-

Digitized by Google

jets criminels formés contre la république française.

» Cette arrestation, illégale et attentatoire à la souveraineté du peuple, a été faite sans qu'on ait présenté aucun chef d'accusation. Non, jamais le sanctuaire des lois ne peut être violé, ne peut être souillé avec autant d'astuce et de scélératesse !.... A cet événement désastreux, un cri de douleur et d'indignation a retenti dans toutes les parties de la république; les citoyens, transportés d'une juste fureur, sont accourus de toutes parts, se sont réunis, se sont pressés, et, ne voyant de salut que dans la reprise de leurs droits naturels, ils se sont constitués en *comité de salut public*, afin d'opposer à l'oppression la résistance la plus déterminée.

» Dans ce moment une force armée s'organise dans presque tous les départemens pour voler vers Paris. Quatre-vingt mille hommes au moins y arriveront sous peu de jours, et là, se rappelant leurs sermens, ils sauront faire recouvrer à la Convention nationale et son indépendance et sa majesté outragée.

» Mais il ne suffit pas qu'un mouvement semblable s'opère au dedans, il faut que les armées, étrangères à toute espèce de faction, ne s'occupent qu'à vaincre les ennemis du dehors.

» La société s'empresse, général, à se rallier autour de vous. Elle veut, avec la nation entière, la république une et indivisible; vous l'avez

Digitized by Google

juré aussi ; eh bien ! bravez toutes les calomnies, toutes les dénonciations, tous les dégoûts, toutes les amertumes, dont cherche à vous abreuver un ennemi commun. Soyez au-dessus de tout désagrément personnel ; renfermez-vous dans la défense de la cause de la liberté, et, uni d'intention avec nous, attachez-vous plus que jamais à votre poste ; combattez au dehors les armées des tyrans, tandis que nous, de notre côté, nous ne prendrons aucun repos jusqu'à ce que nous ayons fait rentrer dans la poussière les ennemis de l'intérieur. En un mot, notre cri de ralliement doit être, vous, Guerre aux tyrans ; et nous, Guerre aux royalistes, aux anarchistes, aux brigands. »

La proscription du 31 mai ne s'était pas bornée aux membres de la Convention, elle s'était encore étendue à des généraux.

Les députés Merlin et Gillet, ayant appris que les généraux Canclaux et Chevigné avaient été destitués, écrivirent au général Vergnes, chef de l'état-major de l'armée des côtes de Brest, à Rennes : « Nous apprenons, général, par une lettre de Rennes, qui vient de nous être communiquée par la municipalité de Lorient, qu'un prétendu ordre du conseil exécutif, *imprimé*, *daté* du 1er. *juin*, destitue le général Canclaux de sa commission de commandant en chef de l'armée des côtes de Brest.

» Comme nous ne pouvons voir dans cet ordre, s'il existe, qu'une prévarication inventée pour

Digitized by Google

désorganiser entièrement la force publique, et qu'il est de notre devoir, autant que de l'autorité confiée à notre caractère, d'en empêcher le funeste effet, nous écrivons au général Canclaux, par un courrier extraordinaire, pour le sommer, au nom de la patrie, de rester à son poste, et de continuer l'exercice de ses fonctions. »

Ils écrivirent en effet au général Canclaux : « Nous sommes instruits, général, que par un système affreux de désorganisation, on emprunte l'autorité du conseil exécutif provisoire pour destituer tous les généraux; c'est ce qui nous engage à vous sommer, en vertu des pouvoirs dont nous sommes revêtus, et au nom du bien public, de rester au poste de général en chef de l'armée des côtes de Brest où vous avez été placé, et de continuer l'exercice de vos fonctions. »

Le 19, ils rendirent compte au comité de salut public des motifs qui avaient déterminé les mesures qu'ils venaient de prendre. Ils se plaignaient fortement de ces destitutions qui tendaient à tout désorganiser, et qui semblaient dirigées par les intrigues de l'étranger. Ils annonçaient qu'ils avaient à craindre pour leur liberté, et qu'ils se rendraient à Nantes aussitôt qu'ils le pourraient.

Le mécontentement qui agitait la Bretagne s'étendait à la Normandie où commandait le général Félix Wimpffen, à Caen, ayant sous ses ordres les

Digitized by Google

généraux Tilly et Grouchy. Les bataillons levés en Bretagne étaient attendus à Évreux.

L'administration du département de la Manche voulut connaître l'opinion du général Tilly, commandant à Cherbourg, sur les mesures concertées d'après le pacte fédératif.

Le général répondit qu'il ne lui appartenait point de délibérer; qu'il obéirait inviolablement à la Convention nationale, au comité de salut public et au pouvoir exécutif, et qu'il reconnaîtrait le général Wimpffen pour chef de l'armée, jusqu'à ce que l'autorité supérieure lui eût ordonné de ne plus le reconnaître. Cette déclaration fut adressée le 20 au comité de salut public.

Le général Wimpffen ne s'était pas encore ouvertement prononcé; mais sa conduite donnait des inquiétudes. Le 22, il écrivit au ministre de la guerre :

« Il est très-aisé de faire un nouveau théâtre de la guerre, il est encore plus aisé de maintenir la paix. Que le comité de salut public fasse rapporter les décrets contre les administrateurs de divers départemens, ainsi que les décrets qui ont provoqué l'insurrection. Songez bien que le Calvados est fort de trois autres départemens et de toute la ci-devant Bretagne dont le comité central s'établit à Caen, pour le maintien de la république une et indivisible. Voyez le peuple en fermentation, et les sages usant de tous leurs moyens pour le calmer. Voyez donc dans les départemens ce

Digitized by Google

que vous avez vu si souvent à Paris. Mais si le comité et la Convention persistent à voir à rebours, ils doivent s'attendre à de grands malheurs ; car il est dans la nature de se mettre sur la défensive, *même offensive*, quand on se voit attaqué, et le général ne pourrait faire le voyage de Paris qu'accompagné de soixante mille hommes : l'exigez-vous de lui ?

» *Post-scriptum.* Pour Dieu, révoquez tous les décrets ; envoyez un homme qui ne soit pas abhorré ; du reste, restez tranquille et laissez-moi faire. »

De son côté, le conseil général de la commune d'Évreux écrivait au ministre : « La calomnie a provoqué le décret injuste qui enlève à la commune d'Évreux les deux administrations qu'elle a possédées jusqu'à présent. Le résultat des dernières dénonciations a été le décret du 18 de ce mois, qui ordonne le départ pour Versailles des dragons de la Manche et des chasseurs en garnison à Évreux. Un député part pour porter une adresse à la Convention nationale ; on espère qu'elle s'empressera de rapporter les décrets des 13 et 18 de ce mois. On a cru devoir s'opposer provisoirement au départ des troupes, jusqu'au retour du député. »

Les commandans des dragons de la Manche et des chasseurs de l'Eure, adressèrent en même temps au ministre un procès-verbal dans lequel ils rendaient compte de l'opposition que l'on avait mise à leur départ pour Versailles. Ils n'avaient

Digitized by Google

pas cru devoir employer vis-à-vis des habitans d'Évreux des moyens de force, sans, au préalable, en avoir reçu l'ordre formel ; ils demandaient des instructions, et promettaient d'exécuter ponctuellement les ordres du ministre.

Le ministre, voulant s'assurer plus particulièrement des dispositions du général Wimpffen, adressa des lettres de service au général Dupuch, pour être employé sous les ordres de Wimpffen, et lui ordonna de se rendre de suite près de lui. Dupuch exécuta cet ordre, et rendit compte au ministre, le 23, qu'il était arrivé le 18 auprès du général Wimpffen qui lui avait déclaré que les départemens de l'Eure, du Calvados et de l'Orne, ne voulaient reconnaître d'autre autorité que celle de leurs administrations respectives, et que déjà celui du Calvados avait agi en conséquence, puisqu'il avait défendu toute communication avec Paris.

« Cette insurrection si bien prononcée, a ajouté Wimpffen, ne me laissant que le seul parti à prendre de rester à mon poste, après y avoir renouvelé mon serment républicain, j'ai donné mes ordres en conséquence. Quant à vous, citoyen, je n'en ai point à vous donner que vous ne vous soyez prononcé d'une manière définitive ; mais comptez sur l'intérêt que je mettrai à seconder vos projets.

» Mes remerciemens faits pour un aussi généreux procédé, ajoutait le général Dupuch, je me

Digitized by Google

suis déterminé bien vite à lui dire que je ne devais ni ne pouvais reconnaître d'autres autorités que celles constituées par les lois, et que je me disposais à partir de suite. Je lui ai demandé en conséquence un certificat constatant que je m'étais rendu à mon poste.

» Pour le rendre plus authentique, m'a-t-il dit, vous l'aurez du comité militaire, signé de moi, en vous témoignant tous mes regrets de voir que votre position ne vous permet pas de rester avec nous pour y combattre, en vrai républicain, tous les ennemis de notre malheureuse patrie. »

Si ce rapport, transmis au comité de salut public, avait pu laisser quelque doute sur le parti qu'avait embrassé le général Wimpffen, la lettre suivante, adressée par lui de Bayeux, le 25 juin, à la société des amis de la liberté et de l'égalité séante à Cherbourg, l'eût bientôt fait cesser.

« Frères et amis, une représaille a eu lieu dans le Calvados, par la volonté irrésistible du peuple souverain. Nous avons vu ici une de ces insurrections dont Paris a donné de si fréquens exemples, et qui lui ont valu quelquefois des décrets qui déclaraient que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie. La conduite hautaine, despotique et maladroite qu'ont tenue, à la nouvelle de cet événement, les députés Prieur (de la Marne) et Lecointre, et les comptes infidèles qu'ils ont rendus au comité de salut public, ont provoqué

Digitized by Google

des mesures également fausses et impolitiques ; de telle sorte qu'une étincelle, ramassée par ces esprits étroits, a causé un si grand incendie, qu'aujourd'hui soixante-quatre départemens se sont ressaisis des pouvoirs qu'ils avaient délégués à leurs représentans. Je ne puis donc plus voir, dans les débris de la Convention nationale, que des individus, des procureurs qui veulent dicter des lois à des commettans qui leur ont retiré le seul titre en vertu duquel ils étaient quelque chose.

» Dans cette situation, il n'y a plus à choisir. Le principe éternel de la souveraineté du peuple ne me permet pas d'hésiter : le peuple est souverain, c'est au peuple que je dois obéir. Je ne me constitue point juge entre le souverain et ses délégués. Il a dit à ceux-ci : *Vous avez perdu ma confiance, vous n'êtes plus rien.* Dès lors ils ne sont plus rien pour moi.

» Mais ayant le droit d'énoncer mon vœu, et ne pouvant me dissimuler les dangers auxquels nous expose la dissolution du point central, je désire ardemment que les lumières des véritables patriotes découvrent les moyens de prévenir les maux dont nous menace la multitude d'ennemis qui envahit déjà nos frontières. Certes, le peuple ne reculera pas, parce qu'il est incapable de méconnaître sa souveraineté, et de faire penser à l'univers entier qu'il est tellement façonné pour la servitude, qu'il reçoit des fers de quiconque s'opiniâtre à lui en donner. Non, la loi seule doit

Digitized by Google

être pour le peuple ce qu'était le Jupiter tonnant pour Phidias, après que son ciseau l'eut créé. Il faut que le peuple fasse la loi, et qu'ensuite il se prosterne devant son ouvrage. Que les ouvriers du peuple rentrent donc dans l'obéissance, qu'ils fassent droit aux reproches que leur adresse le maître, voilà mon vœu. Agréez ce vœu et ne doutez jamais, frères et amis, de mon dévouement sans réserve à la volonté du peuple souverain, et dont je renouvelle le serment. »

Un décret du 26 juin déclara qu'il y avait lieu à accusation contre le général Wimpffen; il fut destitué.

Une dépêche du même jour, adressée de Rennes au ministre, lui annonçait le départ des bataillons fédérés pour marcher sur la Convention : « *Les imbeciles!* disait l'auteur de la lettre, *ils ne voient pas l'ennemi qui est à leurs portes...* »

Le ministre avait renouvelé l'ordre du départ des dragons de la Manche pour Versailles. Alexandre Puisaye (1), qui commandait ce corps, répondit le 28, qu'il n'avait pu faire exécuter cet ordre arrivé le 26, les officiers et dragons s'y étant refusés, soutenus par les habitans d'Évreux et par une avant-garde arrivée de Caen, ainsi qu'un bataillon du Calvados. « *J'espère, ajoutait Puisaye, que l'on rendra justice à mon patriotisme*

(1) Cousin du comte Joseph de Puisaye.

Digitized by Google

et au zèle avec lequel j'exécuterai les ordres qui me seront donnés.

A la réception de cette lettre, le ministre décida qu'il ne serait envoyé ni fonds ni subsistances aux dragons de la Manche.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Juillet 1793.

§ Ier. (Haute Vendée). Situation au 1er. juillet. — Ordre à Rossignol de se rendre sans délai à Paris pour rendre compte de sa conduite au ministre. — Boulard invité à retirer sa démission. — Le village d'Amaillou et le château de Clisson, livrés aux flammes par ordre de Westermann. — Parthenay livré au pillage par Lescure. — Marche de Westermann sur Bressuire. — Les bataillons de Bordeaux persistent dans l'intention de retourner chez eux.—Biron annonce qu'il n'approuve point l'incendie d'Amaillou. — Il annonce le 3 au ministre qu'il va se porter au secours du général Canclaux. — Invitation à Westermann de finir sa course. — Combat de Westermann au moulin aux Chèvres, le 3. — Occupation de Châtillon. — Le général annonce qu'il fera sa retraite sur Bressuire. — Westermann attaqué et surpris le 5 par les Vendéens. — Sa colonne en déroute. — Proclamation du conseil supérieur aux habitans du pays conquis. — La défaite de Westermann annoncée par plusieurs rapports.— Décret du 10 portant que Westermann sera traduit à la barre de la Convention et qu'il ne lui sera plus accordé de service. — Ce général est renvoyé devant le tribunal militaire de Niort : jugement qui l'acquitte et le renvoie à ses fonctions. — Réclamations du quatorzième bataillon d'Orléans relatives aux inculpations dirigées contre lui. — Entrevue de Biron et Canclaux à Angers. — Biron offre de nouveau sa démission au ministre de la guerre. — Même demande au comité de salut public. — Retour de Biron à Niort, le 13. — Décret de la Convention, du 9, qui ordonne l'élargissement provisoire de Rossignol, et le renvoi au comité de salut public

Digitized by Google

de la conduite de Biron. — Biron se borne à répondre au ministre que ce n'est pas lui qui a fait arrêter Rossignol. — Ordre à Biron de se rendre à Paris et de remettre le commandement de l'armée à Beysser. — Beysser arrêté pour cause de fédéralisme. — Dénonciation contre Biron. — Plaintes des commissaires de la Convention contre Ronsin et ses émissaires. — Biron mis en arrestation, livré au tribunal révolutionnaire, condamné, périt sur l'échafaud, le 31 décembre.

Haute Vendée.

La grande armée catholique était rentrée dans la Vendée après sa retraite de Nantes.

La division républicaine réorganisée à Tours se réunissait à Saumur ; elle était commandée par le général Labarolière en l'absence du général Duhoux retenu par sa blessure.

L'avant-garde était commandée par le général Menou, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Fabrefonds, Dutruy, Barbazan et Gauvillier, et les adjudans-généraux Chibert, Muller, Talot et Boivin. La force de l'avant-garde était d'environ quatre mille hommes, dont moitié de troupes de ligne.

Le général Santerre commandait la première brigade, composée de cinq bataillons de Paris, formant quatre mille cent soixante hommes. Il avait pour adjudans-généraux Viot et Cadey.

Le général Joly commandait la deuxième brigade, forte de dix-sept cent cinquante hommes, dont cinq cents de troupes de ligne. Caffin était son adjudant-général.

Digitized by Google

Le général Chabot commandait la troisième brigade, forte de deux mille deux cent cinquante hommes, dont six cents de troupes de ligne. Il avait pour adjudant-général Carpentier.

La force de la cavalerie attachée à cette division active était de seize cents hommes des huitième et neuvième de hussards, seizième et dix-neuvième de dragons, vingt-quatrième de chasseurs et cavalerie de la Mayenne.

Ainsi la force totale était, en infanterie, de douze mille cent soixante hommes, et en cavalerie, de seize cents.

Il y avait en outre quatre cents artilleurs et et cent quatre-vingts travailleurs.

La division de Niort comptait quinze mille six cents hommes d'infanterie et treize cent quatre-vingts de cavalerie.

Dix bataillons de la formation d'Orléans faisaient partie de l'infanterie et présentaient une force de quatre mille deux cents hommes auxquels on avait ajouté deux mille hommes provenant du recrutement, sans armes et sans instruction.

Les grenadiers de la Convention n'étaient qu'au nombre de cent quatre-vingts.

Le général Biron n'avait, pour commander cette division, qu'un général de division, Chalbos, et un général de brigade, Westermann. Le général Dayat avait obtenu une autre destination.

Le général Boulard, qui commandait aux Sa-

Digitized by Google

bles, n'avait que quatre mille deux cent soixante hommes d'infanterie, deux cent quarante-six cavaliers et trois cents canonniers.

Telle était, au 1er. juillet 1793, la force de l'armée des côtes de La Rochelle, destinée à couvrir, avec environ quarante mille hommes de toutes armes, une ligne de soixante lieues autour de la Vendée, et à pénétrer en même temps au milieu d'un pays inaccessible à des troupes nouvellement organisées, la plupart sans discipline et sans expérience.

Rossignol, l'ami de Ronsin, devait trouver une protection puissante dans les bureaux du ministère de la guerre; aussi sa détention dans les prisons de Niort ne fut-elle pas de longue durée. Le 2 juillet, il lui fut expédié directement un ordre ministériel ainsi conçu : « Il est ordonné au citoyen Rossignol, lieutenant-colonel de la trente-cinquième division de gendarmerie, de se rendre sans délai près du ministre de la guerre, pour lui rendre compte de sa conduite. » On se contenta d'en informer le général Biron.

Le 4, Rossignol requit l'officier de police militaire de le mettre à même d'exécuter l'ordre du ministre, dont il lui transmit une copie. Il subit un interrogatoire qui fut adressé au ministre de la guerre, avec les pièces de la procédure.

Cet événement contribua à la fortune militaire de Rossignol et à la perte de Biron.

Le général Boulard, ainsi qu'on l'a vu, avait

Digitized by Google

donné sa démission, mécontent des menaces de Ronsin et de ses agens. Biron lui écrivit, le 1er. juillet, pour l'inviter à retirer cette démission. Il lui annonçait que le comité de salut public avait désapprouvé la conduite de Ronsin et de ses agens qui étaient rappelés; qu'il allait continuer son plan de rétablir la communication entre Nantes et La Rochelle, de concert avec le général Canclaux. Il ajoutait : « Les plaintes portées contre Sandoz, pour sa retraite précipitée à Luçon, me déterminent à le faire remplacer par Tuncq qui sera sous vos ordres. »

Les commissaires de la Convention et les administrateurs réunis aux Sables, invitèrent également Boulard et les bataillons de Bordeaux à rester à leur poste.

Le mouvement de Westermann sur Parthenay avait d'abord pour but de seconder celui de la division de Tours, qui devait se porter au secours de la ville de Nantes; il devenait inutile par l'évacuation de Saumur, et Westermann aurait dû attendre de nouveaux ordres du général en chef; mais, ne prenant conseil que de lui-même, il se porta, le 1er. juillet, sur le village d'Amaillou qui fut évacué à son approche, et qu'il livra au pillage par forme de représailles de celui qu'avait ordonné ou autorisé Lescure. Westermann fit plus, il fit mettre le feu à Amaillou, ainsi qu'au château de Clisson appartenant à M. de Lescure.

Ici commencent les atrocités que l'on nomme

Digitized by Google

représailles. Lescure, qui considérait la ville de Parthenay comme pays conquis et soumis à sa domination, réalisa les menaces faites dans la proclamation du 11 mai; il livra la ville au pillage, et, ne pouvant exercer sa vengeance sur les administrateurs absens, il fit enlever leurs familles, qui furent jetées dans les prisons de Châtillon.

De son côté, Westermann effectua les menaces qu'il avait faites dans son rapport du 26 juin. Un crime, d'ordinaire, enfante un autre crime.

Le 2, Westermann rendit compte au général Biron de sa marche sur Bressuire d'où il annonça, le même jour, qu'il irait le lendemain à Châtillon, après avoir fait brûler le château de la Rochejaquelein, comme il avait fait de celui de Lescure; que de Châtillon il irait à Chollet, et de là partout où se porteraient les rebelles. Cependant il invitait le général à le faire appuyer, dans la crainte d'être coupé par l'ennemi.

Biron s'empressa de transmettre au ministre les lettres de Westermann. « Il ne paraît pas, écrivait-il, que l'ennemi fasse aucune disposition pour couper Westermann. Je serai instruit de tous ses mouvemens, et prêt à le seconder dans tous les cas où il aurait à craindre. » Il ajoutait qu'il avait envoyé deux bataillons à Parthenay, pour assurer la communication, et douze cents hommes d'infanterie avec cent cinquante chevaux à Coulonges. Il finissait par informer le ministre que, malgré l'invitation du conseil exécutif, les batail-

Digitized by Google

lons de Bordeaux persistaient dans l'intention de retourner chez eux.

Cependant Biron n'était pas sans inquiétude sur la marche et les projets de Westermann dans l'intérieur du pays insurgé ; il témoignait ses craintes à Boulard en lui faisant part de ses dispositions. Il envoyait en même temps un aide-de-camp porter l'ordre aux généraux à Saumur de faire marcher trois mille hommes pour faire leur jonction avec Westermann. Il leur annonçait aussi qu'il n'approuvait point l'incendie d'une partie d'Amaillou, dans la crainte de représailles sur Chollet.

Jusqu'à ce moment il n'était parvenu à Niort aucune nouvelle de Nantes. On ignorait le sort de cette ville, ce qui semblait autoriser la marche de Westermann.

Enfin, la lettre du général Canclaux, adressée au général Boulard, le 30, étant parvenue au général Biron, le 3 juillet, il changea les dispositions qu'il venait de prendre. Il informa le ministre qu'il envoyait un de ses aides-de-camp à Saumur, porter l'ordre au général commandant cette division de faire marcher au secours de Nantes, par Angers, huit ou dix mille hommes de bonnes troupes, et de garder le surplus pour couvrir Saumur et Tours. Il ajoutait qu'il partirait le lendemain matin pour aller prendre lui-même le commandement de cette division.

Il écrivit également à Westermann de finir sa

Digitized by Google

course aussitôt qu'il croirait pouvoir le faire, afin de rendre son corps disponible. Il lui faisait part de ses nouvelles dispositions.

Il en donna aussi connaissance au général Boulard. « La force de ma division, ajoutait-il, est d'un peu plus de seize mille hommes, dont trois mille deux cents sans armes; reste treize mille hommes disponibles. Westermann a trois mille hommes, trois mille sont à Parthenay et Coulonges, reste sept mille. Sur ce nombre, trois mille du contingent sont sans instruction; ainsi il ne m'en reste que quatre mille de disponibles. »

Biron partit, ainsi qu'il l'avait annoncé, dans la matinée du 4 juillet, pour se rendre à Angers.

Cependant Westermann poursuivait ses premiers succès. Le 3, il rendit compte au général Biron qu'après un combat de deux heures il avait forcé la position du Moulin-aux-Chèvres, occupée par huit à dix mille Vendéens, et dix pièces de canon; que, se voyant cerné par les rebelles, il avait fait une trouée, et s'était porté sur les derrières de l'ennemi qui avait pris la fuite, et qu'il avait poursuivi au pas de charge pendant une heure de chemin; enfin, qu'il était entré à sept heures du soir dans Châtillon. Il avait enlevé à l'ennemi trois pièces de canon, et délivré six cents prisonniers, ainsi que les épouses des administrateurs et juges de Parthenay, enmenées en ôtages. « Voilà donc assurément, ajoutait Wester-

Digitized by Google

mann, une journée bien victorieuse pour l'armée républicaine française. »

Malgré ce succès, Westermann sentit un instant les difficultés de sa position. Sa troupe, disait-il, commençait à manquer de munitions; toutes les forces de l'ennemi pouvaient se porter sur lui; il craindrait de s'exposer en allant à Chollet. Il se contentera de brûler le château de la Rochejaquelein le 4, et fera sa retraite sur Bressuire, en attendant du secours. Il finissait par témoigner le regret de rétrograder; il avait l'intention de marcher droit sur Nantes, et il espérait encore pouvoir réaliser son projet, s'il recevait de bonnes nouvelles.

Chalbos, chargé du commandement de la division de Niort en l'absence de Biron, reçut le rapport de Westermann dans la journée du 4, et le transmit de suite au ministre et à la Convention. Il informait en même temps le ministre qu'il avait fait partir un renfort des meilleures troupes de la division pour joindre Westermann à Bressuire.

Westermann dut recevoir le même jour l'avis des nouvelles dispositions prises par le général en chef avant son départ; la prudence exigeait qu'il se repliât promptement sur Bressuire, et au besoin sur Parthenay; mais ses premiers succès et l'arrivée d'environ deux mille patriotes, accourus de Parthenay avec l'espoir de tirer vengeance du traitement qu'avait éprouvé cette cité, lui firent penser qu'il pourrait résister à toutes les forces de la

Digitized by Google

Vendée. Il s'endormit dans cette confiance, sans s'occuper beaucoup de prendre les mesures de surveillance nécessaires dans sa position.

Le 5, il fut surpris et attaqué vigoureusement par les Vendéens. Le désordre se mit bientôt dans sa troupe, et la déroute suivit de près.

La victoire de l'armée catholique fut célébrée par la proclamation suivante du conseil supérieur aux habitans du pays conquis :

« Français catholiques, sujets fidèles du plus infortuné des rois, le ciel vient d'exaucer vos vœux ! vos ennemis sont terrassés, la religion triomphe, l'impiété frémit, et la victoire n'a pour un instant quitté nos drapeaux que pour revenir avec plus d'éclat couronner nos généreux efforts.

» Une horde d'assassins, forte de sept à huit mille hommes, sous les ordres de Westermann, s'était avancée jusqu'à Châtillon; elle avait signalé son passage au milieu de vos campagnes par le vol, l'assassinat, l'incendie, le pillage et la dévastation. Vos femmes, vos enfans fuyaient à son approche; vos bras engourdis ne s'opposaient que faiblement à ses progrès rapides. On eût dit que la frayeur, l'intérêt, ou l'indifférence la plus coupable, avaient fait disparaître ce courage invincible que la religion vous avait d'abord inspiré.

» Poursuivis des environs de Bressuire jusqu'à Châtillon, vos soldats ne s'étaient un instant ralliés que pour se disperser lâchement à l'approche

Digitized by Google

de l'ennemi. Cet ennemi féroce était entré un instant dans le lieu de nos séances. Les maisons, les meubles et les propriétés des vrais et seuls amis du roi et de la religion, désignés nommément par des êtres perfides que notre clémence avait épargnés, étaient indistinctement ravagés et pillés.

» Un cri d'alarme s'est fait entendre de toutes parts : les restes fumans de vos moissons brûlées ont ranimé votre courage. L'aspect du danger vous a tous rassemblés : un seul jour a suffi pour former une armée : tout est devenu soldat pour combattre un ennemi qui ne respecte rien.

» L'armée catholique et royale, partie de Chollet le 5 de juillet, et dirigée sur Châtillon par le chemin de Mortagne, a rencontré l'ennemi sur les hauteurs de Château-Gaillard. Là s'est engagé le combat le plus vif. L'artillerie ennemie a fait feu de toutes parts; la nôtre a répondu avec vigueur à toutes ses décharges; et, dans le court espace d'une heure, l'impétuosité de nos soldats a vaincu les obstacles. Ils se sont portés sur l'ennemi par différens endroits, ont rompu ses rangs, dispersé ses forces, tué trois cents soldats sur le champ de bataille, et contraint le reste à chercher son salut dans la fuite.

» C'est alors que ceux qui, coupés par l'ennemi, n'avaient pu se réunir à nous, se sont ralliés subitement. Ils ont suivi avec chaleur et célérité l'ennemi dans sa fuite. Six cents républicains ont péri sur le chemin de Rorthais, trois cents vers le

Digitized by Google

Pin, grand nombre d'autres au milieu des champs, des bois et des prairies; le total se monte à plus de deux mille hommes. La cavalerie ennemie, coupée dans sa retraite, à Amaillou que le féroce Westermann avait incendié, a été partie prise, partie taillée en pièces. Le nombre des prisonniers se monte à plus de trois mille; chaque jour en fournit encore de nouveaux qui, cachés dans les bois, sont, ou ramenés par la faim, ou découverts par nos soldats. Des femmes mêmes, s'élevant au dessus de leur sexe, ont désarmé des cavaliers ennemis, et les ont conduits dans les prisons de Châtillon.

» L'armée républicaine a perdu, tant dans le combat que dans la retraite, quatorze pièces de canon formant toute son artillerie, un plus grand nombre de caissons, trois forges de campagne, toutes ses provisions de bouche, toutes ses munitions de guerre; en un mot, jamais victoire ne fut plus belle, jamais déroute plus complète; et nous pouvons assurer sans crainte que, de cette armée qui paraissait d'abord si formidable, cent hommes se sont à peine sauvés.

» Rendez donc grâces à l'Éternel d'un succès si flatteur; mais qu'il ne vous serve pas à vous aveugler sur les démarches de vos ennemis. Vous connaissez leur perfidie et leur scélératesse; ils attendent le moment de la moisson pour fondre de nouveau sur vous. Ils pensent qu'occupés alors aux travaux utiles de la campagne, vous négligerez de

Digitized by Google

vous rassembler ; et qu'étant divisés, vos faibles efforts ne les arrêteront pas. Trompez leur attente perfide ; s'ils osent encore paraître, marchez dès que vous en serez requis, et montrez-leur qu'un Français qui combat pour Dieu et son roi, ne connaît ni temps, ni saisons, ni travaux, quand il s'agit de voler à l'ennemi.

» Fait à Châtillon-sur-Sèvre, ce 6 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

» *Signé* GABRIEL, évêque d'Agra, président; DE LA ROCHEFOUCAUD, BRIN, doyen de Saint-Laurent; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers; BOURASSEAU DE LA RENOLLIÈRE, BOUTILLIER DES HOMMELLES, BODI; CARRIÈRE, procureur-général du roi.

» *Par le conseil supérieur*,

» P. JUGAULT, secrétaire-général.

» A Châtillon-sur-Sèvre, de l'imprimerie royale du conseil supérieur, 1793. »

La défaite que venait d'éprouver Westermann fut annoncée de Saint-Maixent, le 7, au ministre de la guerre, par le général Chalbos' « J'arrive de Parthenay, disait-il ; j'y ai trouvé les débris de la colonne de Westermann. Il a été attaqué avant-hier par les rebelles qui lui ont enlevé toute son artillerie, et écrasé son infanterie. Sa cavalerie s'est repliée sur Parthenay avec très-peu de perte. Biron est parti depuis trois jours pour se mettre à la tête de l'armée qu'il dirige sur Nantes ; il m'a laissé le commandement de cette division, etc. »

Cette lettre fut transmise au président de la Convention.

Digitized by Google

Le chef d'état-major Nouvion informait en même temps le général Boulard que la légion de Westermann était presque totalement perdue ; que les rebelles se rassemblaient à Bressuire pour attaquer Saint-Maixent et Niort, et qu'il ne restait plus dans la division qu'environ cinq mille hommes armés.

Le même jour, les représentans Goupilleau de Fontenay et Bourdon de l'Oise, annoncèrent au comité de salut public la défaite de Westermann à Châtillon, avec perte de onze pièces de canon.

« Westermann, disaient-il, attribue cet échec aux bataillons de volontaires, et surtout à ceux organisés à Orléans. On a peine à concevoir qu'un homme qui sait son métier se soit laissé surprendre, malgré le bruit du canon qui annonçait l'approche des rebelles. Chalbos a fait replier sur Saint-Maixent les débris de la colonne, qu'il va réorganiser. »

La Convention, instruite de cet événement, décréta, le 10 juillet, que Westermann serait traduit à sa barre, et qu'il ne lui serait plus accordé de service militaire.

Le ministre, dans sa réponse à Chalbos, lui annonçait ce décret. Il finissait par une réflexion bien propre à faire connaître l'esprit de cette époque, et à expliquer un grand nombre de faits applicables aux individus. La seule défense, disait-il, qu'un officier puisse avoir dans la bonne ou mauvaise fortune, est un patriotisme connu,

Digitized by Google

parce que, avec une telle réputation, on n'est jamais un sujet d'inquiétude pour ses semblables; on n'est accusé ni soupçonné par eux, si les événemens sont malheureux. »

Westermann n'avait pas encore eu connaissance de ce décret lorsqu'il écrivait le 12, au comité de salut public, qu'en annonçant sa perte, il avait cru que le pur hasard avait fait marcher l'ennemi sur lui, mais qu'il devait sa défaite à la trahison de Caire, lieutenant-colonel de son infanterie, ancien page d'Artois, ancien ami de la Rochejaquelein et de Lescure, qu'il avait fait arrêter et conduire à Niort, les fers aux pieds et aux mains.

Westermann ajoutait que, sa légion étant réduite à huit ou neuf cents hommes, il demandait d'être autorisé à la compléter dans les trois armes, au nombre de quatre mille hommes. Il assurait que ce corps, bien discipliné, vaudrait plus de dix mille hommes.

Un décret, rendu dans la séance du 30 juillet, renvoya Westermann devant les tribunaux militaires à Niort, où il fut déchargé de l'accusation dans les premiers jours de septembre. Voici le dispositif du jugement du tribunal militaire:

« Il a été dit, à l'unanimité, qu'il n'y a lieu à accusation contre le général Westermann, attendu que la conduite de ce général à Châtillon, dans la journée du 5 juillet, est digne des plus grands éloges; que les dispositions par lui prises pour s'assurer

Digitized by Google

la victoire, annoncent un général consommé dans l'art de la guerre, *tant à cause de sa fermeté que par les principes d'humanité qu'il a manifestés.* En conséquence *renvoyé* à ses fonctions. »

Pour couvrir sa défaite, Westermann avait accusé les onzième et quatorzième bataillons de la formation d'Orléans d'avoir abandonné leur poste, et d'avoir pris la fuite en criant à la trahison, ce qui avait entraîné la déroute.

Le lieutenant-colonel du quatorzième bataillon, Friederichs, adressa aux représentans du peuple, au nom de son corps, des réclamations à ce sujet.

« Westermann, disait-il, est accusé; la justice nationale va le condamner ou l'absoudre; il est, à nos yeux, sacré comme le malheur; mais il inculpe le brave quatorzième bataillon de la formation d'Orléans; nous allons répondre à ses calomnies. Qu'il se reproche, à lui seul, le mal que vont lui faire les vérités que nous allons révéler :

» Le quatorzième bataillon était composé de quatre cent soixante-neuf hommes, officiers compris; après la désastreuse affaire de Châtillon, il a été réduit à dix-sept hommes, officiers compris. Sur ces dix-sept, treize ont été blessés; quatre seulement ne le sont pas. Comment ce bataillon a-t-il pu être inculpé?

» L'armée victorieuse, arrivée à Châtillon, y fut laissée sans avant-postes, sans patrouilles,

Digitized by Google

sans vedettes, comme au milieu de la paix et dans un pays ami.

» Le quatorzième bataillon gardait trois canons; les rebelles s'avancèrent, sans être aperçus, jusqu'au onzième bataillon. Un coup de canon, dont le boulet vint frapper à mes pieds, nous avertit qu'ils étaient là. Je fis battre la générale. Le quatorzième bataillon, réuni au onzième, soutint pendant plus d'une heure le feu de l'ennemi. Ne voyant paraître ni général, ni porteur d'ordre, accablés par le nombre, nous nous repliâmes. Le premier chef du bataillon avait été tué; ce bataillon était réduit à une centaine d'hommes. Nous nous battîmes en retraite, et nous fûmes forcés d'abandonner nos canons. C'est ce bataillon, qui a péri à peu près tout entier, que Westermann accuse! nos camarades morts pour la patrie qu'il outrage!.... Il dit que le quatorzième bataillon a, dans sa fuite, entraîné une partie du onzième; cette inculpation est absurde et atroce: le onzième était en avant de nous; et c'est en nous portant en avant que nous l'avons rejoint. Ce onzième bataillon, qui s'est battu, saura nous rendre justice, et démentira Westermann. Tous les officiers étaient à leur poste, et presque tous ont été tués.

» Nous ne blâmons pas sa tactique militaire; mais la marche rapide d'une armée, dont la sécurité repose seulement dans la terreur qu'elle inspire, peut-elle convenir dans un pays coupé et couvert comme celui de la Vendée? Nous ne

Digitized by Google

blâmons pas cette incroyable confiance en son génie, qui lui a fait négliger ou dédaigner même tout moyen d'assurer sa retraite et d'éclairer sa marche ; mais alors que les choses heureuses l'abandonnent, quand une funeste expérience lui reproche ses torts et ses fautes, est-ce le quatorzième bataillon qu'il doit accuser ? Westermann sait que, lorsqu'il fuyait, le quatorzième bataillon se battait à outrance ; il sait que le bataillon a péri, il a voulu rejeter son crime sur un mort. Il en existe un faible reste. Blessé, comme le peu de mes frères d'armes qui vivent encore, nous nous adressons à vous, représentans du peuple, et c'est de vous que nous attendons avec confiance une réparation aussi éclatante que l'insulte que Westermann a voulu faire au brave et irréprochable quatorzième bataillon. »

Il ne paraît pas que cette pièce, adressée au ministre le 3 septembre, et transmise au comité de salut public le 15, ait été produite au tribunal militaire de Niort avant le renvoi de Westermann à ses fonctions

Cependant, Biron, arrivé à Saumur, informa le ministre, le 6, qu'il marchait sur Nantes. Il se plaignait de ne recevoir aucune réponse aux lettres qu'il lui adressait.

Le 8, le général Canclaux, qui s'était porté à Ancenis, prévint le ministre qu'il se rendrait dans la nuit auprès du général Biron, à Angers. Là eut lieu une conférence entre eux et les repré-

Digitized by Google

sentans. Les généraux étaient d'accord, sur le plan proposé par Biron, de réunir leurs forces pour rétablir la communication de Nantes à La Rochelle, mettre les côtes à l'abri de toute entreprise de l'étranger, et pénétrer ensuite au cœur de la Vendée. Biron avait même adressé au général Boulard le plan de marche suivant :

« Le général Boulard se portera en deux marches sur Machecoul. Une division partie de Nantes marchera à son appui.

» Une colonne marchera de Luçon sur La Roche-sur-Yon, pour assurer la communication des autres colonnes.

» Le général Biron passera par Fontenay, attaquera le pont Charron, et marchera sur Montaigu.

Une colonne, partie de Niort, marchera sur la Chataigneraie, et l'occupera pour assurer les communications.

» Au moment de l'exécution, je rendrai compte au ministre de la force des différentes colonnes, et autres détails.

« Le général en chef,

Signé, BIRON. »

Ce plan fut combattu par les représentans ; il fallut renoncer à son exécution.

Ce nouveau sujet de contrariété, et la nouvelle de la défaite de Westermann à Châtillon, déterminèrent de nouveau Biron à abandonner le commandement de l'armée. Il écrivit au ministre le 10,

Digitized by Google

qu'il avait eu une entrevue avec le général Canclaux; que Nantes n'avait plus besoin de secours, et qu'il allait faire remplacer aux Sables les deux bataillons de Bordeaux, qu'il ne pouvait retenir plus long-temps. Il priait instamment le ministre de présenter à la Convention nationale sa démission du commandement en chef de l'armée des côtes de La Rochelle, que l'épuisement de ses forces et l'état affreux de sa santé ne lui permettaient plus de conserver pour la république. Il demandait avec les plus vives instances une prompte réponse.

Biron informait en même temps Boulard de son entrevue avec Canclaux; il ajoutait qu'une colonne, partant d'Angers, bivouaquerait sur les hauteurs en avant du Pont-de-Cé; que, le 11, elle irait camper sur les hauteurs près Saint-Lambert, pour se porter successivement sur Chemillé, Chollet, etc., la division de Niort devant rester sur la défensive.

Le 11, Biron écrivit au comité de salut public que sa mauvaise santé, et la certitude de ne pouvoir plus commander utilement l'armée des côtes de La Rochelle, l'avaient déterminé à envoyer au ministre de la guerre sa démission, avec sa déclaration que, dans tous les lieux et dans tous les grades, il dévouera de bon cœur le reste de ses forces et de ses jours au service de la république : «Comme, depuis le 23 juin, ajoutait-il, le ministre de la guerre ne répond plus, même à mes lettres les

Digitized by Google

plus importantes, je préviens le comité que, dans huit jours, rien au monde ne m'empêchera de remettre le commandement de l'armée à l'officier le plus ancien après moi. Je prie le comité de me désigner le lieu où je dois me rendre pour attendre les ordres de la Convention.

Le même jour, il informa le ministre qu'il recevait de Chalbos l'avis que de grands rassemblemens de Vendéens menaçaient Niort et Saint-Maixent, et qu'il allait s'y porter en hâte. Il ajoutait : « La division d'Angers campe aujourd'hui à Brissac; et, selon les nouvelles qu'on aura des rebelles, elle marchera sur Tremont et Vihiers, ou sur Chemillé et Chollet. A mon arrivée à Niort, je tâcherai d'opérer ma jonction avec la division d'Angers.

Biron arriva le 13 au matin à Niort. Le 14 il rendit compte au ministre que, pendant son absence, on avait fait abattre les arbres de la ville et du Champ de Mars, et démolir la grande halle. On s'attendait à une attaque prochaine, ce qu'il avait peine à croire. Sa force consistait en trois mille hommes à Saint-Maixent, pour assurer la communication de Lusignan à Poitiers, et couvrir les manipulations de farine, et à peu près dix mille hommes à Niort, dont trois mille recrues sans instruction. Son intention était de faire une jonction avec la colonne de Tours. « Depuis huit à dix jours, ajoutait-il, j'ai constamment la fièvre;

Digitized by Google

je demande qu'on me donne promptement un successeur. »

Biron n'attendit pas long-temps. Déjà la Convention avait décrété, dans sa séance du 9, l'élargissement provisoire de Rossignol et le renvoi au comité de salut public de l'examen de la conduite de Biron.

Le ministre écrivit, le 11, aux représentans du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle :

« Je vous envoie trois décrets de la Convention nationale qui ordonnent la traduction de Westermann à la barre, celle de Sandoz au tribunal révolutionnaire, et de rendre la liberté au citoyen Rossignol. J'adresse les mêmes décrets au général Biron pour qu'ils soient exécutés sans délai. J'ai vu avec douleur, citoyens représentans, qu'on avait violé les droits de l'homme et du citoyen dans la personne du citoyen Rossignol. Je mande au général Biron de me faire connaître plus particulièrement les détails de cette affaire et de me mettre à même de poursuivre un abus aussi préjudiciable à l'ordre social. »

Il écrivait à Biron :

« Je vous envoie, général,

» 1°. Un décret de la Convention qui ordonne que Westermann sera traduit à la barre. Vous voudrez bien donner les ordres nécessaires pour que cette translation se fasse sans délai et avec sûreté ;

» 2°. Un autre décret qui ordonne que le général

Digitized by Google

Rossignol soit mis en liberté aussitôt sa présentation. Cette justice, rendue à un patriotisme pur, jette un grand blâme sur la conduite qui a été tenue en cette occasion. Vous voudrez bien me mettre à même de rendre un compte plus détaillé de cette affaire au conseil exécutif, et de poursuivre la punition de ceux qui ont violé les droits de l'homme et du citoyen. »

Biron se borna à répondre que ce n'était pas lui qui avait fait arrêter Rossignol. Le ministre ne pouvait pas en douter, puisque les procès-verbaux, certifiés par l'accusateur militaire, avaient été envoyés au ministère.

Enfin, Biron reçut du ministre une dépêche du 12, ainsi conçue :

« Je vous envoie, général, un décret de la Convention qui vous prescrit de vous rendre sur-le-champ à Paris pour rendre compte de votre conduite au conseil exécutif provisoire. Vous voudrez bien, au reçu du décret, vous mettre en devoir d'y satisfaire et vous rendre aussitôt à Paris. Le général Beysser reste chargé du commandement de l'armée des côtes de La Rochelle. Vous voudrez bien lui remettre toutes les instructions du comité de salut public ou du conseil exécutif qui ont pu vous être transmises. »

A la réception de cette dépêche, la général répondit que, conformément au décret de la Convention, il allait se mettre en route pour Paris; mais qu'étant malade il ne pouvait voyager jour

Digitized by Google

et nuit, et qu'il remettait le commandement à Chalbos.

A cette époque, Beysser venait d'être destitué par les représentans pour cause de fédéralisme.

Dans ce temps de confusion et de désordre, Biron devait succomber sous le poids de l'intrigue.

Momoro, commissaire national, écrivait d'Angers le 9, à Vincent, adjoint du ministre de la guerre :

« Je ne sais s'il est ou s'il sera toujours dans l'ordre des choses que nous ayons des généraux qui nous trahissent formellement, ou qui servent mal la cause de la république par incapacité ou insouciance; nous ne concevons pas ici pourquoi et comment cette guerre contre les rebelles n'est pas encore terminée. On donne des talens à Biron, il ne nous les a pas montrés jusqu'ici; Westermann, après deux succès, vient de voir tailler en pièces sa petite armée et son artillerie prise. Il nous faut bien de la patience, bien du courage pour ne pas se soulever d'indignation en voyant des hommes aussi insoucians sur le sort de la république; mais les vrais républicains ne peuvent y tenir davantage, ils n'ont jamais pensé que la liberté et l'égalité pussent être défendues par des gens contre lesquels précisément nous avons fait la révolution. C'est une grande vérité répétée souvent, mais qui n'est pas encore sentie, et d'où dépend notre bonheur. Des chefs républicains! des

Digitized by Google

chefs républicains! des chefs républicains!... Et nous battrons nos ennemis. »

Le 11, les commissaires Brulé et Besson, dont le général Biron avait fait l'éloge au ministre, annonçaient d'Angers, au même Vincent, qu'ils étaient partis de Niort dans l'intention de se rendre à Paris, avec Ronsin, pour dénoncer Biron et Westermann, et qu'ils se concertaient avec Ronsin pour cet effet.

Le même jour, le comité de salut public des Sables écrivait à la Convention : « Il n'y a ni liaison ni combinaison dans les opérations des généraux. Boulard, dans treize combats, a treize fois vaincu. Pourquoi partout ailleurs les rebelles ont-ils obtenu des succès? Westermann a poursuivi les rebelles; il a vaincu, mais il n'a pas été secondé par Biron, et il a succombé. »

De leur côté, les représentans Merlin et Gillet, à Ancenis, se plaignaient au comité de salut public des mauvais procédés du général Ronsin et de ses émissaires envers le général Boulard, procédés qui l'avaient forcé à donner sa démission au moment où il se disposait à faire triompher la cause de la liberté qu'il défendait depuis quatre mois avec autant de succès que de courage. Ce brave, qui n'a jamais éprouvé un seul échec, est sacrifié. « Après avoir désorganisé l'armée de La Rochelle, ajoutaient-ils, Ronsin voulait désorganiser celle de Brest; nous lui avons imposé silence. »

Ils finissaient par demander leur rappel à Paris.

Digitized by Google

Dans une autre dépêche du 20, ils retraçaient au comité de salut public différens abus qu'ils avaient remarqués à Angers, le 9, et dont ils n'avaient fait part qu'à quelques membres de la Convention.

1°. Les plans de campagne que les représentans veulent opposer à ceux des généraux sont cause que le général Biron n'a pas osé suivre son propre avis qui était aussi celui de Canclaux, et d'après lequel l'armée du premier aurait marché sur la rive gauche de la Loire et l'aurait balayée jusqu'à Nantes, où, réunie à l'armée du second, elle aurait pu former une masse considérable qui aurait pu agir avec succès contre les rebelles ;

2°. Une foule de commissaires du conseil exécutif, qui tous se regardent comme les directeurs de l'armée, blâmant, censurant, exaltant à leur gré les opérations des généraux ;

3°. Des hommes qui n'ont jamais fait aucun service militaire, élevés à des grades supérieurs. C'est ainsi que Ronsin vient d'être fait général de brigade; c'est ainsi que Grammont vient, de comédien qu'il a été jusqu'à présent, d'être nommé adjudant-général : trois adjoints du ministre sont nommés commissaires ordonnateurs en chef. Le ministre se moque de la loi. « Nous avions espéré, ajoutaient-ils, que d'après sa démission il serait incessamment remplacé. »

Ils terminaient par cette réflexion : « Bouchotte est depuis long-temps l'ami de Merlin; il a tou-

Digitized by Google

jours été et il sera toujours un excellent citoyen, mais il ne sera jamais qu'un très-mauvais ministre. » Ils proposaient Vergnes pour le remplacer.

Le 20 juillet, le ministre prévint le général Biron, arrivé à Paris, que le conseil exécutif avait décidé de l'entendre à dix heures du soir. Biron fut ensuite détenu à l'Abbaye, d'où il écrivit à la Convention, le 4 septembre, pour demander à être jugé promptement, afin de pouvoir rétablir sa santé délabrée. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 31 décembre 1793, *comme convaincu d'avoir participé à une conspiration contre la sûreté extérieure et intérieure de la république.*

Ainsi Rossignol, arrêté par ordre de Westermann pour avoir prêché l'insubordination à la troupe, poursuivi par l'accusateur militaire sur des dénonciations graves; Rossignol, protégé par Ronsin qui se félicita ensuite, avec son ami Vincent, d'avoir contribué à la chute de Biron, était mis en liberté, nommé général de brigade le 12 juillet, général de division et commandant en chef l'armée des côtes de La Rochelle, le 27 du même mois.

Ainsi, Westermann qui, par sa négligence ou son imprudence, avait sacrifié sa troupe à Châtillon, était renvoyé d'accusation et comblé d'éloges par le tribunal militaire.

Et Biron qui, dans toute sa conduite, avait montré un caractère de franchise et de dévouement à

Digitized by Google

sa patrie; Biron, qui gémissait sur les désordres de ces rassemblemens informes que l'on appelait armées, et sur l'incapacité de la plupart des officiers-généraux; Biron, accusé par un agent subalterne de Ronsin *d'avoir fait arrêter le brave Rossignol*, quoiqu'il n'eût aucune part à cette arrestation, fut mandé à Paris, incarcéré, et périt sur l'échafaud (1).

§ II. Le général Labarolière attaqué à Fline près Martigné, le 15. — Retraite des Vendéens. — Avancement rapide de Ronsin dans sa carrière militaire. — Réflexions insérées dans le Bulletin des amis de la religion sur l'affaire de Fline. — Lettre pastorale de l'évêque d'Agra. — L'avant-garde du général Labarolière attaquée sur les hauteurs de Vihiers, le 17. — Explosion de trois caissons de cartouches à Montillé. — La division attaquée le 18, mise en déroute. — Sa retraite sur Doué et Saumur. — Les généraux Berthier et Dutruy envoyés près du comité de salut public. — Leur rapport. — Le patriotisme de Berthier suspect. — Il publie sa justification. — Mouvement annoncé par Chalbos suspendu par la nouvelle de la défaite de Vihiers. — Relation de la victoire de Vihiers et de la nomination du généralissime d'Elbée, tirée du bulletin du conseil supérieur. — Éloge pompeux du nouveau généralissime.

Suite des événemens dans la haute Vendée.

Le général Labarolière était à Brissac le 12; il

(1) Serait-il vrai que le véritable crime de Biron fut d'être noble, de n'avoir pas émigré, de servir la république? serait-il vrai que son arrêt de mort était prononcé d'avance? (*Voir la lettre de Rousseau au rédacteur du Moniteur, an* 6, *n°*. 210.)

Digitized by Google

informa le ministre que Biron retournait à Niort; que Duhoux ne pourrait, de toute la campagne, monter à cheval; qu'il se porterait le 14, avec sa troupe, sur les bords du Layon dont l'ennemi, en assez grand nombre, occupait la rive gauche. Le général se plaignait fortement de l'indiscipline de l'armée, de l'insouciance des officiers, du pillage, de l'ivrognerie, etc. Il demandait son remplacement. « J'ai, ajoutait-il, le cœur navré de tout ce que je vois; et, quand on a servi trente-six ans avec honneur, il est dur, à la fin de sa carrière, de voir le mal sans pouvoir y remédier que faiblement. »

Le 15, il rendit compte, de Fline, près Martigné, qu'il avait été attaqué, dans la matinée, par la droite et les derrières de son camp, au moment où l'avant-garde exécutait un mouvement sur Vihiers, et qu'il avait fallu la faire revenir promptement; que les rebelles avaient eu le temps de percer par le centre, et de s'emparer du quartier-général. « Cependant, ajoutait-il, l'ennemi a été repoussé et chassé plus de deux lieues au-delà du camp. Les hussards des huitième et neuvième ont beaucoup contribué au gain de l'affaire. »

Ce rapport annonçait assez que le camp avait été surpris par l'ennemi, et que cette journée n'inspirait pas un grand degré de confiance au général; mais les représentans Bourbotte et Turreau adressèrent le même jour à la Convention un

Digitized by Google

rapport dans lequel ils faisaient le plus bel éloge des troupes, et qui fut lu à la séance du 18. Les bataillons de Paris, à la tête desquels était Santerre, s'étaient battus en républicains ; généraux, officiers et soldats, tous les corps, en un mot, s'étaient bien montrés. « On a été obligé d'arrêter l'ardeur de nos bataillons, qui, après neuf heures de combat, voulaient encore, aux cris de vive la république, poursuivre les ennemis jusque dans leurs repaires. Nous avons, de concert avec les généraux, modéré leur généreuse impatience, en leur promettant de les satisfaire après quelques momens de repos. »

Le motif de ces éloges, ainsi qu'on le verra bientôt, était d'encourager des troupes qui avaient été sur le point de se débander.

Ronsin, alors général de brigade, n'était pas dans le secret, car il écrivait d'Angers, le 16, au ministre : « Les Vendéens ont été attaqués hier, à dix heures du matin, près de Martigné, par l'armée républicaine. Ils occupaient les hauteurs. Le succès du combat a été long-temps douteux. Des malveillans ont crié, comme à Saumur, que la bataille était perdue. Les fuyards ont été ralliés, et l'ennemi a été mis en déroute. Sa perte a été beaucoup plus considérable que la nôtre. La commission militaire va nous faire justice des scélérats qui ont crié à la trahison. »

Cette lettre fut transmise, le 28, au comité de salut public.

Digitized by Google

Si l'on devait juger le mérite militaire par un avancement rapide dans cette carrière, Ronsin pourrait être placé aux premiers rangs. Le 1er. juillet, il fut nommé, pour son début, capitaine au treizième régiment de chasseurs à cheval; le 2, chef d'escadron; le 3, chef de brigade; le 4, général de brigade; le 2 octobre suivant, général de division et commandant en chef de l'armée révolutionnaire.

La défaite des Vendéens, près de Martigné, répandit l'alarme et le découragement dans le pays. On l'attribua à la trahison. Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans le Bulletin des amis de la religion, du 20 août 1793, imprimé à Châtillon :

« On ne peut trop le répéter, l'extrême facilité avec laquelle ou admet parmi nous des êtres suspects auxquels on ne devrait se fier qu'après de longues épreuves, est la première cause de ces échecs momentanés. *Nous en avons fait, le* 15 *juillet, une triste épreuve à Martigné.* »

On eut recours à ce moyen toujours infaillible de ranimer le zèle, en faisant parler le ciel. Le 17, on fit publier et afficher une *lettre pastorale de monseigneur l'évêque d'Agra, vicaire apostolique, et de MM. les vicaires-généraux, membres du conseil supérieur d'administration, au clergé catholique et aux fidèles du pays conquis pour Sa Majesté Louis XVII.....* La voici :

« Le ciel, nos très-chers frères, multiplie nos triomphes; la plus juste des causes obtient cha-

Digitized by Google

que jour de nouveaux succès. En vain nos ennemis ont dit dans leur fureur : (1) Marchons contre ce peuple, bravons jusque dans ses temples le Dieu qu'il adore ; profanons ses mystères, détruisons ses sacrifices (2), abolissons ses solennités, baignons-nous dans le sang de ses ministres (3), couvrons d'un deuil universel le pays qu'il habite, changeons-le dans un vaste désert ; que la postérité, frappée d'étonnement, demande un jour s'il fut jamais habité.

» Tels, et plus terribles encore, étaient les projets et les menaces des ennemis de notre sainte religion (4) ; mais l'Éternel, du souffle de sa bouche, les a terrassés. Frappés de crainte à la vue de ces drapeaux qui guidèrent pendant quatorze siècles les vrais Français dans le champ de l'honneur, on les a vus fuir comme un troupeau timide, laissant en notre pouvoir leurs munitions, leurs armes, leurs remparts et leurs villes. Grâces immortelles en soient rendues à l'auteur de tout bien qui a daigné, dans sa miséricorde, jeter un regard favorable sur nous, et confondre, dans sa justice, les ennemis de son peuple. N'oublions jamais, au milieu de nos succès, qu'à lui seul en

---

(1) *Dixit inimicus, persequar et comprehendam.* Exod. 15.

(2) *Quiescere faciamus omnes dies festos Dei à terrâ.* Psal. 73.

(3) *Dixit se interfecturum fines meos et juvenes meos occisurum gladio ; infantes meos dare in prædam et virgines in captivitatem.* Judith, 16.

(4) *Dominus autem nocuit eum,... et confodit eum.* Ibid.

Digitized by Google

appartient la gloire ; qu'il est le Dieu des combats, qu'il dispense à son gré la victoire, et que, pour l'obtenir sur les ennemis de son roi, il faut savoir se vaincre soi-même et triompher de ses propres penchans (1).

» Un seul objet, nos très-chers frères, répand dans nos cœurs, même au milieu de nos succès, l'amertume et la douleur ; faut-il que nos victoires coûtent à quelques soldats des armées catholiques, *en petit nombre il est vrai*, leur sang et leur vie ! Ce mal nécessaire, suite inévitable des combats, ne peut s'adoucir à nos yeux que par l'espoir que nous conservons tous, que l'Éternel récompensera, dans sa miséricorde, ces nobles victimes du plus pur attachement à la cause de Dieu et du roi.

» Comment, en effet, jugerait-il dans sa sévérité, des chrétiens généreux et fidèles qui, pénétrés d'horreur pour les abominations dont la France est souillée, se sont levés subitement, comme autrefois Mathathias (2), pour venger les outrages faits à la religion, rétablir sur son trône l'héritier du sceptre de saint Louis, rendre à l'Église ses pasteurs légitimes, et au royaume la paix et la tranquillité. Se sacrifier pour une fin

---

(1) *Tua est, dominus, magnificentia, et potentia et gloria atque victoria.* Paral. 29.

(2) *Exclamavit Mathathias voce magnâ in civitate, dicens : omnis qui zelum habet legis... exeat post me.* Macch. 1, ch. 2.

Digitized by Google

si noble, n'est-ce pas acquérir des droits à l'immortalité ?

» Mais, quelque purs que soient ces motifs, n'avons-nous pas à craindre que ceux qui d'abord les ont uniquement suivis ne s'en soient dans la suite écartés ? Qu'il est facile de contracter des souillures au milieu des camps et des armées ! Qu'il est aisé de confondre l'esprit de vengeance et de pillage avec le droit de conquête, et les moyens d'une juste et légitime défense autorisée par les lois de la guerre ! Imitons donc l'exemple de *Judas Macchabée* qui, quoique assuré de combattre pour les intérêts du vrai Dieu, ne laissa pas de faire une collecte (1), de l'envoyer à Jérusalem, et d'ordonner des prières publiques pour les soldats morts dans le combat. Rien n'est plus saint et plus salutaire que cette pratique de prier pour les morts (2), et nul n'a plus de droit aux suffrages de l'église que ceux qui, pour défendre sa foi, ses droits et ses prérogatives, sacrifient leur fortune et leur vie. N'est-ce pas à leur courage que nous devons nos triomphes, et du prix de leur sang que sont achetées nos victoires ?

» C'est à l'héroïque dévouement du commandant

---

(1) *Fortissimus Judas, factâ collatione duodecim millia drachmas argenti, misit Ierosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, benè et religiosè de resurrectione cogitans.* Lib. 2, Macch. chap. 12.

(2) *Sancta ergò et salubris est cogitatio pro mortuis exorare ut à peccatis solvantur.* Ibid.

Digitized by Google

en chef de la cavalerie (1) que nous sommes redevables de ces traits de valeur qui signalèrent, dans le temps, la prise de Saumur. En le voyant affronter la mort avec cette intrépidité qu'inspirent aux vrais Français le zèle de la religion et l'amour de leur roi, chaque soldat se sentit animé d'un nouveau feu; et tous, s'élançant à la fois au milieu des bataillons ennemis, y répandirent dans un instant le désordre, la terreur et la mort.

» Que dirons-nous encore de cet homme extraordinaire (2), suscité par le ciel pour réveiller dans le cœur des peuples, ces sentimens précieux d'attachement à l'église, à la foi catholique, au légitime souverain, qu'une tyrannie monstrueuse s'efforçait d'étouffer? Vertueux par principe, et zélateur ardent de la gloire de son Dieu, sa piété le fit soldat : la religion soutint, anima son courage. Il tenta le premier de relever les ruines du sanctuaire, et d'arracher sa patrie aux fers de l'oppression. Ferme et inébranlable au milieu de ses projets, la Providence fut son guide; le ciel couronna ses efforts par des succès inattendus. Il vécut honoré de l'estime universelle de ses compagnons d'armes, et les regrets qu'il emporte avec lui dans la tombe dureront autant que le souvenir des combats dans lesquels il s'est distingué.

» En accordant aux généreux guerriers que le

---

(1) M. de Dommaigné.

(2) M. Cathelineau, du Pin-en-Mauges, mort le 14 juillet.

Digitized by Google

ciel nous a conservés le juste tribut de reconnaissance et d'admiration qu'ont mérité leurs exploits, n'oublions pas ces dignes héros qui s'associèrent à leurs triomphes, et les braves soldats qui, marchant les premiers à l'ennemi, ont hâté la victoire en recevant la mort. Hâtons donc aussi, par nos prières, la jouissance du bonheur éternel qui leur est réservé; consolons leurs familles désolées, par l'intérêt sacré que nous prendrons tous au salut de leurs âmes; que l'église en deuil montre à tous les fidèles combien lui sont chers ceux de ses enfans qui sacrifient généreusement leur vie pour conserver intacte la foi de Jésus-Christ.

» A ces causes, sur l'invitation de MM. les commandans des armées catholiques et royales, après en avoir conféré avec nos collègues, MM. les officiers supérieurs du conseil d'administration, nous avons arrêté qu'il serait célébré, samedi prochain, 20 du présent mois, dans l'église de la Trinité de Châtillon, à neuf heures du matin, un service solennel pour les chefs et soldats des armées catholiques et royales morts en combattant, et généralement pour tous ceux qui, depuis le commencement de la guerre, ont péri victimes de leur attachement à la cause sacrée de la religion et du roi. Ledit service sera annoncé la veille par le son de toutes les cloches de Châtillon et des environs, depuis sept heures jusqu'à huit heures du soir.

» Nous invitons tous les prêtres du pays conquis

Digitized by Google

pour sa majesté très-chrétienne Louis XVII, à célébrer, le vendredi qui suivra la réception de notre lettre et le premier vendredi de chaque mois, pendant la durée de la guerre, une messe pour lesdits défunts.

» Nous les invitons également à publier la présente au prône des messes paroissiales, et les conseils particuliers à la faire afficher partout où besoin sera.

» Donné à Châtillon-sur-Sèvre, le 17 juillet 1793, etc.

» *Signé* GABRIEL, évêque d'Agra, vicaire du saint siége apostolique; BRIN, doyen de Saint-Laurent, vicaire-général du diocèse de La Rochelle; BERNIER, curé de Saint-Laud, vicaire-général d'Angers.

» *Par monseigneur et messieurs*,

» DUPATY, prêtre, secrétaire.

» A Châtillon-sur-Sèvre, de l'Imprimerie du conseil supérieur, 1793. »

Le 17, le général Labarolière mit sa division en marche; l'avant-garde se porta à Vihiers où elle fut suivie du reste de la troupe. On laissa à Montillé les bagages avec une partie du parc d'artillerie. A peine avait-on pris position sur les hauteurs de Vihiers, que l'on entendit une forte explosion dans la direction de Montillé, et bientôt on apprit que trois caissons de cartouches et de gargousses venaient de sauter, ce qui commença à jeter l'alarme parmi la troupe. Au même instant, l'ennemi attaquait l'avant-garde, mais il fut repoussé avec perte.

Digitized by Google

Le lendemain 18, vers une heure après midi, l'ennemi forma une nouvelle attaque. L'avant-garde, commandée par le général Menou, se défendit avec vigueur; mais la plupart des bataillons qui devaient la soutenir, prenant l'épouvante et la fuite, sans même tirer un coup de fusil, la déroute devint bientôt générale. Le général Menou reçut, dans cette affaire, un coup de feu à travers la poitrine.

Les représentans Bourbotte et Turreau rendirent compte de cette défaite à la Convention. Ils regardaient comme une des principales causes de ces revers la mauvaise organisation de l'armée, composée en grande partie de bataillons de nouvelle levée, la plupart sans instruction, nuls ou même dangereux. « Cette guerre civile, ajoutaient-ils, qui prend un caractère plus décidé, ne peut être terminée avec avantage que lorsque nous aurons un plus grand nombre de troupes qui aient fait la guerre. »

C'était aussi ce qu'avaient pensé, ce qu'avaient écrit, répété, les généraux Berruyer, Leigonyer, Boulard, Dayat, Quetineau, Chalbos, Biron, Vergnes, enfin tous ceux qui avaient quelque connaissance de l'art militaire et du théâtre de la guerre, et qui pensaient que l'exagération des idées ne suffisait pas seule pour soumettre la Vendée. Mais on doit convenir en même temps que le gouvernement ne s'était pas trouvé jusque-là dans une position à pouvoir retirer des frontières une armée

Digitized by Google

de troupes de ligne. Les bataillons de la formation d'Orléans, affaiblis par l'incorporation des recrues et dispersés sur différens points de la Vendée, ne pouvaient pas résister seuls aux attaques des masses vendéennes.

Les détails donnés sur cette affaire (1), par Félix, officier au sixième bataillon de la formation d'Orléans, sont d'une grande vérité. « Il est certain, disait-il, qu'il n'y a point eu de trahison de la part des chefs. A peine le feu était commencé qu'on pouvait prévoir la défaite à la mauvaise contenance des bataillons. Le combat n'avait pas duré deux heures, que la droite, pliant de tous côtés, a commencé la déroute qui, en un instant, est devenue générale. Ni menaces, ni prières n'ont pu l'arrêter, et la fuite a été si rapide que l'armée n'a mis que trois heures pour aller de Vihiers à Saumur. »

Félix en attribuait la cause à la mauvaise organisation des bataillons dont la plupart des officiers ne savaient pas un mot de leur métier; à la difficulté, l'impossibilité même de charger en masse dans un pays coupé et couvert; à la manière de combattre des Vendéns, et à leur grand nombre.

Le 19, les généraux Berthier et Dutruy reçurent des représentans l'invitation de se rendre de suite à Paris, pour donner au comité de salut public les détails de la situation de l'armée, lui faire part

(1) *Moniteur*, n°. 213.

Digitized by Google

de ses besoins, et lui proposer le remède à y apporter.

Barrère annonça, dans la séance de la Convention du 25, que les nouvelles de la Vendée n'étaient pas favorables, mais que les détails en étaient exagérés. Il ajouta : « Le général Dutruy, qui était à l'avant-garde et qui a tout vu, est arrivé à Paris; il est chargé de faire un rapport par écrit. »

Cambon témoigna son étonnement de ce qu'une *armée de soixante mille hommes* avait pu éprouver des échecs devant des troupes sans discipline et la plupart sans armes.

Les généraux Berthier et Dutruy rédigèrent en effet un mémoire dont voici l'extrait :

« La déroute de la division de Leîgonyer à Doué, l'attaque et la déroute sans exemple qui a suivi la prise de Saumur, avaient anéanti totalement cette division de l'armée. Tous les débris ralliés à Tours, et les bataillons envoyés de Paris, ont formé un corps de près de dix-huit mille hommes dont quatorze mille campés. Quatre mille hommes restant à Tours, quatorze mille se sont mis en mouvement pour porter des secours à Nantes.

» L'armée, composée de bataillons de nouvelle levée, présentait une masse sans instruction, sans discipline ; elle présentait même, dans les bataillons de la dernière formation de Paris, les deux tiers de désorganisateurs. On crut qu'il était pru-

Digitized by Google

dent de former un corps d'avant-garde des meilleures troupes.

» Après avoir laissé quinze cents hommes à Saumur, et quinze cents au Pont-de-Cé, l'armée se porte à Brissac où on laisse un poste pour assurer ses communications ; elle suit sa route jusqu'à Martigné, où elle prend poste sur le Layon, de manière à inquiéter également les points de Vihiers et de Chemillé.

» Pendant cette marche dans un pays où la plus grande partie des habitans sont dévoués à la république, une grande partie des troupes s'est livrée aux vexations et au pillage le plus affreux : rien n'a été ménagé, patriotes, comme les autres, tout a été pillé ; enfin, la discipline a perdu dans un instant le peu qu'on était parvenu à établir.

» Les bataillons de Paris faisaient des réclamations journalières d'argent et d'autres effets contraires aux règlemens; ils menaçaient de ne pas marcher, si on n'avait pas égard à leurs demandes. Beaucoup ont vendu leurs souliers et leurs armes : arrêtés, ils répondaient que ces objets étaient à eux, puisque leurs sections les leur avaient donnés. Santerre a même été menacé dans sa vie.

» Arrivés le 14 au camp de Fline, les rebelles nous ont attaqués le 15 au matin, au nombre d'environ vingt-cinq mille hommes. L'avant-garde et quelques manœuvres hardies nous ont donné une victoire complète. Quelques bataillons ont ployé, d'autres ont marqué peu de volonté

Digitized by Google

d'attaquer l'ennemi ; mais du moment qu'il prit la fuite, l'ardeur devint générale, et *l'on crut électriser la bravoure de tous, en rendant général l'éloge dû à quelques corps*. Le pain qui était dû n'arriva pas, ce qui a empêché l'armée de marcher le 16.

» Le 17, le général Labarolière ordonna la marche sur Vihiers, dont l'avant-garde s'empara. L'armée resta à Montillé, une lieue en deçà.

» On fut prévenu que l'avant-garde devait être attaquée ; l'armée marcha à Vihiers, laissant à Montillé, les bagages et le surplus du parc, les seules pièces de position ayant suivi l'armée.

» Les troupes occupaient les hauteurs de Vihiers lorsqu'on entendit une explosion terrible du côté de Montillé ; on ne tarda pas d'apprendre que trois caissons de cartouches et de gargousses venaient de sauter dans le parc. Au même moment, l'ennemi attaque avec audace ; l'avant-garde se bat bien, le reste de l'armée marque peu d'ardeur. Quatre bataillons de la gauche avaient déjà commencé leur retraite. Deux de nos bataillons s'étaient fusillés : Gauvillier et Berthier ont essuyé leur feu, en cherchant à leur faire connaître leur erreur. Enfin, les bataillons de la gauche, ayant été ralliés, ont soutenu l'avant-garde, et l'ennemi a été chassé avec perte.

» Les convois de pain s'étaient mis en fuite à l'explosion des caissons, et le pain, qui devait être

Digitized by Google

distribué le 17 au soir, ne put l'être que le lendemain.

» La mauvaise disposition qu'avaient montrée les troupes, l'annonce d'une nouvelle attaque, déterminèrent quelques généraux à demander que l'armée quittât sa position de Vihiers, pour marcher sur Doué ou sur Argenton; mais le général Labarolière décida que l'armée resterait à Vihiers, où elle se défendrait si elle était attaquée.

» Vers une heure après midi, l'ennemi se présente en force; l'avant-garde se bat avec valeur, mais tout le reste se reploie malgré des ordres contraires. Des bataillons de Paris se retirent sans s'être battus, menacent leurs chefs, *en criant à la trahison.* Deux bataillons, conduits au secours de l'avant-garde, ont la lâcheté de rétrograder à la vue de l'ennemi. La déroute est bientôt générale; on ne peut arrêter la troupe à Doué, et on marche jusqu'à Saumur.

» Lorsque l'armée a été hors de la poursuite des rebelles, nous avons eu la douleur d'entendre chanter dans la colonne, après avoir vu quelques-uns de ces mêmes soldats jeter leurs armes, leurs cartouches et leurs sacs.

» L'avant-garde a perdu une partie de sa meilleure infanterie; l'armée, ne s'étant pas battue, n'a rien perdu, à l'exception de cinq à six pièces de canon qui ont été renversées dans les fossés.

» On doit observer que les charretiers sont mal

Digitized by Google

composés, et abandonnent les pièces en coupant les traits de leurs chevaux.

» Le 19, à quatre heures du matin, l'armée a reçu l'ordre d'occuper la position de Chinon et de Doué. Des bataillons se sont refusés à l'exécution de cet ordre, voulant repasser la Loire; mais on est parvenu à les empêcher en y plaçant du canon et de la cavalerie.

» L'armée, dans ce moment, occupe Chinon et a des postes à Doué. Cette position offensive peut secourir la Loire et faire sa jonction avec la division de Niort, pour marcher en avant.

» L'insubordination, la mauvaise composition des bataillons de Paris et l'esprit de désorganisation, mettent l'armée dans l'impossibilité d'entreprendre aucune nouvelle opération sans de nouveaux moyens.

» On doit ajouter qu'une partie des généraux n'ont pas montré la capacité nécessaire au commandement qui leur était confié.

» On doit dire la même chose à l'égard du commissaire-général et de ses employés. Le service a presque toujours manqué, et on n'a cessé d'en prévenir et l'adjoint du ministre Ronsin et les commissaires députés de la Convention. »

On finissait par demander quatre bataillons d'infanterie légère qui eussent fait la guerre, pour les employer en tirailleurs; huit bataillons de ligne; deux bataillons de travailleurs, munis de bons outils; deux compagnies de sapeurs, quatre obu-

Digitized by Google

siers, un régiment de chasseurs à cheval ou dragons, etc.

Le général Berthier n'avait pas, dans les bureaux du ministre de la guerre, la réputation d'un chaud patriote; aussi trouve-t-on en marge de ce rapport l'apostille suivante :

« *Quelle a été l'influence de Berthier dans la composition de ce mémoire ? En général, on doit être en réserve en raisonnant là-dessus.*

Berthier fut même inquiété à cette époque; il se crut obligé de publier sa justification.

« J'ai été, disait-il, employé à l'armée de la Vendée, en conséquence d'un arrêté du comité de salut public.

» J'ai fait mon devoir.

» On m'inculpe sur mon nom.

» Je ne suis ni l'allié ni le parent de Berthier, intendant de Paris, ni de Berthier, secrétaire du roi.

» On dit que j'étais au château des Tuileries le 10 août.

» On en a menti; j'étais à Fontoy, près Thionville, et j'ai des certificats de bravoure, de capacité et d'un civisme de républicain dont je me fais gloire, car je méprise la calomnie; mon cœur est mon garant, et il est pur.

» Les représentans du peuple près l'armée de la Vendée, les commissaires du pouvoir exécutif, ont tous donné des preuves authentiques de la conduite républicaine que j'ai tenue à l'armée.

Digitized by Google

» Eh bien! citoyens, c'est au moment où j'ai mérité la confiance de vos représentans, celle de l'armée, des commissaires du conseil exécutif; c'est au moment où j'ai acquis les connaissances utiles à la guerre de la Vendée, que l'on m'empêche de rejoindre l'armée.

» Je demande à être accusé et jugé, ou libre et sous la protection de la loi; je dois retourner à mon poste ou à tel autre où l'on me jugera plus utile. »

Berthier n'avait pas toute la confiance de Ronsin; il cessa d'être employé à l'armée de la Vendée.

Le général Duhoux, qui s'était retiré à Angers, informa le ministre, le 20, que sa blessure ne l'avait pas empêché de suivre l'armée; qu'après l'affaire de Vihiers, le général Labarolière s'était rendu à Tours pour réorganiser la troupe. Il annonçait qu'il venait de demander quatre mille hommes au département de la Sarthe, pour la défense des deux rives de la Loire et d'Angers : sans ce secours il ne pouvait tenir ce poste.

Le général Barbazan écrivit également de Chinon, au ministre, qu'il était loin de prévoir que l'on dût éprouver, à la troisième attaque, une déroute aussi lâche : c'était pour lui un problème inconcevable.

« Le vrai moyen de sauver l'armée, ajoutait-il, est de la composer de généraux réellement *sans culottes de mœurs et de principes*, rétablir l'ordre

Digitized by Google

et la discipline, empêcher le pillage, et chasser toutes ces formes qui tiennent à l'ancien régime. Tous les généraux qui sont dans cette armée, à commencer par moi, ne peuvent y rester; il faut les employer ailleurs. Je demande d'être employé à l'armée de Naples. »

Cependant Biron, avant son départ, avait fait des dispositions, ainsi qu'il l'avait annoncé au ministre, pour opérer la jonction d'un corps de huit mille hommes de la division de Niort avec la colonne active de Saumur. Chalbos en donna avis le 20 à Boulard.

« L'armée que je commande en l'absence de Biron, disait-il, se mettra demain en marche; elle se dirigera sur Châtillon, par Saint-Maixent, Parthenay et Bressuire : il est nécessaire d'entretenir entre nous une correspondance suivie. »

La nouvelle de la défaite de Vihiers suspendit le mouvement projeté; on annonça que l'on attendrait la réorganisation de la division de Saumur.

Le conseil supérieur de Châtillon célébra à sa manière, dans un bulletin du 20 juillet, et la victoire de l'armée catholique à Vihiers, et l'élection de M. d'Elbée, nouveau généralissime des Vendéens. Voici le texte de ce bulletin :

« La Providence nous conduit de succès en succès : les efforts de nos ennemis tournent à leur confusion; la valeur de nos troupes anéantit tous leurs projets, et l'Éternel, vengeur des crimes,

Digitized by Google

appesantit de plus en plus son bras sur ces destructeurs impies de toute religion et de toute autorité.

» L'affaire du 15, quoiqu'entièrement à notre avantage par la prise de trois canons et d'une grande quantité de provisions et de munitions de guerre, nous laissait cependant un juste regret, celui de n'avoir pas complété une victoire qui assurait la tranquillité du pays conquis pendant la récolte, en détruisant les forces de nos ennemis. Ce que nous ne pûmes obtenir alors vient de s'exécuter en grande partie dans les journées des 17 et 18 de ce mois.

» Une colonne ennemie, forte d'environ six mille hommes, devenue maîtresse de Vihiers par la retraite de nos troupes, s'avança le 17 vers Coron. Là, trois mille braves réunis à la hâte, sans canons, sans caissons, n'ayant d'autres armes que leurs fusils et leurs piques, tinrent ferme pendant plusieurs heures contre un ennemi supérieur du double, et finirent par le chasser avec perte d'un grand nombre d'hommes tués ou blessés, de deux caissons et d'une charrette chargée de provisions de bouche.

» Le lendemain 18, nos soldats volèrent au secours des paroisses menacées par l'ennemi : rien ne put contenir leur ardeur guerrière. La soif de vaincre les pressait au point de ne pas même leur permettre d'attendre l'arrivée de plusieurs de leurs généraux pour marcher à l'ennemi. Celui-ci, de son côté, fort de quinze mille hommes et

Digitized by Google

de trente pièces de canon, se promettait un triomphe assuré. L'attaque commença peu après midi : l'armée catholique et royale, postée sur les hauteurs de Vihiers, commandée par MM. Piron de Marsanges, etc., etc., le chevalier de Villeneuve et Keller au centre, de la Guerivière et Bonin à l'aile droite, Guignard de Tiffauge à la gauche, Forestier à la tête de la cavalerie, animée par l'exemple des Suisses et des Allemands qui brûlaient de se mesurer avec l'ennemi, dirigea contre l'armée républicaine le feu de l'artillerie le plus actif, sous les ordres de M. Herbault dont l'intelligence et la bravoure étaient déjà connues.

» La droite de l'ennemi céda bientôt à l'effort de nos troupes. La gauche fit plus de résistance : le combat fut très-vif et très-meurtrier dans la ville, et surtout dans le champ de foire de Vihiers ; mais enfin, après une fusillade de trois quarts d'heure, nos soldats, s'élançant avec intrépidité dans les rangs ennemis, culbutèrent tout ce qui s'opposait à leur passage, et remportèrent une victoire complète. On poursuivit l'ennemi, d'un côté, jusqu'à Montillé, et de l'autre, jusqu'au delà de Concourson. On évalue sa perte, tant dans la bataille que dans la déroute, à deux mille morts ; plus de trois mille prisonniers, vingt-cinq pièces de canon, autant et même plus de caissons, deux charrettes chargées de fusils, un grand nombre de chevaux d'artillerie, des bœufs, des provisions et

Digitized by Google

munitions de guerre de toute espèce, ont été le fruit de cette victoire.

» Le général *Menou* a péri des suites de ses blessures. *Santerre* n'a échappé qu'en sautant un mur, poursuivi par le brave Loiseau, le même qui tua trois cavaliers en défendant M. de Dommaigné à l'attaque de Saumur. On dit ce général patriote grièvement blessé. L'inviolabilité du député Bourbotte, commissaire de la soi-disant Convention nationale, n'a pu tenir contre l'effort et le courage d'un de nos soldats, qui, après avoir tué son cheval, l'a tué lui-même, sans le connaître, et s'est emparé de ses armes. La valeur de nos troupes, dans cette action, est au-dessus de tout éloge, et l'Europe un jour s'étonnera des prodiges qu'elle a opérés (1).

» Quel heureux prélude que cette victoire éclatante, pour l'élection d'un général en chef des armées catholiques et royales dans le pays conquis, fixée au lendemain 19! C'est au milieu des chants d'allégresse et de triomphe que nos braves guerriers, députés des armées, y ont procédé. La vertu, les exploits, les talens militaires de ces héros, rendaient seuls le choix difficile. L'invocation solennelle du Dieu des armées a précédé cette élection

(1) L'exactitude de ces bulletins peut être comparée à celle des bulletins de la Convention. M. de Beauchamp s'est permis de faire subir quelques changemens à ce bulletin, pour l'accommoder aux circonstances : la suite a été supprimée.

Digitized by Google

si long-temps désirée. Les suffrages se sont réunis en faveur du brave et vertueux d'Elbée, que tant de titres de gloire appelaient à représenter, dans le pays conquis, la personne de notre jeune et malheureux monarque. Les décharges de l'artillerie et le bruit des tambours ont annoncé, sur les cinq heures, à toute la ville, que nous avions un chef. Aussitôt, le conseil supérieur s'est empressé de lui présenter ses hommages en corps, et M. Desessarts, second président, portant la parole, a dit :

« Monsieur,

» Nos vœux les plus chers sont remplis : la France, succombant sous une affreuse anarchie, reconnaît enfin la vérité du principe : *Une foi, un roi, une loi.* Nos propriétés, notre liberté, notre sûreté, ne reposent qu'à l'abri de l'unité sacrée de l'autel et du trône. Toute division de pouvoir est un principe de désolation : l'oracle éternel l'a ainsi prononcé. Qu'il est beau, monsieur, de voir un si grand nombre de militaires, tous couverts de lauriers, rendre hommage à cette unité si précieuse, en étouffant toute envie, toute jalousie et toute ambition ! Ils viennent de remporter aujourd'hui la plus belle victoire qui ait jamais couronné leurs exploits; ils se sont vaincus eux-mêmes. Ah ! monsieur, qu'il est doux, qu'il est flatteur d'avoir su réunir les suffrages de tant de vaillans guerriers ! Mais aussi, pouvaient-ils couronner plus

Digitized by Google

de courage, plus de talens et plus de vertus? Tous les vrais Français vont applaudir à ce glorieux choix. Quel est celui qui refuserait de marcher à la gloire sous les auspices d'un généralissime aussi brave, aussi éclairé, aussi vertueux? Nouveau type de l'unité qui constitue les vraies monarchies, le généralissime représente le pouvoir du monarque sur les armées du royaume. Il est l'âme des conseils de guerre, le chef des entreprises militaires, le père des soldats, l'ami des officiers, et l'on peut justement lui appliquer l'immortelle devise de Louis XIV : *Nec pluribus impar.*

» Recevez, monsieur, en votre nouvelle qualité, l'hommage du conseil supérieur d'administration civile : il en donne l'exemple à tous les fidèles Français. Émané du pouvoir militaire, pendant la captivité de notre jeune roi, il vous devait cet hommage, et à tous les héros qui vous environnent, à titre de reconnaissance; mais un sentiment plus pur, et marqué au coin de la fidélité la plus sincère à nos rois, anime notre corps aujourd'hui. En n'établissant qu'un conseil supérieur pour l'administration civile, vous avez consacré le principe de l'unité tutélaire des monarchies, principe que nous regardons comme notre plus sûre sauvegarde.

» Le choix d'un chef unique de nos armées assure de plus en plus nos succès et nos espérances. Puisse cette heureuse harmonie d'opinions opérer la résurrection de la France, renverser le

Digitized by Google

colosse affreux du despotisme républicain qui l'opprime, et remettre sur le trône le jeune rejeton de nos rois, pour lequel nous avons tous juré de sacrifier nos biens et nos vies. C'est sous votre généralat, monsieur, que ces grandes merveilles vont s'opérer. Tous nos cœurs tendent au même but; tous nos efforts n'en formeront plus qu'un seul, et il sera invincible. La France, surnageant enfin à tous ses malheurs, regarde déjà votre élection comme le gage de sa délivrance, et comme l'aurore de son bonheur futur.

» Des applaudissemens universels ont confirmé les vérités frappantes contenues dans ce discours, et, en rendant hommage au mérite éclatant du général en chef, tous les assistans ont jugé qu'aucun orateur ne pouvait le célébrer avec plus de vérité, d'éloquence et de dignité.

» A Châtillon-sur-Sèvre, de l'Imprimerie du conseil supérieur, 1793. »

§ III. (Basse Vendée.) Le général Tuncq, successeur de Sandoz au commandement de Luçon, marche sur Saint-Philbert et le pont Charron dont il s'empare. — Mort du chevalier Sapinaud de la Verrie le 25. — Tuncq s'avance jusqu'à Chantonnay, qu'il évacue ensuite. — Relation du bulletin de la Vendée. — Tuncq attaqué le 30 devant Luçon; déroute des Vendéens. — Relation du bulletin de la Vendée. — Plan de destruction générale des fours et des moulins proposé par une dame des Sables. — Le poste du Pas-au-Peton forcé par les Vendéens le 10, repris par les républicains le 13, attaqué de nouveau sans succès le 29. — Reconnaissance sur Saint-Julien et la chapelle Hernier le 24, repoussée par les Ven-

Digitized by Google

déens. — Départ des bataillons de Bordeaux le 26, d'après l'autorisation qu'ils en avaient obtenue. — Mouvement du général Canclaux sur la rive droite de la Loire, après le siége de Nantes. — Arrêté des administrations de Nantes en faveur du fédéralisme. — Adhésion de Beysser et de ses adjoints; ils sont destitués. — Rétractation des autorités constituées et de Beysser. — Détails.

Basse Vendée

Le général Tuncq, ainsi qu'on l'a dit, eut ordre, le 1er. juillet, de prendre le commandement de Sandoz à Luçon, sous les ordres du général Boulard.

Tuncq n'avait pas plus la confiance de la troupe que Sandoz; le bataillon le Vengeur refusa de le reconnaître. Tuncq porta ses plaintes au général en chef, et contre Sandoz et contre le bataillon le Vengeur. Cependant il annonça, le 5, que la garnison s'était soumise.

Le 8, il informa Boulard qu'il ne lui restait plus que sept cents hommes d'infanterie et qu'il était menacé d'être attaqué le lendemain; mais l'attaque n'eut pas lieu.

Ayant reçu de Chalbos quelques bataillons pour remplacer ceux qu'il avait envoyés aux Sables, Tuncq, impatient d'agir, forma le projet de s'emparer du pont Charron.

L'adjudant-général Canier fut chargé de se porter, dans la nuit du 24, avec quatre cent vingt hommes d'infanterie et un escadron de gendarmerie, sur Saint-Philbert-de-Pont-Charron, de

Digitized by Google

surprendre et d'enlever le poste vendéen qui l'occupait, de passer le Lay et d'attaquer la gauche des retranchemens qui dominaient le pont Charron, pendant que Tuncq, avec sept cent cinquante hommes d'infanterie et quatre-vingts cavaliers, attaquerait le pont par la grande route.

Canier, arrivé devant Saint-Philbert dans la matinée du 25, éprouva quelque résistance, ce qui donna l'éveil à l'ennemi. Cependant il passa le Lay au pont du Gué, et, profitant de l'erreur d'un courrier qui annonça à Faure, chef du troisième bataillon de la Charente-Inférieure, l'approche d'un renfort avec une pièce de quatre, il donna l'ordre à la cavalerie de se porter en avant. Ce mouvement s'exécuta, la pièce de canon fut enlevée, les canonniers furent sabrés, ainsi que le chevalier de la Verrie, l'un des chefs de l'armée du centre.

La marche de Canier sur les derrières du poste qui défendait le pont Charron, avait jeté du désordre parmi les Vendéens; Tuncq le fit attaquer, il fut emporté sans beaucoup de résistance.

Le général s'avança ensuite jusqu'à Chantonnay que l'ennemi avait évacué. Après avoir fait détruire les subsistances et les munitions qu'il ne pouvait emporter, il se replia sur le pont Charron, et de là sur Luçon.

Le général Tuncq, qui faisait ce rapport aux généraux Chalbos et Boulard, ajoutait :

« Je ne puis assez louer la valeur, la discipline

Digitized by Google

et l'ordre de mes braves frères d'armes. Il suffit de dire qu'ils ont fait leur devoir en vrais républicains. Je rends justice aux talens militaires de l'adjudant-général Canier qui est pour beaucoup dans cette journée glorieuse. Je demande aussi de l'avancement pour le brave Lecomte, commandant le bataillon le Vengeur, à condition qu'il restera près de moi.

Tuncq ajoutait encore qu'il avait fait brûler le château de la Roche, appartenant aux Bejarry, chefs dans l'armée vendéenne.

Cette expédition, entreprise avec douze cents hommes, dans un moment où le reste de l'armée était paralysé, fut annoncée avec beaucoup d'éclat comme une victoire signalée qui présageait la prochaine destruction de la Vendée. Elle pouvait cependant entraîner la perte de Luçon.

Le bulletin de la Vendée du 1er. août donne peu de détails sur cette affaire; voici ce qu'on y dit :

« Un corps d'ennemis assez nombreux surprenait à Saint-Philbert la garde avancée, aux ordres de M. de Royrand, et exerçait à Chantonnay ses ravages ordinaires. Le tocsin sonnait de toutes parts; l'effroi s'empara bientôt des vainqueurs; ils évacuèrent Chantonnay, après avoir incendié ce qu'ils ne purent emporter. Nos troupes les poursuivirent jusqu'à Sainte-Hermine, et de là, le 30, sur Luçon.

» Nous devons un juste tribut d'éloges et les re-

Digitized by Google

grets les mieux mérités à M. Sapinaud de la Verrie, qui, blessé lors de la première attaque du pont Charon, tomba entre les mains de l'ennemi, éprouva de sa part les plus cruels traitemens, et finit par être mis en pièces. »

Le 30, Tuncq fut prévenu, à onze heures du matin, que vingt à trente mille Vendéens, dont huit cents cavaleriers, marchant sur trois colonnes, se portaient sur lui. Il avait placé sa troupe sur les hauteurs en avant de Luçon, dans une position favorable, la droite appuyée au bois de Sainte-Gemme, et la gauche au village de Corp. Son camp des Quatre-Chemins était sous les armes. Vers une heure après midi, à l'approche de l'ennemi, il fait replier ses avant-postes. La canonnade commence par sa gauche où se trouvait le sixième bataillon de la Charente-Inférieure, commandé par Sagot; le bataillon le Vengeur tenait la droite. L'ennemi essaie inutilement de tourner ses ailes. Une masse dirigée sur le centre fait ployer le bataillon qui occupait cette position; mais bientôt il se remet en ligne. Le combat se soutient de part et d'autre avec vigueur. Sagot, secondé des hussards, fait croiser la baïonnette à son bataillon et battre la charge. L'ennemi s'ébranle et prend la fuite, abandonnant trois pièces de canon, deux caissons et une voiture de munitions de guerre, après cinq heures de combat. Il est poursuivi jusqu'au Lay.

Tuncq, qui donnait ces détails au général Chal-

Digitized by Google

bos, le 1er. août, ajoutait : « Sagot et Lecomte, à la tête de leurs bataillons, ont agi en héros. Beneteau, capitaine du Vengeur, a reçu six blessures. Les Vendéens se réunissent en masse à Châtillon et à Chollet. Ce qui vous étonnera, c'est que quinze cents républicains ont fait seuls les frais de cette journée. »

Voici, sur cette affaire, la relation du bulletin de la Vendée :

« Nos troupes s'avancèrent le 30 sur Luçon. L'armée républicaine les attendait, rangée en ordre de bataille au-delà de Bessai; on l'attaqua avec vigueur. Nos troupes essuyèrent le feu le plus terrible de sa part sans en être effrayées. Notre artillerie, mieux servie que jamais, leur répondit par des décharges multipliées; chaque boulet plongeait directement dans les rangs ennemis et les sillonnait. Déjà les bataillons républicains se disposaient à fuir, leur centre était enfoncé, leurs soldats effrayés, tout nous présageait une victoire assurée, quand les lâches pillards qui se traînaient à l'arrière-garde semèrent l'alarme dans tous les corps de l'armée en prenant la fuite. Ce contre-temps fâcheux nécessita la retraite. M. le prince de Talmont la protégea avec un *bataillon de cavalerie* qui s'élança plusieurs fois dans les rangs de l'ennemi, détruisit presque entièrement un détachement de hussards, et fit des prodiges de valeur. Les Suisses et les dragons ne se distinguèrent pas moins. Le nombre des pri-

Digitized by Google

sonniers, des morts et des blessés est peu considérable de notre côté; nos troupes ont laissé entre les mains de l'ennemi deux pièces de canon.... Au reste, notre armée n'était forte que de douze à quinze mille hommes réunis à la hâte dans les paroisses voisines.

» Le général en chef, et ses braves compagnons d'armes, se sont exposés aux plus grands dangers; la Providence et leur sang-froid les ont préservés de tout accident funeste. Le cheval de M. de Lescure a été blessé; un gros de cavalerie, qui s'acharnait à sa poursuite, fut mis en déroute. Le Riche de Langerie, qui faisait ses premières armes, a eu son cheval tué sous lui.

» Tel est le récit de cette action, que, *par intérêt pour la vérité*, nous nous faisons un devoir de rapporter avec autant d'exactitude et de fidélité, que nos succès et nos victoires. »

Il ne se passait rien d'important du côté des Sables. Les revers successifs des républicains dans la haute Vendée, et la position de Canclaux, ne permettaient pas au général Boulard de prendre l'offensive. Ce général était loin d'approuver les mesures de dévastation qui semblaient se préparer et qui même étaient provoquées par des femmes. Une dame des Sables lui adressa, le 4 juillet, un plan de destruction générale des fours et des moulins dans l'intérieur de la Vendée, plan qui fut adopté dans la suite. « Gardons-nous, disait-elle, de cette pitié trompeuse qui

Digitized by Google

pourrait nous arrêter, en faveur des innocens qui se trouvent répandus çà et là dans ce malheureux pays. Qu'ils viennent nous demander du pain, nous leur en donnerons; mais ne laissons exister ni fours ni moulins. »

Effrayant contraste de bien et de mal dans le cœur humain!.....

Le 10 juillet, le poste du Pas-au-Peton fut attaqué et forcé par les Vendéens. Le détachement qui en avait la garde fit sa retraite, en bon ordre et sans perte, sur le Fenouillet, en chargeant vingt cavaliers qui s'étaient portés sur les derrières. Deux de ces cavaliers furent tués; l'un des deux fut reconnu pour un *Rorthais*, chef vendéen.

Le 13, le même poste fut repris par les républicains; des ordres furent donnés de s'y retrancher. Il fut attaqué de nouveau le 29, mais sans succès.

Le 24, un détachement de quatre cents hommes s'étant porté à Saint-Julien et à la chapelle Hernier, pour faire une reconnaissance, fut attaqué par quinze cents Vendéens et se replia précipitamment et en désordre; quelques cavaliers qui faisaient partie du détachement arrêtèrent la poursuite de l'ennemi et lui prirent deux chevaux.

Le 26, les bataillons de Bordeaux, d'après l'autorisation qu'ils en avaient obtenue, s'embarquèrent pour retourner dans leurs foyers.

Boulard attendait que sa démission fût acceptée par le gouvernement.

Digitized by Google

Cependant le général Canclaux avait prévenu le ministre le 2 juillet, qu'il sortirait le lendemain de Nantes, pour éclairer la route de Niort et d'Ancenis, en attendant des nouvelles de Biron, pour agir de concert avec lui; il annonçait que les routes de Rennes et de Vannes étaient libres; il regrettait de n'avoir pas eu de troupes fraîches pour poursuivre l'ennemi dans sa retraite de Nantes. « La rive gauche de la Loire, ajoutait-il, ne sera pas aussi facile à déblayer que la rive droite. »

Arrivé à Nort avec deux mille deux cents hommes, accompagné de deux commissaires de la Convention, il apprend que les autorités réunies de la ville de Nantes venaient de prendre, le 5, par suite des événemens du 31 mai, un arrêté pour s'opposer à l'entrée dans leur cité de tous commissaires envoyés de la Convention nationale et à l'établissement d'aucune commission centrale dans la ville de Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure.

Beysser, resté à Nantes, adhéra à cet arrêté avec ses aides-de-camp, et Canclaux fut invité à y donner pareillement son adhésion.

Canclaux répondit d'Ancenis le 11, qu'il adhérait aux principes exprimés pour le maintien de la république; mais qu'il n'avait point à souscrire de délibérations, puisque la force armée ne pouvait être délibérante, et qu'il ne pouvait se lier à des mesures qui pourraient être contraires au vœu

Digitized by Google

de la Convention nationale et qui élèveraient contre son pouvoir un pouvoir particulier.

» D'ailleurs, ajoutait-il, si ces mesures pouvaient, ce que je suis loin de prévoir, regarder les représentans du peuple qui sont près de l'armée des côtes de Brest, ne devrait-on pas se rappeler que c'est à leur présence assidue, à leurs veilles, à leurs soins pour le bien-être des troupes, pour l'organisation de l'armée, à leurs avis, à leurs conseils et à l'autorité dont ils ont appuyé et soutenu la mienne, que je suis en partie redevable, ainsi que les Nantais, des succès qui ont délivré leur cité? »

Le même jour, les représentans prirent un arrêté portant que Beysser, général de brigade, serait tenu de leur remettre, dans la journée du lendemain, un acte par lequel il désavouera formellement l'arrêté du 5 qu'il a souscrit; remettant à délibérer, après sa réponse, sur les mesures postérieures.

Cet arrêté fut transmis à Beysser avec la lettre suivante : « Nous vous adressons, citoyen, un arrêté que nous a forcés de prendre votre inconcevable adhésion à la délibération des corps administratifs du 5 de ce mois; vous nous avez toujours paru un franc patriote et un digne républicain : serait-il possible que nous nous fussions trompés? Non, des intrigans qui vous entourent, qui s'affichent hautement, et dont il sera fait une justice éclatante, ont égaré votre cœur bon et gé-

Digitized by Google

néreux, et vous avez cédé à leurs manœuvres, sans vous en apercevoir, parce que les grandes âmes sont sans défiance. Mais les momens pressent, redevenez promptement vous-même, l'heure fatale est marquée par notre arrêté, une fois passée il ne sera plus temps. Choisissez entre la république et les rebelles de la Vendée, entre la gloire et l'infamie, et, s'il faut parler de nous, c'est-à-dire de vos meilleurs amis, entre notre estime et notre exécration. »

Beysser n'ayant pas répondu dans le délai fixé, les représentans prirent le 13 un arrêté qui le destituait, comme coupable 1°. de révolte, 2°. de haute trahison; ses adjoints Boisguyon et Kerverso furent également destitués. Le général Canclaux fut requis de faire défense à tous les militaires d'obéir à Beysser.

Le même jour, la commission du conseil exécutif qui nommait Beysser au commandement de l'armée des côtes de la Rochelle, en remplacement du général Biron, parvint aux représentans qui la renvoyèrent le lendemain à la Convention. On leur adressait fréquemment des diatribes contre-révolutionnaires, sous le cachet de la commission de correspondance et le contre-seing de la Convention; ils s'en plaignirent au comité en l'invitant à surveiller les employés.

Les représentans avaient instruit le comité de salut public de tout ce qui se passait. De son côté,

Digitized by Google

le général Canclaux fit connaître au ministre, le 14, la position où il se trouvait.

» Beysser, disait-il, ménageait, depuis quelque temps, les moyens d'influencer l'armée et de m'ôter les ressources sur lesquelles je devais compter. Il a refusé d'envoyer à Ancenis des pièces d'artillerie de la Roche-Sauveur (Roche-Bernard); il a retenu à Nantes les vivres et les fonds qui nous étaient nécessaires; les représentans ont été obligés d'en demander à Angers. »

Canclaux faisait en même temps l'envoi des arrêtés des représentans. Beysser, de son côté, faisait afficher à Nantes la proclamation suivante :

« Citoyens, celui que vous aimiez à nommer votre général vient d'être déclaré traître à la patrie. Voici ses crimes : Il a sauvé Nantes que les brigands de la montagne voulaient livrer à leurs complices les brigands de la Vendée; il a reconnu la souveraineté du peuple que les maratistes voulaient détruire; il a opté entre la république que vous avez juré de maintenir, et la tyrannie que les factions d'Orléans, de Cobourg, de l'Angleterre et de l'Autriche voudraient rétablir; il a adhéré à un arrêté de vos corps administratifs qui, conformément à votre vœu, écartait de ce département les émissaires dangereux envoyés pour y allumer la discorde.

» Citoyens, Beysser vous rendra compte de sa conduite; il ne veut pas qu'il y ait une seule de ses pensées qui ne soit exposée à vos yeux. Vous

Digitized by Google

jugerez du caractère de ceux qui osent se dire vos représentans, par l'audace de leurs calomnies. En attendant, il vous invite à la tranquillité, à la paix, à la confiance dans vos administrateurs, à la vigilance et au courage qui, seuls, peuvent assurer votre liberté.

» *Signé* J.-M. BEYSSER. »

Cette mésintelligence ne fut pas de longue durée. Le 15, Canclaux annonça au ministre la rétractation de Beysser et des corps administratifs qui furent mandés à la barre de la Convention. Beysser fut chargé, par le comité de salut public, d'une mission particulière dans les départemens de la Normandie, de la Sarthe, de la Bretagne, et retourna ensuite à son poste.

Le général Canclaux informa le général Boulard, le 18, qu'il avait balayé toute la rive droite de la Loire, et rétabli la communication de Nantes avec Paris. Il l'invitait fortement à ne pas persister dans sa démission. « Beysser, ajoutait-il, s'est rétracté, mais il ne commande plus. J'apprends que l'armée de Tours a eu un grand avantage près Martigné; avec de la prudence on en viendra à bout. Il ne faut pas faire comme Westermann, il faut assurer ses succès avant de prétendre en obtenir d'autres. »

Ce jour-là même eut lieu la déroute de Vihiers.

Digitized by Google

§ IV. Suite de la guerre du fédéralisme dans le Calvados. — Simulacre de combats. — Fin de cette guerre.

Fin des événemens relatifs au fédéralisme.

Le général Wimpffen s'était prononcé ouvertement ; quelques bataillons de fédérés étaient arrivés de la Bretagne à Évreux ; le comte Joseph de Puisaye s'était créé un commandement sous le général Wimpffen, et déjà une petite armée, sans organisation, était en marche sur Paris.

De son côté, le gouvernement avait improvisé quelques bataillons de volontaires pour s'opposer, sous le commandement du général Sépher, aux projets hostiles des fédérés.

On vit bientôt la fin de cette nouvelle guerre qui coûta la vie à neuf Français dans deux affaires.

Le 15 juillet, Peyre, adjoint à l'état-major, écrivit de Mantes au ministre :

« Le 13, vers les cinq heures du soir, les rebelles, qui occupaient Pacy au nombre de cinq mille hommes, ont attaqué à une lieue et demie de Vernon environ douze cents hommes. Malgré le feu de leur artillerie, ils ont été repoussés dans les bois.

» Hier 14, nos troupes sont entrées dans Pacy. Ce matin, les révoltés, en plus grand nombre, ont obligé les républicains d'abandonner Pacy. Dans ces deux actions, notre perte est d'un homme, et celle des rebelles de huit. »

Le général Sépher manda le 16, au ministre :

Digitized by Google

« Voilà l'avant-garde et l'état-major à Pacy ; nous nous rendons demain à Évreux où il n'y a plus de rebelles. Mettez-nous à portée de marcher jusqu'à Caen. »

Le 24, l'adjudant-général Brune écrivit au ministre :

« L'armée ennemie se retire sur Bayeux, bien diminuée ; son esprit change, elle se repent de bonne foi. La meilleure preuve qu'on en puisse donner est la déclaration de Wimpffen à la commune de Lisieux : *J'ai été trompé*, a-t-il dit, *et je maudis ceux qui nous ont abusés*. Les négociations font ici beaucoup plus que les armes. »

Le même jour, Dufour, commissaire national d'Argentan, conseillait au ministre d'employer les moyens de douceur et de conciliation, avant d'employer ceux de la force. « Je pense, disait-il, que tel est le but de l'art social, *la médiation et la conciliation*, et que les mesures conciliatrices doivent toujours être le principe et la fin de la conduite des frères avec leurs frères. »

L'assassinat de Marat, tombé sous le couteau de Charlotte Corday, fut attribué à la coalition du fédéralisme. Le père de Charlotte subit, le 20, un interrogatoire dont voici la substance :

« Marie-Anne-Charlotte Corday, fille aînée de Jacques-François Corday d'Armans, âgée d'environ vingt-cinq ans, née en la paroisse des Ligneries, canton d'Argentan, diocèse de Séez, n'a demeuré avec son père qu'environ un an, depuis

Digitized by Google

douze ans qu'il était veuf; elle demeurait depuis deux ans à Caen chez une de ses parentes, nommée Lecoutellier de Bréterville; elle avait été élevée à la ci-devant abbaye aux Dames à Caen.

» Dès les assemblées provinciales, le père, à la tête de l'administration de sa paroisse, avait adressé un mémoire pour demander la suppression d'un droit onéreux. Depuis ce temps il avait écrit son opinion sur l'égalité des partages et l'avait fait imprimer; il avait commencé un travail sur les principes du gouvernement.

» Il a reçu de sa fille une lettre datée de Caen, du mardi matin... annonçant qu'à son départ de Caen elle met cette lettre à la poste; que lorsqu'il la recevrait, elle ne serait plus en France; qu'elle ne croyait pas qu'on pût y vivre tranquille de long-temps, et qu'elle le priait de ne faire aucune recherche, parce que personne ne savait encore où elle allait.

» Le père de Charlotte avait deux garçons et deux filles. On n'a rien trouvé dans ses papiers qui pût le faire suspecter. »

Charlotte fut traduite au tribunal révolutionnaire, et condamnée à mort le 20 juillet. Dans une lettre écrite à son père avant sa mort, elle citait ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Cette tentative du fédéralisme fut suivie de la proscription des chefs; ils furent mis hors la loi.

Digitized by Google

Le comte Joseph de Puisaye se réfugia en Bretagne où son imagination ardente lui fit concevoir le projet de soulever ce pays en faveur de la royauté. Une activité sans bornes, secondée par les prêtres et les nobles de cette contrée, le conduisit au but qu'il avait en vue. Il parvint à organiser en grand la chouannerie, guerre mille fois plus atroce que celle de la Vendée, ainsi qu'on le verra par la suite.

§ V. (Haute Vendée.) La ville d'Angers déclarée en état de siége par un conseil de guerre le 23. — Avis au général Rossignol de sa nomination au commandement en chef de l'armée des côtes de La Rochelle. — Conseils qui lui sont donnés par une dame de Paris. — Le poste des Ponts-de-Cé forcé par les Vendéens le 26; rapport du commandant Bourgeois. — Relation du bulletin de la Vendée. — Reprise de ce poste le 28 par l'adjudant-général Talot. — La ville de Saumur déclarée en état de siége le 27 par un conseil de guerre. — Approbation du ministre de la guerre. — Proposition faite par les commissaires Brulé et Besson d'un tocsin général et d'une levée en masse. — Mesures prises par le comité de salut public le 26, adoptées par la Convention le 1er. août. — Décret de la Convention, sur le rapport de Barrère. — La nomination de Rossignol au commandement en chef, approuvée par la Convention le 27. — Dépêche du ministre à ce sujet. — Cette nomination mise à l'ordre de l'armée le 31. — Réponse de Rossignol au ministre.

Haute Vendée.

Le général Labarolière s'occupait à Tours et à Chinon de la réorganisation de son armée; Chalbos attendait à Niort, pour faire un mouvement, que

Digitized by Google

la division de Tours fût en état de reprendre l'offensive; Duhoux était à Angers, et Menou à Tours.

Le 23, le général Duhoux convoqua un conseil de guerre, dans lequel il représenta que la ville d'Angers était, par sa position, un poste important à conserver; que journellement les ennemis de la chose publique y envoyaient des émissaires pour être instruits des dispositions militaires que l'on prenait, et communiquaient avec les mauvais citoyens. En conséquence, il proposa de déclarer la ville d'Angers en état de siége : cette proposition fut agréée.

Le 24, on annonça, des bureaux de la guerre, au général Rossignol sa nomination par le conseil exécutif au commandement en chef de l'armée des côtes de La Rochelle. Il commandait alors à Saumur la brigade du général Dutruy, en mission à Paris.

Une amie de Rossignol, madame P....., lui faisait part en même temps de ses démarches en sa faveur, auprès de Vincent et dans les sections de Paris. « Je tremble, ajoutait-elle, que ta trop grande confiance ne te fasse tomber dans quelque piége de certains hypocrites qui feront tout pour te perdre. Ta place exige beaucoup de défiance. Tu es bon militaire, mais cela ne suffit pas. Tu vas avoir autour de toi des hommes *politiques*, et par cela même astucieux et rusés à observer et à combattre. C'est ce que je te recommande, et ne rougis pas de recevoir ces avis d'une femme qui,

Digitized by Google

de ce côté, ne le cède pas à bien des hommes. Je suis ton amie sincère, et je veillerai pour toi ici tant que je pourrai; mais instruis-moi de tout ce qui se passera de ton côté, afin que je sache à quoi m'en tenir dans toutes ces circonstances épineuses.

» Biron dit ici que ce n'est pas par ses ordres que tu as été mis en prison. Envoie-moi la lettre de l'accusateur public, copie de ton écrou, et toutes les pièces relatives à ton affaire. Le ministre, à qui j'en ai parlé, m'a conseillé de te les demander pour faire preuve, car Biron nie tout.

» Custine est en prison et bien gardé à l'Abbaye; cela est très-sûr. *Quand tous ces monstres porteront-ils leur tête sur l'échafaud? C'est ce que je désire.* »

Le 26, le poste qui couvrait les Ponts-de-Cé fut attaqué par les Vendéens, qui s'en emparèrent.

Le général Descloseaux rendit compte le lendemain, aux représentans du peuple à Saumur, qu'en moins de dix minutes tout avait fui; que le général Duhoux n'avait pas même pu rallier trois cents hommes, et qu'ils seraient vraisemblablement forcés de faire retraite sur la Flèche.

Le même jour, le commissaire Momoro annonçait de Saumur, aux administrateurs du département de Paris, la prise du Pont-de-Cé, la déroute de la troupe et la retraite de Duhoux sur la Flèche. « Nos troupes, ajoutait-il, ne veulent pas se battre; je ne conçois rien à nos bataillons de

Digitized by Google

Paris, ils perdent leur réputation. Il est bien facile aux rebelles de vaincre des gens qui ne veulent pas leur résister. »

De leur côté Le Noir et Le Maire, autres commissaires, écrivaient au président de la section des Gardes-Françaises : « Nous ne pouvons concevoir par quelle fatalité nos bataillons prennent l'épouvante devant un *ramas d'enfans* et de paysans mal armés. Si nos volontaires voulaient combattre, un seul des nôtres en vaincrait au moins trois des leurs. Ce problème se résoudra sans doute quelque jour. »

Enfin les commissaires Besson et Brulé informaient le ministre de la guerre que l'événement des Ponts-de-Cé était le résultat de la lâcheté des bataillons; ils ajoutaient : « Quinze cents hommes, retranchés sur les buttes d'Érigné, auraient pu se défendre contre soixante mille; ils n'ont pas attendu l'ennemi. »

Le général Descloseaux fut accusé de s'être enivré aux Ponts-de-Cé, et d'avoir fait une chute de cheval en fuyant. Suivant son rapport, il avait reçu un coup de baïonnette dans sa botte.

On annonça que près de quatre cents soldats du huitième bataillon de Paris, se voyant coupés dans leur retraite, avaient péri dans la Loire.

Tous ces renseignemens étaient donnés par des personnes éloignées du lieu de la scène, et chacun s'empressait, comme il arrive ordinairement, de faire quelque commentaire à ce sujet.

Le commandant du huitième bataillon de Paris,

Digitized by Google

Bourgeois, a donné des détails circonstanciés sur cette affaire.

Le 20 juillet, il reçut l'ordre d'aller occuper avec son bataillon, dit des Lombards, fort de six cents hommes, la position escarpée de la Roche-de-Mœurs, en avant des Ponts-de-Cé, et d'y établir un camp.

Il avait en avant, sur la droite, le village de Mœurs; sur la gauche, dans un fond, celui d'Érigné et plusieurs moulins; une redoute, à la gauche d'Érigné, couvrant le Pont-de-Cé sur la route de Brissac; toute la partie droite extrêmement couverte et coupée de collines.

Cent cinquante hommes furent placés dans les moulins, et pareil nombre dans la redoute d'Érigné, avec deux pièces de quatre pour défendre le pont. Les avant-postes devaient se replier, en cas de besoin, sur le village d'Érigné, pour protéger la retraite du camp.

Les avant-postes étaient souvent inquiétés par l'ennemi qui occupait Soulaine, Denée et les environs.

Le 24 juillet, Bourgeois reçoit du général Duhoux l'ordre de faire une reconnaissance sur Denée avec quatre-vingts hommes. A l'approche du village, il est abandonné par sa troupe; huit hommes seulement consentent à le suivre. Bientôt il est forcé à la retraite qu'il effectue sans perte.

Le 26, dix à douze mille Vendéens se présentent en poussant des cris effroyables. Tous ses

Digitized by Google

avant-postes, attaqués à la fois, se replient précipitamment. Bientôt la redoute est emportée de vive force. Il ne reste plus de retraite à la troupe du camp, qui est à son tour enveloppée par la masse des Vendéens. Le combat s'engage et se soutient avec opiniâtreté ; la troupe, excédée de fatigue, ne peut plus résister au nombre. Les Vendéens pénètrent dans le camp, égorgent tout ce qui se rencontre devant eux, et ferment toutes les issues. Il ne restait plus de retraite possible qu'en se précipitant de la Roche. Le commandant prend ce parti avec ceux qui résistaient encore à ses côtés. Plusieurs se fracassent les membres, d'autres sont fusillés. Quatre seulement restent vivans et se mettent à la nage avec lui. Deux de ses compagnons d'infortune sont tués, il reçoit une blessure au bras gauche, et parvient enfin à se sauver.

Cependant l'ennemi, poursuivant ses succès, s'approchait d'Angers. Bourgeois, avec le reste de son bataillon, échappé des avant-postes et de la redoute, se joint au sixième bataillon de Paris et à celui de Jemmapes, et l'ennemi est repoussé jusqu'aux Ponts-de-Cé.

Il cite un trait de courage qui mérite d'être conservé :

« Le caporal Delpeux, dit-il, après avoir reçu deux coups de feu et quatre coups de sabre dans le camp, s'assit en face de l'ennemi et tira tout ce qu'il avait de cartouches. Ce brave homme fut

Digitized by Google

respecté des Vendéens. On le transporta, évanoui, dans une maison des Ponts-de-Cé où il ne tarda pas d'expirer. »

Ce nouveau triomphe des Vendéens fut publié de la manière suivante dans le bulletin du conseil supérieur du 1er. août :

« Un corps d'environ deux mille républicains occupait un camp sur les hauteurs d'Érigné, et de là exerçait ses ravages dans tous les environs. Les habitans de Mozé et ceux de quelques communes voisines, réunis à la hâte, luttaient chaque jour avec avantage contre cette horde dévastatrice.

» La division aux ordres de M. de Bonchamps vint au secours de ces braves, et attaqua, le 26, l'armée républicaine dans ses retranchemens. Elle parut faire bonne contenance, et résista quelque temps à l'effort de nos troupes; mais enfin l'intrépidité des chefs, le courage des soldats, l'adresse et l'intelligence de nos artilleurs, fixèrent la victoire. Le camp fut forcé, les retranchemens emportés; les tentes et les bagages tombèrent en notre pouvoir; quatre pièces de canon furent prises, une autre tomba dans la rivière; six cents patriotes périrent dans le combat; environ trois cents furent faits prisonniers ; un grand nombre, précipité dans la Loire, en essayant de passer ce fleuve à la nage, y trouva la mort. »

» Le reste fuyait à toutes jambes vers Angers, lorsqu'environ quatre cents d'entre eux, croyant n'être pas poursuivis, revinrent sur leurs pas, et

Digitized by Google

chargèrent notre troupe avec audace. On leur répondit avec une vigueur à laquelle ils ne s'attendaient pas. Une prompte et forte décharge en mit un grand nombre hors de combat; le reste reprit à la hâte le chemin d'Angers, et nos troupes les poursuivirent jusqu'aux portes de cette ville.

» On assure que dans la soirée un détachement de soldats patriotes se porta de nouveau vers les Ponts-de-Cé; notre garde se replia pour n'être pas cernée. »

On peut juger par ces bulletins, et par les relations particulières, de l'exactitude et de la vérité des faits....

Deux jours après, le poste des Ponts-de-Cé fut repris sur les Vendéens par la garde nationale d'Angers, et des détachemens des bataillons de la Sarthe et de Jemmapes, sous les ordres de l'adjudant-général Talot. Le représentant Philippeaux annonça cette nouvelle à la Convention, le 28. « Une attaque impétueuse, disait-il, a remis le château des Ponts-de-Cé en notre pouvoir. On s'est avancé avec audace jusque sur les buttes d'Érigné où l'ennemi a été complétement battu. »

Il y avait, au 26 juillet, quatre bataillons seulement pour la défense d'Angers et des Ponts-de-Cé; trois bataillons et une division de gendarmerie, avec cent cinquante chevaux, occupaient Saumur; le reste se réorganisait à Chinon, Richelieu, etc.; une partie était sans fusils.

Le géneral Labarolière, qui donnait ces ren-

Digitized by Google

seignemens au ministère par une dépêche du 27, datée de Chinon, ajoutait : « Le général Descloseaux m'a écrit le 22, d'Angers, qu'il était parfaitement tranquille sur les Ponts-de-Cé; cependant on m'assure que l'ennemi vient de surprendre ce poste; j'en ignore les détails.

» Je fais partir un détachement pour Thouars, afin d'inquiéter l'ennemi sur ses derrières. »

Le général représentait au ministre la nécessité d'envoyer dans la Vendée plusieurs corps aguerris. « C'est moins, disait-il, le nombre d'hommes qu'il faut que la qualité. Il faut surtout que les officiers soient instruits. Il est dur d'avouer, mais il est vrai, que l'armée mérite peu de confiance. Que peut-on attendre de troupes levées à la hâte, marchant sans instruction et sans discipline? D'ailleurs, que peuvent faire des généraux, lorsque des commissaires du pouvoir exécutif, des représentans, commandent les opérations? Il vaudrait mieux leur donner le commandement en chef, au moins ils en auraient la responsabilité. »

Le général renouvelait la demande d'être remplacé promptement.

La nouvelle de l'occupation des Ponts-de-Cé, par les Vendéens, ne tarda pas d'arriver à Saumur, où l'on tint, le 27, un conseil de guerre dont voici le procès-verbal.

« Les généraux Ronsin, adjoint au ministre de la guerre, Rossignol, commandant les troupes de Saumur, les commissaires nationaux Momoro,

Digitized by Google

Hasard, Millié, Bodson, Laporte, Parrain, le chef de brigade Valois, commandant au château de Saumur, Durocher, commandant temporaire de la place, Labadie, ingénieur en chef; tous réunis en conseil de guerre.

» Après avoir ente[illegible]e rapport du citoyen Chervière, gendarme de la brigade de Doué, qui a dit qu'étant de service à Angers, il fut commandé avec sa brigade pour courir après les fuyards des bataillons en garnison dans cette ville, qui s'étaient mis en déroute sur le simple bruit de la prise des Ponts-de-Cé, criant qu'on les trahissait; qu'il rencontra, en retournant à Angers, à une lieue de cette ville, sur la route de La Flèche, le général Duhoux qui le chargea, lui second, de se transporter de suite à Saumur, pour donner avis au général qui y commande, de la prise du Pont-de-Cé, et l'avertir de se tenir sur ses gardes.

» Considérant que la ville de Saumur, par sa position, a tout à craindre des suites de la prise des Ponts-de-Cé qui ouvre le passage des deux rives de la Loire; que, d'un autre côté, le manque d'artillerie, de munitions et de troupes nécessaires, mettent la garnison dans l'impossibilité de suffire à la défense de cette place, sans une mesure extraordinaire, le conseil a arrêté :

» 1°. Que dès ce moment la ville de Saumur est déclarée en état de siége;

» 2°. Que réquisition sera faite sur-le-champ à la municipalité, pour enjoindre aux habitans de la

Digitized by Google

ville et des faubourgs de se rendre à l'instant sur la place de la Comédie, avec toutes les armes qu'ils pourront se procurer, sous peine d'être déclarés traîtres à la patrie, et poursuivis comme tels, conformément à la loi sur les villes en état de siége ;

» 3°. Que des commissaires seront envoyés dans toutes les communes qui se trouvent au nord de Saumur, depuis Tours jusqu'à Angers, et à dix lieues dans les terres, à l'effet de les requérir toutes, au nom des dangers qui menacent la république, et particulièrement ces contrées, de prendre toutes les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour hâter le rassemblement, dans chaque commune, de tout homme en état de combattre ; de les armer de fusils, faux, piques, fourches, haches, etc. ; de mettre à la tête de chaque contingent de commune deux chefs dont un pris dans la garde nationale, et l'autre parmi les officiers municipaux ; d'indiquer pour point de ralliement la ville de Saumur où ils seront tenus de se rendre dans vingt-quatre heures, avec des vivres pour huit jours.

Les commissaires feront sentir à tous les habitans des campagnes les avantages incalculables qui doivent résulter de cette mesure que tout vrai républicain doit regarder comme la seule propre à terminer cette malheureuse guerre. »

Le lendemain, Ronsin fit l'envoi de cet arrêté au ministre, en lui annonçant qu'il venait de s'oc-

Digitized by Google

cuper d'une nouvelle organisation civile et militaire, et qu'à défaut d'ingénieur il avait donné des plans pour fortifier la ville; que lui et le sans-culotte Rossignol, ayant le projet bien formel de sauver la république, et non pas de la trahir, comme ces généraux ci-devant nobles l'avaient fait jusqu'ici, ils ont pris des mesures pour s'assurer de la discipline de l'armée, et exciter son courage; qu'ils ont pris la résolution de s'ensevelir sous les ruines de la ville; qu'ils font détruire le pont de Saint-Just, et les autres qui se trouvent sur la rivière du Thouet; enfin, qu'ils organisent une commission pour se transporter dans les communes environnantes, afin d'y rassembler au besoin le plus de monde possible, armé de toutes armes.

Le ministre répondit, le 2 août, qu'il approuvait les dispositions arrêtées par le conseil. Il ajoutait : « La reprise des Ponts-de-Cé est fort intéressante, puisque l'ennemi n'est plus maître des deux rives de la Loire, et que notre armée s'est ralliée et renforcée. »

De leur côté, les commissaires Brulé et Besson, qui se trouvaient à Tours, écrivirent au ministre, le 30, que, pour faire cesser les troubles de la Vendée, il fallait un tocsin général; faire lever les départemens voisins en masse; enlever aux rebelles toute espèce de vivres et de munitions, et arrêter dans les pays insurgés tous les hommes en état de porter les armes.

Digitized by Google

Déjà leurs vœux étaient remplis. Le comité de salut public, au milieu de cette confusion, avait pris l'arrêté suivant qui fut imprimé et publié à Saumur le 4 août :

Extrait des registres des arrêtés du comité de salut public de la Convention nationale, du 26 juillet 1793.

D'après la lecture des dépêches des représentans du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle, et des administrateurs d'Indre-et-Loire, en date des 19, 20, 21 et 23 juillet (relatives à l'affaire du 18, à Vihiers), le comité a arrêté les mesures suivantes, pour être exécutées sur-le-champ par le conseil exécutif :

1°. Il sera procédé à l'épurement de l'état-major et des commissaires des guerres de l'armée des côtes de La Rochelle, pour leur substituer des généraux et des commissaires d'un patriotisme prononcé.

2°. Les généraux de l'armée des côtes de La Rochelle tiendront la main à l'exécution rigoureuse des lois rendues contre les déserteurs, les fuyards, les traîtres, et ceux qui jettent les armes, et vendent leurs habits.

3°. L'organisation des compagnies de pionniers et d'ouvriers sera accélérée; ils seront choisis dans les communes les plus patriotes.

4°. Les généraux feront un choix pour former des corps de tirailleurs et de chasseurs intrépides.

5°. Il sera envoyé, par le ministre de la guerre,

Digitized by Google

des matières combustibles de toute espèce, pour incendier les bois, les taillis et les genets.

6°. Les forêts seront abattues; les repaires des rebelles seront détruits; les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers, pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis.

7°. Les femmes, les enfans et les vieillards seront conduits dans l'intérieur. Il sera pourvu à leur subsistance et à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité.

8°. Il sera pris des mesures par le ministre de la guerre pour préparer tous les approvisionnemens d'armes et de munitions de guerre et de bouche de l'armée qui, à une époque prochaine, fera un mouvement général sur les rebelles.

9°. Aussitôt que les approvisionnemens seront faits, que l'armée sera réorganisée et qu'elle sera prête à marcher sur la Vendée, les représentans du peuple se concerteront avec les administrations des départemens circonvoisins, qui se sont maintenus dans les bons principes, pour faire sonner le tocsin dans toutes les municipalités environnantes, et faire marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante.

10°. La loi qui expulse les femmes de l'armée sera rigoureusement exécutée; les généraux en demeurent responsables.

11°. Les représentans du peuple et les généraux

Digitized by Google

veilleront à ce que les voitures d'équipages à la suite de l'armée soient réduites au moindre nombre possible et ne soient employées qu'au transport des effets et des matières strictement nécessaires.

12°. Les généraux n'emploieront désormais, pour mots d'ordre, que des expressions patriotiques, et que les noms des anciens républicains ou des martyrs de la liberté, et, dans aucun cas, le nom d'une personne vivante.

Le présent arrêté sera envoyé sur-le-champ au conseil exécutif, au ministre de la guerre, et aux représentans du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle.

Signé au registre, COUTHON, BARRÈRE, JEAN BON SAINT-ANDRÉ, PRIEUR (de la Marne) et THURIOT.

Pour extrait :

Signé PRIEUR (de la Marne), HÉRAULT et JEAN BON SAINT-ANDRÉ.

Pour copie conforme, le ministre de la guerre,

Signé J. BOUCHOTTE.

Le même jour, Barrère, au nom du comité de salut public, fit un rapport sur les derniers événemens de la Vendée. « La guerre de la Vendée, ajouta-t-il, s'est composée jusqu'ici de petits succès et de grands revers. C'est le royalisme qui, dans Paris, a fait lever ces héros de cinq cents livres, qui font la honte de l'armée. Parmi les mesures prises et à prendre, il en est de très-for-

Digitized by Google

tes (1), qui resteront secrètes et que la Convention devine sans peine; je vais lui soumettre les autres. »

A la suite de ce rapport, le décret suivant fut rendu :

Art. Ier. L'arrêté pris le 23 juillet par les représentans du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle, en commission centrale à Tours, est approuvé.

II. Il sera formé sur-le-champ, dans l'armée des côtes de La Rochelle, vingt-quatre compagnies d'ouvriers et de pionniers pour les opérations extraordinaires de la guerre qni va être faite contre les rebelles.

III. Le ministre de la guerre donnera ordre aux généraux de l'armée des côtes de La Rochelle de former des compagnies de tirailleurs et de chasseurs.

IV. Il ne pourra y avoir auprès de chaque armée de la république que deux commissaires du conseil exécutif, les autres seront rappelés sur-le-champ.

Rossignol avait été nommé le 24, par le conseil exécutif, général de division et commandant en chef l'armée des côtes de La Rochelle; sa nomination fut approuvée le 27, par La Convention. Le 29, le ministre de la guerre lui adressa la lettre suivante :

---

(1) Celles contenues dans l'arrêté qui précède.

Digitized by Google

« Je vous préviens, général, que le conseil exécutif, comptant sur votre courage, votre patriotisme et l'expérience que vous avez acquise dans la guerre de la Vendée dont vous avez partagé les événemens dès les premiers momens, vous a nommé général en chef de l'armée des côtes de La Rochelle. Je vous envoie en conséquence votre lettre de service, ainsi que le brevet de général de division, grade auquel vous avez été nommé par le conseil.

» Votre première opération doit être de vous concerter avec les représentans du peuple et de monter une correspondance active entre vous et la division de Niort.

» Vous connaissez les plaintes du public sur la manière dont la guerre de la Vendée a été conduite jusqu'à présent. Défaut de concert dans les opérations; morcelage à l'infini de nos forces, mal intentionnés soufferts dans l'armée, manque de surveillance dans les avant-postes, enfin, *une absence toute républicaine* dans les généraux qui ont conduit en chef les mouvemens : voilà ce qu'on a remarqué principalement.

» Il est de votre devoir de remédier à ces inconvéniens; et la patrie, en vous confiant un poste aussi important, vous annonce toute la confiance qu'elle a mise en vous.

» Employez donc toutes vos forces physiques et morales pour terminer cette guerre, et vous aurez rendu un grand service à la patrie. Faites sur-

Digitized by Google

tout usage de la parole, relevez les esprits quand ils sont abattus; pour l'exemple du courage, l'on peut s'en rapporter à vous, et vous le donnerez toujours.

» Ronsin pourrait remplir les fonctions de chef de l'état-major; en lui adjoignant un sujet qui l'aide dans le détail des mouvemens militaires, vous auriez rempli l'objet.

» Ce que je vous dis ne doit pas empêcher la liberté que vous avez dans un semblable choix. Écrivez-moi souvent, je ferai tout ce qui me sera possible pour seconder vos opérations. »

Le 31 juillet, Ronsin fit mettre à l'ordre de l'armée la nomination de Rossignol au commandement en chef.

Le même jour, Rossignol répondit au ministre que l'administration était *hors de sa portée*, mais qu'il se reposait sur les lumières et l'activité infatigable de Ronsin, pour lequel il demandait le brevet de général de division. « Plusieurs généraux, ajoutait-il, ne sont pas dans les vrais principes. L'armée est désorganisée depuis la déroute de Vihiers; je demande pour renfort quinze mille hommes aguerris; l'ennemi est très-fort en artillerie. Je saurai mourir dans le combat, et non sur l'échafaud.

» Je pars avec Ronsin pour Tours, Chinon, Niort et les Sables (1); puisque les sans-culottes

(1) Rossignol suspendit son départ; il chargea les adjudans-généraux Grammont et Hazard de visiter la basse Vendée.

Digitized by Google

remplacent enfin les intrigans et les traîtres, je demande un brevet de général divisionnaire pour Santerre (1) à qui je destine le commandement de l'armée de Niort : Santerre et Duhoux commanderont pendant mon absence.

» Je voudrais que Ronsin conservât avec le titre de général, celui d'adjoint, au moyen duquel il déconcerte les projets formés contre la république. Je demande des brevets pour les sans-culottes qu'il serait bon d'employer à la place des malveillans. »

La réponse du ministre fut que Rossignol devait nommer les généraux qui n'étaient pas *dans les principes* ; que le décret qui venait d'être rendu ne permettait pas à un adjoint de s'absenter ; enfin, que la garnison de Mayence se rendait à la Vendée (voir au 2 août).

La place de Mayence, après un siége mémorable, s'était rendue par capitulation au général Kalkreuth, le 23 juillet. On cria, comme c'était l'usage, à la trahison, et l'état-major de la garnison fut mis en détention ; mais la nécessité de conserver des chefs connus et éprouvés à la tête de cette troupe destinée à faire la guerre dans la Vendée, fit bientôt cesser les poursuites dirigées

(1) Santerre commandait la garde bourgeoise des Enfans-Trouvés, le 14 juillet 1789. Il fut nommé chef de bataillon le 10 août 1792, général de brigade le 11 octobre suivant, et général de division le 30 juillet 1793.

Digitized by Google

contre eux. La Convention ordonna, par un décret du 28, de mettre en liberté l'état-major, et déclara que la garnison avait bien mérité de la patrie. Ce décret n'empêcha pas la défiance, l'envie et la calomnie de s'attacher aux pas de ces vaillans guerriers, ainsi qu'on le verra par la suite.

§ VI. Régime intérieur de la Vendée. — Règlemens et proclamation du conseil supérieur de Châtillon.

Régime intérieur de la Vendée.

Le conseil supérieur réunissait, dans ses attributions au civil, les pouvoirs législatif et exécutif. Il opposa aux arrêtés du comité de salut public et aux décrets des assemblées nationales, des règlemens et des ordonnances. Quelques-uns de ces règlemens se trouvant joints à l'histoire de M. Beauchamp, comme pièces justificatives, je me bornerai à en rappeler les principales dispositions; je donnerai le texte des autres.

Par un règlement du 11 juillet, le conseil prononça l'annulation des ventes des biens ecclésiastiques, domaniaux et autres, connus sous la dénomination de biens nationaux, faites en vertu des décrets des soi-disant *assemblées nationales*.

Il annula également les cessions et reventes desdits biens consenties par les premiers acquéreurs.

Il déclara qu'il n'appartenait qu'au roi, à l'église et aux autres ordres de l'état réunis, de

Digitized by Google

prononcer si *la dîme*, *les abonnemens de dîme* et *les autres redevances* qui se percevaient en nature, continueraient à être payés de la même manière qu'ils l'étaient en 1790.

En conséquence, tous les fermiers et propriétaires, qui jouissaient par eux-mêmes, furent autorisés à lever tous les fruits de leur récolte, sans en laisser aucune partie sur les champs sujets aux-dites dîmes et redevances.

Cependant on enjoignit aux fermiers et propriétaires, dans ce cas, de faire une déclaration sincère et exacte des fruits qu'ils auraient dû laisser sur leur terre pour l'acquit desdites dîmes, déclarant qu'ils seraient tenus de rendre compte de la valeur des fruits, dans le cas où le roi, l'église et les ordres de l'état le jugeraient à propos, si mieux n'aimaient se libérer de suite en payant sur quittance.

Le conseil régla l'administration des biens nationaux, dont il affecta le revenu au paiement des frais du culte catholique, apostolique et romain, et au traitement des ministres de ce culte.

Par un règlement du 2 juillet, le conseil avait pris différentes dispositions relatives aux individus restés ou rentrés dans le pays conquis, et qui pouvaient être soupçonnés de patriotisme; il fit publier le 24 du même mois l'ordonnance suivante interprétative du règlement dont on rappelle les dispositions.

« Le conseil supérieur considérant que les con-

Digitized by Google

seils particuliers des paroisses du pays conquis, animés tous du bien public et d'un égal attachement à la cause de la religion et du roi, y tendent par des voies différentes, et emploient pour y arriver des moyens plus ou moins sûrs;

» Que l'article 1er. du règlement du 2 juillet dernier donne lieu, surtout pour son exécution, à différentes interprétations et à des mesures particulières;

» Considérant qu'il ne doit y avoir qu'une manière uniforme de s'assurer de la sincérité et de la fidélité des sentimens de ceux qui, égarés quelques momens, reconnaissent leur erreur et témoignent le désir de s'unir à nous;

» Qu'à l'égard de ceux sur qui il pourrait encore rester quelque doute, et qu'il est nécessaire d'éprouver quelque temps avant de les associer à nos armées où ils pourraient occasioner du désordre, il est nécessaire de les faire contribuer de leur fortune à la défense commune, en attendant qu'ils soient jugés dignes d'y contribuer de leur personne; sur ce, ouï M. Carrière pour le procureur du roi, a arrêté et arrête ce qui suit :

» Art. Ier. Dans les trois jours qui suivront la publication des présentes, tous et chacun de ceux que l'opinion publique et leur conduite particulière avaient précédemment rangés dans la classe des soi-disant *patriotes*, amis de la république, seront tenus de prêter individuellement, en présence des conseils particuliers de leur paroisse, le

Digitized by Google

serment de fidélité à sa majesté Louis XVII, notre seul légitime souverain.

» II. Pour l'exécution du précédent article, il sera ouvert, aussitôt la publication des présentes, par les conseils des différentes paroisses, chacun dans leur arrondissement respectif, un registre d'inscription, dans lequel tous et chacun de ceux que leurs opinions républicaines ont rendu suspects, feront inscrire leur nom, surnom et qualité, avec l'acte de prestation de fidélité au roi, dont un double leur sera délivré, s'ils l'exigent.

III. Après le délai de trois jours expirés, ceux qui auront négligé de se présenter au conseil particulier de leur paroisse pour se conformer aux dispositions de l'art. Ier., seront, verbalement ou par écrit, prévenus de s'y rendre dans le jour, et avertis que, faute d'obéir, l'art. Ier. du règlement du 2 de ce mois sera mis à exécution contre eux.

» IV. Tous ceux qui, avertis en la manière ci-dessus, auront refusé de comparaître dans le délai fixé, et de prêter serment de fidélité au roi, seront considérés comme refusant de soutenir la cause de la religion, de demeurer soumis au roi, et tenus, conformément à l'art. Ier. dudit règlement du 2 juillet, de sortir du pays conquis, et défense leur est faite d'y rentrer, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de prison et de plus forte peine suivant l'exigence des cas.

» V. Il sera délivré, par les conseils particuliers

Digitized by Google

des différentes paroisses, un sauf-conduit en bonne forme, à tous ceux qui, par l'effet des dispositions du précédent article et la non-prestation du serment de fidélité au roi, seront obligés d'abandonner le pays conquis pour se rendre dans les lieux qu'ils auront désignés; ils pourront même requérir une garde à leurs frais, qui veille à leur sûreté personnelle, et les accompagne jusqu'aux limites du pays conquis.

» VI. Tous ceux qui, après avoir prêté le serment mentionné, continueront néanmoins de fomenter des troubles dans les pays conquis, d'y répandre des bruits faux et dangereux, de détourner par leurs propos et instigations les fidèles sujets de sa majesté des devoirs sacrés qu'ils ont à remplir, de se permettre contre eux des menaces, d'entretenir avec les ennemis de l'état des intelligences coupables, ou de favoriser d'une manière quelconque leurs projets sanguinaires, seront traduits, à la requête du procureur-général de sa majesté près le conseil supérieur, devant les tribunaux qui vont être incessamment établis, pour être jugés et punis, comme rebelles et parjures, suivant la rigueur des lois.

» VII. Les soi-disant patriotes, admis en vertu de leur serment à résider dans le pays conquis, ne pourront, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, servir dans les armées catholiques et royales; mais seront désarmés sans exception quelconque et assujettis au paiement d'une imposition

Digitized by Google

égale aux contributions foncière et mobilière qu'ils supportaient en 1791, en vertu des décrets des soi-disant assemblées nationales.

» VIII. Lors du désarmement des soi-disant patriotes, les conseils particuliers leur délivreront un récépissé des armes qu'ils prouveront leur appartenir, pour lesdites armes leur être rendues, dès que leur conduite et leurs sentimens bien prononcés en faveur du gouvernement monarchique auront fait cesser à leur égard toute espèce de soupçon.

» IX. Il est très-expressément défendu à tous et chacun des fidèles sujets de sa majesté, habitans du pays conquis, d'inquiéter en aucune manière les dénommés dans les articles ci-dessus, ou de se porter contre eux à aucune voie de fait, dès qu'ils auront prêté le serment de fidélité au roi et manifesté par leur conduite leur soumission au roi, aux lois et à nos arrêtés, hors les cas où les conseils des paroisses jugeront devoir prendre à leur égard des mesures de rigueur et de justice pour les troubles qu'ils auraient excités.

» X. La défense intimée en vertu de l'art. II du 2 juillet dernier, à tous ceux qui ont volontairement abandonné le pays conquis, d'y rentrer à peine de prison, ne pourra être levée que par un ordre contraire, émané du conseil supérieur, sur l'avis des conseils des paroisses, et l'assurance motivée qu'ils donneront par écrit, que ceux qui demanderaient à rentrer dans le pays conquis,

Digitized by Google

ne se sont éloignés que par crainte ou pour des intérêts personnels, et ne peuvent être regardés comme des hommes suspects et dangereux :

» XI. Sera la présente ordonnance lue, publiée et affichée partout où besoin sera, et mise à exécution par les conseils particuliers des différentes paroisses.

» Fait en conseil supérieur, à Châtillon-sur-Sèvre, le 24 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

» *Signé* GABRIEL, évêque d'Agra, président; Michel DÉSESSARTS, second président; BRIN, doyen de Saint-Laurent; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers; BOUTILLER DES HOMELLES, LEMAIGNAN, PAILLOU, LENOIR, MICHELIN, THOMAS, GENDRON, DUPLESSIS et CARRIÈRE, procureur-général.

» *Par le conseil général,*

» P. JAGAULT, secrétaire-général. »

Le même jour, le conseil supérieur fit publier la proclamation suivante aux armées républicaines :

« Soldats des armées républicaines, Français égarés par des chefs sanguinaires et perfides, quelle est votre fureur! A quels excès vous conduisent les ordres barbares des meurtriers de votre souverain! Quoi! notre clémence épargne vos frères : plus de soixante mille d'entre eux doivent aux généraux des armées catholiques et royales l'existence et la vie : plus de quarante mille, constitués prisonniers par le droit de la guerre, ont été rendus à leurs foyers : l'épouse a reçu son époux, le fils a volé dans les bras de sa mère; et

Digitized by Google

pour prix de cet acte généreux de douceur et de clémence, vous enlevez les paisibles habitans de nos campagnes et les membres des conseils établis par nous, lors même qu'ils ne sont pas armés contre vous.

» Vos bras et vos armes servent à les traduire au tribunal de sang que vos tyrans ont établi et dont l'existence est un crime atroce, une tache ineffaçable. Vous n'épargnez ni leurs enfans ni leurs épouses : un arrêt général de proscription les frappe tous indistinctement. Quelle barbarie !

» Vous faites encore plus; vous vous baignez inhumainement dans le sang de nos soldats que le sort des combats remet entre vos mains; vous pénétrez dans ces asiles où nos blessés disputent encore à la mort les restes languissans d'un corps mutilé; vous plongez dans leur sein ce fer meurtrier qui ne doit servir qu'à vous défendre; vous paraissez au milieu de nos campagnes et dans nos hameaux la torche à la main; vous incendiez les habitations et les moissons de ceux que vous n'avez pu vaincre.

» O Français ! est-ce donc là cette humanité si vantée? Sont-ce là les fruits amers de cette liberté chimérique dont le vain fantôme vous trompe et vous séduit? Que ces êtres féroces qui massacrent de sang-froid, à Paris, les serviteurs fidèles du meilleur et du plus infortuné de nos rois, se livrent à ces excès, nous en sommes plus indignés que surpris : la soif du sang est devenue pour

Digitized by Google

eux, commes pour les tigres, un besoin naturel.

» Mais vous, Français, vous naguère soldats du roi qu'à juste titre on nomma le Bienfaisant; vous, nos frères, nos amis les plus chers, puisque nous combattons pour vous détromper; vous, qui peut-être en ce moment nous devez l'existence et la liberté; vous qui bientôt (nous aimons à le croire), revenus des prestiges qui vous ont égarés, n'aurez plus avec nous qu'un cœur et qu'une âme, comme nous n'aurons tous qu'une foi, un roi, une loi, devenir les vils instrumens de ces exécutions barbares! Quelle infamie! quel opprobre pour les armées françaises!

» Soldats, il en est encore temps : reprenez des sentimens plus doux, plus humains, plus dignes de vous; quittez ces drapeaux ensanglantés et souillés par le crime. Qu'espérez-vous des intrigans et des régicides qui sacrifient vos vies pour conserver les leurs? En vous immolant à leurs intérêts, à l'esprit de vengeance dont ils sont animés, les cruels se font un jeu barbare de l'effusion de votre sang. Abandonnez-les à leur propre faiblesse, au châtiment qu'ont mérité leurs crimes; venez partager avec nous l'honneur et les fruits de trente victoires : nous jurons d'oublier vos excès, de vous traiter en frères, et de plutôt périr mille fois que de vous laisser retomber dans les fers du despotisme républicain qui vous accable.

» Mais comme il est un terme à la clémence, et qu'elle cesserait d'être vertu dès qu'on en userait

Digitized by Google

indistinctement à l'égard de tous les coupables, nous déclarons à la France entière et à l'Europe, que les membres de la soi-disant Convention nationale, les administrateurs de départemens, districts et municipalités, les juges et tous autres soi-disant fonctionnaires publics, les généraux, chefs de division, commandans et officiers quelconques des armées républicaines, ainsi que tous les individus qui, de leur propre mouvement, se seront volontairement rendus coupables des excès ci-dessus mentionnés, en demeureront responsables sur leur tête et sur leurs biens; et que si, ce qu'à Dieu ne plaise, la vie de nos chefs et de nos soldats faits prisonniers, celle des membres du conseil supérieur et des conseils particuliers, enlevés à leur domicile et à leurs fonctions, est en danger, si leurs propriétés et les nôtres sont dévastées, tout le poids de notre vengeance tombera sur lesdits chefs et officiers des administrations et des armées républicaines, sans aucun espoir de pardon. »

» Fait au conseil supérieur d'administration, séant à Châtillon-sur-Sèvre, ce 24 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

» *Signé* Michel Désessarts, second président.

» *Par le conseil supérieur*,

» P. Jagault, secrétaire-général.

» De l'Imprimerie royale du conseil. »

Enfin, le conseil rendit le même jour, 24 juil-

Digitized by Google

let, une ordonnance relative aux fonctions des commissaires régisseurs des biens *dits nationaux*, dont la vente avait été annulée par le règlement du 11. Ces commissaires étaient tenus de fournir un cautionnement de six mille livres.

Un règlement général, sur la formation et les fonctions des conseils provisoires dans les villes et bourgs du pays conquis, parut le 27 du même mois; en voici le texte :

« Le conseil supérieur d'administration considérant qu'au milieu des troubles et des désordres inséparables de la guerre actuelle, il est indispensablement nécessaire d'établir dans chaque paroisse une autorité protectrice et répressive en même temps, qui veille au maintien du bon ordre, à la sûreté des personnes et des propriétés, exerce la police dans son arrondissement, surveille et fasse arrêter les malveillans et les perturbateurs, et mette à exécution les lois anciennes et les ordonnances de l'administration supérieure;

» Considérant que cette autorité si salutaire et si désirable n'existe pas dans plusieurs endroits; qu'un grand nombre de paroisses gémissent encore sous le fléau de l'anarchie, par le défaut de conseils provisoires établis dans leur arrondissement;

» Que dans beaucoup d'autres endroits ces conseils se sont formés à la hâte et par des élections populaires, incompatibles avec les vrais principes du gouvernement monarchique, pour le rétablissement duquel nous combattons tous;

Digitized by Google

» Qu'enfin, la plupart de ces mêmes conseils sont ou trop nombreux, ou sans chefs connus, ou composés de membres peu assidus à leurs séances, ou même d'officiers suspects qui s'y sont glissés à la faveur d'un royalisme simulé;

» Voulant remédier aux inconvéniens qui résulteraient de ces élections informes et vicieuses, établir sur des bases solides le gouvernement administratif, rappeler aux formes monarchiques ceux qui s'en sont éloignés, s'assurer de la sincérité et fidélité de tous les dépositaires de l'autorité légitime, et bannir pour jamais l'intrigue et les factions : ouï sur ce M. Carrière, pour le procureur général de sa majesté, a arrêté et arrête ce qui suit :

» Art. Ier. Les conseils provisoires, actuellement existans dans les différentes paroisses du pays conquis, sont et demeurent supprimés; et néanmoins les officiers qui les composent continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés et que leurs successeurs soient en activité.

» II. Sont exceptés de la suppression prononcée par l'article ci-dessus, les conseils provisoires dont les membres ou officiers ont été nommés d'office par le conseil supérieur.

» III. Il sera procédé par le conseil supérieur, dans le plus bref délai, à la nomination de tous les membres qui doivent composer lesdits conseils provisoires, d'après les renseignemens pris sur leur conduite, leurs talens et leur capacité.

Digitized by Google

» IV. Le conseil supérieur se réserve d'appeler de nouveau à leurs fonctions ceux desdits officiers, actuellement en exercice, qui l'auront mérité par leur activité, leur zèle, leurs services.

» V. Le nombre des membres appelés pour former les conseils provisoires, ne sera jamais au-dessous de cinq pour les moindres paroisses, ni au-dessus de neuf pour les plus grandes, sauf les réclamations que pourraient former les grandes villes, sur lesquelles le conseil supérieur se réserve de prononcer.

» VI. Il sera délivré, à tous ceux qui auront été nommés par le conseil supérieur officiers des conseils provisoires, une commission générale et collective imprimée et scellée du sceau royal, dont un double sera publié et affiché, afin que personne ne prétende cause d'ignorance de ladite nomination.

» VII. Ceux des officiers nommés qui refuseraient d'accepter des places dans lesdits conseils provisoires, seront tenus de déduire les raisons de leur refus, sur la validité desquels le conseil se réserve de prononcer.

» VIII. Si les raisons du refus sont déclarées nulles et insuffisantes, il sera fait au refusant une nouvelle injonction à laquelle il sera tenu de déférer, à peine d'être regardé comme ne voulant pas servir la cause de la religion et du roi, et traité conformément à l'art. Ier. du règlement du 2 juillet (*le bannissement*).

Digitized by Google

» IX. Chaque conseil aura toujours un président, un secrétaire, et un procureur pour le roi, dans les grandes villes seulement.

» X. Les conseils provisoires, aussitôt qu'ils seront en activité, nommeront un secrétaire qui ne pourra être pris dans le nombre fixé pour les officiers.

» XI. Le président seul, ou le plus ancien d'âge en son absence, sera chargé de convoquer le conseil et même l'assemblée générale des habitans, chaque fois que l'intérêt public l'exigera.

» XII. Les fonctions du président seront en outre de recueillir les suffrages dans les assemblées, de prononcer les jugemens de police, et de signer toutes les expéditions.

» XIII. Les fonctions principales du procureur pour le roi, dans les grandes villes, seront de veiller au maintien de l'ordre et de la police; à l'exécution des ordonnances émanées de l'administration tant supérieure que particulière; de poursuivre par les voies de droit, partout où besoin sera, les perturbateurs et malintentionnés; de requérir le désarmement des habitans qui, pendant le temps de la guerre, désertent les armées sans congé des commandans, ainsi que la punition, suivant l'exigence des cas, des pillards qui pourraient se porter à la suite desdites armées; et finalement, de poursuivre les délits de toute nature qui viendront à sa connaissance.

» XIV. Les fonctions du secrétaire seront de

Digitized by Google

tenir les registres à l'usage du conseil particulier, cotés et paraphés par le président ; d'inscrire, par ordre de dates, les délibérations ou tous autres enregistremens nécessaires, et de délivrer et contresigner toutes les expéditions qui pourront lui être demandées, et qui seront toujours faites sur papier libre.

» XV. Les conseils particuliers d'administration seront chargés, sous la surveillance du conseil supérieur, de tous les objets de police ci-devant appelée municipale, excepté dans les villes où les tribunaux seront établis.

» XVI. Ils feront un recensement général de tous les hommes en état de porter les armes, et les classeront en quatre compagnies d'égal nombre chacune; et dans le cas où la population serait trop considérable, ils pourront être autorisés par MM. les généraux, ou le conseil supérieur, à augmenter le nombre des compagnies déjà formées.

» XVII. Ils auront l'attention, lors dudit recensement, de ne jamais classer dans la même compagnie les cultivateurs d'une même ferme ou les habitans d'une même maison.

» XVIII. Immédiatement après la formation desdites compagnies, ils feront procéder en leur présence, par les soldats qui les composeront, à l'élection d'un capitaine par compagnie, laquelle élection devra être nécessairement ratifiée par le général en chef et le conseil de guerre des armées catholiques et royales.

Digitized by Google

» XIX. Il sera dressé, par les conseils provisoires, un procès-verbal desdites élections dont un double sera transmis au général en chef et au conseil de guerre, et l'autre au conseil supérieur.

» XX. Dès que les conseils provisoires auront reçu de la part du général en chef la ratification desdites élections, ils inviteront les capitaines et leurs compagnies à se rassembler, le dimanche suivant, dans un lieu qu'ils auront désigné à cet effet, pour y renouveler en leur présence le serment de fidélité au roi.

» XXI. Les conseils provisoires feront arrêter, désarmer et même emprisonner, suivant l'exigence des cas, ceux qui abandonneraient l'armée sans passe-ports des généraux ou commandans.

XXII. Ils procèderont aussi au désarmement de tous ceux connus pour être les partisans, fauteurs et défenseurs du système républicain, et ne leur confieront des armes qu'après une épreuve suffisante de leur retour aux vrais principes de la monarchie française ; le tout, conformément aux ordonnances des 2 et 24 juillet dernier.

» XXIII. Ils pourront requérir la force militaire toutes les fois que les circonstances l'exigeront.

» XXIV. Ils délivreront des passe-ports et viseront ceux des étrangers avec l'attention la plus scrupuleuse ; ne laisseront passer que les personnes non suspectes, et arrêteront tous ceux qui, après avoir suivi les armées ennemies, préten-

Digitized by Google

draient rentrer dans leurs domiciles sans l'autorisation du conseil supérieur.

» XXV. Les conseils particuliers seront pareillement chargés de pourvoir aux subsistances, et d'en faciliter la communication par tous les moyens qui seront en leur pouvoir.

» XXVI. Ils prendront un soin particulier des blessés, et pourvoiront au soulagement des femmes et enfans des habitans employés au service de l'armée catholique et royale ou morts dans les combats, comme aussi de tous ceux et celles que les malheurs de la guerre actuelle mettent hors d'état de subsister.

» XXVII. Ils observeront, dans la distribution des fonds laissés à leur disposition, les règles de la plus juste économie, ayant attention de n'accorder de soulagement qu'à ceux et celles qui le méritent par leurs services, ou ceux de leurs parens ou époux, ou qui sont dans l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance, et jamais à l'indolence et à la paresse, et à des hommes suspects et dangereux.

» XXVIII. Ils tiendront un registre exact des bœufs et des grains consommés pour la nourriture de l'armée, des prisonniers de guerre et de la garde des lieux, après avoir fait constater la valeur desdits bœufs par des experts irréprochables.

» XXIX. Ils conviendront de prix avec les bouchers pour tuer et débiter la viande d'étape ; ils feront rendre compte des suifs et peaux provenus

Digitized by Google

et à provenir de la boucherie, et feront faire publiquement, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en présence de deux officiers au moins du conseil provisoire, l'adjudication desdits suifs et peaux, pour le prix en provenant être versé dans la caisse du receveur, et être employé aux dépenses de la boucherie et à celles relatives à l'armée.

» XXX. Le double des procès-verbaux sera envoyé, dans la huitaine, au procureur-général du roi près le conseil supérieur, et il ne pourra être fait de paiement, sur la recette des deniers du receveur des villes, bourgs et paroisses, sans une autorisation dudit conseil supérieur.

» XXXI. Les conseils particuliers surveilleront l'administration des biens dits nationaux et de tous autres mis en régie, ainsi que le recouvrement et la perception des revenus et deniers de l'État, chacun dans leur arrondissement.

» XXXII. Les conseils provisoires demeureront responsables des fonds et deniers remis à leur disposition; ils seront tenus d'en justifier l'emploi, et d'en rendre tous les trois mois un compte exact et détaillé au conseil supérieur.

» XXXIII. Ils tiendront la main à la circulation des papiers-monnaies connus jusqu'à ce jour; ils veilleront à la conservation ainsi qu'à la garantie des fonds représentatifs des cartes ou billets de confiance émis par les ci-devant corps administratifs, ou tous autres particuliers suffisamment autorisés.

Digitized by Google

» XXXIV. Ils prendront tous les moyens convenables pour la conservation des monumens publics, des dépôts, greffes, études de notaires, bureaux des receveurs et contrôleurs, des registres de baptêmes, mariages et sépultures, jusqu'à ce que ceux-ci puissent être remis ès mains des curés, desservans et vicaires des paroisses.

» XXXV. Ils prendront connaissance de l'état des hôpitaux, prisons, maisons de charité et d'éducation, colléges et autres établissemens publics, afin qu'il soit pourvu, sur leur rapport et avis, à leur donner l'activité qu'ils auraient perdue, et à les rétablir dans leur état primitif.

» XXXVI. Il est enjoint aux conseils particuliers d'empêcher tout rassemblement dangereux, et même de faire emprisonner les auteurs des troubles, émeutes et séditions, avec obligation d'envoyer, dans les vingt-quatre heures, copie du procès-verbal et de la procédure; ils en seront seulement dispensés pour les faits de police, pour raison desquels l'emprisonnement ne pourra s'étendre au delà de vingt-quatre heures.

» XXXVII. Les conseils particuliers veilleront à ce que le tocsin ne sonne que dans les cas d'alarmes fondées, ou d'après les ordres des généraux et du conseil supérieur.

» XXXVIII. Les conseils provisoires de chacun des chefs-lieux de correspondance, désignés par le conseil supérieur, recevront les dépêches et ordonnances qui leur seront adressées, et les feront

Digitized by Google

parvenir dans le plus bref délai aux conseils particuliers de leur arrondissement.

» XXXIX. Les conseils particuliers des villes, bourgs et paroisses, seront indépendans les uns des autres dans l'exercice de leurs fonctions qui seront les mêmes pour tous.

» XL. Tous les officiers composant les conseils d'administration provisoires, seront dispensés de prendre les armes et d'être assujettis à la garde militaire.

» XLI. Ils demeureront subordonnés au général en chef, au conseil militaire et au conseil supérieur, et leur obéiront en tout ce qui concerne le service du roi et l'observation des règlemens.

» XLII. Immédiatement après leur nomination, et avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, chacun des officiers désignés pour former les conseils provisoires adressera par écrit, au procureur du roi près le conseil supérieur, sa prestation de serment de fidélité au roi.

» XLIII. Tant que la guerre durera, les conseils particuliers auront toujours quelques-uns des officiers en permanence, pour être prêts dans tous les cas à répondre aux ordres, soit des généraux, soit du conseil supérieur.

» XLIV. Il leur est expressément recommandé d'exercer leurs fonctions avec exactitude et fidélité, d'apporter dans toutes leurs opérations cette maturité de sagesse qui doit diriger des chrétiens, et de montrer dans toute leur conduite tant de

Digitized by Google

justice, de modération et de loyauté, que ces procédés généreux servent, autant que nos victoires, à désarmer nos ennemis et à changer leurs dispositions.

» XLV. Il est défendu à toutes personnes, de quelque état ou condition qu'elles soient, de se permettre aucun propos injurieux en parlant aux conseils de leurs paroisses; et quiconque osera leur manquer de respect ou d'obéissance dans l'exercice de leurs fonctions sera condamné à l'amende ou à la prison, et même à plus forte peine, s'il y a lieu.

» Fait en conseil supérieur, à Châtillon-sur-Sèvre, le 27 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

» *Signé* GABRIEL, évêque d'Agra, président; Michel DÉSESSARTS, second président; BRIN, doyen de Saint-Laurent; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers; BOUTILLER DES HOMELLES, LEMAIGNAN, PAILLOU, LENOIR, MICHELIN, THOMAS, GENDRON, BODI, DUPLESSIS, et CARRIÈRE, procureur-général.

» *Par le conseil supérieur,*
» P. JAGAULT, secrétaire-général. »

Le 31 juillet, le conseil supérieur, par suite de sa proclamation du 24, fit publier un *règlement général sur le séquestre et administration des biens des ennemis de l'état, de leurs fauteurs, complices et adhérens*. En voici les dispositions textuelles :

« Le conseil supérieur d'administration, considérant que, par un de ces actes tyranniques qui caractérisent le gouvernement républicain établi en France, la soi-disant Convention nationale

Digitized by Google

s'est permis d'attenter à la propriété des fidèles sujets de sa majesté très-chrétienne, chefs ou soldats des armées catholiques et royales, ou membres des conseils des différentes paroisses du pays conquis, ou émigrés, en séquestrant et confisquant leurs biens;

» Que, par un abus plus criminel encore des prétendus pouvoirs qui leur sont attribués, les soi-disant chefs et soldats des armées républicaines se sont permis et se permettent journellement des vols, pillages et incendies multipliés dans les parties du pays conquis qu'ils envahissent momentanément;

» Que par l'effet de cette conduite atroce de la part de nos ennemis, des familles entières sont aujourd'hui sans secours et des paroisses sans moyens de subsistance; voulant mettre à exécution l'art. IV du règlement du 2 juillet dernier, et l'ordonnance du général en chef et du conseil de guerre du 24 du même mois, dont la teneur suit:

» *Déclarons à tous les Français et spécialement à la prétendue Convention nationale, aux généraux et officiers des armées républicaines, et à tous les prétendus fonctionnaires publics, administratifs et judiciaires, que nous userons à leur égard de représailles, et qu'ils sont et seront responsables, sur leur tête et sur leurs biens, des violences publiques et particulières qui seront exercées contre les personnes et les biens des soldats et officiers des armées*

Digitized by Google

catholiques et royales, contre les officiers du conseil supérieur et des conseils particuliers des villes et des paroisses où ils sont établis provisoirement, et contre chacun en particulier des Français attachés à la religion et au roi;

» Voulant assurer à tous ceux des habitans du pays conquis, que la haine injuste de nos ennemis a dépouillés de leurs biens, meubles et effets, la juste indemnité à laquelle ils ont droit de prétendre;

» Vu les représentations des conseils particuliers des différentes paroisses du pays conquis, celles des fidèles sujets du roi, et ouï sur ce M. Carrière, pour le procureur-général de sa majesté, a arrêté et arrête ce qui suit :

» Art. Ier. Les biens meubles et immeubles des députés, membres de la soi-disant Convention nationale, des administrateurs des départemens et districts, actuellement en exercice de leurs fonctions, des juges de ces mêmes districts, des membres des tribunaux criminels, militaires, révolutionnaires et de cassation, des généraux, officiers et soldats, librement et volontairement enrôlés dans les armées républicaines, de ceux qui ont fui le pays pour se joindre aux ennemis de l'état, et généralement de tous ceux, même résidant en pays conquis, qui sont ou seront convaincus d'avoir entretenu des intelligences coupables avec les ennemis de la religion et du roi, ou d'avoir sciemment et volontairement

Digitized by Google

favorisé leurs projets criminels, demeureront séquestrés pour servir, en temps et lieu, d'indemnité à tous et chacun des fidèles sujets de sa majesté, qui auront été, par l'effet de la guerre actuelle, dépouillés de leurs biens et revenus, ou auront éprouvé quelque pillage ou dévastation dans leurs propriétés.

» II. Pour l'exécution dudit séquestre, les conseils des paroisses apposeront, aussitôt la réception des présentes, le scellé sur les meubles et effets qui se trouveront dans l'étendue du pays conquis, appartenir aux dénommés dans l'article ci-dessus, et constitueront un gardien pour veiller à la conservation desdits meubles et effets.

» III. Lors de l'apposition dudit scellé, il sera fait un inventaire desdits meubles et effets, dont un double bien et dûment certifié sera envoyé par les conseils des paroisses au conseil supérieur.

» IV. Ceux des fidèles sujets de sa majesté dont les biens meubles ou effets auront été pillés, vendus ou enlevés par les soi-disant patriotes, sont autorisés à les réclamer sur leur requête, d'après la reconnaissance qu'ils en auront faite et la preuve qu'ils auront fournie par titres ou témoins non suspects, ou toute autre voie légale et admissible, que lesdits biens meubles ou effets leur appartiennent en toute propriété.

» V. Les propriétés et revenus des soi-disant patriotes, désignés dans l'article Ier. du présent règlement, seront administrés par les commissaires

Digitized by Google

régisseurs pendant la présente année, en la manière et la forme prescrites par le règlement du 11 juillet dernier, pour les biens ci-devant dits nationaux.

» VI. Il est défendu à tous leurs débiteurs, fermiers et rentiers, de payer les sommes, fermes ou rentes qu'ils leur doivent, en d'autres mains que dans celles des commissaires régisseurs de leur arrondissement, à peine de payer deux fois.

» VII. Pour faciliter la perception des revenus séquestrés en vertu du présent règlement, il sera dressé, par les conseils particuliers des différentes paroisses, un état exact et détaillé des biens appartenant aux soi-disant patriotes désignés dans l'art. Ier., dont un double certifié sera envoyé au conseil supérieur, et l'autre au commissaire régisseur de l'arrondissement.

» VIII. Lesdits commissaires tiendront aussi un état exact et détaillé des revenus qu'ils auront perçus et les verseront à fur et mesure dans la caisse des deniers de l'État.

» IX. Les gages des domestiques et le salaire des ouvriers employés par l'ordre des commissaires régisseurs, à la récolte et culture des terres appartenant aux soi-disant patriotes dénommés dans l'art. Ier., seront prélevés, d'après l'autorisation du conseil supérieur, sur les premiers revenus qui rentreront dans la caisse du trésorier de l'État.

» X. Les autres créanciers desdits soi-disant

Digitized by Google

patriotes, seront admis à recevoir le paiement de leur créance, pourvu qu'ils en justifient le montant et l'exigibilité, et qu'ils obtiennent du conseil supérieur un ordre de paiement rendu sur l'avis des conseils particuliers des paroisses.

» XI. Seront exceptés du séquestre prononcé par l'art. Ier. du présent règlement, les biens et revenus des épouses séparées de corps et de biens d'avec leurs maris, lesquelles résident actuellement dans le pays conquis; ceux des enfans majeurs et mariés qui jouissent par eux-mêmes d'une portion du bien de leurs parens; ceux mêmes des épouses et enfans qui prouveront n'avoir favorisé en aucune manière les desseins perfides de leurs époux ou de leurs parens, et qui résident actuellement dans le pays conquis.

» XII. Pour administrer la preuve ci-dessus, lesdites épouses ou enfans feront parvenir au conseil supérieur un certificat en bonne forme, signé des membres du conseil de leur paroisse et du plus grand nombre d'habitans que faire se pourra, lequel attestera que leurs principes sur le gouvernement monarchique sont irréprochables; qu'ils ne peuvent être considérés comme dangereux et suspects; qu'ils n'ont trempé en aucune manière dans les projets sanguinaires des ennemis de l'État. Ils retireront en même temps une autorisation du conseil supérieur, pour toucher leurs revenus et obtenir la main levée du scellé apposé sur leurs meubles et effets.

Digitized by Google

» XIII. Celles desdites épouses ou ceux desdits enfans qui n'auront pu administrer la preuve requise par les articles ci-dessus seront néanmoins admis à réclamer, tant les meubles servant à leur usage, que la partie des fruits et revenus nécessaires à leur subsistance.

» XIV. Seront aussi administrés, par les commissaires régisseurs, les biens de ceux qui, morts ou absens du pays conquis, n'y ont plus aujourd'hui d'héritiers connus, ni de représentans légitimes ou fondés de procuration de leur part.

» XV. Les revenus des dénommés dans l'article ci-dessus seront versés, par les commissaires régisseurs, entre les mains du trésorier de l'État, et conservés par lui en dépôt dans une caisse particulière.

» XVI. Dans le cas où les héritiers desdits défunts, les fondés de procuration des absens, ou ces mêmes personnes, aujourd'hui absentes, viendraient à se présenter et à réclamer lesdits revenus, ils leur seront alloués et rendus, déduction faite des frais de régie et d'administration, pourvu qu'ils prouvent n'être point dans le cas des personnes désignées par l'article Ier.

» XVII. Pour cet effet, il sera dressé par les commissaires régisseurs un état exact et détaillé des revenus et sommes qu'ils auront perçus, pour ledit état certifié par les conseils des paroisses où les biens sont situés, servir de base et de règle à

Digitized by Google

la restitution desdits revenus à leurs possesseurs légitimes, en cas qu'elle ait lieu.

» XVIII. Les commissaires-régisseurs pourront, en attendant cette dite restitution, disposer, d'après l'autorisation du conseil supérieur et l'avis des conseils de paroisses, d'une partie desdits revenus, pour le paiement des domestiques, des ouvriers employés à la récolte et culture des terres, et des dettes les plus urgentes, après les avoir bien et dûment constatées.

» XIX. Toutes les saisies de biens et revenus, de meubles et effets, faites antérieurement au présent règlement, d'une manière contraire aux principes et aux dispositions qui y sont énoncées, sont déclarées nulles.

» Fait en conseil supérieur, à Châtillon-sur-Sèvre, le 31 juillet 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

» *Signé* GABRIEL, évêque d'Agra, président; Michel DÉSESSARTS' second président; BRIN, doyen de Saint-Laurent; BERNIER, curé de Saint-Laud d'Angers; BOUTILLER DES HOMMELLES, LEMAIGNAN, PAILLOU, LENOIR, MICHELIN, THOMAS, GENDRON, BODI, DUPLESSIS, et CARRIÈRE, procureur-général.

» *Par le conseil supérieur*,
» P. JAGAULT, secrétaire-général. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Pages.

PRÉFACE. 1

INTRODUCTION.

§ Ier. De la Vendée sous le rapport militaire. 9
§ II. Du Vendéen sous le rapport militaire. 22
§ III. Mœurs religieuses du peuple vendéen. 28
§ IV. De la noblesse vendéenne. 32
§ V. Situation politique et religieuse de la Vendée en 1791 et 1792. 40
§ VI. Première insurrection dans les environs de Châtillon et Bressuire. — *Août* 1792. 59

CHAPITRE PREMIER. — *Mars* 1793 (1).

§ Ier. Invasion du pays par les insurgés. 64
§ II. Dispositions prises par les administrations pour arrêter les progrès de l'insurrection. 107
§ III. Mesures prises par le gouvernement. 121

(1) Chaque mois formant un chapitre, et chaque paragraphe présentant un sommaire des événemens, on se bornera à indiquer dans cette table la page de chaque paragraphe : le lecteur y trouvera des détails qu'il serait superflu de répéter ici.

Digitized by Google

Pages.

CHAPITRE II. — *Avril* 1793.

§ Ier. Plan de campagne du général Berruyer. 129
Marche du général Boulard dans la basse Vendée. . . 134
§ II. Marche de différentes colonnes dans la haute Vendée. . 149
§ III. Marche de l'adjudant-général Beysser dans la basse Vendée. 172

CHAPITRE III. — *Mai* 1793.

§ Ier. Suite des opérations dans la basse Vendée. 182
§ II. Suite des événemens dans la haute Vendée. 195

CHAPITRE IV. — *Juin* 1793.

§ Ier. Arrêté de M. de Lescure. — Dispositions des chefs vendéens, etc. 243
§ II. Situation des troupes républicaines à cette époque. . . 266
§ III. Mouvemens dans la basse Vendée, etc. 287
§ IV. Dispositions des généraux républicains à Tours, etc. . 299
§ V. Influence du fédéralisme en Bretagne et en Normandie. 331

CHAPITRE V. — *Juillet* 1793.

§ Ier. Situation des troupes républicaines, etc. 343
§ II. Affaire de Fline, près Martigné, etc. 376
§ III. Marche du général Tuncq, commandant à Luçon, etc. 401
§ IV. Suite de la guerre du fédéralisme dans le Calvados. . 414
§ V. La ville d'Angers déclarée en état de siége, etc. . . . 417
§ VI. Régime intérieur de la Vendée. 436

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

NOTICE

Des ouvrages imprimés sur les guerres des Vendéens et des Chouans.

	ANNÉES des ÉDITIONS.	
HISTOIRES		
De M. Alphonse de Beauchamp, *quatre éditions*.	. .	1806-1820
De M. Berthre de Bourniseaux.	. .	1819
Un esprit juste, en lisant l'histoire, n'est presque occupé qu'à la réfuter. (*Essai sur les Mœurs.*)		
MÉMOIRES.		
VENDÉE.		
De Lequinio, Sur la Vendée et les Chouans. novembre.	1794	
De Westermann, Campagne dans la Vendée.	1794	
De l'adjudant-général Hector Legros, Mes rêves dans mon exil.	1795	
De Vial, Cause des guerres de la Vendée et des Chouans.	1795	
Du même, Discours à la société populaire d'Angers.	1795	
De Benaben, Rapport sur sa mission auprès des armées.	1795	
Du général Turreau, *deux éditions*. . .	1795	1815
Du général Augustin Danican, Les Brigands démasqués (Londres).	1796	
Du général vendéen Beauvais (Londres).	1796	
Du général Hoche, Correspondance. . .	1797	
De Charette, Stofflet, etc., Correspondance secrète.	1798	
De deux amis de la liberté, Histoire de la révolution de France.	1798	

Digitized by Google

SUITE DE LA NOTICE.	ANNÉES des ÉDITIONS.
De M. Berthre de Bourniseaux, Précis historique de la guerre de la Vendée. . .	1802
De M. de Toulongeon, Histoire de France. . .	1803
De M. Lebouvier Desmortiers, Réfutation des calomnies contre Charette. . .	1809
De Rénée Bordereau, dite Langevin . . .	1814
De madame la marquise de la Rochejacquelein, *quatre éditions*.	1815-1817
De M. Chauveau, Vie du marquis de Bonchamps.	1817
De Françoise Després, Détails historiques. . .	1817
De M. Lebouvier Desmortiers, Lettre aux auteurs anonymes des victoires, etc. . .	1818
De M. de Châteaubriand, 44e. *livraison du Conservateur* (juillet).	1819
De M. Eugène Genoude, Voyage pittoresque dans la Vendée.	1820
De M. Sapinaud de Boishuguet, Notice sur la Vendée.	1821
D'un Anonyme, Vie de Jacques Cathelineau.	1821
De madame de Genlis, Mémoires de madame la marquise de Bonchamps. . .	1823
De madame de Sapinaud et d'un ancien administrateur militaire.	1823
Du général Aubertin.	1823
Du général Hugo.	1823
De M. Le Prévost d'Iray, Poëme sur la Vendée.	1824

Digitized by Google

SUITE DE LA NOTICE.	ANNÉES des ÉDITIONS.	
CHOUANNERIE.		
Du général Hoche, Correspondance. . .	1797	
De Charette, Stofflet, etc., Correspondance secrète.	1798	
De l'abbé Liger, Coup d'œil sur les ravages des Chouans.	. .	1801
Du comte de Puisaye (Londres).	. .	1803-1808
Du comte de Vauban.	. .	1806
De M. de Montbron, Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon.	. .	1815
De M. de Villeneuve, Sur l'expédition de Quiberon.	. .	1819

Digitized by Google

Digitized by Google

FAUTES A CORRIGER.

Page	ligne	au lieu de	lisez
4	14	facilement	également.
117	18	prétendait	prétendaient.
118	21	tous moyens	tous les moyens.
149 — 150			129 — 130.
331	16	de	des.
347	11	liu	lieu.
361	15	Jugault	Jagault.
403	11	courrier	courrier vendéen.
304	8	cavaleriers	cavaliers.
436	8	proclamation	proclamations.
Idem	27-28	l'égllse	l'église.

Digitized by Google

7

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google